



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

**THESE**

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences  
En Sciences Commerciales

**Politiques agricoles des pays en développement  
face au régionalisme et au multilatéralisme**

Présentée et soutenue publiquement par :

Mme MIMOUNI CHAHRAZEDE

Devant le jury composé de :

M <sup>r</sup> CHENNOUF Sadok	Professeur	Université d'Oran 2	Président
M <sup>r</sup> BOULENOUAR Bachir	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
M <sup>r</sup> BOURI Chaouki	Professeur	Université d'Oran 2	Examineur
M <sup>r</sup> AMARI Salah-Eddine Sofiane	Professeur	ENPO	Examineur
M <sup>me</sup> ZEROUAT Fatima Zohra	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur
M <sup>r</sup> LAHMAR Abes	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur

Année 2023-2024



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

**THESE**

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences  
En Sciences Commerciales

**Politiques agricoles des pays en développement  
face au régionalisme et au multilatéralisme**

Présentée et soutenue publiquement par :  
Mme MIMOUNI CHAHRAZEDE

Devant le jury composé de :

M <sup>r</sup> CHENNOUF Sadok	Professeur	Université d'Oran 2	Président
M <sup>r</sup> BOULENOUAR Bachir	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
M <sup>r</sup> BOURI Chaouki	Professeur	Université d'Oran 2	Examineur
M <sup>r</sup> AMARI Salah-Eddine Sofiane	Professeur	ENPO	Examineur
M <sup>me</sup> ZEROUAT Fatima Zohra	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur
M <sup>r</sup> LAHMAR Abes	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur

Année 2023-2024

## REMERCIEMENTS

*Mes remerciements s'adressent dans un premier temps à mon directeur de thèse le professeur BOULENOUAR Bachir, d'avoir accepté de me diriger, pour sa disponibilité, ses précieux conseils et pour sa patience.*

*Je tiens également à remercier le professeur CHENNOUF Sadok qui nous a fait l'honneur de présider notre jury.*

*J'adresse aussi mes remerciements à madame et messieurs les membres du jury d'avoir porté intérêt à mon travail et d'avoir accepté de participer à cette soutenance.*

*Je remercie toute personne ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Enfin je tiens à exprimer ma reconnaissance envers ma famille et mes amies dont les encouragements et le soutien inconditionnels m'ont été d'une grande aide.*

## **DEDICACES**

A mes chers parents

A mes frères et sœurs

A mes amies

## LISTE DES ACRONYMES

AACU	Accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay
ACP	Afrique, Caraïbe, Pacifique
ACR	Accord commercial régional
APE	Accords de partenariat économique
BADR	Banque de l'agriculture et du développement rural
BNEDER	Bureau national d'études pour le développement rural
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CDAA/SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEEAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNMA	Caisse nationale de mutualité agricole
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CPRA	Coopérative de production de la révolution agraire
DAS	Domaines agricoles socialistes
EAC	Exploitation agricole collective
EAGR	Entreprise algérienne de génie rural
EAI	Exploitation agricole individuelle
ECOWAP	Economic Community of West Africa Agricultural Policy
ECOWAS	Economic Community of West African states
FAO	Food and Agriculture Organization
FDRMVTC	Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres et concessions
FGAR	Fonds de garantie des crédits bancaires
FLDDPS	Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe
FNDIA	Fonds national de développement des investissements agricoles

FNRA	Fonds National de la Révolution Agraire
FNRPA	Fonds national de régulation des produits agricoles
FPZPP	Fonds de la promotion zoosanitaire et la protection phytosanitaire
GATT	General argeement on tariff and trade
GPI	Grands périmètres d'irrigation
GZALE	Grande zone arabe de libre échange
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INVA	Institut national de vulgarisation agricole
MGS	Mesure globale de soutien
MGS totale	Mesure globale de soutien totale
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONIL	Office national interprofessionnel du lait
ONILEV	Office national interprofessionnel des légumes et viandes
ONRA	Office national de la réforme agraire
ONTA	Office national des terres agricoles
ONU	Organisation des Nations Unis
PADR	Politique agricole de développement rural
PAR	Politique agricole régionale
PAU	Politique agricole de l'union
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PMA	Pays moins avancés
PMH	Petite et moyenne hydraulique.
PNDA	Plan national de développement agricole
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PNIA	Programmes nationaux d'investissement agricole
PPDRI	Projets de proximité de développement rural intégré

PRAR	Politique du renouveau agricole et rural
PRCHAT	Programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique
PRIA	Programme régional d'investissement agricole
SAU	Surface agricole utile
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNE	Stratégie nationale d'exportation
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'ouest africain

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1: La matrice du Renouveau Agricole et Rural .....	120
Figure 2: La Matrice du Renouveau de l'Economie agricole .....	122
Figure 3: La production moyenne des principaux légumes frais de 2000 à 2019.....	177
Figure 4: Répartition de la superficie cultivée des légumes secs .....	184

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1: Budgets alloués à l'Agriculture 1999-2020 .....	137
Graphique 2: Part des valeurs ajoutées par secteur d'activité dans le PIB 1999-2021 .....	164
Graphique 3: Répartition des exploitants agricoles reconnues et en activité par catégories professionnelles 1 <sup>er</sup> semestre 2015 .....	166
Graphique 4: Répartition des exploitants agricoles en activité par activité agricole.....	167
Graphique 5: Variation en % du rendement en 2018/19 par rapport à 1999/00.....	174
Graphique 6: Rendements moyens par hectare par plan agricole .....	174
Graphique 7: Production végétale de 1999/00 à 2018/19.....	176
Graphique 8: Évolution de la production céréalière en fonction des superficies 1999-2019 .....	178
Graphique 9: Evolution de la production des principales céréales 2000-2019 .....	179
Graphique 10: Répartition de la production fourragère 2001, 2011 et 2019.....	181
Graphique 11: Evolution de la production de la Tomate et du Tabac 2000-2019.....	183
Graphique 12: Production végétale de 1999/00 à 2018/19.....	185
Graphique 13: Principales productions fruitières en 2000 et 2019 .....	186
Graphique 14: Production des Agrumes 2000/01 et 2018/19.....	187
Graphique 15: Evolution du rendement et de la superficie des palmerais .....	188
Graphique 16: Evolution de la production viticole 2000-2019 .....	189
Graphique 17: Taux de croissance de la production de l'olive 1999/00-2018/19 .....	191
Graphique 18: Echanges des produits agricoles 2000-2021 Algérie-monde .....	254
Graphique 19: Exportations des Fruits et légumes Algérie-monde 2000-2021 .....	255
Graphique 20: Exportation des principaux Légumes, plantes, racine et tubercules Algérie/Monde 2001-2021 .....	257
Graphique 21: Exportations des Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melon 2000-2021 .....	260



Graphique 22: Pays importateurs des Fruits comestibles, écorces d'agrume ou de melon exportés par l'Algérie en 2000 et 2021 (valeur en %) .....	261
Graphique 23: Exportations des Dattes fraîches ou sèches de l'Algérie vers le Monde 2000-2021 .....	262
Graphique 24: Exportation des Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués à l'exclusion de la noix de coco et la noix de cajou 2000-2021 .....	264
Graphique 25: Exportations des Graines et fruits oléagineux ; graines, semences et produits divers Algérie-monde 2001-2021.....	266

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Evolution de la production des principales filières.....	130
Tableau 2 : Les objectifs de production des biens agricoles de la politique FELAHA .....	146
Tableau 3: Les principaux investissements agricoles entre 2002-2012.....	157
Tableau 4: Projets d'investissements dans le secteur agricole déclarés en 2002-2015 .....	157
Tableau 5 : Les principaux pôles de productions végétales et animales .....	161
Tableau 6: Evolution des superficies équipées depuis 1962 à 2014.....	168
Tableau 7: Evolution des surfaces agricoles (ha) en 2019 par rapport à 2000.....	172
Tableau 8: Les principales dispositions de l'Accord sur l'agriculture, en matière de concurrence à l'exportation .....	213
Tableau 9: Soldes des balances commerciales agricoles des communautés africaines.....	238
Tableau 10: Statistiques descriptives des variables .....	285
Tableau 11: Résultat de l'estimation du modèle de gravité des exportations agricoles de l'Algérie 2000-2021 .....	288

# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	i
DEDICACES .....	ii
LISTE DES ACRONYMES .....	iii
LISTE DES FIGURES .....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>POLITIQUE PUBLIQUE, RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES</b>	
<b>ET AGRICULTURE</b> .....	<b>17</b>
Introduction .....	18
Section 1. Les politiques publiques et relations économiques internationales .....	20
Section 2. L'agriculture dans la pensée économique .....	43
Section 3. Le rôle de l'agriculture dans le développement économique.....	58
Section 4. Etude de la politique sectorielle dans une économie : la Politique Agricole.....	76
Conclusion .....	100
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>ANALYSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'ALGERIE ET SON IMPACT SUR LA</b>	
<b>PRODUCTION AGRICOLE</b> .....	<b>103</b>
Introduction .....	104
Section 1. Modèle de développement agricole au lendemain de l'indépendance .....	105
Section 2. Les plans de développement agricole de 2000 à 2014 .....	115
Section 3. La politique Felaha et le plan d'action agricole (2015-2024) .....	145
Section 4. L'impact des plans agricoles sur la production des principales cultures 2000-2019.....	170
Conclusion .....	193

### **CHAPITRE III**

#### **LES NEGOCIATIONS MULTILATERALES DES MESURES D'INTERVENTION EN AGRICULTURE ET LES DETERMINANTS DES EXPORTATIONS AGRICOLES DE**

<b>L'ALGÉRIE</b> .....	196
Introduction.....	197
Section 1. Régulation internationale des échanges agricoles .....	199
Section 2. Les politiques agricoles des pays en développement au niveau régional .....	218
Section 3. Accords commerciaux de l'Algérie en agriculture et l'évolution de ses exportations entre 2000 et 2021 .....	241
Section 4. Déterminants des exportations des produits agricoles de l'Algérie entre 2000 -2021 .....	268
Conclusion .....	292
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	295
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	300
<b>ANNEXES</b> .....	312
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	331

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## INTRODUCTION GENERALE

Plus de dix mille ans, la mise en terre des semences sélectionnées et la domestication des animaux par les hommes a contribué à la naissance de l'agriculture qui s'est transformée d'une agriculture de subsistance à une agriculture de production et de négoce.

L'apparition de l'agriculture a entraîné la disparité de classe sociale et l'augmentation de la population mondiale. Sa mécanisation conduite par la révolution industrielle au 19<sup>ème</sup> siècle a favorisé le développement des pratiques modernes dans la fertilisation industrielle et l'apparition de nouveaux systèmes de culture en Europe et en Amérique du nord depuis 1945. Par conséquent, la révolution agraire contemporaine du 18<sup>ème</sup> siècle ainsi que les nouvelles innovations agricoles qui en découlent, avec l'apparition du capitalisme agricole, ont entraîné l'augmentation de la productivité du travail et l'accroissement des rendements permettant ainsi une forte augmentation de la production agricole en Europe.

Dans les pays en développement au début du 21<sup>ème</sup> siècle, un processus de modernisation similaire s'est produit tout en entreprenant des politiques de transformation des agricultures. Elles ont été fondées sur l'intensification et la sélection de plantes à haut rendement grâce aux progrès techniques et scientifiques réalisés dans le domaine de la chimie. La révolution agraire est considérée par certains historiens économistes comme la cause de la révolution industrielle.

Les systèmes agricoles ont connu des mutations en technique de production suite aux crises sanitaires et environnementales, en transitant de l'agriculture traditionnelle et familiale vers une agriculture intensive, biologique et plus respectueuse de l'environnement.

Les crises alimentaires de 2008 et 2011 ont démontré que l'agriculture faisait face à de nouveaux défis ; nourrir une population mondiale en pleine croissance, augmenter les investissements, s'adapter au changement climatique, allocation rationnelle des terres agricoles, etc.

Ces crises accentuées par la croissance de la population mondiale, contribuent ainsi à la transformation de l'agriculture mondiale et les économies rurales. Au gré des diverses crises l'encadrement par les pouvoirs publics des activités agricoles s'est intensifié.

Aujourd'hui l'agriculture mondiale fixe les objectifs de développement de nouvelles cultures en augmentant la production pour répondre à cette demande croissante et d'assurer la sécurité alimentaire principalement dans les pays en développement.

L'agriculture va au-delà du seul objectif de production des aliments, elle procure de la matière première destinée au secteur industriel, notamment l'agroalimentaire, l'habillement, l'agro-carburant, etc. Sa multifonctionnalité prend en compte la diversité des utilités économiques.

L'amélioration de la productivité en agriculture suppose la modernisation des méthodes de travail agricole. Cette amélioration explique l'essor des deux industries qui ont constitué le fondement de la croissance économique du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe : les textiles et le fer.

L'agriculture se développe avec le concours de l'industrie qui permet sa modernisation et l'agriculture forte permet l'expansion de l'industrie. Elle est attachée au reste de l'économie et joue un rôle considérable dans le processus de développement économique des pays.

Les économistes classiques, A. Smith et D.RICARDO ainsi que T.R.MALTHUS ont admis la théorie de l'accumulation du capital comme source fondamentale de croissance. Et par conséquent des contributions théoriques ont été développées sur le rôle du secteur primaire dans la distribution des richesses et dans le développement de l'économie.

Le rôle de l'agriculture varie selon les étapes du processus du développement. Au préalable du développement économique, le surplus agricole constitue une condition de la croissance économique selon F.QUESNAY et J.Stuart MILL.

Quant à l'économiste américain W.W.Rostow<sup>1</sup>, il attribue à l'agriculture un rôle dynamique dans le processus de développement en stipulant que le développement des pays industriels passe par plusieurs étapes et que le secteur agricole permet à ces pays de décoller en passant d'une économie traditionnelle à une économie industrielle.

La main d'œuvre excédentaire peut être libérée par le secteur agricole moderne capitaliste permettant ainsi d'asseoir la base de l'industrialisation et d'engendrer des profits croissants dans le secteur de l'industrie.

Selon la théorie du surplus d'A.LEWIS<sup>2</sup>, l'amélioration de la productivité dans l'agriculture profite à l'industrie ; un transfert réussi du surplus vers l'industrie implique une continuité mais pas l'excessivité du flux de ressources de l'agriculture sous certaines conditions.

L'analyse du caractère multifonctionnel de l'agriculture permet de comprendre ces liens qui sont nécessaires pour assurer un développement rural et une agriculture durable.

Ce concept, la multifonctionnalité, utilisé en 1993 par le comité européen de droit rural, se réfère à l'ensemble des produits créés par l'activité au profit de l'économie et de la société. Repris et développé par l'OCDE – organisation de coopération et de développement économique - en 1999

---

<sup>1</sup> ROSTOW.W.W.. (1960). « Les étapes de la croissance économique, Paris, France, Éditions du Seuil, p 201.

<sup>2</sup> LEWIS.W. Arthur (1954), «Economic Development with Unlimited Supplies of Labor», The Manchester School, vol 22, Issue 2, p 115-138.

qui recommande aux pays membres de coordonner leurs politiques et *d'exprimer le caractère multifonctionnel de l'agriculture de manière transparente, ciblée et efficace.*

Ainsi, les pouvoirs publics sont incités à reconduire et à reformuler leurs politiques publiques, dans un contexte de mondialisation, qui deviennent multifonctionnelles pour répondre aux multiples objectifs.

La capacité de l'agriculture à atteindre ces objectifs est mise en péril par des facteurs exogènes tels que le dérèglement climatique, la pluviométrie et l'indisponibilité des terres agricoles.

L'agriculture répond à différentes préoccupations relatives à la sécurité alimentaire, la productivité et la durabilité, d'où les réflexions des institutions dont la FAO qui se fixe sur *l'Agriculture et développement rural durable ADRD* dans les années 90. Cette approche vise une meilleure allocation des facteurs de production et la préservation de l'environnement dans le secteur agricole, de la pêche et des forêts.

Une nouvelle approche a émergé analysant le *caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres CMFAT* qui fait partie de l'approche ADRD. Ce concept se concentre sur la compréhension des structures agricoles et le système d'utilisation des terres et évalue la relation entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques ainsi qu'avec l'environnement social.

C'est un secteur qui contribue à la croissance et au développement économique à des rythmes variables selon les pays. Dans les pays en développement l'agriculture est la principale source de revenus de la population pauvre qui tire sa subsistance du sol. Par ailleurs les pays développés interviennent pour soutenir les producteurs et les consommateurs des produits agricoles afin d'atteindre la sécurité alimentaire et augmenter leurs parts du marché mondial.

Le soutien excessif des pays développés de leurs secteurs agricoles a causé le repli de l'activité de production et d'exportation des pays en développement qui détiennent théoriquement des avantages comparatifs naturels dans le secteur.

A travers l'histoire, les politiques agricoles sont passées du système d'imposition nette qui constitue une source de recette fiscale pour les pays en développement, aux subventions massives des agriculteurs dans les pays développés.

Dans la logique sectorielle, contrairement à la logique territoriale, l'intervention publique s'organise autour de la régulation de la reproduction du secteur concerné tout en ayant comme objectif l'ajustement de la reproduction de la société tout entière (P. Muller 1985). La reproduction du secteur agricole tend vers la maximisation des revenus agricoles, ainsi que de la prospérité agricole à la prospérité générale.

L'intervention publique dans le domaine agricole, selon Gouin (2004), se fait pour des raisons économiques, socio-économique, politico-économiques ainsi que pour des raisons politico-idéologiques. De ce fait, il ne saurait y avoir de définition universelle permettant de caractériser la politique agricole.

Généralement, cette dernière englobe l'ensemble des interventions pour résoudre les problèmes généraux ou spécifiques qui se révèlent au niveau du secteur en vue d'atteindre les objectifs du développement national et de déboucher sur le type de défaillance ; du marché intérieur ou international, de défaillances des institutions nationales ou des opérateurs privés. Ces problèmes se traduisent en général, par la formulation des objectifs à atteindre en déterminant les conditions économique, sociale et financière de leur mise en œuvre.

La présence de l'Etat et toutes ses interventions dans le domaine agricole corrobore avec la définition au sens large de la politique agricole qui est « associée à un ensemble de mesures réglementaires, dispositifs structurels, moyens financiers et humains interdépendants, mis en œuvre par la puissance publique pour contribuer à la progression du secteur agricole » V. RIBIER (2007, p 31).

Justifiant leur intervention, les pouvoirs publics opérationnalisent la politique en décidant des modalités d'intervention et en concevant les instruments à mobiliser pour qu'à la fin l'évaluation de l'impact de la politique s'impose.

La démarche de l'évaluation, qui consiste à prononcer un jugement de valeur, remplit deux fonctions. La première est orientée vers le contrôle et la seconde vers le progrès de la politique ; cette dernière rend compte de l'état d'avancement ou le dysfonctionnement du processus, en revanche la première fonction vise à apporter des éléments de prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la politique ou à son dénouement.

Pour A.BOZIO (2014, p25), « L'objectif de l'évaluation est avant tout scientifique : il s'agit d'approfondir nos connaissances sur la façon dont les dispositifs institutionnels existants (les instruments des politiques publiques) atteignent - ou n'atteignent pas - leurs objectifs initiaux ».

L'évaluation repose sur une analyse quantitative quant à l'efficacité des instruments utilisés dans le cadre des plans agricoles. La succession de ces derniers interpelle les analystes de la politique afin d'expliquer et décrire comment elles se réalisent dans ces différentes phases.

L'analyse de la politique publique consiste en l'étude de l'action des autorités publiques au sein de la société (Y.MENY et J.C.THOENIG (1989)). Cette branche de la science politique est explorée par trois courants qui se distinguent par leur focalisation sur des champs d'analyse distincts (Y.MENY et J.C.THOENING (1989) et P.MULLER (1985)).



Les aboutissements de l'évaluation et de l'analyse de la politique publique initient un processus de changement relativement important du programme évalué. Selon P.MULLER c'est ce changement de politique qui définit une politique publique dont l'objectif est de freiner une évolution, ou de promouvoir la transformation du milieu concerné.

L'analyse du changement de la politique publique se focalise sur l'intensité et sur les modalités du changement, si c'est une continuité des objectifs dans le changement, s'il est graduel ou c'est une rupture des programmes.

Deux principales contributions de deux grands auteurs analysent les causes qui incitent les pouvoirs publics à changer leurs politiques. Pierre MULLER met l'accent sur l'approche du référentiel pour expliquer le changement de la politique par celui de l'ensemble des politiques publiques ; le référentiel global. Tandis que Peter HALL remet en cause les fondements cognitifs de la politique, en expliquant que le changement est caractérisé par le mouvement d'un paradigme à un autre.

L'évolution de la politique agricole s'adapte aux attentes de la société à l'égard de l'agriculture tout en visant une pluralité d'objectifs. La préservation de la compétitivité internationale des exportateurs des produits agricoles et alimentaires est l'un de ses objectifs si l'approche en termes d'économie internationale est privilégiée (V. RIBIER (2008)).

Par conséquent, la politique agricole est liée à la recherche de débouchés à l'échelle mondiale et favorise l'accroissement de l'avantage concurrentiel en tentant de dégager et de conserver des parts de marché mondial.

L'intervention dans le domaine agricole se trouve être légitime par elle-même, tandis qu'avec leurs engagements commerciaux internationaux dans le cadre de leurs insertions dans l'économie mondiale, les actions des pays doivent être justifiées sur la base des arguments précis.

L'agriculture et sa multifonctionnalité revêt un rôle important pour les pays, pour les économistes et pour les institutions internationales tant au niveau national que régional ainsi qu'au niveau international.

Avec le libéralisme, les institutions internationales s'attribuent un rôle essentiel dans le développement des relations internationales comme démontré par les différentes approches des relations internationales.

Selon l'approche libérale, l'organisation des relations commerciales internationales en agriculture est gouvernée par l'OMC dont le rôle est de contrôler l'anarchie internationale en régulant le commerce international. Quant à l'approche réaliste, elle estime que l'existence des institutions

internationales reflète la structure du pouvoir réparti entre les Etats puissants principaux acteurs des relations internationales.

La centralité des États est remise en cause par les libéraux qui incitent à l'interdépendance et la coopération internationale. Pour sa part, dans l'approche du néolibéralisme, O.KEOHANE considère que les institutions internationales sont des instruments mis à la disposition des Etats pour obtenir des gains collectifs.

Par conséquent, ces institutions veillent au respect de la réglementation internationale, à la promotion de la coopération, à la régulation de l'interdépendance entre les pays et au modelage du comportement économique.

Aux fins d'établir un commerce équitable des produits agricoles et à travers les négociations multilatérales périodiques, l'OMC redéfinit la ligne de conduite des pays en matière de mesures à mettre en œuvre pour protéger, soutenir la production et les exportations des produits agricoles. Les pays membres à l'organisation, d'un côté, se conforment à la réglementation internationale, d'un autre côté, ils détiennent une marge de manœuvre dans la définition de leurs politiques intérieures et politiques commerciales.

La libéralisation des échanges modifie le niveau d'équilibre des marchés agricoles et conduit à l'allocation optimale des ressources. Elle permet la redistribution des zones de production au niveau mondial au profit des pays qui ont une abondance relative des terres agricoles, de la main d'œuvre et permet un transfert équitable des revenus notamment dans les pays en développement.

Les effets de richesse et de redistribution de la libéralisation au profit de ces pays se réalisent dans un marché qui fonctionne parfaitement ; un marché concurrentiel. Or l'économie réelle ne répond pas à cette situation de marché.

En effet, les pays en développement subissent les effets du marché défaillant des produits agricoles où la régulation par le marché ne peut permettre d'atteindre une situation optimale. L'intervention des Etats viserait à corriger et pallier ces défaillances en sélectionnant les mesures à appliquer pour réduire les effets désavantageux et les inégalités entre les agriculteurs.

La conception de leurs politiques agricoles permet aux pays de dégager des positions nationales qui servent de base de négociation avec les partenaires extérieurs lors de leur intégration régionale et dans les négociations multilatérales.

Au niveau communautaire, la politique agricole se définit dans le cadre de l'intégration économique des pays. De nombreux pays ont formé et renforcé des alliances commerciales

régionales afin de parvenir à des économies d'échelle concurrentielles et se défendre contre les politiques commerciales des autres pays.

Des politiques agricoles communes ont été définies entre les pays en Europe comme en Afrique subsaharienne en vue de renforcer les capacités des décideurs en matière d'élaboration de propositions pour améliorer leurs compétitivités. Deux expériences similaires dans le principe en revanche différentes dans leurs applications et de leurs résultats.

Le secteur agricole occupe une place importante dans les économies des pays africains où il concerne plus de la moitié de la population contribuant ainsi à la création de la richesse nationale et à la croissance économique. Ces pays disposent d'orientations différentes dans leurs politiques agricoles, en fonction de leurs localisations géographiques, climatiques et de leurs stratégies quant à la valorisation de leurs ressources naturelles. Cependant, les pays de l'Afrique subsaharienne élaborent des politiques agricoles communes pour valoriser et défendre leurs agricultures.

Certaines politiques agricoles ont un caractère mondial et ne se prêtent pas à la réforme régionale. Les subventions à la production nationale ont une portée globale plutôt que régionale de même que les subventions à l'exportation nécessitent une stratégie globale.

Ces stratégies d'intervention dans le domaine agricole relatives aux soutiens internes, aux subventions des exportations et à l'accès des produits agricoles des pays exportateurs aux marchés étrangers constituent les mesures sujettes aux négociations multilatérales au sein de l'OMC depuis la conférence ministérielle de Doha en 2001 où les pays s'engagent à réduire les effets de distorsion sur les marchés agricoles entraînés par leurs interventions massives.

Les échanges des produits agricoles et alimentaires ont un rôle important dans la sécurité alimentaire mondiale. Ces échanges ont été impactés ces dernières années par la crise sanitaire qui avait eu des répercussions sur certaines activités, notamment le transport, provoquant la baisse de la production et l'approvisionnement en ces produits faute de pénurie de main d'œuvre et un accès limité aux intrants.

D'autre part, la libéralisation des échanges se négocient au sein des accords commerciaux régionaux qui impliquent souvent des pays proches. La proximité géographique permet d'accroître les échanges entre les pays de par la similitude des goûts et la réduction des coûts de transport.

Les facteurs de proximité jouent en faveur de l'intégration économique entre les pays voisins qui favorise une meilleure coopération. La distance apparaissait dans un rôle secondaire dans les

théories traditionnelles du commerce international pour expliquer les échanges internationaux. En revanche dans les théories nouvelles du commerce international (P.KRUGMAN) elle est évoquée sous la forme de coût de transport qui limite le champ des échanges qui apparaissent lorsque les coûts sont inférieurs aux écarts internationaux de prix.

Empiriquement, différents facteurs influent sur le volume des échanges internationaux des produits agricoles ; la capacité productive, la différenciation des produits, la taille des pays, etc. D'où l'intérêt porté au modèle gravitationnel pour décrire les échanges internationaux de produits agricoles.

L'intégration régionale ainsi que l'adhésion des pays aux organisations internationales impliquent l'application des règles associées aux échanges et à leur coopération.

Les pays en développement s'intègrent davantage à l'économie mondiale en participant aux négociations multilatérales sur le commerce des produits agricoles et multiplient les accords commerciaux régionaux entre eux et avec les pays développés. Par ailleurs, les pays en développement dépendent des importations des produits agricoles et alimentaires pour assurer leur disponibilité sur leurs marchés nationaux.

Les pays en développement, y compris l'Algérie, rencontrent de nombreuses contraintes pour développer leurs agricultures et leurs compétitivités internationales, séparément ou collectivement, au niveau interne comme au niveau externe.

De ce contexte, notre étude porte sur l'analyse de la politique agricole de l'Algérie menée depuis deux décennies et présentera les expériences des politiques agricoles communes des pays de l'Afrique subsaharienne afin de dégager la portée des pratiques gouvernementales dans ce domaine, ainsi que les capacités et les potentialités en agriculture des pays africains qui seront appelés à coopérer avec l'Algérie dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine.

Au niveau régional l'Algérie s'est engagée dans un partenariat avec l'union européenne et avec les pays arabes dans le cadre des accords de libre-échange.

En revanche, au niveau multilatéral, le pays demeure observateur à l'OMC, tout en négociant son adhésion à cette organisation. En agriculture, les négociations portaient sur les modalités du soutien accordé aux agriculteurs et le niveau la protection de la production dans le cadre de ses plans de développement agricole. Par conséquent l'Algérie met, si nécessaire, en conformité ses instruments d'intervention avec les directives et la réglementation internationale.

L'élargissement des marchés permet à l'Algérie de rationaliser sa production et de renforcer sa spécialisation. La concurrence internationale incite les agriculteurs algériens à se moderniser et

à s'adapter au changement. Par ailleurs, l'ouverture peut entraîner des contraintes pour les opérateurs économiques qui accusent un retard par rapport aux pays développés.

A la lumière de ce qui a été développé sur le cadre conceptuel de la spécificité du secteur agricole, sur le rôle qu'il remplit dans le développement économique et social, sur la légitimité de l'intervention des États pour cadrer ce secteur, sur les forces supranationales qui dominent et organisent les relations commerciales interétatiques en agriculture, notre intérêt pour ce secteur porte tout d'abord sur une étude de la politique agricole sur le plan national ensuite sur le plan international en analysant le cadre institutionnel des échanges des produits agricoles qui impact le choix public.

Afin de situer notre travail de recherche, il est impératif de présenter une revue des travaux effectués dans le domaine agricole.

Des travaux empiriques de divers chercheurs ont porté sur l'étude de la politique agricole de l'Algérie et sur les interventions publiques des pays en développement dans un contexte de mondialisation.

Le choix s'est porté sur les articles publiés par les spécialistes et professionnels agricoles en Algérie notamment O.BESSAOUD, S.BEDRANI, F.CHEHAT et S.A.FERROUKHI.

Pour sa part, *Mourad BOUKELLA* (2008) a établi un état des lieux de l'agriculture algérienne en analysant le PNDAR (plan national de développement agricole et rural) appliqué par l'Algérie en 2004 et illustra les divers défis et les enjeux à relever par le secteur agricole algérien. Parmi ses recommandations ; la modernisation de l'agriculture algérienne dans sa gouvernance, dans sa formation et recherche et développement. Ainsi il a suggéré la réorganisation et la préservation du foncier agricole indispensable pour l'activité de production. Quant à son insertion à l'économie mondiale, l'auteur avait constaté que l'intégration à l'économie agroalimentaire mondiale reste un défi à relever pour les entreprises algériennes.

*Chaouki BOURI* (2011) s'est intéressé à la problématique de l'impact des deux premiers plans de développement agricole appliqués entre 2000 et 2006, sur le développement économique de l'Algérie. Les résultats des recherches révèlent que l'intervention publique par les prix et le soutien des agriculteurs a concouru à l'évolution positive de la production agricole et de l'emploi et a permis une amélioration de la balance des paiements pour la même période.

*Cherif OMARI, Jean-Yves MOISSERON et Arlène ALPHA* (2012) mettent en exergue l'importance accordée à l'agriculture dans le développement économique en Algérie initié par les plans de développement agricole. Les auteurs constatent la faiblesse de l'agriculture algérienne qui ne peut

subvenir à la demande nationale. Ils préconisent comme solution la clarification du système foncier algérien et proposent d'offrir un environnement stable pour les agriculteurs ainsi que la définition d'un modèle de croissance agricole qui implique une régulation des marchés et l'amélioration de la qualité.

De leur côté, les deux spécialistes en agriculture algérienne, *Slimane BEDRANI et Foued CHERIET* (2012) évaluent les résultats des politiques publiques agricoles appliquées sur plus de 25 ans.

Selon les auteurs, les pouvoirs publics ont consacré d'importants moyens financiers et matériels pour pouvoir nourrir la population, pour créer de l'emploi et améliorer le niveau de vie de la population rurale d'une manière durable.

Après presque trois décennies de mise en pratique, ils estiment que les plans de développement sont moins efficaces, peu évalués et peu articulés entre eux, ce qui a conduit à un résultat pas très satisfaisant. Ils justifient cet effet par l'inefficacité des choix stratégiques sectoriels, par la faiblesse de l'articulation entre les structures, les institutions et organismes de recherches, et par le déficit de gouvernance institutionnelle.

Par ailleurs, *Omar BESSAOUD* a publié de nombreux travaux sur l'agriculture algérienne.

Dans son ouvrage « *Agriculture et paysannerie en Algérie : de la période coloniale aux politiques agricoles et rurales d'aujourd'hui (1962-2019)* » il relate l'évolution de la paysannerie de l'époque coloniale jusqu'à 2019 tout en analysant l'impact de la révolution agraire et les politiques agricoles et rurales sur les formes d'organisation de la société rurale. Il met l'accent sur le changement des structures foncières qui étaient à l'origine des modifications dans le fonctionnement de la société.

Dans la même année, *O.BESSAOUD*(2019) a établi un rapport de synthèse sur l'agriculture algérienne. L'auteur considère que les politiques agricoles de l'Algérie sont fortes et ambitieuses qui visent la sécurité alimentaire. Ces plans de développement agricole ont suscité l'intérêt des acteurs économiques privés pour les investissements dans le secteur ainsi que pour les ruraux par les projets de proximité de développement rural.

L'auteur met l'accent sur les défis de l'agriculture algérienne ; les défis économiques, sociaux et démographiques, les défis liés au changement climatique, à la gestion des ressources naturelles et enfin les défis liés à la sécurité alimentaire.

Deux autres études ont analysé les effets des soutiens internes sur le développement et la croissance économique en Algérie ;

- La première étude concerne l'article de *Sid Ahmed FERROUKHI, M.Yazid BOUMGHAR et Foued CHEHAT* (2021) qui procèdent à l'analyse des effets des subventions agricoles accordées aux producteurs algériens, sur la valeur ajoutée et la croissance agricole.

Les auteurs distinguent trois lignes de soutiens. Le premier orienté vers les exploitations agricoles pour protéger les revenus des agriculteurs. Le second destiné au développement rural et à la mise en valeur des terres agricoles et le dernier type d'aide concerne le soutien aux consommateurs.

L'étude économétrique appliquée par les auteurs fait ressortir que les subventions allouées dans le cadre de la politique agricole en Algérie entre 2000 et 2018, ont eu des effets positifs sur l'évolution de la valeur ajoutée agricole. Ils ont constaté que l'effet des subventions décalées d'une année sur la production agricole est plus important que l'effet des subventions accordées au cours de l'année à savoir le double. Ils démontrent l'existence de l'effet de termaillage entre la mise en place des subventions et leurs effets sur la valeur ajoutée agricole.

- Dans la deuxième étude, l'ancien ministre de l'agriculture et de la pêche, *S.A.FERROUKHI*(2021) axe ses recherches sur l'impact des politiques de soutien de l'agriculture et de la pêche sur la sécurité alimentaire en Algérie. En dressant un bilan de cette dernière en Algérie et en projetant celle de 2035-2050, l'auteur constate qu'il est impératif que l'action publique dans le domaine de la sécurité alimentaire à travers ses politiques publiques soit plus profonde, plus cohérente et plus efficace. Il recommande la mise en place d'une politique transversale de la sécurité alimentaire durable et de transiter vers de nouveaux modèles de croissance plus adaptés de l'agriculture et de la pêche à l'horizon 2035.

La disponibilité, l'accès à la nourriture, la stabilité des prix et de l'offre sont les objectifs primordiaux de tous les pouvoirs publics pour permettre une vie saine et active de la population.

Parmi les travaux qui ont traité les politiques agricoles et la sécurité alimentaire, on cite :

Les communications faites au cours des deux journées d'études organisées par IRA-AEDES. (2000) sur les enjeux de la renégociation de l'accord agricole de l'OMC et - la libéralisation des échanges et sécurité alimentaire des pays en développement le cas de l'Amérique centrale. Les comptes rendus des débats relatent l'impact négatif de la libéralisation des échanges sur la concurrence entre les pays et sur leur action locale de développement agricole. Ils constatent que les pays en développement ne constituent pas une seule voix dans les négociations ce qui diminue leurs interventions dans les débats.

*A.RAHAL et A.BENTERKI* (2005) avaient étudié la question des subventions agricoles dans le cadre des négociations pour l'accession à l'OMC. Ils attirent l'attention dans leur article sur le fossé qui existe entre ce qui est recommandé dans ce cadre et la pratique de quelques pays qui

prônent le libre-échange. Ils aboutissent à la conclusion que les subventions agricoles ont eu un impact indésirable sur les pays en développement et sur certaines de leurs productions notamment le coton et le sucre.

Sur le plan national, les travaux les plus pertinents selon notre sujet de recherche analysent les objectifs de l'intervention de l'Etat algérien dans le domaine agricole et les défis qu'il doit relever pour améliorer la sécurité alimentaire. Les travaux abordent la même thématique sous différents angles et se rejoignent sur la question de l'évaluation de la politique agricole de l'Algérie. Des travaux qui se complètent et qui déterminent l'impact de cette politique sectorielle sur le développement économique, sur la sécurité alimentaire et sur la forme organisationnelle de la société rurale en Algérie.

L'accent est mis, également, sur la rude concurrence que les pays en développement sont confrontés sur le marché mondial et recommandent leur unification pour défendre leur agriculture. L'intégration économique devient de plus en plus profonde et ce processus nécessite l'identification et l'examen des facteurs qui permettent l'amplification ou la réduction des échanges tout en analysant les effets de l'intégration sur les échanges.

La deuxième série des travaux consultée concerne les études empiriques qui traitent l'application du modèle de gravité aux échanges agricoles entre les pays. Dans ce domaine, divers chercheurs ont déterminé les facteurs qui expliquent les échanges agricoles bilatéraux ou régionaux, pour un seul produit ou par filière.

Quant à *Won W. KOO, D.KAREMERA et R. TAYLOR (1994)*, ils ont étudié les exportations européennes de la viande en estimant le modèle de gravité pour analyser les politiques commerciales relatives à la viande. Cette étude révèle que les politiques commerciales et les subventions utilisées par les pays exportateurs et importateurs, que la capacité de production animale des pays et les distances jouent un rôle important dans la détermination des flux commerciaux de la viande. Les accords à long terme réalisent les performances les plus élevées pour renforcer le commerce international de la viande. Par ailleurs, les quotas d'importation et la maladie du bœuf affectent considérablement ce commerce.

L'étude de *C.ATICI et B.GULOGLU (2006)* a ciblé la filière fruits et légumes frais et transformés et a analysé les facteurs qui déterminent les exportations de la Turquie vers 13 pays de l'UE entre 1995 et 2001. Les variables explicatives qui ont intéressé les auteurs sont le PIB, la population, la distance, la population turque vivant dans les pays membres de l'UE et non méditerranéens. Les



résultats ont révélé, que la taille de l'économie mesurée par la somme du PIB de la Turquie et de son partenaire commercial, la population importatrice, la population turque dans l'UE et la prise en compte des goûts et des préférences des pays non méditerranéens sont des facteurs importants qui affectent positivement les exportations turques. Les résultats suggèrent que les stratégies de marketing ciblant la population turque dans les pays de l'UE et les pays membres non méditerranéens améliorent les performances à l'exportation des exportations de fruits et légumes.

*J.KORINEK et M.MELATOS* (2009) analysent les effets de trois accords régionaux sur les échanges agricoles entre les pays en développement dont la zone de libre-échange entre les pays membres à l'association des nations du l'Asie du sud-Est –ANASA-, le marché commun MERCOSUR qui regroupe la communauté économique des pays d'Amérique du sud et le COMESA marché commun des pays de l'Afrique orientale et australe. Les résultats obtenus du modèle de gravité révèlent que ces intégrations commerciales ont permis l'accroissement des échanges agricoles intra-communautaire. En revanche les résultats du modèle n'indiquent pas clairement la création ou le détournement des échanges entre le pays membres.

*V.GAMMADIGBE* (2017) détermine les effets de l'intégration commerciale et les effets de l'intégration monétaire sur les échanges agricoles des pays de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) pour la période de 1986 à 2013. L'auteur dans son étude s'interroge sur l'impact de cette intégration sur la sécurité alimentaire de la région. Le modèle de gravité a été augmenté de variables de contrôle et des variables indicatrices, dont l'infrastructure (routière, télécommunication), les terres cultivables, le taux de change bilatéral réel, le partage d'une langue et frontière commune. Quant aux variables d'intérêt de la recherche, elles sont représentées par deux variables ; la première capte l'effet de l'intégration à l'UEMOA sur les exportations et les importations bilatérales des pays membres, et la deuxième elle permet de mesurer l'impact du tarif extérieur commun instauré par la communauté.

L'auteur conclut que l'intégration régionale peut avoir des effets positifs sur la sécurité alimentaire par le biais, entre autres, de la circulation des biens agricoles des pays excédentaires vers les pays déficitaires. De même, la mise en place du tarif extérieur commun a réduit la dépendance alimentaire de ces pays vis-à-vis de l'extérieur en détournant et en créant les échanges entre les pays de l'Afrique de l'ouest.

*M.A.MATALLAH* (2021) a appliqué dans son travail de recherche le modèle de gravité sur les exportations agricoles et agroalimentaires en Algérie pour la période 2001-2017. L'objectif du travail est de mettre en évidence les facteurs qui contribuent à la promotion de ces exportations. Il tente d'expliquer les exportations totales, les exportations agricoles et agroalimentaires de

l'Algérie par les PIB des deux pays, la distance, les populations, la frontière et la culture commune ainsi que les ACR.

Il constate que les PIB, la population du pays importateur, les frontières et cultures communes favorisent les exportations algériennes, tandis que la distance et la population de l'Algérie réduisent ces échanges. Il conclut que l'Algérie a des potentialités non exploitées.

Les modèles de gravités des échanges exposés ci-dessus suivent le modèle théorique de base, ce qui implique que les flux commerciaux augmentent proportionnellement aux PIB des partenaires et diminuent proportionnellement à la distance parcourue.

La plupart des études qui ont été effectuées sont orientées vers l'étude des effets des accords commerciaux et les effets de l'intégration économique sur les échanges agricoles des pays.

A la lumière de ces deux séries de travaux proposés, qui traitent séparément les politiques agricoles de l'Algérie et les effets des accords commerciaux sur les échanges agricoles des différents pays, notre travail de recherche tente d'associer les deux concepts pour le cas de l'Algérie.

En conséquence, le travail s'articule autour de l'analyse de l'intervention publique dans le domaine agricole en Algérie dans un contexte de libre-échange, analysant ainsi les changements de politique agricole depuis 2000 jusqu'à 2019. On s'interroge sur les effets de ses interventions sur l'évolution de la production agricole ainsi que leur impact sur les exportations agricoles en Algérie.

Dans ce contexte, nous tenterons de répondre à la problématique suivante :

***Dans un contexte de mondialisation, dans quelle mesure la réforme de politique agricole de l'Algérie contribue-t-elle au développement de ses exportations agricoles ?***

A partir de cette question centrale, plusieurs questions secondaires émergent:

- Quelle incidence ont eu les plans de développement agricole sur l'évolution de la production agricole en Algérie entre 2000 et 2019 ?
- Quel rapport existe-t-il entre l'évolution des exportations et la valeur ajoutée agricole en Algérie entre 2000 et 2021 ?

Pour vérifier cet aspect nous allons tester les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la diversité des mesures d'intervention publique employées dans le cadre des plans agricoles stimule la production des principales cultures en Algérie entre 2000 et 2019.

Hypothèse 2 : l'amélioration la valeur ajoutée agricole nationale entraîne l'augmentation des exportations agricoles en Algérie entre 2000 et 2021.

Compte tenu des caractéristiques de la question de recherche, une analyse quantitative fondée sur la collecte des données de production et des exportations agricoles de l'Algérie a été retenue tout en adoptant une approche hypothético-déductive. L'analyse s'inspire du concept de l'analyse des politiques publiques et des théories des relations internationales.

Dans une première étape nous adopterons une démarche descriptive du processus de réforme agricole en Algérie en mettant l'accent sur la situation macroéconomique. Nous explorerons la mise en place des différents plans de développement agricole depuis 2000 et leurs conséquences sur le volume de la production des principales cultures que l'Algérie est en mesure de produire. Pour cela, nous effectuerons un test d'échantillons appariés sur la production avant et après les mises en application des plans agricoles.

Dans une seconde étape, nous présenterons l'environnement extérieur dans lequel évoluent les pays en développement qui influe sur leurs actions publiques. Seront illustrées les conditions de coopération internationale dans le domaine agricole à convenir avec l'OMC relatives aux échanges de ces produits. Par la suite, nous procéderons à une analyse de la structure et de la nature des échanges agricoles de l'Algérie et effectuerons une estimation par le modèle de gravité pour estimer la relation entre les exportations agricoles et la valeur ajoutée agricole comme variable d'intérêt, ainsi que les autres facteurs qui émanent des interventions publiques dans le domaine.

Pour répondre à notre objectif, notre démarche est organisée en trois chapitres :

Dans *le premier chapitre*, sera présenté le cadre conceptuel des politiques publiques, de leurs analyse et évaluation ainsi que le cadre théorique des relations économiques internationales afin d'appréhender les actions publiques dans une situation de libre-échange et d'interdépendance entre les pays.

Etant donné l'importance de l'agriculture dans les économies des pays, nous présenterons une revue de la littérature relative à la place de l'agriculture et sa contribution au processus de développement économique.

Seront décrits les modes d'intervention et de soutien publics dans le domaine agricole pour dynamiser l'activité agricole ; l'élaboration d'une politique agricole témoigne de la particularité du secteur agricole.

*Le deuxième chapitre* consistera à dresser les différents programmes et réformes agricoles de l'Algérie depuis 2000 et son impact sur les cultures stratégiques définies comme telles dans les plans de développement agricole. Le chapitre portera un regard analytique sur les changements des politiques agricoles en Algérie ; changement d'objectifs et mesures d'intervention.

Côté empirique nous utilisons le test des échantillons appariés qui permettra de capter l'effet des quatre plans agricoles sur la production des biens agricoles de l'Algérie de 2000 à 2019 étant donné que le dernier plan s'achèvera en 2025.

Nous nous situons dans le cadre analytique de notre travail sur le courant de l'analyse de la politique publique de l'Algérie, et sur l'approche sociologique des relations internationales notamment sur le fonctionnalisme et l'interdépendance

*Le troisième chapitre* présentera la réglementation internationale ainsi que les négociations multilatérales relatives aux mesures de soutien et à la protection de l'agriculture au sein de l'OMC.

Au niveau régional seront illustrées les expériences des politiques agricoles communes des pays en développement en Afrique subsaharienne. Un état des lieux de ces expériences illustrera les potentialités des échanges agricoles entre ces pays et l'Algérie dans le cadre de la zone de libre-échange africaine.

Le cas empirique concernera l'analyse de la structure des exportations agricoles de l'Algérie entre 2000-2021 et la détermination des facteurs qui expliquent ces exportations en appliquant le modèle de gravité.

Nous nous intéressons aux facteurs d'intérêt – production agricole, financement, la mécanisation en agriculture pour expliquer les échanges tout en se référant aux théories du libre-échange. En conséquence, nous mobilisons des variables mesurant les effets de l'intégration économique avec les pays arabes et les pays de l'union européenne.

# **CHAPITRE I**

## **POLITIQUE PUBLIQUE, RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES ET AGRICULTURE**

## Introduction

Historiquement, l'Etat s'est construit à travers ses multiples interventions dans différents domaines et fonctions ; de l'Etat régalien, à l'Etat providence vers l'Etat producteur et régulateur.

Dans la pensée économique, l'Etat occupe un rôle important dans la vie économique des pays. Chez les mercantilistes, on lui a attribué le rôle de protecteur de l'économie ; son intervention est considérée comme le moyen de construire l'ouverture de l'économie à son profit, principalement quand le commerce devient un jeu à somme nulle.

Chez les physiocrates, le rôle de l'Etat est celui de garantir l'ordre naturel et de supprimer les entraves à la circulation des richesses. Les préoccupations des physiocrates étaient focalisées sur l'origine de la croissance qui était agricole et sur la circulation de la richesse ainsi constituée.

Chez les classiques, notamment Adam Smith, le bien être des individus est assuré par le marché où l'Etat intervient lorsque ce dernier ne peut assurer de manière spontanée le fonctionnement de l'économie de marché ; l'Etat assure la fonction régalienne, maintient les travaux publics et la production des biens publics financés par les dépenses publiques.

Concernant l'école allemande, elle est le symbole de nombreux plaidoyers en faveur de l'interventionnisme étatique dans le développement du pays à travers la protection des industries naissantes, de la promotion des services liés à l'urbanisation, etc. Pour cette école, le protectionnisme est nécessaire pour les premières phases du développement où l'Etat devient garant de la croissance économique ; un argument utilisé par l'Allemagne et les Etats-Unis au cours du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Quant aux travaux de Keynes, ils sont considérés comme ayant réintroduit l'Etat au sein de l'analyse économique. Il s'est concentré sur le rôle de stabilisation des dépenses publiques et sur son rôle redistributif. Son intervention est considérée comme le meilleur moyen d'assurer la croissance économique en atténuant les irrégularités des cycles économiques par l'augmentation des investissements et des dépenses publiques ainsi que par l'allègement de la fiscalité.

Son assistance permet de résoudre les imperfections du marché ; il intervient pour corriger le déséquilibre partiel ou le déséquilibre général en garantissant le plein emploi. Il corrige la dynamique du marché tout en évitant le cumul injustifié des inégalités de départ.

Ces interventions publiques s'inscrivent dans une démarche analytique selon Jean-Claude THOENING qui considère ces politiques comme des problèmes *analytiquement construits* par

l'identification des acteurs concernés, la constitution des phases d'intervention et la recherche de leur cadre cognitif.

L'intervention de l'Etat au niveau sectoriel, notamment agricole, conduit celui-ci à recadrer la production du secteur par la régularisation du marché agricole interne afin d'atteindre les objectifs économiques et sociétaux.

Le secteur agricole occupe un rôle important dans le développement de l'économie du pays ainsi que dans l'évolution de certains secteurs. En conséquence, c'est une activité qui est en changement continu et s'adapte à une demande globale croissante en produits agricoles, à de nouvelles technologies de culture et au changement climatique qui influe considérablement sur le rendement. Ces transformations nécessitent l'élaboration et la réévaluation périodique des politiques d'intervention de l'Etat dans le secteur agricole.

Le rôle de l'agriculture dans le développement de l'économie d'un pays est mis en exergue par les théories économiques. Divers courants ont étudié la question, notamment les physiocrates et les classiques à travers l'analyse de la rente foncière. D'autres économistes ont développé son rôle dans la croissance économique.

L'État contribue par différents moyens et programmes d'action pour atteindre des objectifs dans le domaine agricole. Sa politique évolue en fonction des préoccupations internes ou externes qui peuvent être économiques ou politiques de l'époque. Cette évolution qui résulte d'un changement de paradigme ou de référentiel justifie des nouvelles actions et la mise en œuvre des mesures et des moyens différents.

Par ailleurs, l'action de l'État n'est pas indépendante de l'environnement extérieur dont il est attaché politiquement et économiquement à travers ses engagements internationaux.

En conséquent, les relations internationales jouent un rôle important dans la transformation des politiques de l'État et dans la transnationalisation de l'action publique ; c'est la dimension globale dans le changement des politiques.

Les organisations internationales tiennent un rôle très important dans le développement et la coordination des relations interétatiques de telle sorte qu'elles influent et orientent directement ou indirectement les programmes productifs nationaux.

L'étude de la politique agricole des pays en développement y compris de l'Algérie et les réformes entamées en vue de s'adapter au contexte international du libre-échange, nous renvoie à présenter dans ce chapitre les concepts théoriques relatifs à l'intervention des Etats dans un contexte de mondialisation tout en présentant leurs démarches dans le domaine agricole.

Deux concepts théoriques seront présentés ; le concept la politique publique ainsi que l'approche de l'analyse du changement de politique et les théories des relations économiques internationales (section 1).

L'activité agricole repose fondamentalement sur le facteur terre qui devient difficilement accessible pour les pays pour subvenir à la demande croissante de la population mondiale.

L'importance de ce facteur est démontrée par la théorie économique à travers le concept de la rente agricole et son rôle dans la répartition des revenus entre les différents acteurs (section 2) ainsi que sa contribution dans le développement économique des pays (section 3).

L'intervention publique dans le domaine agricole est prépondérante, ainsi il est important de clarifier les objectifs assignés aux politiques agricoles en mettant en exergue les différents modes d'intervention publique pour les atteindre (section 4).

## **Section 1. Les politiques publiques et relations économiques internationales**

L'économie publique s'intéresse à l'intervention publique dans la sphère économique ainsi que les formes de son intervention : la régulation, la fiscalité, les assurances sociales et la redistribution. L'analyse économique démontre les enjeux de cette intervention en analysant les raisons, la manière et les effets de l'intervention de l'Etat dans l'économie.

L'économie publique repose principalement sur deux approches pour étudier ces questions : la première est l'approche positive qui consiste à analyser les effets de la politique publique, la seconde est une approche normative qui permet de définir la politique la plus efficace pour atteindre les objectifs fixés, en étudiant la relation entre ces derniers et les instruments à la disposition de l'Etat.

Les politiques nationales s'exercent dans un cadre territorial délimité tandis que la mondialisation est un phénomène qui se produit au-delà des frontières. Par ailleurs la mondialisation diminue les capacités d'intervention des Etats. Elle introduit des changements dans la dynamique internationale mais n'impose pas un modèle unique d'organisation économique.

Par conséquent, les capacités des Etats sont diminuées sauf sur lorsqu'ils agissent en coordination avec d'autres pays sur la scène mondiale et lorsqu'ils entretiennent des relations économiques internationales. Le pouvoir des Etats glisse vers d'autres acteurs, notamment les marchés, les firmes et les organisations internationales.



---

Deux concepts sont développés, le premier celui de la politique publique qui développe le processus de l'intervention publique, le deuxième concept des relations économiques internationales qui met en avant les relations interétatiques.

### **1.1. Les politiques publiques**

L'un des fondateurs de la discipline de la politique publique Harold D.LASSWELL a ainsi déclaré que la politique était un processus par lequel était déterminé *Qui obtient quoi, quand et comment* dans la société.

L'approche de politique publique développe l'action de l'Etat dans les différents domaines en distinguant les finalités et les objectifs assignés aux politiques publiques. Elle définit les moyens mis en œuvre et les effets qui sont entraînés en mettant l'accent sur les structures et les institutions.

Divers acteurs sont impliqués dans les différentes étapes d'une politique publique ; les autorités publiques qui agissent selon le contenu institutionnel de l'action publique pour résoudre le problème public, et les groupes sociaux qui causent et /ou supportent les effets du problème collectif. Les administrations publiques enchainent des décisions et des activités intentionnellement cohérentes avec une orientation donnée, en vue de modifier le comportement des groupes ciblés et dans l'intérêt de groupes sociaux qui subissent les effets négatifs du problème.

Pour comprendre l'action du gouvernement et de mieux cerner les effets de l'intervention gouvernementale sur l'économie, il est important de définir les politiques publiques et les transformations qui ont produit la multiplication dans l'action des Etats.

#### **1.1.1 Le concept de politique publique**

Etant un concept de la science politique, les politiques publiques sont appliquées sur un territoire ou sur un domaine de la société pour le transformer, l'adapter ou bien pour freiner son évolution.

C'est un concept qui renvoie à un processus au cours duquel les acteurs gouvernementaux décident d'une action publique sur un domaine spécifique.

Par conséquent, il existe de nombreuses définitions de la politique publique ;

Deux chercheurs français en sciences politiques, Yve MENY et Jean-Claude THOENING la définissent en « une politique publique qui se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique donné»<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> MULLER Pierre (2009), « Les politiques publiques », PUF, Dixième édition mise à jour, 36e mille, Que-sais-je, France, p11.

---

D'après le politologue canadien Vincent Lemieux « une politique publique est faite d'activité orientée vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps»<sup>4</sup>

Selon Thomas DYE, la politique publique se résume à un choix des gouvernements d'agir et faire ou de ne pas faire, aux choix d'adopter une série d'actions ou d'inactions pour régler un ensemble de problèmes.

Selon les auteurs, l'existence de la politique publique est fondée sur divers éléments, dont :

- La définition des buts et des objectifs à atteindre.
- La présence de la substance d'une politique, soit les mesures et les instruments.
- La définition des programmes d'intervention contenant des actions et des décisions relatives à son application.
- Son inscription dans un cadre général d'action qui la différencie des mesures isolées.
- Elle doit concerner des groupes, des individus ou des organisations qui seront affectés par la politique.

La mise en œuvre du programme et l'interprétation de directives gouvernementales permettent la mise en perspective des résultats des programmes et la mise en place d'une nouvelle action gouvernementale.

La variation dans le temps du champ, des moyens d'action et des objectifs de la politique publique permet de dresser la typologie de celle-ci. Selon le politologue américain Théodore LOWI (1972), les politiques publiques visent à modifier les comportements des individus ou des collectifs à travers les instruments et les mesures utilisés.

Elles peuvent être des politiques règlementaires ou des politiques distributives où les individus bénéficient des actions publiques soumises à des conditions. Elles peuvent être également des politiques redistributives telles que la politique fiscale et sociale, ou des politiques procédurales par la mise en place des dispositions pour les groupes d'individus.

Différents modèles types de fonctionnement et schéma d'interprétation de politique ont été formulés pour permettre la compréhension de cette dernière. On cite :

- ***Le modèle institutionnel*** où les institutions sont porteuses des politiques et ont un rôle important dans le déroulement des actions et des comportements publics. Le modèle met l'accent sur les institutions comme repère de prise de décision.

---

<sup>4</sup> KNOEPFEL Peter, LARRUE Corinne, VARONE Frédéric, (2006), « Analyse et pilotage de politiques publiques », 2ème édition, Verlag Rüegger, Zürich, p28

- **Le modèle du processus politique** dans lequel, les politiques publiques sont considérées comme un processus fondamentalement politique. La manière dont se déroule le développement des politiques publiques l'emporte sur leurs résultats effectifs.
- **Le modèle de groupe** considère la politique comme un marchandage permanent entre groupes; que le groupe l'emporte sur l'individu. L'objectif est la recherche d'un équilibre entre groupe.
- **Le modèle de l'élite** dans lequel la politique reflète les objectifs des élites qui imposent leur choix par rapport à une population peu informée.
- **Le modèle rationnel** vise la maximisation du gain social et le bénéfice de la collectivité.
- **Le modèle incrémentaliste ou marginaliste** : C'est un ajustement minimal du système existant aux modifications de son environnement.
- **Le modèle de jeux** : C'est un comportement rationnel dans un environnement conflictuel par rapport à d'autres décisions.
- **Le modèle systémique** considéré comme la réponse d'un système aux modifications de son environnement.

Chaque politique est une tentative d'agir sur un domaine défini, c'est un processus de décision auquel participe un certain nombre d'acteurs qui construisent leurs rapports au monde et agissent sur le réel tel qu'il est perçu.

En conséquence, le rôle de l'Etat et son domaine d'action ont évolué dans le temps et correspondent à plusieurs figures; de l'Etat régaliens à l'Etat providence, vers l'Etat producteur et l'Etat régulateur.

Les politiques publiques ont, elles aussi, tendance à évoluer à travers le temps. Selon Jean-Claude THOENIG, elles ont une histoire et ont connu des évolutions en fonction des préoccupations politiques de l'époque.

Par ailleurs, l'élaboration des politiques publiques se base sur un cadre cognitif et normatif qui cherche à démontrer que l'action publique s'organise autour d'un univers cognitif. Ces deux notions rassemblent tous les travaux qui se focalisent sur les idées, les connaissances, les croyances sociales qui animent les promoteurs d'une politique. En font partie, la notion du référentiel défendu par Peter Muller et Bruno Jobert, la notion du paradigme de Peter Hall et la notion du système de croyance de Sabatier et Jenkins-Smith, selon laquelle les croyances des acteurs de la politique publique servent à construire une vision d'un monde organisé.

La mise en œuvre de nouveaux moyens d'action publique peut être expliquée par les deux premières notions développées ci-après ; le paradigme chez Peter Hal et le référentiel de Pierre Muller.

### **1.1.1.1 Le paradigme de politique publique**

Dans cette approche, l'élaboration de la politique est animée par la conception globale et le consensus qui domine dans un champ scientifique. Le paradigme agit comme un élément qui rend un système d'acteur durable et cohérent.

D'après le philosophe et historien américain des sciences Thomas Kuhn, les éléments qui constituent un paradigme en science sont, - les lois et les théories qui mettent en avant les systèmes d'actions publiques concrètes, - les principes métaphysiques généraux qui orientent les visions des scientifiques - tel que le paradigme néolibéral-, - la méthodologie qui permet de définir le type de relation entre les pouvoirs publics et les acteurs sectoriels, et les outils et instruments spécifiques qui prennent la forme de dispositifs d'intervention sur la société tels que les tarifs douaniers et les subventions agricoles.

D'après Yves SUREL et T.S.KUHN, ces éléments fonctionnent ensemble ; il n'y a le paradigme que lorsque les éléments se retrouvent d'une manière simultanée.

Inspiré des travaux de T.S.KUHN sur les révolutions scientifiques, P.Hall en 1986 développe le concept de paradigme de politique publique pour expliquer le changement de paradigme de politique macro-économique des années soixante-dix et quatre-vingt en France et en Grande-Bretagne, où le paradigme keynésien dans les trente glorieuses laissa place dans les années 80 à la conception néolibérale de l'action publique-.

Pour P.Hall, le changement de paradigme a deux origines, notamment l'émergence d'incompatibilité entre les composantes du paradigme lui-même et l'échec des politiques publiques.

### **1.1.1.2 Le référentiel de politique publique**

Développé en France, le concept du référentiel s'insère dans la perspective de l'analyse cognitive de l'action publique. La politique publique apparaît comme une construction d'un rapport au monde propre à une société.

Le référentiel est constitué d'un ensemble de prescriptions donnant un sens aux programmes publics par la définition de critère de choix et de désignation des objectifs souhaités par rapports aux réels perçus. C'est un processus à la fois cognitif qui permet la compréhension du réel et un processus prescriptif qui permet d'agir sur le réel.

Par ailleurs, le référentiel articule plusieurs niveaux de perception du monde : les *valeurs* de la société, - les *normes* qui définissent les principes de l'action entre le réel et le souhaité- la nécessité de la modernisation de l'agriculture par exemple-, et l'*image* que prend les acteurs de la politique publique - l'agriculteur modernisé et dynamique-.

Selon Pierre Muller, l'élaboration de la politique publique se fait sur la base de la construction d'une représentation et d'une image de la réalité sur laquelle l'Etat veut intervenir. Cette image devient la référence qui définit le problème à partir duquel les solutions sont confrontées et les actions sont proposées.

P.MULLER, le tenant principal de cette approche, estime que cette vision est le référentiel de la politique. Ce dernier correspond à la perception de la place et le rôle d'un secteur dans la société qui aide à comprendre et à agir sur le réel tel qu'il est perçu ; exemple de la politique de la santé qui dépend de la représentation faite de la place de la maladie dans la société.

Les objectifs de la politique sont définis à partir d'une représentation du problème qui repose sur une image de la réalité qui constitue le référentiel de la politique.

Selon l'auteur, le changement de politique et le rôle de l'Etat dans la société à un moment donné, s'explique par la distinction entre le référentiel global et le référentiel sectoriel, et la relation entre les deux référentiels qui forme le rapport global-sectoriel ;

*Le référentiel global* est la représentation globale autour de laquelle vont s'organiser les différentes représentations sectorielles. Il se constitue d'un ensemble de valeurs dominantes dans la société ou dans l'environnement qui constituent les normes qui permettent de choisir entre les conduites et les croyances de base d'une société. Il n'est pas un consensus et s'impose comme une structure en limitant le champ intellectuel au sein duquel les conflits sociaux vont s'organiser.

Le référentiel global décrit l'état du monde et aussi à doivent servir l'Etat et les politiques publiques par rapport à cet état. Il s'organise autour d'une vision scientifique de la société dominée par une perception des mécanismes économiques.

Quant au *référentiel sectoriel*, il est l'image dominante de secteur, c'est une image sociale du secteur ; il représente l'image du secteur de la profession ou de la discipline renvoyée par les groupes qui dominent l'activité tels que les paysans-entrepreneurs dans l'agriculture ou des médecins hospitaliers dans la santé. Il doit tenir compte au moins une partie, des groupes qui composent le secteur, où le groupe dominant fait accepter son hégémonie sectorielle.

Le référentiel est élaboré par les médiateurs, les représentants de la profession qui transforment la réalité socio-économique, sur la base d'une perception de la place du secteur dans la société, à un programme d'action politique cohérent.

La construction de la nouvelle politique requiert une présentation des rapports global/sectoriel (RGS) qui permet l'analyse du changement de politique, car l'évolution dans le RGS provoque une nouvelle intervention politique pour une meilleure adaptation à un nouvel environnement (politique d'adaptation). Ou bien l'Etat met en place une politique nouvelle qui anticipe sur l'évolution supposée des rapports sociaux (politique d'anticipation).

Ainsi après la définition du paradigme ou du référentiel, les auteurs définissent les étapes qui structurent le développement des programmes publics ou des politiques publiques.

Les cinq étapes du cycle de la politique publique selon les auteurs sont :

- Emergence et perception des problèmes privés et publics qui permettent d'appréhender l'intervention publique.
- La mise sur l'agenda gouvernemental.
- La formulation d'alternatives et l'adoption d'un programme législatif.
- La mise en œuvre du plan d'action par l'application des décisions adoptées auparavant.
- L'évaluation des effets de la politique publique qui s'attache à fournir quelques éléments de compréhension sur la légitimité, l'efficacité et la pérennité de l'intervention publique qui s'est multipliée dans divers domaines à travers le temps.

Cette évaluation permet la continuité ou l'abolition du programme pour le prochain plan d'action.

Par conséquent, on approfondit l'étude de l'étape de l'évaluation et de l'analyse de la politique publique à travers la présentation des différentes conceptions théoriques dans le domaine.

### **1.1.2 Analyse et évaluation des politiques publiques**

Dans le moyen et long terme, les décideurs s'interrogent sur les conséquences des mesures mises en œuvre dans un domaine précis. Dans ce sens il est primordial d'évaluer et d'analyser l'intervention publique.

L'évaluation et l'analyse des politiques publiques sont centrées sur l'examen de l'intervention de l'Etat, sur les organismes qui le composent et sur les actions concrètes de tous les acteurs de la politique relevant du secteur public ou du privé. Cependant l'appréciation de la politique portée par l'évaluateur est différente de celle constatée par l'analyste.

Le politologue Vincent LEMIEUX considère que l'évaluation de la politique vise à juger si les programmes sont conformes à des valeurs prescrites ou présumées, tandis que l'analyse de la politique explique et décrit comment se réalisent les politiques dans leurs différentes phases <sup>5</sup>.

La distinction entre ces deux types de diagnostics est illustrée selon les diverses contributions théoriques.

### 1.1.2.1 Evaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques permet d'expliquer les effets de l'intervention de l'Etat en reposant essentiellement sur les deux approches normative et positive.

L'approche normative définit le type de politique le plus efficace selon les objectifs fixés à travers l'étude de la relation entre les objectifs et les instruments à la disposition de l'Etat, (comme expliquer par Anthony ATKINSON et Joseph Stiglitz 1980).

Quant à l'approche positive, elle consiste à évaluer les effets des politiques en mesurant l'impact des différentes mesures sur les individus, sur la croissance, etc., où l'analyse se concentre sur leur efficacité relative pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés.

Les deux approches sont complémentaires dans la mesure où il est possible de juger l'optimalité des instruments après avoir évalué leurs impacts.

Pour BOZIO.A (2014, p20), « *l'objet de l'évaluation des politiques publiques est de mesurer l'impact d'une politique ou d'un dispositif sur de multiples critères, au vu des objectifs qui lui ont été assignés. L'objectif de l'évaluation est avant tout scientifique : il s'agit d'approfondir nos connaissances sur la façon dont les dispositifs institutionnels existants (les instruments des politiques publiques) atteignent - ou n'atteignent pas - leurs objectifs initiaux* ».

La temporalité de l'évaluation de la politique est importante. L'évaluation de son impact peut être en ex post et en ex ante : à la fin du cycle de la politique, l'évaluateur vient déterminer les effets de la politique à travers la définition de sa pertinence, son efficacité et son efficacité servant ainsi à piloter la conduite de l'action publique. Elle mesure son impact réel après son entrée en vigueur contrairement à l'évaluation *ex ante* qui est une simulation des effets attendus de la politique tout en permettant d'établir un positionnement par rapport à un référentiel en cours d'action.

---

<sup>5</sup> JACOB Steve et ROTHMAYR Christine (2012), « L'analyse des politiques publiques », dans Valéry Ridde, Christian Dagenais « Approches et pratiques en évaluation de programme », Presses de l'université de Montréal, Montréal, p 70.

L'évaluation est une nécessité pour améliorer l'économie du pays. L'Etat génère des investissements colossaux et l'évaluation permet de mesurer leur rentabilité, leur pertinence pour l'Etat et leur adaptation aux attentes des usagers. Elle représente un souci économique et social qui préside à la généralisation de l'évaluation. Par ailleurs l'appréciation de la valeur économique de la politique se fait par l'analyse de la cohérence entre objectifs, moyens et résultats.

La démarche de l'évaluation, qui consiste à prononcer un jugement de valeur, remplit deux fonctions. La première est orientée vers le contrôle visant à apporter des éléments de prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la politique ou à son dénouement. La seconde fonction est orientée vers le progrès de la politique, en ayant pour but d'informer sur l'avancement ou le dysfonctionnement du processus.

L'évaluateur aura besoin de divers outils pour sa tâche ; les critères et les indicateurs.

Les critères définissent l'idéal auquel doit correspondre l'objet évalué et, les indicateurs sont des représentations chiffrées ou non permettant d'objectiver une situation et d'observer si les critères sont atteints. L'adéquation ou non entre la réalité et l'idéal est au cœur de l'évaluation.

A partir de cela, trois modalités d'évaluation sont distinguées :

- *L'évaluation sommative* qui se traduit par une certification ou une note dont l'accent est mis sur la notion de résultat d'une action, qui permet de situer ses résultats par comparaison les unes par rapport à celles inscrites dans un cahier de charge.

- *L'évaluation informative* privilégie l'appréciation de la progression. Elle a pour but d'informer les promoteurs d'une action publique du degré de maîtrise atteint et fournit des informations sur le progrès. Au sein de cette évaluation, il est distingué l'évaluation pronostic qui détermine si la réussite de l'action à un degré d'effectivité probable, et l'évaluation d'un diagnostic qui détermine le niveau de réalisation d'une action par rapport à l'objectif initial qui donne des indications sur les difficultés et les obstacles à surmonter.

- *L'évaluation formatrice* repose sur l'appropriation par les acteurs eux-mêmes des critères d'évaluation, leur autogestion et leur engagement.

L'évaluation permet d'agir pour améliorer l'intervention publique et ça ne devrait pas être un contrôle de la conformité à une norme. Elle favorise la compréhension du fonctionnement de la politique, de sa réussite ou de son échec tout en apportant les réponses les plus pertinentes.

L'évaluation, lorsque les acteurs en manifestent le désir, permet de piloter et faire évoluer les stratégies et les projets.



### 1.1.2.2 Analyse des politiques publiques

L'analyse de la politique publique, en tant que science de l'Etat en action, est une branche de la science politique qui rend compte des transformations qui ont conduit à la multiplication des interventions. Elle consiste en l'étude de l'action des autorités publiques au sein de la société (Y.MENY et J.C.THOENIG (1989)).

L'analyse de la politique publique s'est développée dans les années d'avant-guerre aux Etats-Unis et l'ouvrage fondateur de cette branche est celui d'Harold LASSWELL en 1936, prolongé par d'autres travaux dans les années 50 par Aaron WILDAVSKY et Daniel LERNER.

Les trois grandes réflexions sur les origines de l'analyse des politiques publiques sont celles sur la bureaucratie, la théorie des organisations et sur l'étude du management public.

Y.MENY et J.C.THOENING (1989) et P.MULLER (1995) définissent trois courants de l'analyse des politiques publiques qui se distinguent par leur focalisation sur des champs d'analyse distincts.

- *Le premier courant de pensée* met en relation l'analyse de la politique et théorie de l'Etat. Pour ce courant l'Etat est considéré comme le guichet qui se charge de répondre aux demandes sociales. Ce courant se focalise sur la compréhension de la place du secteur public au sein de la société et son évolution au lieu de la politique elle-même. L'analyse révèle une perspective d'optimisation des choix publics.

- *Le deuxième courant* analyse les modes opératoires, la logique et les règles de fonctionnement propres aux actions publiques. L'analyse des politiques publiques permet de comprendre comment fonctionnent l'Etat et les collectivités publiques. Divers auteurs ont formé cette approche, PEARSONS en 1995, Y.MENY et J.C.THOENIG (1989), H.D.LASWELL 1951 avec une orientation managériale et Simon 1997 dont les travaux sont orientés vers l'analyse du processus de décision publique. Ces auteurs considèrent l'Etat non pas un acteur unique mais comme un système politico- administratif.

Dans ce courant, plusieurs perspectives sont privilégiées selon les auteurs :

- Certains se concentrent sur le processus de décision et les stratégies des acteurs. Cette approche trouve son prolongement professionnel dans le management public.
- D'autres auteurs s'intéressent aux instruments et outils de l'intervention publique, qui s'insèrent dans l'approche économie publique. Le mode d'action de l'Etat est analysé au regard de leur efficacité d'un point de vue macroéconomique dans la ligné de Keynes et de Pareto, ou d'un point de vue microéconomique, en matière de clientèle des services publics- la nouvelle gestion publique-.

- Autres travaux s'intéressent à la structure, les procédures et les formes institutionnelles de l'administration publique qui rentrent dans les sciences administratives et le droit administratif. Sont analysés la politique institutionnelle et le mode de fonctionnement des institutions administratives.
- Une nouvelle approche spécifique des politiques publiques s'est développée, appelée l'approche cognitive qui insiste sur le rôle des représentations et des idées dans la définition des problèmes soumis à l'action publique et dans la formation et le changement des politiques publiques. Ce sont l'argumentation et les valeurs qui produisent ou reflètent la politique publique.

- Quant au *troisième courant*, il cherche à évaluer les résultats et les effets de l'action publique sur la société, quant aux objectifs poursuivis. Cette démarche est plutôt évaluative qu'explicative.

L'évaluation repose sur une analyse quantitative : traitement des données, l'analyse des coûts et bénéfiques afin d'améliorer la gestion publique.

Les politiques publiques peuvent être analysées par l'approche séquentielle qui se base sur le principe de séquençage de l'action publique qui divise le processus de politique en plusieurs étapes. Cette approche vise à élaborer un idéal type de l'action publique découpée dans le temps pour comprendre le fonctionnement du processus de politique.

Harold D.LASSWELL en 1956, compte parmi les premiers chercheurs à analyser une politique publique comme un processus. Il conçoit une carte conceptuelle qui trace les étapes fonctionnelles que traverse la politique dans le temps.

Les différentes actions publiques sont ordonnées et analysées par l'approche d'analyse séquentielle retenue et popularisée par Charles O. JONES en 1970 dans son manuel *An Introduction to the Study of public Policy*. Les facettes de ces actions sont ordonnées en cinq étapes par l'auteur:

- La perception et la définition du problème à résoudre.
- Le développement des programmes pour le traitement et la résolution des problèmes.
- La mise en œuvre des moyens et l'application des directives et des décisions.
- L'évaluation des programmes, la mise en perspective des résultats et la formulation des recommandations.

- Le dénouement du programme et la mise en place de nouvelles actions, de nouvelles orientations avec de nouveaux objectifs et des moyens différents, car les problèmes ne seront pas vraiment résolus.

Chaque séquence est rattachée à un système d'action spécifique et met en jeu des acteurs, des modes de régulation sociale et met en relation des groupes d'intérêt.

Par ailleurs, certains éléments rapprochent l'analyse et l'évaluation de la politique publique avec l'objet politique commun celui de l'activité gouvernementale. Mais il existe des éléments de dissemblance entre les deux dont le jugement de valeur apporté par ces derniers.

Le dénouement de l'évaluation et l'analyse de la politique publique initient un processus de changement plus ou moins important du programme évalué. Pour cela, l'intervention publique se fait sur la base d'une identification d'un nouveau problème, de la désignation des causes, des responsabilités et la revendication d'un changement.

La volonté de changement de programme émerge pour améliorer une situation vécue par certains agents économiques dans un secteur par exemple. Par conséquent des auteurs se penchent vers l'analyse de ce changement.

### **1.1.2.3 L'analyse du changement de l'action publique**

Selon P. Muller, « une politique publique se définit toujours par rapport au changement, soit que l'on cherche à freiner une évolution, soit que l'on cherche, au contraire, à promouvoir la transformation du milieu concerné. »<sup>6</sup>

Le changement d'une politique requiert la distinction des dimensions du changement et la spécification de l'échelle temporelle de ce changement. Il passe par la détermination de l'objet, de son degré de changement ainsi que de ses effets sur l'économie. Il peut s'exprimer par la réforme, le renouveau, l'adaptation, la transformation ou la rupture des programmes mis en œuvre.

Par ailleurs, l'analyse du changement de la politique se focalise sur l'intensité et sur les modalités du changement ; s'il existe une continuité ou non du changement - gradualisme ou rupture-. L'accent est mis aussi sur le type de variable- institutionnelle, contextuelle ou cognitive-.

Divers courants analysent le changement des politiques publiques par des diverses approches, notamment, - une approche fonctionnaliste et systémique d'Easton en 1974 et Parsons en 1951, - à travers les travaux sur la mise en œuvre de WILDAVSKY 1979, - par des analyses sur la notion

---

<sup>6</sup> HOFFLER Catherine, LEDOUX Clémence et PRAT Pauline (2014), « Dictionnaire des politiques publiques », 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos, Presse de sciences Po, France, p 132

de recyclage de LASCOUMES en 1994 et - sur la base des héritages de HOGWOOD et Peters 1983.

Pierre Muller met l'accent sur un contexte plus général, à savoir par l'approche du référentiel expliquant le changement de la politique par celui de l'ensemble des politiques publiques ; le référentiel global.

Peter Hall remet en cause les fondements cognitifs de la politique par les effets non attendus, en expliquant que le changement est caractérisé par le mouvement d'un paradigme à un autre, en se basant sur le changement dans la politique macroéconomique britannique dans les années 70-80 du paradigme keynésien au paradigme monétariste. En conséquence, il conclut que les éléments qui expliquent le changement d'une politique sont le changement de ses instruments, de ses objectifs ainsi que le changement des cadres institutionnels qui structure l'intervention publique.

Pour les instruments, il explique le changement par la création et la mise en place de nouveaux instruments ou bien par le changement des modes d'utilisation des instruments existants pour les adapter à un nouveau contexte.

Pour les objectifs, le changement est relatif aux nouvelles finalités de la politique publique et les orientations qui la sous-tendent selon le paradigme de la politique. Par ailleurs, dans son analyse, Peter Hall n'implique pas le changement des acteurs de la politique et les bénéficiaires de celle-ci. Le changement de la politique peut être soudain ou en continuité dans la durée comme dans l'approche de l'équilibre ponctué de TRUE, Jones et Baumgartner en 1999- punctuated equilibrium. Par ailleurs l'approche néo-institutionnalisme met en avant l'importance du temps long pour mieux appréhender les causes et les effets du changement.

En se basant sur un corpus théorique, les chercheurs s'appuient sur deux approches pour analyser l'évolution des politiques sur de plus au moins longues périodes : l'incrémentalisme et la dépendance au chemin emprunté (path dependency).

L'approche incrémentaliste, développée par Charles LINDBLOM 1959, analyse l'évolution graduelle de la politique publique qui résulte d'un lent processus d'adaptation et de changement marginaux de l'intervention publique en l'ajustant pour l'améliorer et sans la remettre en question.

La deuxième approche, le Path dépendance élaborée par PIERSON en 2000, souligne que l'action du passé a un poids sur la décision présente qui marque la continuité des politiques publiques dans la même direction. C'est une notion qui est centrale pour les approches néo-institutionnalistes qui expliquent la continuité des trajectoires des politiques publiques étant donné que la routine de la

voie dans laquelle l'action publique s'est engagée est si profonde qu'il est difficile de changer de direction. Or le changement engendre des coûts politiques et financiers supplémentaires.

Le changement de l'action de l'Etat incite la transformation de la politique sous la forme d'adaptation au nouveau contexte. La cause peut être exogène ou endogène (contexte économique, budgétaire ou politique) entraînant des ruptures ou des changements des programmes publics.

Le contexte supranational est également pris en compte dans le changement de politique, notamment la mondialisation, l'intégration régionale, le contexte international en terme d'accord ou ouverture commerciale et de nouvelles négociations au sein des institutions internationales.

Face à cette mondialisation, certains auteurs ont prédit le rôle et la place de l'Etat dans la vie internationale. Dès 1969, Charles KINDLEBERGER affirmait que *l'État-nation comme entité économique tire presque à sa fin*. Tandis que Kenichi OHMAE annonçait en 1995 la fin de l'Etat-nation et la montée des Etats- régions. En 2006, Thomas Friedman a avancé que le monde est plat et que l'adaptation des pays à l'économie mondiale est nécessaire pour faire face à la concurrence et à la délocalisation notamment des pays asiatiques.

Dans la continuité de ces idées de mondialisation et l'émergence de l'interdépendance, les différents courants de pensée qui développent le rôle et la place des Etats dans la vie internationale sont présentés brièvement.

## **1.2 Théories des relations économiques internationales**

Les relations internationales représentent l'ensemble des rapports, des liens et de contacts qui s'établissent entre les Etats. Elles concernent l'ensemble des phénomènes internationaux comme champs d'investigation.

Les relations internationales, notamment économiques, à travers ces différentes théories expliquent les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux qui s'effectuent entre les pays. Elles concernent les rapports transfrontaliers, matériels et immatériels qui s'établissent entre plusieurs individus, groupes ou collectivités. Cette approche étudie également les politiques, les théories, les règles et les institutions qui règlementent et orientent ces transactions.

Les approches fondamentales des relations économiques internationales constituées en théories générales - réaliste, libérale et marxiste-, ont servi de modèle aux politiques économiques nationales et extérieures des pays.

Les politiques mercantilistes ont été inspirées par l'approche réaliste entre le 16 et 18<sup>ème</sup> siècle. Les mercantilistes pensent que la puissance des pays dépend directement de leur pouvoir par rapport

au reste du monde ; le commerce est considéré comme un pouvoir concédé à un pays à l'égard d'un autre et n'est pas considéré dans sa dimension économique.

Quant à l'approche libérale, elle était le modèle dominant des relations économiques au sein du modèle capitaliste entre 1750-1920. Par ailleurs la théorie marxiste a inspiré les politiques économiques des pays communistes au cours de la période 1917-1990.

Au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la théorie libérale hétérodoxe de John Maynard KEYNES a exercé une influence sur l'orientation des politiques économiques des pays et s'est imposée entre 1935 et 1980. Par la suite, la théorie néolibérale inspirée de la théorie classique et néoclassique a remplacé la théorie libérale hétérodoxe.

Les approches doctrinales des relations internationales se caractérisent par le pluralisme théorique selon le sujet et le champ d'investigation, et selon les acteurs ou bien les facteurs constitutifs des relations internationales.

En l'absence d'accord entre les chercheurs sur la spécificité et l'objet des relations internationales, plusieurs modèles généraux, conceptions et paradigmes s'affrontent pour décrire les relations internationales. Parmi les approches sur lesquelles on se base dans notre recherche, on cite la vision réaliste, le paradigme de l'interdépendance aussi de la transnationalisation, et le paradigme de l'impérialisme et de la dépendance.

### **1.2.1 Approche réaliste ou conflictuelle**

L'approche réaliste donne un rôle clé aux Etats sur la scène internationale en dissociant la politique intérieure de la politique étrangère fondée sur le concept de puissance. Le réalisme et le néoréalisme dans les années 80, ont toujours été au cœur du débat de l'analyse de relations internationales.

Cette vision, qui prétendait être la seule approche scientifique qui dominait la discipline, étudie les conflits, la prédominance du politique et annonce une anarchie du milieu international où il n'existe pas un ordre hiérarchique reconnu et un ordre légal. La coordination entre les pays se fait par le pouvoir.

La domination et l'exploitation des richesses mondiales est une source de conflit et de guerre entre les pays capitalistes. Sur le plan international, cette approche a développé le concept de l'hégémonie qui définit le pouvoir exercé par les pays puissants qui établissent et imposent l'ordre international en convainquant les pays qu'il est profitable pour tous.

Ce pouvoir hégémonique est défini par les néoréalistes par la détention du pouvoir, des idées et des institutions par ces pays, où la finance, le commerce et la production sont, selon Immanuel WALLERSTREIN, les trois conditions de cette hégémonie.

Par ailleurs le pouvoir et le conflit ne sont plus seulement politiques, mais géopolitique - où la maîtrise de territoires rend les pays plus puissants- et géoéconomique où l'économique devient l'arme de puissance des pays et leur affirmation au niveau international.

Selon les défenseurs de l'approche réaliste, Hobbes, Machiavel, Morgenthau et Aron, les relations internationales sont gouvernées par les rapports interétatiques limités à quelques acteurs où l'intérêt national conditionne les rapports entre les pays et des relations conflictuelles qui recourent à la force.

Pour les réalistes, la coopération internationale est improbable et impossible. Leur fondement réside dans une conception compétitive de la vie internationale, la lutte dominée par les pays et la compétition interétatique se prolonge au sein de ces organisations internationales.

L'existence des institutions internationales chez les réalistes, reflète la structure du pouvoir réparti entre les Etats puissants principaux acteurs des relations internationales. Elles sont à leur disposition pour servir et maximiser leurs intérêts.

Par ailleurs le paradigme réaliste a été amendé par les théoriciens libéraux, non réalistes, qui ont insisté sur les effets de l'interdépendance économique interétatique et sur le rôle des organisations internationales dans le contrôle de l'anarchie internationale et l'encadrement des relations internationales, comme la régulation du commerce international à l'OMC où certains secteurs apparaissent comme des secteurs internationaux où se déploie l'action publique internationale.

Le courant a été critiqué par des auteurs qui ont apporté d'autres approches alternatives au réalisme.

### **1.2.2 Approche solidariste ou transnationale**

Le libéralisme dans sa dimension internationale permet de remettre en cause la centralité de l'Etat. Il explique le monde par l'interdépendance des pays ainsi que par leur coopération dans les relations internationales sans dépendre des relations de pouvoir. Or la coopération internationale nécessite des accords et des institutions pour faciliter la collaboration en instaurant des règles communes, de traités et des mécanismes de leur mise en œuvre.

La diffusion du libéralisme facilite l'interdépendance entre les pays qui se manifeste au niveau des politiques économiques avec le libre-échange.

---

Selon les initiateurs de cette approche, l'interdépendance, la coopération et l'institutionnalisation de la vie internationale sont les phénomènes qui marquent le développement des relations internationales.

### **1.2.2.1 Le paradigme de l'interdépendance**

Le développement de la technologie et la croissance des échanges internationaux après la seconde guerre mondiale ont contribué à l'émergence des réseaux d'interdépendances entre les sociétés et à apparaître d'autres acteurs dans les relations internationales.

Des économistes, notamment Robert O.KEOHANE et Joseph S.NYE, ont développé leurs recherches sur le mécanisme d'interdépendance dans les années 70 et O.KEOHANE en a mené une dans les années 80 sur les institutions internationales. Les deux auteurs ont démontré dans leurs études que les Etats demeurent les acteurs centraux des relations internationales par contre leurs capacités de contrôle sont réduites. Par conséquent, le comportement des Etats est influencé directement ou indirectement par les marchés internationaux, les firmes transnationales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

En libre-échange, l'interdépendance génère la paix et le bien-être économique et social, c'est ce que défendent les fédéralistes et les fonctionnalistes. Selon ces deux écoles, la solidarité politique au niveau international est accomplie par la multiplication de la solidarité économique et technique au sein des organisations internationales.

Pour les fédéralistes G.SCELLE et Jean MONNET, la solidarité de la société internationale passe par celle de l'individu et le droit international qui exprime la solidarité entre les individus.

A la fin de la seconde guerre mondiale, les fonctionnalistes notamment David MITRANY et M.VIRALLY, mettent en avant le rôle et la fonction des organisations internationales dans l'établissement des règles qui doivent être respectées et appliquées par les pays au détriment de leurs politiques nationales. Ces organisations permettent le développement de la coopération entre les pays.

D.MYTRANI employa les concepts de la paix, du bien-être et de la participation comme objectifs de l'action internationale à la place de la sécurité et de l'intérêt qui subsistaient à la seconde guerre mondiale.

Le fonctionnalisme est considéré comme une théorie de la coopération par J.J.ROCHES<sup>7</sup>. Les organisations internationales, par leurs fonctions, étaient en mesure de remplacer la confrontation

---

<sup>7</sup> ROCHES Jean-Jacques (2001), « Théorie des relations internationales », 4<sup>e</sup> édition, Clefs-Politiques, Montchrestien, France, p50.



par la coopération internationale qui se fait fonction par fonction- intérêt partagé c'est son solide ciment -. C'est une approche empirique et technicienne de la vie internationale

L'interdépendance sert de fondement d'analyse pour les auteurs du courant systémique développé dans les années 60 par David EASTON et Karl DEUTSCH. Un système qui englobe tous les acteurs et influe sur tous les comportements par des actions et des décisions prises en commun accord par les acteurs. Dans le cadre des relations internationales, le nombre des acteurs privés ou publics est important ainsi que la nature du système qui peut être unipolaire, bipolaire ou multipolaire. L'interdépendance implique une pacification des relations et du système international.

Selon deux chercheurs R.KEOHANE et J.NYE, l'Etat commençait à perdre son rôle comme acteur unitaire sur la scène internationale. Ils proposent en 1977 un nouveau concept : la *politique transnationale* ou *d'interdépendance complexe* qui analyse les phénomènes internationaux avec l'existence de plusieurs acteurs dont les intérêts divergent.

Le paradigme de l'interdépendance met l'accent sur la croissance de l'interaction et la coopération entre les sociétés dans les divers domaines et l'émergence d'autres acteurs et de forces internationales, l'existence des régimes internationaux, financiers, économiques qui mettent en relation la politique étrangère et politique interne.

L'interdépendance accrue des Etats provoquée par la mondialisation a tissé des liens de coopération entre eux qui leur permet de tirer profit par leur participation à cette dynamique intergouvernementale.

### **1.2.2.2 Le concept de l'institutionnalisation**

L'institutionnalisme a émergé au Etats-Unis au début du 20<sup>ème</sup> et se concentre sur le rôle des institutions dans le modelage du comportement économique. Il devient de plus en plus affirmé dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle (1919) et par la création en 1945 de l'organisation intergouvernementale -l'ONU- l'organisation des Nations Unies dont le but, entre autres, est de promouvoir la coopération ainsi que la solidarité entre les pays et de réduire la pauvreté et le sous-développement. Ces diverses tâches sont effectuées par des organisations autonomes et des institutions spécialisées de l'ONU.

Par ailleurs d'autres organisations interétatiques ont été créées, par la volonté des Etats, pour développer un droit des relations internationales.

Cette institutionnalisation est associée à la montée du multilatéralisme qui permet aux pays de réguler leur interdépendance à travers l'application des lois, des normes et des règles émanant de ces institutions.

Les Etats choisissent la coopération à la compétition ; ils établissent des relations de coopération sur une base de réciprocité en acceptant de renoncer au gain absolu et individuel obtenu par la force et de privilégier l'obtention de gain relatif et collectif par la négociation. Cette coopération se manifeste, généralement, dans les enceintes de ces institutions internationales qui organisent les relations internationales dans les différents domaines. Elle s'instaure entre les pays dès que leur intérêt est supérieur à celui de leur situation d'isolement.

Parmi les fondateurs de l'institutionnalisme, Thorstein VEBLEN, Wesley Clair MITCHELL et John Rogers COMMONS qui définissent les institutions comme des actions collectives dans le contrôle, la libéralisation et l'expansion de l'action individuelle.

Quant au néo-institutionnalisme, c'est une approche qui étudie l'influence des organisations internationales sur le comportement des pays. Le néo-institutionnalisme rejette le concept de l'anarchie des relations internationales tout en explorant les conditions dans lesquelles la coopération internationale s'est produite. Parmi les chercheurs sur le néolibéralisme, on cite R.O.KEOHANE en 1984-89, S.KRASNER en 1983, P.YOUNG en 1986.

Selon R.O.KEOHANE (2020), les institutions internationales sont des instruments mis à la disposition des Etats pour obtenir des gains collectifs et pour faciliter l'adoption des accords internationaux dans le cadre de leur concertation et négociation. Leur rôle est celui d'aider à interagir. Leur absence, selon le même auteur, produira des effets négatifs sur les pays interdépendants.

En conséquence R.O.KOEHANE dénombre quatre fonctions de ces organisations ; la réduction des coûts de transaction qui permettent de promouvoir les conclusions des contrats, elles favorisent la confiance et la transparence, procurent les instruments adéquats pour résoudre les différends et offrent l'aide à la décision.

Les différentes théories tentent d'expliquer et de comprendre pourquoi et comment les pays avaient intérêt à coopérer plutôt que de s'affronter.

L'intérêt pour les institutions est véhiculé par l'école néo-institutionnaliste qui attribue aux institutions une importance dans la vie politique et des relations interétatiques.

Les activités multilatérales, la libéralisation des échanges et la mondialisation de l'information nécessitent la concertation au niveau mondial et réclament une instance internationale. Cette dernière a été considérée comme la forme la plus achevée du multilatéralisme.

Ce dernier organise les relations entre les Etats traduisant une coopération entre ces derniers, tout en instaurant des règles communes. Il institutionnalise ces relations au sein des organisations internationales en favorisant l'interdépendance et l'intensification des relations commerciales entre les pays.

Dans une perspective positive qui se base sur le postulat réaliste, le multilatéralisme vise à instaurer pacifiquement la régulation dans les relations interétatiques qui sera compatible avec leur intérêt, par ailleurs, le multilatéralisme qui est dans une perspective normative se représente comme un projet politique dans le sens où il encourage la coopération et l'accroissement de l'interdépendance entre les pays.

Les organisations internationales sont soumises aux Etats où les puissants d'entre eux dominant et élaborent des règles moins contraignantes pour leurs projets nationaux.

Ces coopérations combinent à la fois le libre-échange et les intérêts particuliers d'un côté, et rivalité et coopération d'un autre côté.

Les marchés sont devenus concurrentiels avec leur décloisonnement et les pays sont devenus vulnérables et s'inscrivent dans de nouvelles orientations de leurs politiques économiques en fonction de diverses contraintes imposées par la concurrence.

La divergence des intérêts des pays membres des organisations internationales fait ralentir les négociations internationales et les réformes. Avec ses institutions, notamment l'OMC, il a été mis en place pour traiter uniquement les questions commerciales lorsque le commercial était le canal des relations économiques interétatique et par lequel passe la globalisation.

Alors l'intérêt pour le régionalisme se manifeste parce que le multilatéralisme a ses limites. Le régionalisme est vu par les États comme la voie rapide au libre-échange. Par ailleurs, la littérature pousse les États vers cette intégration plutôt que le multilatéralisme pour faire avancer leur agenda commercial et leur priorité.

La constitution des espaces économiques naturels évoqués par Krugman constitue un argument en faveur de la coopération régionale. Selon l'économiste, les échanges ont tendance à se concentrer géographiquement dans des régions déterminées où se développe le commerce intra-firme et le commerce intra-branche.

Différents facteurs favorisent ces échanges de proximité, dont les coûts de transaction, les coûts de transport, l'effet de voisinage et d'attraction. Ces éléments permettent une plus grande coopération entre les pays voisins et favorisent une intégration de jure.

L'effet de domino développé par R. BALDWIN<sup>8</sup> est un autre argument favorisant l'intégration régionale. La multiplication des accords incite les pays, défavorisés et marginalisés, à accéder aux accords de libre-échange faisant reculer ainsi le protectionnisme.

Les pays en développement s'impliquent de plus en plus dans ce mouvement en créant de nouvelles communautés économiques et cherchent à se joindre aux grands groupes régionaux existants. L'intégration commerciale facilite à ces pays l'accès aux marchés communautaires lorsque l'accès au marché international est incertain, et permet d'élargir la coopération dans différents domaines, notamment le transfert de technologie. C'est une opportunité commerciale recherchée par les pays en développement qui prennent des mesures pour jouer un rôle dans le système commercial mondial.

La création et le détournement des échanges sont les effets statiques de l'union douanière annoncés par Viner dans les années 50. En revanche à partir des années 80, de nouvelles formes d'intégration plus profondes apparaissent qui ne peut être expliquées par la théorie de Viner. Il s'agit d'une intégration économique politique et réglementaire, qui normalise et protège les investissements, assure la libre circulation de la main d'œuvre, harmonise les politiques nationales fiscales et de subvention, harmonise les réglementations des marchés de produits et de facteurs, etc.

En revanche dans le multilatéralisme ou le régionalisme, les Etats puissants établissent les institutions et des règles tout en mettant en œuvre des politiques qui favorisent leurs intérêts nationaux, leurs ambitions et leurs valeurs.

Les Etats se trouvent dans un dilemme : d'une part la conciliation de la globalisation des marchés et autonomie nationale, d'autre part concilier choix collectifs nationaux et cadres normatifs transnationaux.

### **1.2.2.3 Le marxisme**

Le paradigme de l'impérialisme et de la dépendance s'inspire de la vision marxiste des relations internationale. Selon Marx, ces relations sont marquées par le dynamisme du capitalisme en

---

<sup>8</sup> BALDWIN Richard. E. (1993) « A Domino Theory of Regionalism », National Bureau of Economic Research, Working Papers, n°4465, Cambridge, p15

considérant que le système international est l'expression du fonctionnement, de l'évolution et des contradictions du capitalisme qui est porteur de la politique impérialiste.

V.I.O. LENINE, dirigeant de la révolution russe de 1917, est considéré comme le premier auteur à avoir adapté la théorie marxiste des relations internationales aux conditions du 20ème siècle. Selon Lénine, le capital était parvenu à son stade ultime - l'impérialisme - causé par la concentration du capital et les moyens de production depuis 1870. Et que l'impérialisme est la conséquence du développement des monopoles et des oligopoles financiers nés de la fusion des grandes banques et des entreprises industrielles ; le conflit entre les puissances impérialistes s'inscrit au développement du capitalisme ainsi que la lutte pour partager les intérêts et les zones d'influence qui se fait par la force. La rivalité entre les pays s'accroît au fur et à mesure que le nombre des pays capitalistes augmente, et cette rivalité cause des guerres et des crises économiques mondiales.

La théorie impérialiste avait servi de fondement à la conception des relations internationales adoptées par les pays marxistes, où la structure socio-économique des pays ne déterminait pas, en premier lieu, leur comportement international.

L'impérialisme était le facteur dominant des relations internationales et qui permettait d'expliquer le sous-développement des pays du tiers monde. Les pays capitalistes exploitaient ces derniers en exportant leurs capitaux et y obtenaient des taux de profit plus élevés ; la dépendance des pays du tiers monde

Selon P. BRAILLARD, l'étude des relations internationales est éclatée et fragmentée, car il y a une absence d'accord entre les chercheurs pour définir le cadre explicatif général qui organise la recherche. Par conséquent, il reconnaît les trois courants de pensée ci-dessus qui analysent les relations internationales.

La vision réaliste décrit les relations telles qu'elles sont et non telles que l'on voudrait qu'elles soient au nom d'un idéal. La pensée affirme que les principaux acteurs des relations internationales sont les Etats qui sont rationnels et visent la maximisation de leurs intérêts nationaux tout en recourant périodiquement à la force. Les théoriciens libéraux insistent sur les effets de l'interdépendance économique entre les Etats - théorie du doux commerce-.

Le croisement entre politique publique et relations internationales est représenté par les politiques publiques internationales produites dans le cadre des organisations internationales. Selon les sociologues de l'action publique, la globalisation influe sur l'élaboration des politiques publiques. Les interdépendances entre les pays s'accroissent ainsi que leur coopération, aboutissant à la

multilatéralisation de l'action publique visant à adopter des normes de régulations multisectorielles et à la lecture commune de phénomènes globaux ; financiers, sanitaires, la régulation commerciale, etc. Les organisations influencent les pays en développement en termes de transfert de modèles.

La transnationalisation de l'action publique, l'institutionnalisation des relations internationales parmi les thèmes qui rapprochent les programmes de recherche des relations internationales et l'analyse des politiques publiques.

Dans ce sens, les organisations internationales jouent un rôle important dans la transnationalisation de l'action publique.

Certains secteurs sont analysés comme des secteurs internationaux où se déploie l'action publique multilatérale telle que la régulation du commerce par l'OMC, notamment des produits agricoles.

La mondialisation conduit les pays à adopter des politiques néolibérales. Plus les pays sont ouverts au commerce international plus les Etats se retirent de la vie économique.

Le courant néolibéral domine le débat international sur le développement et les politiques agricoles, considérant le commerce des produits agricoles comme le moteur de croissance dans les pays en développement. L'OMC et la banque mondiale sont les acteurs majeurs de ce courant ; pour l'OMC le système commercial multilatéral contribue à la réduction de la pauvreté des pays en développement. Quant à la banque mondiale, elle contribue au financement du secteur dans ces mêmes pays en imposant ses idées sur le terrain, dans le cadre des plans d'ajustement structurel agricole (le retrait de l'Etat du fonctionnement du marché local, privatisation des unités de production, de commercialisation, etc.), sa démarche repose sur l'économie du bien-être.

L'OCDE défend le libéralisme des échanges et des politiques agricoles et effectue des études sur les évaluations des politiques agricoles des pays développés. Ces études ont permis de constater que l'agriculture des pays développés se développe au détriment de celle des pays en développement qui jouissent d'avantage comparatif en termes de coûts de travail et de conditions naturelles.

La FAO se positionne sur le débat international sur le secteur de l'agriculture en se basant davantage sur la technique que sur le politique. Son discours est centré sur la sécurité alimentaire, sur l'amélioration des techniques de production et sur le commerce international - depuis l'entrée en vigueur de l'accord de l'Uruguay- tout en soutenant que ce dernier peut réduire la faim et la pauvreté dans les pays en développement.

Pour des besoins économiques et sociaux, les Etats se sont ouverts davantage aux échanges avec l'extérieur et se sont engagés dans une interdépendance croissante.

L'ouverture commerciale et la protection de l'économie nationale, deux politiques qui se sont succédées dans le temps, notamment celles relatives au secteur agricole qui représente un secteur clé pour le développement et la croissance économique des pays.

L'intervention publique dans le secteur agricole et l'importance de celui dans le processus de développement économique des pays sont démontrées par différents courants économiques (physiocrates, classiques et néoclassiques) qui mettent en exergue la multifonctionnalité du secteur agricole.

## **Section 2. L'agriculture dans la pensée économique**

Dans l'histoire de l'analyse économique, l'économiste Schumpeter voit dans la trilogie des facteurs- des agents - des revenus, la traditionnelle structuration de l'analyse économique ; une pensée que les modèles de croissance respectent en globalité.

Certains économistes ont essayé d'attribuer à tel ou tel phénomène, lié au secteur de l'agriculture, un caractère décisif. Quesnay a affirmé la primauté de l'agriculture dans la société, D.RICARDO lui voyait dans la rente du sol le principe de la répartition des richesses. Quant à T.R.MALTHUS, il expliqua l'évolution de la société par la vitesse comparée à la croissance de la population et des subsistances. D'autres auteurs ont analysé les caractères de l'activité agricole en décrivant ses conséquences sur la société.

Par ailleurs, divers courants économiques évoquent l'agriculture en analysant les différents facteurs de production. Le modèle physiocratique prime le facteur terre sur les autres facteurs de production. Dans le modèle classique, le facteur travail est le facteur fondamental à la production. En revanche, dans les modèles marxiste et keynésien, le capital prédomine tous les autres facteurs. Par ailleurs, le facteur terre est le facteur primordial qui sert de support à l'activité agricole et de moyen pour son développement. Son appropriation représente la base de toute l'activité et représente pour l'agriculteur et le paysan un bien précieux qui leur permet d'assurer les subsistances à leur famille et au reste de la population.

Cette section présente une synthèse de développements théoriques sur le rôle du secteur primaire dans la distribution des richesses et dans le développement de l'économie.

C'est dans un ouvrage en majorité consacré à l'agronomie « le *Théâtre d'agriculture* » publié en 1600, qu'apparaissent les premières études d'économie agricole en France par Olivier de Serres, un agronome autodidacte français (1539-1619). Il fut l'un des premiers à étudier de manière scientifique les techniques agricoles et à en rechercher l'amélioration de manière expérimentale. Olivier de Serres fut un des premiers à pratiquer une agriculture raisonnée<sup>9</sup> dans son domaine agricole.

C'est au 18<sup>ème</sup> siècle qu'ont émergé les théories économiques sur la production agricole, élaborées par les physiocrates. Elles ont été complétées et développées par les économistes classiques à travers le concept de la rente foncière.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, d'autres théories ont expliqué la notion de la rente sous différents angles, se basant sur des analyses proposées par des courants de la géographie économique et la théorie de l'organisation spatiale des productions agricoles.

## **2.1 L'agriculture source de richesse chez les physiocrates**

Les économistes au 18<sup>ème</sup> étudiaient les causes de l'enrichissement des pays, notamment les mercantilistes qui mesuraient la richesse en termes de stock de métaux précieux. Pour les mercantilistes l'Etat supporter le développement de l'industrie et du commerce pour assurer une puissance économique.

Par opposition aux idées de ces derniers, les physiocrates ont élaboré leur théorie et considéraient que la richesse d'un pays consiste en la richesse de tous ses habitants et non seulement celle de l'État.

Dans une période où la majorité (80%) de la population française est formée d'agriculteurs et, où plus des trois quarts du revenu national provenaient de l'agriculture, le courant physiocrate a émergé au 18<sup>ème</sup> siècle prétendant, tout naturellement, que la richesse d'un pays provient de l'activité agricole qui est réellement une activité productive.

La France à cette époque présenta la structure d'une économie féodale. Les rentes foncières prélevées sous forme d'une partie de la récolte et les taxes prélevées sur les cultivateurs constituaient la seule source de financement.

---

<sup>9</sup> L'agriculture raisonnée est un type de culture privilégie les traitements biologiques et autorise l'utilisation de produits phytosanitaires de façon raisonnable et des intrants en quantité, dans le but de limiter leur impact sur l'environnement.



---

Au 18<sup>ème</sup> siècle l'agriculture a été confrontée à des obstacles qui ralentissaient son développement. Les influences protectionnistes prônées par les mercantilistes ont poussé l'Etat à multiplier les réglementations en interdisant certaines cultures, en réglementant le commerce du blé et en légalisant le droit du commerce du blé dans les marchés et les foires. Ces entraves ont installé la pauvreté dans le milieu rural et le nombre des terres incultes a augmenté et a entraîné un déclin de l'agriculture.

En raison de cette situation défavorable, le pays reçoit favorablement la doctrine des physiocrates qui défendaient la liberté au nom de l'efficacité et donne à l'agriculture le premier rôle dans la création des richesses. Ils prenaient parti contre les restrictions gouvernementales qui concernaient le commerce de blé considéré comme la base de l'alimentation tout en étant un intrant fondamental pour la production de tous les autres biens - la terre était considérée comme la mère de tous les biens-.

C'est ainsi que la liberté du commerce des grains a été instaurée ; l'exportation se faisait à un prix qui assurait un chiffre d'affaires élevé aux fermiers qui payaient une rente élevée aux propriétaires. Cette doctrine considère la terre comme la source principale des ressources de l'Etat : la terre qui apporte une rente est l'unique source de production nette. Leurs idées conçues favorisaient la croissance économique par l'agriculture tout en faisant valoir que la force d'une nation dépend de ces récoltes.

Ce courant fut le premier à présenter le fonctionnement d'une économie en termes d'organisation en classes sociales. L'idée fondatrice de la pensée des physiocrates réside dans la vision de circulation de la richesse entre les classes sociales. Les agriculteurs étaient considérés comme la classe qui portait sur son épaule le reste de la société.

Quesnay, étant un propriétaire foncier, fut le maître de cette école en systématisant dans le tableau économique de 1758 et 1766, l'idée d'un ordre naturel qui repose sur le droit naturel. Dans le tableau économique il repose la source de la richesse non pas sur le travail, mais sur la capacité de la terre à produire de la nourriture.

Selon cet économiste, la mécanique économique repose sur le principe *que les dépenses donnent vie à la production qui crée des revenus* supplémentaires à l'agriculteur et qui réalimente par la suite les dépenses.

Dans son schéma du circuit de la reproduction du produit net, Quesnay démontre que la circulation monétaire entre les classes sociales provoque de nouveau le processus productif : la rente et les profits sont réinvestis dans l'agriculture. Les travaux des physiocrates se basent sur une idée que l'économie politique traite des richesses qui sont matérielles, et ce n'est que l'agriculture et la

nature qui multiplient la matière. L'économiste s'est opposé aux politiques qui négligent et délaissent l'agriculture pour stimuler l'industrie et le commerce.

La représentation de l'économie par les physiocrates était très influencée par les caractéristiques de la société française alors que c'était un pays agricole qui n'avait pas encore entamé sa révolution industrielle.

Si pour les physiocrates, seul le travail agricole est productif, pour les classiques le travail industriel l'est également.

La notion du travail productif et celle du surplus, ainsi que le concept de la division de la société en classes qui en découle, sont repris et élargis par les économistes classiques en Grande-Bretagne à l'heure de la révolution industrielle de ce pays.

## **2.2 Aperçu de la théorie de la rente foncière**

Dans l'agriculture comme dans l'industrie, l'entrepreneur investit ses capitaux dans la production s'il est assuré d'en tirer un profit moyen. Les entrepreneurs qui emploient leurs capitaux dans des conditions de production plus favorables, reçoivent, en plus du profit moyen sur le capital, un surprofit.

Dans l'industrie le surplus est obtenu lorsque l'entreprise utilise les moyens de production les plus sophistiqués et les plus modernes. Mais ce surplus n'est pas durable dans le temps une fois qu'un perfectionnement des techniques de production est généralisé à toutes les entreprises.

En revanche, dans l'agriculture le surprofit est assuré pour une période plus au moins longue. Car en agriculture la terre fertile est en quantité limitée et n'est pas reproductible contrairement dans l'industrie.

La valeur de la production des marchandises industrielles est déterminée par les conditions moyennes de production, tandis que celle des produits agricoles est déterminée par les conditions de la production sur les terres les plus mauvaises.

Pour Adam Smith, la valeur d'une marchandise réside dans la quantité de travail incorporée et la quantité qu'elle peut commander, alors que pour David Ricardo, la valeur d'une marchandise se mesure par la quantité de travail nécessaire à sa production, à savoir la quantité de travail incorporée dans la marchandise qui définit ce qu'il appelle le prix naturel.

En lien avec la théorie de la valeur, la rente foncière est aux sources des débats sur la relation entre productivité, prix et profit.

En économie, la rente est une notion liée à celle du profit. Elle reste la rémunération d'un facteur qui s'analyse dans ce que les économistes appellent la théorie de la répartition.

Chez les classiques, cette théorie repose sur trois éléments : le salaire rémunérant le travail, le profit allant aux capitalistes et la rente récupérée par les propriétaires fonciers.

La rente agricole, était au cœur de l'analyse économique tout au long du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle distinguant ainsi la rente de monopole, les rentes dites classiques qui renvoient aux catégories de rente absolue et de rente différentielle, ainsi que la rente de localisation développée par Von-Thünen.

La distinction entre les diverses rentes foncières qui déterminent le prix agricole, le volume de la production et le type des cultures fait l'objet des points ci-après.

### **2.2.1 La rente de monopole du sol chez Adam SMITH**

A.SMITH contemporain des physiocrates, a traité dans son ouvrage « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », entre autres, le thème de la division du travail, la théorie de la détermination de la valeur d'échange et de la répartition.

Selon l'auteur, la richesse réside dans toute la masse des marchandises produites par le travail qui est la véritable source de cette richesse quel que soit la branche d'activité où ce travail est fait. C'est l'activité de l'homme et la division du travail qui est responsable de la multiplication des produits des différents arts et métiers.

Pour les classiques, A.SMITH vient effacer l'idée de la doctrine physiocrate sur la productivité exclusive de la terre. Il conteste l'idée que la richesse du pays vient uniquement de la terre, d'autant que les forces naturelles, sans le travail de l'homme, seraient infécondes et inutiles.

Il met avec ces idées une égalité entre le travail industriel et le travail agricole, sans négliger l'accumulation du capital qui est tout aussi un facteur d'enrichissement des nations qui génère l'accroissement de la productivité du travail.

Selon l'approche de l'économiste, la valeur d'échange suppose la détermination préalable de ses parties constituantes, dont la rente : « *Salaires, profit et rente sont les trois sources primitives de tout revenu, aussi bien que toute valeur échangeable. Tout autre revenu dérive en dernière analyse, de l'une ou l'autre de ces trois sources.* »<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> SAMUELSON Alain (1993) « Les grands courants de la pensée économique », OPU, Algérie, p 65.

Il définit la rente dans son onzième chapitre du livre I de son ouvrage Richesse des nations comme suit :

*« La Rente, considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre, est naturellement au niveau maximum que le fermier peut se permettre de payer dans l'état où se trouve la terre. »<sup>11</sup>*

*« La Rente de la Terre, considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre, est donc naturellement un prix de monopole. Elle n'est pas du tout proportionnée à ce que le propriétaire a pu dépenser pour la bonification de la terre ou à ce qu'il peut se permettre de prendre, mais ce que le fermier peut se permettre de donner ».<sup>12</sup>*

L'économiste parvient à la conclusion, que la rente payée dépend du rapport de force qui prévaut entre le propriétaire foncier et le fermier ; une situation qui dépend à son tour du niveau du prix des produits agricoles. La rente du sol n'est pas un don de la terre ni de la nature mais elle tient à la situation de monopole des propriétaires fonciers pour l'offre de la terre en location.

Pour A.SMITH, la rente absolue rentre dans la composition du prix et en même temps elle est l'effet de celui-ci et non pas une cause des prix. La rente naît lorsque la valeur de la marchandise suffit à remplacer tous les frais de production, de transport vers le marché et à engendrer un profit moyen <sup>13</sup>.

Elle constitue un surplus au-delà des coûts nécessaires : lorsque le prix de la terre augmente, le revenu supplémentaire est entièrement capturé par la rente

Il ajoute que la rente n'est pas fixe, elle est fonction du degré de fertilité de la terre et de sa localisation.

*« La rente varie non seulement selon la fertilité de la terre, quels que soient ses produits, mais aussi selon sa situation quelle que soit sa fertilité. A fertilité égale, la terre située à proximité d'une ville donne une rente plus élevée que celle qui se trouve dans une campagne éloignée. »<sup>14</sup>*

Dans cette situation, la part du propriétaire dans le produit s'accroît nécessairement à mesure que le produit augmente. La hausse de la rente réelle de la terre tend à augmenter la richesse réelle du propriétaire.

L'augmentation de la rente est en rapport avec la demande des terres fertiles qui sont en quantités limitées. Plus ces dernières sont récoltées, plus les terres moins fertiles seront exploitées pour

---

<sup>11</sup> SMITH Adam (2000), «Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », Livres I et II, Nouvelle traduction par Philippe JAUDEL et Jean-Michel SERVET, Economica, Paris, p 157.

<sup>12</sup> Ibid., p158

<sup>13</sup> Idem., p160

répondre à la demande croissante des produits alimentaires. Cette dernière est la conséquence directe de l'accroissement de la population. Ce qu'a développé T.R.MALTHUS dans ces théories.

### 2.2.2 Population et subsistance agricole chez Thomas-Robert MALTHUS

L'économiste s'est rendu célèbre par ces travaux sur l'accroissement de la population et ses conséquences sur l'économie. C'est en 1815, que la véritable doctrine de la rente différentielle fut publiée et découverte par Malthus, dans un écrit intitulé « *Recherches sur la nature et les progrès de la rente* ».

Dans le chapitre III de son ouvrage « *Principes d'Economie Politique* », il développe la théorie de la nature et les causes de la rente foncière qui rentre dans la création du revenu.

Il définit la rente de la terre comme l'excédent de la valeur du produit total sur ce qui est nécessaire pour payer les salaires journaliers et les profits du capital employé à la culture de la terre. Il démontre que la rente est un effet naturel de la qualité attachée à la nature.

T.R.Malthus, en analysant les écrits sur la rente développés par A.SMITH, Quesney et Sismondi, propose d'étudier les causes de l'excédent des produits de la terre sur les frais de production.

Il les résume en trois causes :

- La *qualité du sol* : la fertilité du terrain a tendance à fournir aux cultivateurs des quantités de produits nécessaires à la vie (nourriture, l'habillement et logement) qui dépassent leurs besoins. C'est grâce à cette qualité que l'excédent peut exister et occasionner une rente.
- La *rareté comparative des terres fertiles* nécessaire pour en détacher une rente. Cette cause renvoie à la découverte de la rente différentielle développée par D.RICARDO.
- La *propriété particulière de ces denrées* qui ont le pouvoir de créer une demande supplémentaire : l'abondance des subsistances influe sur le développement de la population, selon Malthus, dans le sens où l'accroissement de la population sera proportionné à l'excédent de la nourriture et, son augmentation créera une demande pour plus de subsistances.

Il part du postulat que *la nourriture est nécessaire à l'existence de l'homme*.

Pour Malthus, le pouvoir multiplicateur de la population est tel qu'en l'absence de frein, celle-ci augmente plus rapidement que les subsistances, ce qui se traduit par des famines, des guerres et de surmortalité. Il préconise donc la suppression des lois protégeant, à son époque, les pauvres en Angleterre.

En tentant de répondre à ces interrogations sur l'ampleur de l'augmentation de la population sur le prix des denrées alimentaires, dont le blé, il arrive à la conclusion sur les rapports entre les

dynamiques de la croissance de la population et de la production. Il prédit que la population augmente de façon exponentielle ou multiplicative en doublant tous les 25 ans, tandis que les ressources croissent de façon arithmétique ou additive. Il en conclut un déséquilibre entre la population et les ressources disponibles, à moins d'empêcher la population de croître.

Alors que les mercantilistes trouvaient dans l'accroissement de la population une source de revenu public, T.R.MALTHUS remarqua que cette croissance peut se réguler soit par les guerres et/ou par les famines, soit par les limitations volontaires des naissances.

Le même auteur était favorable à un système de primes pour la mise en valeur de nouvelles terres dès 1798, et un système aux lois protectionnistes sur le blé garantissant un revenu suffisant à l'agriculture afin de maintenir une production nationale.

En l'absence d'une parfaite liberté du commerce, il s'agissait d'éviter de dépendre des autres nations pour l'importation du blé dont le prix pouvait varier brutalement en fonction des entraves à l'exportation, des récoltes plus ou moins bonnes et en fonction de la demande. David Ricardo, favorable au libre-échange, s'est aussi opposé à Malthus à propos des lois protectionnistes sur les grains.

Quant à A.SMITH, il recommandait le libre commerce pour l'enrichissement de la nation et de l'individu, contrairement à T. R. MALTHUS qui préconisa que cela n'est pas automatique dans l'éventualité où le nombre d'individu augmente plus vite que la quantité des produits.

Malthus défendait les propriétaires fonciers et les intérêts de la propriété foncière, tout en s'intéressant à la hausse des prix du blé en Angleterre. Il expliquait cette croissance à travers la loi de la rente différentielle développée par D.RICARDO

### **2.2.3 La rente foncière chez Ricardo et le capitalisme en agriculture chez**

#### **K.Marx**

Quand ses prédécesseurs consacraient leurs recherches sur l'accumulation de la richesse et l'accroissement de la production, D.RICARDO orienta ses recherches vers l'étude de la répartition de la richesse entre les classes sociales.

Des réflexions de A.SMITH et de D.RICARDO rejointes par K.MARX, qui développe introduit le capitalisme en agriculture.

### 2.2.3.1 La rente différentielle de David RICARDO

Ricardo introduit son ouvrage « *Principes d'économie politique et de l'impôt en 1817* » avec ce concept en expliquant que le produit de la terre se partage entre les propriétaires fonciers, les possesseurs de capitaux et les travailleurs de la terre.

Il s'accorda avec ces précurseurs sur l'étude et l'approfondissement du concept de la rente foncière et considéra les écrits de T.R.MALTHUS, J.ANDERSON et E.WEST comme les véritables doctrines.

Il apporte de nouveaux éléments à la théorie économique de la rente tout en approfondissant son analyse de la valeur. Il explique les répercussions de l'appropriation des terres et la création de la rente sur la variation de la valeur relative de denrées.

Son objectif est de définir la nature et le mode de calcul de la rente ainsi que sa contribution dans la valeur du produit. Il examine ces points dans sa théorie de la rente présentée dans le même ouvrage et dans son « *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital* », tout en se référant au concept de la théorie de la population de T.R.MALTHUS.

Il définit la rente « *comme cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire.* »<sup>15</sup>

En premier lieu, D.RICARDO distingue le profit de la rente payée par le cultivateur au propriétaire foncier contrairement à A.SMITH qui confond la rente avec l'intérêt, selon Ricardo. Il explique que la rente naît des cultures de la terre et ne nécessite aucun travail, elle est une redevance attachée au sol lui-même et perçu par le propriétaire de la terre. Alors que le profit vient de l'exploitation de la forêt et des fermes, et est le résultat de la récolte et au travail compétent nécessaire à l'exploitation des ressources durables.

En deuxième lieu, D.RICARDO considère que la rente est de nature différentielle et que les conditions de son existence sont liées à la différence de fertilité des terres. Que la rente soit payée parce que la quantité des terres productives est en quantité limitée.<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> RICARDO David (1977), « *Des principes de l'économie politique et de l'impôt 1817* », Traduction de P.Constancio ET A.Fonteyraud, FLAMMARION, PARIS, p58.

<sup>15</sup> Ibid, p 63.

Payer une rente pour certaines terres et ne pas payer pour d'autres cela n'empêche pas la formation des prix des produits étant donné que la rente, pour Ricardo, ne rentre pas dans la valeur des marchandises.

Elle dépend du prix du produit de la dernière terre mise en culture. La valeur échangeable des produits de cette terre, est réglée par la somme de travail nécessaire à leur production sur les terres les moins fertiles et à leur transport jusqu'au marché.

L'augmentation des prix des produits agricoles incite à la culture d'autres terres et provoque la raréfaction de la terre utilisable.

La rente est mesurée, dans ces conditions, par le travail nécessaire pour produire le blé qui règle sa valeur échangeable. C'est un transfert monétaire en faveur du propriétaire et non un élément de coût « *Le blé ne renchérit pas parce que l'on paie une rente ; mais c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente, et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, alors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes.* »<sup>17</sup>

En d'autres termes, la rente n'influe pas sur le prix, elle en dépend. Elle tend à augmenter en période de croissance économique qui nécessite la mise en culture d'autres terres de moins au moins productives. Cependant l'évolution de la population mène nécessairement à la hausse du prix des subsistances et à celle de la rente foncière.

En partant de la constatation que les terres de culture dans un pays donné assurent des rendements inégaux en raison de la diversité de leurs fertilités naturelles, de leurs éloignements des marchés, l'analyse de la rente foncière de D. Ricardo repose sur la prise en compte des hypothèses suivantes :

- *La loi des rendements décroissants* : qui est attribué à T.R. MALTHUS approfondie en 1815 dans son enquête sur la nature et le progrès de la rente.

C'est le concept des rendements factoriels appliqués à l'agriculture, où la quantité du facteur terre est limitée et la quantité de facteur travail augmente.

En réponse à la demande croissante, chaque entité additionnelle égale de travail procure un rendement décroissant puisque la terre commencera à manquer relativement au travail ; dans ce cas le travail deviendra inefficace. Cependant, le rendement de la terre est inversement proportionnel à l'augmentation de la population.

- *La loi de l'unicité du prix sur le marché* : D. RICARDO considère que les produits des terres à fertilité différente se vendent toujours au même prix qui se règle sur les coûts de production les plus élevés.

---

<sup>17</sup> RICARDO David (1877), op.cit, p63.



En effet, si le prix ne couvre pas les coûts, la production se fait à perte et n'est pas portée au marché. Ce sont alors les terres les plus productives qui dégageront le bénéfice le plus important.

- *L'accumulation de la population* qui rend indispensable une augmentation de la production par la mise en culture des terres moins fertiles selon le principe de population de Malthus. Le prix des produits agricoles et le montant de la rente suivent une fonction croissante de la population selon la loi des rendements décroissants ainsi établie par Ricardo.

La rente différentielle selon l'économiste est une rente de fertilité qui résulte de la différence des ressources. Certaines terres offrent de meilleurs rendements que d'autres.

Associé au travail, le capital est un facteur primordial pour le développement et la croissance de la production agricole. L'effet du capital sur la rente et les prix des produits est développé par la pensée marxiste.

### **2.2.3.2 La rente foncière et agriculture capitaliste de Karl Marx**

Des recherches et des analyses supplémentaires ont été apportées à la théorie de la valeur-travail par K.MARX tout en rejoignant les réflexions de A.SMITH et de D.RICARDO sur cette dernière et sur la cause de la richesse créée par un seul facteur, le travail humain.

En revanche il critique le fait que le système capitaliste n'est pas une loi naturelle et qu'il peut y avoir un autre système. Pour Marx, le capitalisme correspond à un moment particulier de l'histoire du travail et les classiques raisonnent comme s'il avait toujours existé.

L'autre critique formulée par cet économiste à l'encontre de ces derniers, concerne leur théorie du travail qui considère le facteur travail comme une marchandise dont le prix est le salaire. Pour Marx, ce qui est considéré comme tel c'est la force de travail, soit la capacité de travail de l'ouvrier.

Quand un capitaliste achète la force de travail d'un individu pour produire des marchandises, il acquiert le droit de s'approprier la totalité du produit de la force de travail. La valeur créée par l'ouvrier dépasse, dans certains cas, le prix de la force de travail.

La différence représente le surtravail de l'ouvrier que le capitaliste s'approprie gratuitement. Marx la nomme la plus-value ou la théorie de l'exploitation. Le capitaliste doit pouvoir vendre la marchandise à son prix pour pouvoir réellement approprier cette plus-value.

Le taux du profit dépend de cette dernière et du capital employé dans la production. Le taux du profit augmente lorsque le taux de la plus-value augmente et il tend vers la baisse lorsque le capital

---

constant remplace le capital variable ; lorsque le travail humain est remplacé par les machines. C'est le mode de production capitaliste.

L'économiste explique comment une partie de ce profit se convertit en rente foncière dans le livre 3 du « Capital ». La rente est analysée d'un point de vue de la partie de la plus-value engendrée par le capital captée par le propriétaire foncier.

Dans son analyse, l'agriculture est supposée dominée par la production capitaliste, qui suppose l'existence des ouvriers expropriés de leurs moyens de travail. Ces ouvriers salariés travaillent la terre pour le compte d'un capitaliste en vue d'un profit.

Ce capitaliste-fermier, pour pouvoir employer son capital sur une terre donnée, il doit payer une somme d'argent à des échéances déterminées au propriétaire foncier sous forme de rente. Cette dernière peut être payée pour des terres arables, un terrain à bâtir, une mine, une pêcherie, ou une forêt.

La plus-value créée par le travail des ouvriers salariés tombe tout d'abord entre les mains du capitaliste-fermier qui en conserve une partie sous forme du profit moyen du capital. L'autre partie de la plus-value, l'excédent sur le profit moyen, est remis au propriétaire sous forme de rente foncière.

De ce fait, la rente foncière capitaliste est la partie de la plus-value qui reste après déduction du profit moyen du capital investi dans l'exploitation, payée au propriétaire foncier.

L'intensification capitaliste de l'agriculture vise à obtenir le plus grand profit possible. Dans la course aux profits élevés, les capitalistes utilisent excessivement la terre en développant des exploitations spécialisées pratiquant la monoculture. Ainsi, les terres de certains pays ont été cultivées principalement en céréales. Cela a eu pour effet la dégradation du sol et son érosion.

Le choix des cultures agricoles dépend de la variation des prix du marché. Cela constitue un obstacle à la pratique généralisée d'assolements réguliers qui sont la base d'une agriculture évoluée.

Le capitalisme rend donc difficile l'application d'un système rationnel de culture. « *Chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol ; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité* »<sup>18</sup> K. Marx

---

<sup>18</sup> SAMUELSON Alain (1993) op. cit. p363

La rente est une fonction croissante du capital, toute réduction dans le capital est donc nécessairement suivie par la baisse des salaires, d'une demande décroissante de blé, d'une baisse de prix et d'une diminution de culture. La diminution des capitaux affaiblit ainsi la rente par une influence contraire à celle de leur accumulation.

Les terrains les moins productifs seront successivement abandonnés, la valeur échangeable de leurs produits chutera et ne sera cultivés en dernier lieu que les terrains les plus fertiles, qui alors ne paieront plus de rentes.

## 2.2.4 Autres théories de la rente

La notion de la rente développée ci-dessus, est définie selon de la propriété de la terre et de l'hétérogénéité de la fertilité des terres mises en culture.

D'autres économistes ont développé la notion de la rente en rapport avec le lieu géographique des terres par rapport aux marchés, notamment par Von Thünen et Alfred Marshall.

### 2.2.4.1 La rente foncière de localisation de Von Thünen

Auteur contemporain de Ricardo, J.H.VONTHÜNEN<sup>19</sup> a développé les bases mathématiques de la théorie de la productivité marginale et a expliqué la rente de localisation des activités agricoles. La rente de fertilité de D.RICARDO et la localisation concentrique des cultures de Von Thünen jouent un rôle dans l'aménagement des territoires.

Le modèle de Von Thünen s'interrogea sur la répartition des cultures autour de la ville qui permettra de maximiser la rente tirée du sol. Il intègre dans son approche de la rente foncière, la dimension spatiale et géographique dans la détermination de la localisation optimale des activités agricoles.

La rente foncière par unité de surface (**R**) est déterminée par plusieurs variables, dont le rendement par unité de surface (**r**), le prix du marché par unité de produit (**p**), les charges de production par unité de produit (**c**), le coût du transport (**T**) et la distance au marché (**d**).

Le modèle économique qui permet de déterminer la rente, selon J.H. VONTHÜNEN, est comme suit<sup>20</sup> :

$$\mathbf{R} = \mathbf{r} ((\mathbf{p}-\mathbf{c}) - \mathbf{T} * \mathbf{d})$$

<sup>19</sup> VONTHÜNEN Johann Heinrich (1783-1850), économiste, géographe et agriculteur allemand, spécialisé dans le domaine de la géographie économique.

<sup>20</sup> GENEAU DE LAMARLIERE Isabelle, STASZAK Jean-François (2000), « Principe de géographie économique : cours, documents, travaux dirigés », Edition Bréal, Paris, p331

Plus la quantité produite et vendue est importante, et moins cher seront les coûts de transport supportés par l'agriculteur et le coût de production, plus grand sera le bénéfice réalisé.

Le modèle repose sur les hypothèses suivantes :

- L'Egalité de fertilité des terres autour de la ville.
- L'identité des fonctions de production.
- L'existence d'une demande concentrée sur un seul produit vendu sur un marché qui se situe au centre d'un Etat isolé.
- Existence de coûts de transport.
- A l'inverse de Ricardo, les coûts de production ne varient pas en fonction de la fertilité de la terre.

La rente chez Von Thünen n'est pas une rente de fertilité mais c'est une rente de situation.

A travers son modèle, il conclut que la rente foncière est le résultat de la différence entre le prix de vente sur le marché et les coûts de production, les coûts de transport et le profit normal.

Le niveau des rentes est mesuré selon l'approche des économies de transport qui dépendent de la distance et du produit cultivé. Le profit par unité de surface (rente de situation) décroît au fur et à mesure que la distance au marché est grande.

La meilleure localisation des cultures, selon Von Thünen, est une localisation concentrique. Elles s'organisent en auréole concentrique autour du marché : les produits qui nécessitent des coûts de transport élevés (légumes frais, lait) sont localisés là où la rente foncière est la plus élevée, soit à proximité du marché. A l'inverse, les produits ayant des coûts de transport plus faibles (exemple le bétail) sont localisés dans les zones les plus éloignées du marché où la rente est moins élevée. La rente devient nulle à la limite de l'aire de culture.

La rente de localisation de Von Thünen est une rente spatiale, elle correspond au fait qu'un agent profite d'une situation qui n'est pas en relation avec sa seule capacité productive. La rente de localisation est un revenu touché par un producteur, attribuable à sa seule localisation – la proximité à la ville dans le modèle de Von Thünen -.

### **2.2.4.2 Rente de situation et la quasi-rente chez Alfred MARSHALL**

A.MARSHALL reprend et prolonge les travaux des économistes classiques sur la rente foncière.

Il regroupe les trois notions, citées par ces derniers, qui déterminent la différence dans la rente, à savoir la fertilité du sol, le prix du produit et la localisation des terres par rapport au marché.

Il inclut dans son raisonnement la rente différentielle de D.RICARDO et la rente absolue de Marx. Selon cet économiste, la rente existe même si toutes les terres offrent les mêmes avantages en termes de fertilité, dès lors que la population tend vers la croissance et l'excès de la demande sur l'offre en terre fertile crée les conditions d'émergence de la rente absolue. Cette dernière, désigne selon Marshall, l'influence du milieu sur le revenu tiré d'un instrument de production.

Il conclut que la rente est un don de la nature et n'est pas créée par l'homme. Et quand le fermier paie une rente, il paie à la fois une portion de la valeur liée à la qualité de la terre et une autre liée aux investissements faits par le propriétaire foncier pour l'entretien de la valeur de sa terre.

Marshall donne, à cette dernière, le nom de quasi-rente. Elle représente le revenu net tiré des instruments de production créés par l'homme et issu de l'amélioration des instruments de production liés à l'exploitation des terres.

La rente foncière chez Marshall est composée de la quasi-rente et de la rente de situation. Son analyse porte à la fois sur l'espace agricole et sur l'espace urbain, et elle prend en compte tout l'environnement.

Pour conclure, l'activité agricole est une activité qui dépend essentiellement du facteur terre qui reste de plus en plus rare comparé à la demande croissante des produits agricoles.

L'importance la rente foncière s'annonce dans la création des revenus ainsi que la détermination de la valeur des échanges. Elle est également l'effet de l'augmentation des prix agricoles sur les marchés. La rareté et l'abondance des terres agricoles influent sur le système productif agricole. Par ailleurs le mode d'appropriation de la terre a des effets sur l'efficacité de la production à travers son impact sur les dimensions des unités de production et sur le montant des revenus.

La notion de la rente renvoie au principal facteur de production agricole qui est la terre. Elle est le résultat de la production de cette dernière et des deux autres facteurs de production, le travail et le capital.

Les trois facteurs de production sont inégalement répartis entre les pays. Cette hétérogénéité incite l'agriculteur à faire le choix d'un système de production dans la proportion de l'utilisation des facteurs de production aux fins de maximiser les profits.

Ces systèmes de production sont multiples, différents et s'adaptent au niveau de développement des pays, aux conditions géographiques et climatiques des régions. Une agriculture de subsistance paraît peu compatible avec un niveau élevé de développement et une agriculture technicienne ne peut être insérée dans une économie de type traditionnel. Le niveau de développement des pays détermine le mode de culture qu'il soit extensif, intensif, biologique ou traditionnel.

La multiplicité et la diversité des systèmes de culture démontrent l'importance du secteur agricole dans les économies des pays quel que soit leurs niveaux de développement.

### **Section 3. Le rôle de l'Agriculture dans le développement économique**

L'agriculteur est appelé à s'organiser dans son activité de production pour pouvoir répondre au mieux à ses objectifs. La forme que va prendre l'organisation de l'économie en agriculture va donner naissance à des systèmes économiques nombreux et variés.

L'efficacité d'un processus économique mène directement à une croissance et à l'expansion de l'économie. Mieux sera organisée l'économie, plus grande sera la quantité des biens disponibles à la consommation.

Les formes d'organisation de l'économie agricole sont multiples et dépendent des influences exercées par l'ensemble du système économique dans lequel s'insère l'agriculture.

Adopter un tel ou tel système dépend du régime économique auquel elle participe et du niveau de développement atteint par une économie.

Plusieurs types de système peuvent cohabiter pour un même niveau de développement et qui peuvent aboutir à un dualisme ou à un pluralisme. Cette coexistence peut créer une dynamique dans le système.

Le système agricole dans les pays en développement diffère de celui des pays développés. Les pays en développement ou à vocation agricole reposent sur le secteur agricole pour fournir les ressources financières afin d'acquérir les biens manufacturés produits par les pays industrialisés. Ces derniers ont développé leurs industries, en partie, au moyen de la révolution agraire qui a généré la révolution industrielle dans certains pays.

Le secteur agricole contribue au développement des économies des pays selon qu'ils soient ou pas à vocation agricole. Il lui est attribué un rôle important et primordial, et l'agriculture peut être un moteur de développement et de croissance économique.

L'objet de cette section est de démontrer l'apport du secteur agricole au cours du processus de développement dans les pays à vocation agricole et urbanisés et illustrer sa forme d'organisation et sa relation avec l'économie.

### **3.1 Relation de l'agriculture avec l'économie au cours du processus du développement**

La théorie économique ainsi que les expériences des différents pays montrent que ce secteur d'activité a contribué au développement économique par différentes manières.

La notion reçue du rôle de l'agriculture dans le développement économique est redevable à l'école classique en particulier à A.SMITH, à T.R.MALTHUS et à D.RICARDO, qui ont admis la théorie de l'accumulation du capital comme source fondamentale de croissance.

Le système de W.W.ROSTOW attribue à l'agriculture un rôle dynamique dans le processus de développement. Il stipule que le développement des pays industriels passe par plusieurs étapes et que le secteur agricole permet à ces pays de décoller.

La révolution dans le secteur agricole contribue à la croissance de la productivité et de la production qui peut dépasser la croissance de la population. En conséquence, le secteur libère la main d'œuvre qui sera réaffectée à d'autres secteurs productifs, notamment l'industrie. Ainsi, les activités du secteur primaire peuvent jouer le rôle de secteur moteur du développement économique du pays et, à une période particulière, supporter le fardeau d'une croissance accélérée.

Les contributions de l'agriculture dans le processus de développement des économies et son rôle dans le financement de l'économie sont abordés brièvement dans ce point.

#### **3.1.1 L'agriculture et l'avènement au développement**

L'activité agricole assure continuellement de multiples fonctions en fournissant des aliments aux consommateurs, en approvisionnant des industries en matières premières et en procurant des ressources financières par l'exportation des produits agricoles.

Le rôle de l'agriculture varie selon les étapes du processus du développement. Elle peut se voir lui confier la charge de procéder au lancement de l'économie.

Le développement économique est un phénomène exigeant pour l'agriculture, dans le sens où il l'oblige à des adaptations continues débouchant sur des modifications de structure et de mutation de système qui peuvent être profondes.

Après que le développement économique soit atteint, le poids de l'agriculture est minimisé dans l'économie. La contribution de l'agriculteur à la formation du produit global baisse et la population agricole risque de diminuer. Le rôle des paysans et du capital foncier s'estompe et les produits non agricoles concurrencent les matières premières que l'agriculture produisait traditionnellement.

L'agriculture en participant au lancement de la croissance économique, elle endosse un rôle moteur du développement et un rôle de financement de l'économie. Si elle ne constitue ni le premier rôle ni le second, son rôle se bornera aux sollicitations issues d'un développement qui lui est extérieur. Elle est appelée à s'adapter et à s'intégrer.

Deux rôles de l'agriculture seront distingués dans ce point, soit au préalable au développement et à l'accession de celui-ci.

### **3.1.1.1 L'agriculture et les préalables au développement**

Dans un pays à vocation agricole où la population se compose de cultivateurs et de ruraux, l'objectif principal de l'activité agricole est de satisfaire les besoins élémentaires.

En s'appêtant à accéder au développement, le pays repose sur une agriculture de subsistance qui doit avant tout réaliser certaines performances et assurer les besoins de l'homme.

Comme tout développement économique implique une diversification des activités et nécessite une disponibilité des facteurs de production, le secteur agricole est le secteur qui répondra à ces besoins à travers sa croissance et sa modernisation. L'augmentation de la production permet de réaliser un surplus agricole, d'assurer une épargne et de dégager une main d'œuvre.

Le surplus agricole représente l'écart positif entre la quantité totale de la production alimentaire et la quantité de subsistance nécessaire à la consommation des agriculteurs. Cet écart permet de faire face à des obligations des agriculteurs, notamment le versement d'une rente ou le paiement des impôts à l'Etat. Ce surplus peut être également transféré à d'autres agents économiques ce qui permettra l'extension de la division du travail.

L'importance du surplus agricole comme condition de la croissance économique a été traitée par les économistes F.QUESNAY et J.Stuart MILL :



- Quesnay a considéré que la notion du produit net s'apparente à celle du surplus et précise sa destination « *le produit net forme le revenu qui se partage au souverain, aux décimateurs et aux propriétaires* »<sup>21</sup>.

- J.Stuart MILL précise dans son analyse, que le surplus agricole ou le surplus des vivres, est la conséquence de la fertilité du sol qui donne une production qui dépasse les besoins des cultivateurs. L'excédent est consommé par d'autres personnes qui se consacreront par la suite à d'autres activités industrielles afin de répondre aux besoins de la société.

- Quant à A.SMITH, il met en relation la quantité du surplus et l'accroissement de la population en annonçant que « *c'est seulement le surplus de la campagne, c'est-à-dire l'excédent de la subsistance des cultivateurs qui constitue la subsistance de la ville, laquelle, par conséquent ne peut se peupler qu'autant que ce produit vient à se grossir* »<sup>22</sup>

L'existence d'un surplus agricole peut engendrer l'apparition d'autres activités. Selon l'économiste, si la moitié de la population active suffisait à satisfaire toute la demande de nourriture nécessaire, l'autre moitié peut chercher à satisfaire les autres besoins de la société.

D'autres études économiques relatives au développement ont développé la même question. S.KUZNETS<sup>23</sup> considère qu'une révolution agricole est une condition préalable à la révolution industrielle dans n'importe quel pays. Et qu'un accroissement important de la production par travailleur agricole permettrait de développer d'autres industries.

Cependant, toutes les fois que les agriculteurs affectent une partie de la production agricole à d'autres utilisations qu'à nourrir davantage les producteurs agricoles, un surplus apparaît. La constitution de ce dernier est un préalable au processus de développement dans certains cas.

Or l'insuffisance des subsistances limite l'activité, car la capacité productive d'un individu dépend d'une bonne ration alimentaire qui permettra l'exécution du travail productif, d'où l'objectif des Etats est d'obtenir par chacun un revenu minimal : la propension à travailler est considérée comme l'un des facteurs déterminants de la croissance.

L'excédent de la production agricole peut être utilisé de diverses manières, soit il est :

- Stocké par les agriculteurs pour leur propre consommation ou pour améliorer leur régime alimentaire
- Absorbé par l'augmentation de la population.

---

<sup>21</sup> BADOUIN Robert (1972), « Economie rurale », Librairie Armand Colin, Paris, p 203

<sup>22</sup> Ibid., p 204

<sup>23</sup> Idem, p 210.

- Utilisé en vue d'avoir accès aux marchés étrangers pour acquérir d'autres biens ou la technologie, la connaissance ou les moyens de production.
- Convertit en une épargne mobilisable.
- Utilisé pour entretenir les activités économiques pour une éventuelle industrialisation et un développement économique.

L'expansion du secteur agricole provoque ainsi des occasions d'investissements générateurs de l'apparition d'autres secteurs qui s'articulent autour de l'agriculture et à fournir à l'industrie un certain nombre de matière première.

Selon J.R.HICKS, le rythme de développement économique est déterminé par le surplus agricole et d'après D.W.JORGENSON, il estime que le taux de croissance économique est déterminé dans les phases initiales du développement par le rythme d'accroissement du même surplus.

Pour W.A.LEWIS<sup>24</sup> « *la croissance économique est, d'abord et avant tout, le produit du commerce : des routes, des marchés, des possibilités de nouvelles cultures et des moyens de dégager un surplus* »<sup>25</sup>. Un immense progrès économique a été accompli en Afrique occidentale au cours des cinquante dernières années, les cultivateurs ayant trouvé des nouvelles possibilités de vendre du cacao, du coton, des arachides, de l'huile de palme et des produits vivriers. La production fait naître la commercialisation et détermine le volume des opérations commerciales, du conditionnement, d'acheminement, et de la transformation des produits agricoles.

L'histoire économique démontre que le secteur agricole a fait preuve de secteur qui permet d'atteindre ou de lancer la croissance économique comme c'est le cas du Japon, de la Nouvelle Zélande et de la Guinée qui avaient des avantages comparatifs dans la production de certains biens. Le Japon à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avait une économie tout entière reposée sur deux produits : le Riz et la Soie. L'augmentation de la production était un générateur de fonds de financement de la croissance à travers l'impôt foncier qui représentait presque la totalité des ressources publiques en 1873.

---

<sup>24</sup> LEWIS William Arthur (1915-1991) est un économiste britannique, pionnier de l'économie du développement. Son article « Development with Unlimited Supplies of Labour (1954) », a contribué à établir l'économie du développement comme un domaine d'étude spécialisé. L'article examine les mécanismes de transfert du surplus de main-d'œuvre du secteur traditionnel à un secteur capitaliste moderne.

<sup>25</sup> BADOUIN.R (1972)., op cit. p 213.

L'économie de la nouvelle Zélande était axée sur l'agriculture et l'élevage ovin. Son rôle comme secteur de financement est moins accentué par l'augmentation du nombre des moutons et l'augmentation des exportations de la laine (fin 19<sup>ème</sup> – 1850-70).

Quant au Ghana, il comptait sur la plantation et l'exportation du Cacao pour se procurer de l'épargne pour financer ces investissements.

Le surplus agricole représente un coup de pouce de la part du secteur agricole pour permettre à une partie de la population non agricole à se diriger vers d'autres secteurs dont l'économie aurait besoin pour se diversifier.

### **3.1.1.2 L'agriculture et l'accession au développement**

Le rôle moteur du secteur agricole se manifeste par un rôle de secteur de production, d'un financement et un secteur d'approvisionnement en devise.

L'accession au développement peut être dépendante de la masse des investissements qui peuvent être financés, comme elle peut être dépendante du pouvoir d'achat qui s'adresse aux producteurs non agricoles.

Deux célèbres économistes, A.W.LEWIS et Paul Bairoch, ont développé et analysé le rôle de l'activité agricole dans la contribution au lancement du développement.

#### **a. La théorie du surplus de A.W.LEWIS**

A travers la théorie du surplus, l'économiste explique que l'activité agricole peut transférer des facteurs de production vers le secteur industriel, particulièrement la main d'œuvre en abondance. Ce surplus de main d'œuvre dans le secteur devient le carburant de la croissance économique.

La croissance et le développement économique est au cœur de ces travaux notamment dans son fameux article publié en 1954 « Développement et offre illimitée de travail ». L'économiste se préoccupe des conditions de développement des pays sous-développés et essaie à travers ces travaux d'expliquer le fonctionnement de leurs économies. Il préconise une stratégie d'industrialisation en démontrant que les pays disposent d'un avantage comparatif sous forme d'un surplus de main d'œuvre résultante d'une croissance démographique importante, du travail des femmes et du sous-emploi.

Sa théorie repose sur des hypothèses importantes pour les deux secteurs :

- *Dans le secteur agricole*, il existe un surplus de main d'œuvre improductive et la productivité marginale du travail est nulle. Le secteur manque de capital reproductible et les terres sont en

quantité illimitée. A partir de cela, ça ne devient pas profitable de cultiver la terre, et la main d'œuvre peut être déplacée vers le secteur industriel sans effet sur la production agricole.

- *Dans le secteur industriel* : il dispose d'une offre illimitée de travail non qualifié à un salaire de subsistance plus au moins fixe et élevé par rapport à celui du secteur agricole. Cette différence de salaire attire les travailleurs vers le secteur industriel permettant ainsi l'apparition de nouvelle industrie et l'extension d'autres.

Le secteur utilise intensément du capital qui lui permet de réaliser des profits importants. Ces derniers seront réinvestis dans l'entreprise pour atteindre des taux de croissance plus élevés. Certains pays ont connu cette situation notamment la croissance enregistrée en Angleterre à la fin du 18<sup>ème</sup> et au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

En étudiant et analysant le fonctionnement des économies des pays en voie de développement A.W.LEWIS, tente d'expliquer l'évolution comparée des prix industriels et des prix agricoles.

Il démontre que la croissance d'une économie dualiste des pays en voie de développement, s'explique en termes de transition du travail qui est le point de contact entre les deux secteurs : le transfert de la main d'œuvre est dû au changement de la demande qui se transmet au secteur industriel, et l'amélioration de la productivité dans ce secteur entraîne une baisse des coûts de production agricole qui se traduit par une baisse des prix relatifs agricoles.

La baisse des prix des biens alimentaires ne sera pas compensée par une augmentation équivalente de la consommation de ces produits, mais elle sera reportée sur les produits industriels. Ce comportement est démontré par la loi d'Engel quand l'élasticité-revenu de la demande de produits alimentaires étant inférieure à 1.

Une augmentation des revenus se traduit alors par une augmentation de la demande des produits industriels et des services, influant négativement sur les prix relatifs des biens alimentaires.

En conséquence, la main d'œuvre agricole excédentaire va se transférer vers le secteur industriel dans lequel la productivité marginale du travail est positive. Un secteur capitaliste en croissance où se développent l'emploi et la productivité.

Il existe d'autres aspects pour extraire le surplus du secteur agricole sous forme :

- De baisse des prix agricoles
- Alourdissement de la pression fiscale mise par l'Etat ; par la taxation du travail, des impôts fonciers, taxe sur le revenu agricole, par les politiques des prix – office de commercialisation- le cas de l'Union soviétique et la Chine après leurs révolutions, l'Algérie et l'Inde après leurs indépendances.

Dans certains pays, cela leur a permis de bâtir l'appareil industriel au détriment du secteur agricole, qui a eu des effets négatifs sur les agriculteurs poussant des pays à revoir leur politique.

Une transition réussie demande un flux continu des ressources de l'agriculture vers l'industrie.

Les économistes classiques, pour maintenir ce flux, optent pour l'abolition des protections des produits agricoles qui feront baisser les salaires de subsistance et la rente foncière, permettant ainsi le transfert du revenu vers d'autres secteurs.

L'excédent doit être transféré vers l'industrie grâce à l'essor des activités industrielles qui permettront une augmentation du revenu national. Si le développement est bloqué, le surplus se glissera dans un secteur informel.

La croissance économique est liée à l'excédent capitaliste et elle découle d'une accumulation du capital déterminé par la répartition du revenu ; l'emploi, la production et l'épargne augmentent. Le rythme de la transition agricole s'explique par la dynamique de l'accumulation du capital dans l'économie, par la politique agricole des Etats et par l'investissement en capital humain. L'accumulation du capital dépend de la part du profit par rapport au salaire et la rente foncière. La part du profit augmente, l'accumulation s'accélère et le pays se développe.

A.W.LEWIS explique la croissance du profit par la mise au travail de l'excédent de la main d'œuvre agricole. Selon l'économiste, l'agriculture intervient en assurant le maintien des taux de rémunération à un niveau bas qui peut présenter des avantages pour le secteur industriel. Le volume de l'emploi est plus élevé créant ainsi un volume important du produit et une augmentation du profit qui peut être une source de financement.

L'agriculture libère des facteurs de production grâce à un accroissement de sa productivité ; libère de la main d'œuvre, de la matière première et des capitaux tout en assurant une augmentation du taux de l'épargne nationale.

Le modèle de A.W.LEWIS est critiqué dans ses hypothèses qui ne sont pas réelles dans certains cas ; l'excédent n'est pas dans les régions subsahariennes où le travail saisonnier provoque des périodes creuses.

Par ailleurs, P.BAIROCH analyse le rôle de l'agriculture dans le développement économique des pays développés.

## **b. La contribution de Paul Bairoch**

En s'interrogeant sur le processus d'accession à la croissance des pays européens à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, P.BAIROCH constate, que parmi les facteurs qui ont contribué à ce démarrage économique, c'est l'innovation dans le secteur agricole.

---

Le progrès technique dans ce secteur permet un accroissement de la productivité et une diminution des prix de revient engendrant ainsi une hausse du pouvoir d'achat. Ce dernier stimule les activités non agricoles et s'adresse aux producteurs non agricoles.

Certains économistes considèrent que le progrès réalisé dans le travail de la terre entamé au 18<sup>ème</sup> siècle avait déclenché la révolution industrielle du 19<sup>ème</sup> siècle et, qu'une industrie florissante se base sur une agriculture capable de laisser des surplus.

Pour Bairoch les progrès dans le domaine agricole ont précédé de plusieurs décennies les progrès dans l'industrie. La révolution agricole a conduit à une augmentation de la productivité dans l'agriculture lui permettant de subvenir à la demande croissante en produits alimentaires.

Le processus productif agricole nécessite des équipements de production que l'industrie sidérurgique peut fournir. La révolution a été caractérisée par des innovations du matériel qui avait un impact sur la demande du fer qui a augmenté considérablement. Cette modernisation des méthodes de travail de la terre était également à l'origine de la découverte du charbon comme combustible et son utilisation à la place du bois. Cette découverte capitale ouvrait la voie à de nombreuses autres inventions qui ont permis la révolution industrielle.

Cet accroissement de la productivité a conduit une augmentation des disponibilités des ressources sur l'ensemble de l'économie, qui s'est orienté vers les secteurs de production à forte demande – le cas du textile en Europe qui encouragea l'industrie textile devenant un secteur moteur en Europe (Angleterre et la France) -.

Il ajoute que la révolution industrielle nécessite au préalable une révolution agricole. Cette dernière permet le développement urbain par le surplus agricole. L'exemple de Rome est cité comme la première ville millionnaire qui a enregistré une croissance rendue possible grâce à l'expansion romaine et l'abondance de produits agricoles. Cependant la révolution industrielle s'appuie sur l'augmentation du pouvoir d'achat permis par la révolution agricole.

Les apports des deux économistes A.LEWIS et P.BAIROCH démontrent que le secteur primaire a joué un rôle considérable dans le démarrage du secteur secondaire des pays développés. Cependant, on constate que le secteur industriel a permis la modernisation et la mécanisation des activités agricoles ; la relation est réciproque.

Par ailleurs, la fonction de l'agriculture dans les économies est différente selon que le pays soit développés ou en développement. Les systèmes de production agricoles diffèrent, tant dans les moyens de production comme dans les techniques de culture.

### **c. La place de l'agriculture dans les différentes économies**

Au 21<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture reste un instrument fondamental du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les pays à vocation agricole, des pays en mutation et des pays urbanisés. Le plan d'action pour mettre l'agriculture au service du développement et pour instaurer une croissance durable, est différent pour chacun d'entre eux.

#### **c.1. Dans les pays à vocation agricole**

Les économies des pays à vocation agricole se basent principalement sur l'agriculture qui est essentielle à leur croissance.

Pour que l'agriculture puisse engendrer la croissance économique et réduire la pauvreté dans ces pays, il est primordial qu'une révolution s'opère au niveau de la productivité des petites exploitations agricoles qui devraient réaliser des avancées majeure dans l'agriculture.

Le défi dans les pays à vocation agricole, dont la majorité est des pays de l'Afrique subsaharienne, est d'aider l'agriculture à jouer son rôle en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs dans certaines cultures.

Les produits locaux cultivés dans ces pays ne sont pas automatiquement mis sur les marchés ; certaines cultures ne sont pas marchandes et ne s'échangent pas sur les marchés internationaux tels que le manioc, le millet et le sorgho.

D'un autre côté l'économie alimentaire locale reste isolée des marchés mondiaux en raison des coûts élevés de transport et de commercialisation pour les pays qui n'ont pas accès à la mer.

Pour les biens agricoles échangeables sur ces marchés, certains pays africains peuvent concurrencer d'autres pays réputés spécialisés dans les exportations des produits primaires, entre autres, la culture du Cacao au Ghana développée grâce au progrès technique et de nouveaux procédés de sélection de semences. De même que pour la production du thé et des fleurs au Kenya ou le poisson en Ouganda.

La production alimentaire, dans ces pays en croissance démographique importante et de faible revenu, devrait suivre la demande locale. Leurs exportations sont de faible volume à l'exception de quelques produits tel que le textile de Maurice, du Kenya et de Madagascar.

Les exportations africaines concernent majoritairement les produits primaires à l'état brut.

Les stratégies de croissance des pays à vocation agricole doivent s'attacher à améliorer la productivité agricole ; plus elle est élevée, plus elle génère un surplus agricole.

Dans ces pays, la production peut être taxée de manière à financer le développement industriel et permettre la baisse du prix des produits alimentaires. C'est la stratégie qui a soutenu

le développement en Europe occidentale, aux Etats-Unis, au Japon et plus tard à Taiwan, en Chine et en Corée du Sud.

### **c.2. Dans les économies en mutation**

Ces économies sont principalement les pays d'Asie et de la région de l'Afrique du nord et du moyen orient où la contribution de l'agriculture dans le développement est moins importante comparée aux pays à vocation agricole.

Dans les pays en mutation, l'agriculture n'est plus un facteur primordial de la croissance économique et contribue en moyenne pour seulement 7 % à l'augmentation du PIB ;

Il est difficile pour un pays à vocation agricole de passer dans la catégorie des pays urbanisés à haut revenu. Toutefois, les expériences de certains pays ont donné des résultats positifs dans cette transition, notamment en Chine (entre 1981-1985 et 1996-2001), en Inde (entre 1965-1970 et 1989-1994), en Indonésie (entre 1970-1976 et 1990-1996) et au Brésil (entre 1970-1975 et 1990-1996). La Chine et l'Inde ont évolué de la catégorie des pays à vocation agricole vers celle des pays en mutation sur une période de 15 à 25 ans.

### **c.3. Dans les économies urbanisées**

Elles sont représentées par l'Europe et par l'Amérique où le secteur ne contribue que pour une faible part à la croissance.

Mettre l'activité agricole au service du développement nécessite l'amélioration de la gouvernance pour ce secteur au niveau local, national et mondial.

Il existe de nombreux exemples du rôle moteur joué par l'agriculture dans la croissance à des stades précédents le processus de développement. La croissance agricole a été le précurseur de l'accélération de celle de l'industrie, de même que les révolutions agricoles ont précédé les révolutions industrielles qui se sont propagées à travers le monde ; de l'Angleterre au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, au Japon à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'agriculture a également été à l'origine des opportunités commerciales plus attractives, comme les produits à forte valeur ajoutée pour les marchés intérieurs - entre autres l'industrie laitière au Kenya, l'aquaculture au Bangladesh, les légumes pour les supermarchés en Amérique latine- et pour les marchés internationaux, notamment les cafés fins au Rwanda, l'horticulture au Chili, au Guatemala et au Sénégal.

Certains pays ont rencontré du succès dans les cultures traditionnelles qui ont fait l'objet de demandes nouvelles, telles que les exportations de maïs fourrager du Laos (pays d'Asie voisin de



la Thaïlande, Viêt-Nam et la chine) vers la Chine et la canne à sucre pour les biocarburants au Brésil.

En revanche d'autres expériences ont été moins fructueuses et se sont soldées par des échecs, notamment les pays d'Afrique subsaharienne dont la performance de l'agriculture était insatisfaisante comparé avec la révolution verte en Asie du Sud.

### **3.1.2 L'agriculture et le financement du développement**

Toute économie en quête de développement économique a besoin de ressources pour financer ses investissements. Elle peut faire appel au secteur agricole pour trouver les ressources dont elle a besoin en dégageant une épargne nécessaire qui conditionne son développement.

L'agriculture, étant considérée comme le seul secteur sur lequel un pays se base, peut participer au financement d'autres activités économiques. L'épargne agricole dégagée d'un secteur modernisé et productif, devient la source de financement initial du développement au cours de l'accession à la croissance. Elle résulte de la conversion d'une partie ou de tout le surplus agricole qui faisait l'objet d'un prélèvement obligatoire convertit en valeur monétaire.

Le maintien des taux de salaires bas dans l'agriculture permet de dégager des moyens de financement importants. Ainsi la masse des profits supplémentaires qui en résulte permet de procéder au financement des investissements et le démarrage de la production industrielle. Par ailleurs, les profits réalisés dans les autres secteurs viennent relayer l'épargne agricole comme source de financement.

Le financement par l'activité agricole prend différentes formes, soit par l'augmentation des flux agricoles, soit par le détournement des flux.

#### **3.1.2.1 Par l'augmentation des flux agricoles**

L'agriculture est amenée à financer l'économie à partir de son revenu résultant de l'augmentation de la production agricole. Une fraction de son revenu monétaire est réservée à l'achat de biens productifs et de biens d'équipement.

L'excédent de liquidité est confié aux organismes spécialisés dans le financement du secteur agricole, ou aux organismes non spécialisés.

Dans le premier cas, la participation au financement n'est plus qu'au niveau de l'exploitation mais au niveau du secteur. Sa contribution au financement, dans cette hypothèse, se limite à la couverture des besoins du secteur agricole.

Si toute fois le dépôt de liquidité se fait dans des organismes financiers nos spécialisés, l'épargne rurale sera utilisée par d'autres secteurs d'activités.

La participation du secteur agricole au financement n'est pas que pécuniaire. Il prend la forme, lorsque la croissance se manifeste, de déplacement de la population agricole vers le reste de l'économie.

### **3.1.2.2 Par le détournement des flux agricoles**

La contribution de l'agriculture dans le financement de l'économie peut se faire en détournant ou en prélevant une fraction plus au moins importante des flux agricoles.

Un détournement des flux agricoles se produit toutes les fois que le prélèvement effectué sur le secteur agricole est plus accentué que celui opéré sur les autres branches de l'activité économique.

L'activité doit dégager un surplus important et le prélèvement ne doit pas absorber tous les bénéfices des agriculteurs. Selon Kuznets « l'un des problèmes cruciaux de la croissance économique moderne consiste à prélever une fraction des revenus agricoles pour financer la croissance sans casser l'expansion de l'agriculture »

Le prélèvement s'appliquera sur les productions florissantes et les productions dont le circuit de commercialisation facilite les opérations de prélèvement.

Un prélèvement forcé opéré sur l'agriculture peut se faire par voie fiscale et de la politique de commercialisation.

#### **a. L'impôt foncier**

Cet impôt frappe toutes les activités agricoles commerciales. Le détournement aura un intérêt si les flux ont une certaine consistance, ensuite il sera dirigé et orienté pour financer le développement.

Le pays qui a compté sur cet impôt pour financer son développement est le Japon à la fin du 19<sup>ème</sup>. L'impôt foncier de 3% de la valeur de la terre a remplacé le système de redevances payées par les exploitants des sols. Il alimenta les caisses publiques et finança les politiques de développement du Japon qui s'éleva au 4/5 des ressources du pays. Il finance le développement jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> et se réduisit graduellement lorsque le développement économique prit force. Cet impôt a permis la mise en place de l'infrastructure économique et se lancer dans les réalisations industrielles.

## **b. Par la politique de commercialisation**

Les pays ont recours pour financer le développement économique à l'imposition des échanges extérieurs ; droit de sortie et d'entrée des biens agricoles.

Le droit de sortie représente une diminution du revenu des agriculteurs et du prix de vente du produit : le secteur agricole qui paie l'impôt.

Le cas à évoquer est celui du Ghana (1920) qui a financé son plan de développement grâce au prélèvement des recettes des exportations de Cacao.

La disponibilité des moyens matériels et financiers pour les agriculteurs, facilite considérablement leur activité de production en termes de choix de biens à cultiver, de système de culture et de capacité d'approvisionnement en semences et intrants. Les importations des biens et matériels agricoles sont imposés et par conséquent financent la caisse de l'Etat.

Pour que l'économie agricole réponde au mieux aux besoins primaires de l'homme, il est indispensable que son exécution se fasse de manière optimale. Les producteurs, les transformateurs et les consommateurs des produits agricoles doivent faire face à des situations économiques en constante évolution.

## **3.2 L'agriculture et le fonctionnement de l'économie**

Les quantités de biens et services mises sur le marché dépendent de l'efficacité du processus économique de production qui peut mener à une croissance et à une expansion de l'économie.

Le développement économique impose parfois à l'agriculture une transformation de ses structures et une mutation dans le type d'organisation qu'elle pratique. Elle est soumise à un processus d'adaptation et de développement qui modifie l'usage des facteurs de production, l'application des programmes de production, la disponibilité en ressources productives et la localisation des cultures.

Dans ce sens il est essentiel de définir les conditions dans lesquelles l'agriculteur prend la décision de produire et d'offrir les biens agricoles.

### **3.2.1 L'organisation de la production agricole**

Le processus de production suppose la mise en œuvre de diverses ressources en facteurs de production qui constitue la combinaison productive optimale pour le producteur.

Le fonctionnement de l'économie agricole exprime le comportement des agriculteurs. L'exploitant agricole représente le principal responsable dans la prise de décision de la production et de la

combinaison des moyens de production. Son objectif, en combinant sa gestion, son travail, son capital et sa terre, est la maximisation des profits en transformant ces inputs en outputs.

En fonction de ses ressources limitées et de la technique utilisée pour la production, le producteur décide du type de culture et des biens à produire à moindre coût, car le revenu est conditionné par le choix qu'il fera en matière de production.

Le choix de production se fait d'une manière logique ; mesurer les rendements de chaque méthode et de chaque combinaison productive pour pouvoir atteindre les objectifs fixés avec des ressources disponibles. Le choix s'effectue sur le rendement le plus élevé qui reflète l'efficacité de la méthode utilisée (mécanisation ou manuel, qualité et quantité des inputs)

La production peut être de saison ou hors saison, ce qui renvoie à une variation du prix du même bien dans l'année où l'agriculteur est contraint de choisir le moment et le marché sur lequel acheter la matière première et vendre le produit fini.

La production agricole est généralement une production multiple : production directe pour la nourriture, production indirecte en transformant des produits végétaux et produits animaux, production des matières premières pour l'industrie (coton, huiles et graisses végétales, etc.).

L'offre des produits agricoles est incertaine et ne peut être maîtrisée dans la plupart du temps. C'est une activité risquée du fait de la variabilité des prix et la variabilité des rendements.

Cependant les alternatives de production dépendent de divers paramètres qui agissent sur la composition et les quantités offertes des produits agricoles, dont les conditions de l'emplacement (eau, climat, qualité et surface du terrain), les conditions économiques (niveau de l'économie nationale, les mesures de politique agricole), les conditions institutionnelles, les infrastructures, le progrès technique utilisé dans le secteur agricole et les conditions internes de l'exploitation agricole en équipement et sa situation financière.

L'hétérogénéité de l'espace géographique (climat, fertilité des terres...) fait que n'importe quelle production ne sera pas techniquement possible ou économiquement rentable en n'importe quel lieu.

L'agriculteur devra choisir la meilleure combinaison productive d'un bien déterminé afin d'optimiser son profit et minimiser les coûts de production en élaborant la fonction de production.

Plusieurs combinaisons de facteurs de production et de technologie différente peuvent donner différentes fonctions de production. Une fois ces dernières connues, le producteur peut prendre des décisions sur la production en effectuant les changements des quantités des inputs.

L'économiste, dans cette composante, s'intéresse à la relation qui existe entre les quantités des inputs et des outputs dans le cadre de chaque processus. Cette relation est systématisée au moyen de la fonction de production qui décrit en termes physiques quelle est la quantité de l'output que l'on est en droit d'attendre lorsque des quantités d'intrants déterminées ont été combinées d'une certaine manière par unité de temps.

La connaissance de la fonction de production permet de répondre aux questions relatives aux changements potentiels à venir, tels que la diminution de la main-d'œuvre, la raréfaction des terres fertiles, l'innovation et les technologiques. Elle peut être utilisée pour déterminer dans quelle mesure il est possible de substituer un intrant à un autre, aussi pour décider du niveau d'activité qui correspond à la productivité optimale.

La production varie avec la variation de la quantité et la qualité des facteurs de production engendrant une productivité différente de ces derniers.

L'existence d'une abondante main d'œuvre familiale facilite l'extension des cultures légumières. Son absence pousse à pratiquer cette culture d'une manière plus réduite.

Les surfaces des terres arables orientent le choix d'un système de production. Avec une terre abondante et une main d'œuvre rare, l'agriculture aura tendance à être de type extensif. En revanche, l'abondance de la main d'œuvre incite à la formation d'une agriculture intensive utilisant un fort volume de main d'œuvre par unité de superficie.

L'intensification de la culture est en général plus forte dans la petite exploitation que dans la grande. Elle tire un meilleur parti de la terre dont elle dispose que celle occupant de grandes superficies. La petite exploitation se spécialise dans la production qui donnera à l'hectare une production d'une valeur élevée. Elle cherche à utiliser au maximum le facteur rare – la terre- et le facteur abondant – la main d'œuvre familiale - dans l'élevage intensif et l'agriculture artisanale.

La grande étendue s'oriente vers une production intensive et vers la production standardisée.

La dotation en facteur de production n'est pas seul facteur de la disposition des exploitations à produire, mais le progrès technique est également un moyen d'augmenter le rendement. Le progrès technique modifie les fonctions de production afin de permettre une combinaison plus efficace de production.

Le progrès de type biologique ou agronomique sont plus réceptifs par les exploitations de faible dimension, - amélioration des variétés ou des espèces, meilleure adaptation du climat, efficacité

des engrais. Par contre le progrès qui prend forme de mécanisation et d'une motorisation accrue s'accommodent mieux d'unités assez vastes dimensions.

### 3.2.2 Répercussion du choix des produits sur le revenu

Les décisions économiques que doivent prendre les exploitants agricoles, entrent souvent dans la catégorie des problèmes ayant trait, dans la production d'un bien, au niveau le plus profitable de l'utilisation d'un input (le niveau des autres inputs étant déjà fixé).

Pour porter le revenu net au maximum, il est important que le prix total soit supérieur aux frais totaux, dans le cas contraire les producteurs abandonneront la production.

L'agriculteur doit savoir comment répartir ses revenus pour faire face à des activités secondaires. Si l'exploitant produit plus d'un bien, il doit connaître les répercussions que son activité principale exerce sur les activités secondaires si les deux activités utilisent le même input.

L'agriculteur, dans la plupart des cas, pratique différentes cultures ou d'élevage. Cela implique un choix, par exemple, entre le nombre d'ovins, bovins, poulets, entre le nombre d'hectare consacré aux céréales, aux fruits et légumes, entre la production de l'agneau ou la laine et entre la graine de coton ou le coton.

Il a le choix entre des produits concurrents, ou des produits annexes, complémentaires ou des biens supplémentaires.

- **Les produits concurrents** : Lorsque deux produits sont concurrents, le producteur abandonne une partie de l'un des biens pour augmenter le second à un certain niveau de facteurs de production.

Mais dans le cas où le taux marginal de substitution dans la production des deux variétés est constant, donnant une courbe de possibilité de production sous forme de droite, un seul des produits doit être fabriqué pour obtenir le rendement maximum.

- **Les produits annexes**, c'est la production d'un bien dont se déroule le deuxième ; par exemple l'élevage et la laine, poulets et les cuisses de poulets, Cotton et graine de Cotton, etc. A long terme il y a une substitution d'un produit à l'autre, suite à la variation des prix des produits.
- **Les produits complémentaires** : c'est quand le transfert des ressources vers un produit et l'accroissement de sa production entraîne l'accroissement de la production de l'autre.

Les assolements donnent des exemples de ce type de produit. L'introduction des légumes, dans certaines régions, dans le système d'assolement augmente l'azote et a un effet favorable sur la nature du sol. Dans la production de céréales qui peut être augmentée pendant

plusieurs années tout en augmentant la production du foin. L'assolement du trèfle, une année sur quatre, augmente la production totale de céréales.

Les activités complémentaires doivent se produire pendant plusieurs périodes et non pas pendant une seule période.

- **Les produits supplémentaires** : deux produits sont supplémentaires, si la production de l'un peut être accrue sans augmenter ni diminuer la production de l'autre.

L'emploi de la main d'œuvre et du matériel motorisé fournit des exemples de cette production.

L'emploi de la machine pour la récolte du produit X, pendant un certain temps, peut en augmenter le revenu sans réduire le rendement de la récolte du produit Y.

Là où les produits sont complémentaires ou supplémentaires, la polyculture prédomine, ce qui minimise les risques et permettra à l'agriculteur de profiter des revenus complémentaires. Dans d'autres régions où les produits sont concurrents et se substituent à des taux variables, la production est moins diversifiée.

Dans certains cas la polyculture est pratiquée même si la monoculture rapporte un maximum de bénéfice. Le choix se fait pour contourner les aléas des marchés. Autrement, les agriculteurs tendront à se spécialiser pour se perfectionner et être au courant sur les conditions du marché et de se renseigner plus facilement sur les nouvelles méthodes de production.

La détermination de la culture se fait selon le bénéfice tiré, et non pas, dans certain cas, parce que c'est la culture qui doit se faire dans le sol. Le développement d'une nouvelle technique et la variation des cours de produits influent sur le choix et le taux de remplacement des produits.

Pour améliorer leurs revenus, les agriculteurs doivent se renseigner et comparer les prix de revient de telle ou telle espèce de produit. En revanche, ils rencontrent quelques difficultés dans la détermination de leur revenu par - manque d'information sur la quantité des produits demandés et - par manque d'information sur les marchés des produits, des inputs et de leurs prix.

Malgré ces difficultés, les agriculteurs bénéficient d'une expérience qui leur permet de déduire les quantités à produire et les prix correspondants selon les saisons ou la rareté des produits sur les marchés. Les prix changent du moment où le plan de production a été établi, au moment de la vente des produits

L'agriculture opérant sur des éléments vivants ; animaux et végétaux, dépend des conditions naturelles qui déterminent les conditions dans lesquelles s'effectue le travail.

Seule la terre occupe une place particulière. Elle intervient en raison de ses qualités propres dans le processus productif, elle ne sert pas seulement un support à l'activité.

Le climat et la nature du sol sont deux facteurs indispensables au choix de la culture appliquée. L'agriculture utilise à côté du capital foncier, un capital d'exploitation composé d'un capital circulant, fourni par l'exploitation ou acheté ailleurs, et par le capital fixe formé par les immeubles et diverses machines.

La relation entre le volume de la production et la quantité de facteurs employés dépend de la manière dont ils sont combinés et des caractéristiques des unités de production agricoles.

Le revenu des agriculteurs dépend également des prix des produits agricoles sur le marché qui se caractérisent par une volatilité importante. Par conséquent l'Etat peut intervenir pour régulariser la production agricole et garantir le revenu minimum aux agriculteurs à travers l'élaboration des programmes et des plans agricoles.

L'agriculture est un secteur très stratégique et les pouvoirs publics ont toujours été attentifs. Elle doit être aidée et soutenue parce que c'est une activité risquée qui dépend de certaines conditions qui ne sont pas contrôlées par les agriculteurs. Par conséquent, la production devient très variable et rend les prix très fluctuants difficiles à prévoir. L'agriculteur pour pratiquer son activité, il immobilise beaucoup de capital pour l'acquisition des terres agricoles, du matériel de culture et les intrants.

Pour stabiliser leurs revenus, faire face aux risques et pour pouvoir investir, les pouvoirs publics soutiennent les prix, la production agricole et subventionnent directement les agriculteurs.

L'intervention de l'Etat modifie les incitations des agents économiques qui peuvent être à l'encontre des objectifs initiaux. Il intervient pour corriger le fonctionnement du marché agricole tout en mobilisant les divers outils de régulation en termes de concurrence et d'instabilité des marchés de biens et de services agricoles.

#### **Section 4. Etude de la politique sectorielle dans une économie : La Politique Agricole**

L'espace de la politique agricole comprend de nombreux acteurs, les agriculteurs, les petits paysans, l'industrie agroalimentaire et les grandes entreprises internationales d'alimentation.

La spécificité de l'activité agricole comparée aux autres activités économiques requiert une élaboration d'une stratégie de développement agricole très étudiée afin de réaliser le maximum des objectifs définis par le pays.



L'élaboration de la stratégie, passe par l'analyse et l'étude de la situation réelle du secteur et par l'identification des problèmes auxquels il est confronté. Elle doit s'ancrer à la fois dans l'histoire du secteur et dans l'évaluation du potentiel en s'appuyant sur ses points forts et les opportunités à concrétiser. L'identification du problème débouche sur la définition des orientations formulées en objectifs à réaliser.

La préparation de la stratégie agricole peut être motivée par des crises économiques sectorielles ou par d'autres problèmes provoquant la décision d'apporter des changements à la politique actuelle.

La vision d'une stratégie réaliste doit exprimer dans quelles directions les changements sont attendus et quelle nouvelle priorité permettra de caractériser la croissance future.

L'un des meilleurs indicateurs pour déterminer les orientations du changement est l'avantage comparatif du secteur où le pays est plus apte à rivaliser à long terme avec la concurrence sur les marchés mondiaux. Ceci constitue une étape importante pour déterminer les objectifs sectoriels nationaux, pour l'amélioration du rendement et le glissement vers les cultures à plus forte valeur ou vers de nouveaux produits.

Chaque pays élabore une stratégie de développement agricole en répondant à des objectifs prioritaires tracés dans le domaine. Sa réussite dépend de l'engagement des responsables à bien mener les réformes spécifiques en tenant compte des objectifs budgétaires et d'autres préoccupations du développement national. Comme son succès dépend également de l'adhésion et de la collaboration des principaux acteurs du secteur et de la prise en compte du rôle de l'agriculteur dans la prise de décisions.

Les interventions publiques dans le secteur agricole est importante dans la concrétisation de la vision de la stratégie. Elles reposent sur des programmes et des projets de développement qui résolvent des problèmes précis sur un territoire.

Les programmes agricoles soutenus par le gouvernement sont considérés comme des moyens d'application des politiques agricoles. Ils se concrétisent par une durée et des ressources limitées et ils terminent par l'expiration du financement.

Les programmes sont constitués d'activités gérées directement nécessitant des relations face à face avec les agriculteurs, avec les institutions financières et d'autres agents économiques privés. Quant aux projets, ils concernent les investissements agricoles financés par le budget d'investissement du gouvernement alors que les programmes se servent du budget de fonctionnement.

Les politiques sont globales et impliquent des coûts qui peuvent être supportés par les consommateurs, par les producteurs et par d'autres groupes. Elles agissent souvent indirectement et fixent des règles par le biais des lois, des décrets et des réglementations qui nécessitent l'implication des spécialistes au sein des ministères. Cependant il faut trouver le bon équilibre entre le coût et les bénéfices de la politique.

Les bonnes politiques facilitent le travail de l'agriculteur qui a besoin d'être dans un environnement qui l'incite à produire et lui permet d'obtenir de bons résultats.

Dans ce contexte, différents dispositifs sont à mettre en œuvre à travers diverses mesures et politiques d'accompagnement qui constituent les grandes composantes de la politique agricole.

Ces points ainsi que le concept de la politique agricole, ses objectifs et les moyens déployés pour faciliter le processus productif des agriculteurs font l'objet de cette section.

## **4.1 Le concept de la politique agricole et ses objectifs**

La politique agricole est une politique économique sectorielle qui est constituée d'un ensemble d'interventions étatiques qui agissent sur le court, le moyen et sur le long terme.

Sur le court et le moyen terme elle influe sur les activités de production agricole, sur le stockage, sur la commercialisation et sur la transformation des produits agricoles. Elle intervient également dans la répartition des revenus. Sur le long terme, la politique contribue au développement et à la croissance agricole et économique du pays.

L'élaboration de la politique agricole est influée par divers facteurs. Sa mise en œuvre prend en compte les différentes politiques économiques qui agissent directement ou indirectement sur l'activité agricole, à savoir commerciale, fiscale, de transport, sociale, budgétaire, monétaire et de change.

### **4.1.1 La notion de la politique agricole**

Les pays élaborent leurs politiques en fonction de nombreux critères ou motifs d'intervention qui démontrent leur légitimité et leur fondement, notamment l'instabilité du marché, l'augmentation de la production et de la productivité, et l'amélioration de la compétitivité des exploitations sur le marché international.

Il ne saurait y avoir de définition universelle permettant de caractériser la politique agricole, par ailleurs plusieurs significations de la politique sont proposées à travers les différentes situations qui nécessitent une intervention gouvernementale.

---

Au sens large, « *la politique agricole est associée à un ensemble de mesures réglementaires, dispositifs structurels, moyens financiers et humains interdépendants, mis en œuvre par la puissance publique pour contribuer à la progression du secteur agricole* »<sup>26</sup>.

Cette définition met en exergue les différents instruments matériels et immatériels utilisés par les pouvoirs publics pour soutenir l'activité. Accéder à la croissance agricole requiert la réalisation de certains objectifs qui portent sur la production, sur les importations et sur les exportations des produits agricoles.

L'accessibilité des produits agricoles sur les marchés nationaux par les consommateurs nécessite un marché organisé et équilibré. Néanmoins, dans certains pays le retour à l'ordre du marché nécessite l'intervention de l'Etat pour une meilleure allocation des ressources. La deuxième définition de la politique agricole est rattachée à ce point, où elle est définie comme « *un mode d'allocation des ressources plus efficace que le marché en cas d'instabilité de ce dernier* ».<sup>27</sup>

La théorie néoclassique, soutient que le prix d'équilibre sur le marché en concurrence pure et parfaite se détermine par la confrontation de l'offre et de la demande, et que l'équilibre optimum permet une allocation optimale des ressources entre les agents économiques et permet la réalisation du bien-être collectif. Par conséquent, une politique d'intervention sur ce marché entraîne des distorsions de concurrence.

Les marchés agricoles se distinguent des autres marchés par la volatilité importante des prix. Ce changement crée un éloignement de l'offre et la demande du prix d'équilibre tout en causant une instabilité chronique sur les marchés.

Ce déséquilibre engendre des conséquences négatives sur le bien-être des agents économiques. Dans cette situation l'intervention de l'Etat peut être perçue comme légitime compte tenu des conséquences de ce déséquilibre qui perturbe la composition de l'offre et de la demande des produits agricoles. L'intervention, dans ce cas, vise à garantir les prix sur le marché afin d'orienter la production et établir l'équilibre.

Dans le secteur agricole, la loi de King définit la relation entre la variation des quantités produites du blé et son prix. Selon Gregory KING le prix du blé augmente au-dessus du prix d'équilibre lorsque la récolte est faible et l'abondance du blé a l'effet inverse sur le prix.

---

<sup>26</sup> RIBIER Vincent (2007-2008) « Regards sur les politiques agricoles », Grain de sel, n° 41-42, décembre- mai, 1ère partie, p7.

<sup>27</sup> POUCH Thierry (2002) « L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est-ce qu'une politique agricole ? Economie Appliquée, Tome LV numéro 1, mars, Université de Marne-La-Vallée Laboratoire O.E.P Atelier de recherches théoriques F. Perroux-ISMEA), p 6.

---

Cette loi s'explique par l'élasticité de la demande par rapport au prix du bien agricole, qui peut être à l'origine des fluctuations des recettes des agriculteurs et des dépenses des consommateurs. L'insuffisance de l'offre et l'augmentation des prix encouragent les producteurs à augmenter leurs productions pour profiter des prix élevés. Lorsque la tendance s'inverse, les producteurs les moins performants sont éliminés du marché. Ces fluctuations régulières des prix et des quantités des produits sont engendrées par le marché, créant un cycle infini appelé communément le « cycle du porc ».

C'est ainsi que la loi de King, dans les années d'après-guerre, avait justifié les politiques agricoles qui visaient à réduire l'instabilité des prix. La loi porte davantage sur l'insuffisance de l'offre de bien agricole que sur son abondance vue qu'une faible production expose l'économie au risque de dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. La faible élasticité de la demande est la cause des famines dans les pays et non pas une rareté des disponibilités alimentaire selon Sen ARMATYA.

L'intervention de l'Etat sur le marché vise la stabilisation des prix et la garantie de la production à des prix accessibles pour les consommateurs.

Une politique agricole apporte au marché des corrections et elle facilite la convergence des attentes des producteurs, consommateurs et du gouvernement en allouant les ressources d'une manière plus efficace afin d'élever le bien-être collectif. Une politique agricole remédie aux défaillances du marché.

La politique dans ce contexte est définie par rapport à ces effets sur le marché. Mais elle peut être liée à d'autres déterminants que celui-ci.

La politique agricole en France au 19<sup>ème</sup> siècle avait comme but la préservation de la paysannerie de la modernisation du secteur et des importations qui pouvaient basculer les méthodes de production traditionnelles ; elle était fondée sur l'autarcie. La France et l'Allemagne adoptèrent une politique protectionniste en augmentant les droits de douane afin de stimuler la production locale et de préserver l'équilibre économique et social. Cette politique vise à accroître la production par éviction des importations et à préserver les intérêts fonciers des propriétaires terriens en maintenant des rentes élevées.

Vers la fin du 19<sup>ème</sup> et au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, la pratique de l'interventionnisme étatique s'est accentuée dans les différents pays. Dans le secteur de l'agriculture, les pays intervenaient massivement après des crises consécutives de production agricole en France et aux Etats-Unis

afin de protéger les revenus des agriculteurs et d'assurer les approvisionnements alimentaires des économies.

Les Etats Unis à la fin du 19<sup>ème</sup> sont intervenus dans le mode de gestion des exploitations agricoles et ont encouragé la constitution des coopératives agricoles à travers la distribution des terres en 1922.

Leur politique agricole à partir des années trente -1933-, avait comme objectif la régularisation de la production à travers le gel des terres sujettes à l'érosion pour freiner la dépréciation des prix des matières premières agricoles. Le pays visait le contrôle des importations et le développement d'une politique de stockage.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'objectif des pays notamment la France était de moderniser le secteur agricole et l'élévation de la productivité, pour pouvoir contribuer à la croissance économique et à la modernisation de la société.

A la suite de ces faits, une troisième définition est retenue considérant « *la politique agricole comme un ensemble de dispositifs institutionnels visant à accroître la production et le revenu des agriculteurs et qui concoure au progrès général d'une société* »<sup>28</sup>.

La quatrième définition de la politique agricole est dégagée à partir de sa place dans le système capitaliste. L'activité agricole chez les capitalistes notamment K.MARX et K.KAUTSKY<sup>29</sup> est perçue comme une activité industrialisée qui se caractérise par la grande exploitation agricole qui domine par ces moyens de production et par sa surface agricole. Cette exploitation se développe au détriment des petites exploitations qui se dessouvent en créant de nouvelles dimensions plus étendues.

Les deux économistes ont avancé l'expression du *capitalisme agraire* où les plantations de grandes tailles recourent à la main d'œuvre salariée qui symbolisent la forme de production agricole qui s'est développée avec la mondialisation. L'exemple de la plantation de palmier d'huile en Indonésie qui a été développée et soutenue par l'Etat.

En revanche, les marxistes ne partagent pas tous le même point de vue. Claude Servolin voit que la grande exploitation se heurte à des obstacles, notamment de droit de propriété et de coût de gestion agricole. Dans son ouvrage *l'agriculture moderne*, il montre que l'exploitation familiale

---

<sup>28</sup> POUCH Thierry (2002), op. cit. p12.

<sup>29</sup> KAUTSKY Karl (1854-1938), théoricien marxiste allemand, auteur de livre « La question agraire : étude sur les tendances de l'agriculture moderne ».

individuelle est la forme de production dominante dans l'agriculture, qu'il nomme petite production marchande.

L'auteur considère que l'Etat doit intervenir pour permettre la coexistence de la grande exploitation et l'exploitation individuelle dont les produits doivent être valorisés.

Dans ce contexte, « *Une politique agricole est un mode d'intervention de l'État destiné, par la préservation de la petite exploitation agricole familiale et sa modernisation et par l'intensification de la production, à fournir au mode de production capitaliste un approvisionnement permanent de matières premières agricoles à un coût juste suffisant pour maintenir l'exploitant et sa famille, et des débouchés aux firmes situées en amont et productrices de biens intermédiaires. Une politique agricole est l'instrument qui rend possible la coexistence de deux modes de production.* »<sup>30</sup>

Cette cohabitation entre les deux modes de production permet la diversification des cultures et un accroissement de la production nationale. L'objectif de la politique agricole est la formation des prix et l'aide aux structures agraires afin d'augmenter la productivité agricole. La finalité est la poursuite de l'accumulation du capital.

Les excédents de la production agricole peuvent être orientés vers les marchés extérieurs dans lesquels ils seront face à de nouveaux concurrents. Les exportateurs tentent de conserver leurs parts de marché mondial et d'asseoir un pouvoir de marché sur le reste des pays.

Cependant la politique aura comme objectif la préservation d'une compétitivité des exportations des produits agricoles et alimentaires, autrement dit une politique agricole liée à la recherche de débouchés à l'échelle mondiale, à l'ouverture des marchés et de l'accroissement de leur avantage concurrentiel.

Si l'approche en termes d'économie internationale est privilégiée, en termes de compétitivité internationale la politique agricole est définie comme « *un ensemble de moyens permettant aux agriculteurs de préserver ou d'étendre leur compétitivité interne et externe et de dégager des parts de marché au détriment de leurs principaux concurrents* »<sup>31</sup>.

Les diverses définitions de la politique agricole sont attachées aux moyens mis en œuvre et aux objectifs qui lui sont assignés. La politique agricole est considérée comme le cadre général dans lequel les initiatives du développement rural et du domaine agricole devraient se mouvoir. Son

---

<sup>30</sup> POUCH Thierry (2002), op.cit. p14

<sup>31</sup> Ibid p16.

but est d'assurer une sécurité et une souveraineté alimentaires pour les Etats et d'assurer un revenu suffisant aux paysans afin qu'ils aient une vie stable et durable.

C'est la vision qui considère les situations actuelles et désirées. Il est important pour les décideurs de réfléchir sur les inconvénients et les avantages afin de garantir la durabilité de la production, la viabilité de l'agriculture paysanne comme garante de la sécurité alimentaire du pays.

Son élaboration découle des négociations consécutives qui se combinent à différentes échelles.

A l'échelle de la filière, il est décidé entre les pouvoirs publics et les acteurs privés quel serait le produit qui bénéficiera de l'aide de l'Etat. Quant à l'échelle du secteur, c'est l'ensemble des produits et des producteurs qui sont ciblés par la politique.

Le choix de politique agricole a parfois des impacts sur d'autres secteurs et cela nécessiterait de trouver des compromis dans le sens de l'intérêt collectif (réforme foncière ou réforme financière).

Si les négociations se font au niveau national, cela n'exclut pas la négociation internationale dans laquelle certaines mesures de la politique agricole sont négociées à l'extérieur dans des enceintes internationales, soit au sein de l'OMC soit au sein des espaces économiques régionaux. Ces négociations concernent la détermination des niveaux de soutien agricole et la protection à l'échange des produits agricoles.

La mise en œuvre de la politique passe par une nouvelle législation, décision et décret administratif qui exécutent et modifient les règles qui régissent l'environnement économique de l'agriculture, et par une allocation du budget du gouvernement.

Plusieurs de ces points peuvent être mis en œuvre simultanément. Pour réussir il faut conviction consensus et coordination : conviction de la part des réformistes, consensus entre les organismes publics et avec le secteur privé - dont leur aide est précieuse dans la mise œuvre de la politique, et coordination avec les organismes internationaux qui soutiennent l'effort de développement et les efforts mis en œuvre pour respecter le rythme du calendrier de réforme.

Une politique peut être réussie si sa conception et sa mise en œuvre s'inscrivent dans un ensemble intégré. Son succès est mesuré par le degré d'atteinte des objectifs ciblés par la politique qui peuvent être à caractère global ou spécifique.

#### **4.1.2 Les objectifs de la politique agricole**

L'évolution de la politique agricole s'adapte aux attentes de la société à l'égard de l'agriculture.

Dans les pays développés et les pays en développement, la politique de soutien de l'agriculture vise une pluralité d'objectifs.

Ces derniers sont nombreux et pour la plupart d'entre eux n'ont pas évolué avec le temps. La politique agricole vise particulièrement les agriculteurs et les consommateurs, et elle cible la société dans son ensemble.

Les objectifs qui touchent les agriculteurs portent sur l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole qui leur assurera un niveau de revenu acceptable. Pour les consommateurs, les objectifs ciblent la disponibilité des produits alimentaires en quantité et en qualité.

Quant à la société dans son ensemble, il est impératif pour la politique agricole, à travers ses programmes, de contribuer à la viabilité des zones rurales et la protection de la biodiversité.

La politique agricole peut concourir à des objectifs, d'une part, stratégiques - globaux d'ordre économique, social ou relatifs à l'environnement et à l'aménagement du territoire, et répondre, d'autre part, à des objectifs spécifiques ou opérationnels qui servent efficacement à l'élaboration de la politique.

#### **4.1.2.1 Les objectifs stratégiques**

Généralement, les objectifs stratégiques sont formulés en termes généraux. Ils se rapportent au soutien du développement économique national en répondant à des impératifs nationaux et à une vision sociale et politique. Ils concernent le volet économique, environnemental et social.

##### **a. Les objectifs économiques**

Le pays à travers la mise en œuvre de la politique agricole, vise sa croissance économique et l'augmentation de sa richesse par la création de la valeur ajoutée agricole et son augmentation dans le PIB national.

La valeur ajoutée agricole est générée par l'augmentation de la production agricole qui peut développer en aval des activités de transformation des produits agricoles, en créant de la valeur ajoutée agricole indirecte.

Ces objectifs se réduisent à l'augmentation progressive de la production des cultures d'aliment de base (céréales, racines principales, etc.) et le développement de l'activité de transformation des produits agricoles, à travers l'expansion des activités des industries agroalimentaires, et l'encouragement de l'industrie pour l'alimentation de bétail, etc.

Développer la production pour stimuler les exportations et augmenter les recettes, constitue un objectif économique dans le sens où l'Etat préconise une politique de substitution des importations par des produits agricoles nationaux et l'amélioration de la compétitivité des produits à l'exportation ; une compétitivité par les prix ou par la qualité sur le marché intérieur par rapport



aux produits importés. A travers cette politique, l'Etat peut diminuer les dépenses d'importation améliorant ainsi sa balance commerciale.

### **b. Les objectifs sociaux**

L'agriculture contribue au développement humain en assurant la satisfaction des besoins nutritionnels et des besoins matériels élémentaires dans les zones rurale et urbaine.

La sécurité alimentaire représente un objectif essentiel de la politique agricole ; elle contribue à garantir la disponibilité des produits alimentaires en quantité suffisante et de meilleure qualité à l'ensemble de la population et de leur accessibilité tout au long de l'année.

L'accessibilité est améliorée à travers des mesures qui visent le soutien des consommateurs et les mesures qui réduisent les risques liés à la variabilité des volumes de production et des prix des produits alimentaires sur les marchés.

Un autre objectif social qui consiste en la satisfaction des besoins sociaux grâce à l'amélioration du niveau de vie des différentes catégories de la population, qu'il s'agisse d'accroître les revenus des agriculteurs ou de création des opportunités d'emploi dans le secteur agricole.

### **c. Les objectifs liés à l'environnement et à l'aménagement du territoire**

Les gouvernements adoptent certains dispositifs dans le cadre de la politique agricole qui permettent la préservation et l'amélioration du potentiel productif des écosystèmes cultivés. Ils contribuent à la lutte contre la désertification et à l'amélioration de la gestion territoriale. La politique gère les externalités de l'agriculture sur l'environnement, protège le milieu rural et préserve la biodiversité et la bonne gestion des ressources.

### **d. L'amélioration des revenus des agriculteurs**

L'amélioration des revenus des agriculteurs relève des objectifs les plus importants de la politique agricole. A travers les subventions et les soutiens que l'Etat accorde à ces derniers, il leur assure des revenus acceptables et permet de réduire les fluctuations à la baisse de ces derniers, tout en améliorant leur compétitivité.

L'accroissement de la production ne constitue pas à elle seule le meilleur indicateur de la condition économique des ménages ruraux. Les revenus sont également significatifs, car ils tiennent compte des prix payés aux agriculteurs et de leur coût de production, et le plus pertinent est le revenu réel qui ajuste les niveaux de revenus nets en fonction du taux d'inflation.

Le pouvoir d'achat des ménages ruraux s'améliore avec la progression de leurs revenus. Ces derniers dépendent des prix réels à la production qui est fonction de plusieurs facteurs, notamment la superficie des terres cultivées, de la productivité et de la technologie.

L'amélioration du revenu des agriculteurs permet d'atteindre les objectifs économiques (augmentation des investissements productifs), les objectifs sociaux à travers l'amélioration de leur niveau de vie et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, et enfin permet d'atteindre les objectifs environnementaux à travers le respect de la nature et le milieu dans lequel il travaille.

La régularité de ces revenus est primordiale pour les agriculteurs qui dépendent de la régularité du volume de la production et celle des prix. Dans ce sens, la politique agricole vise à diminuer l'irrégularité de la production et des prix pour minimiser le risque.

Ces objectifs stratégiques s'ajoutent aux objectifs opérationnels relatifs à l'environnement dans lequel travaille l'agriculteur.

#### **4.1.2.2 Les objectifs opérationnels**

Des objectifs intermédiaires sont identifiés qui complètent les objectifs globaux de la politique agricole. Ce sont des objectifs qui ciblent certaines catégories de cultivateurs ou certaines cultures et qui ne couvrent pas tout le secteur agricole. Ils sont déterminés selon la situation et les besoins de chaque pays.

Répondre aux attentes de l'agriculteur est nécessaire pour la politique. Elle l'accompagne et met à sa disposition des mesures incitatives à la production, relatives aux prix, ou à l'obtention des ressources et à l'accès au marché.

Parmi les nombreux objectifs de la politique, on cite ceux relatifs à la production et aux marchés :

- L'amélioration de la productivité et la compétitivité des agriculteurs en leur procurant la technologie nécessaire pour accroître les rendements des cultures à plus forte valeur ajoutée.
- La mise en place d'un cadre législatif propice au développement dans la facilité de l'activité agricole : code de commerce, lois foncières, réglementation sur la gestion des ressources, etc.
- La promotion du développement des institutions adéquates pour répondre aux exigences de la croissance de l'économie rurale.
- Veiller à ce que le cadre législatif soit propice au développement du secteur, tout en protégeant les intérêts des producteurs, des consommateurs et de l'environnement.

- L'amélioration du fonctionnement des marchés des produits agricoles et des facteurs de production dans les zones rurales par les investissements nécessaires, par les programmes de formation et de vulgarisation agricole.
- Aider l'agriculteur à promouvoir son produit et conquérir de nouveau marché extérieur à travers les dispositifs de soutien aux exportations.
- Quant au soutien des prix, il vise à soutenir le pouvoir d'achat du consommateur et incite les agriculteurs à la production à travers la stabilisation des prix et la régulation des marchés des biens agricoles.

Le choix et l'évaluation des objectifs prioritaires d'action de la politique agricole constituent une étape importante.

Par ailleurs, l'identification, la structuration et l'analyse des problèmes sont des étapes importantes dans l'élaboration de la politique agricole. Cette étape permet de formuler les solutions alternatives à travers la sélection des instruments pour servir les objectifs de la politique et de déterminer la procédure de la mise en œuvre.

Définir la causalité du problème permettra de cibler le problème spécifique et de définir les causes profondes.

Les instruments d'action du gouvernement sont en relation directe avec le résultat visé qui doit définir les points d'intervention. Par conséquent, une panoplie d'instrument et mesures, qu'on présente globalement, sont mis en place par les pouvoirs publics.

## **4.2 Les principaux instruments de la politique agricole**

Par la politique agricole, l'Etat intervient pour modifier l'environnement institutionnel et économique de l'agriculture dans le but d'orienter la pratique des agents économiques et de répartir les revenus qui découlent des relations qu'ils entretiennent entre eux.

L'Etat met œuvre plusieurs modalités générales d'intervention qui peuvent être classées selon leurs natures ; *La fourniture directe des biens et services*, les *transferts des revenus* au moyen des subventions et des politiques fiscales, *la régularisation des marchés* des produits agricoles, de la matière première, du foncier et autres, et *la réglementation relative* à l'établissement et le contrôle de l'application des règles correspondantes aux normes relatives à la pratique de la production agricole.

Ces interventions peuvent être de nature générale ou spécifique à une certaine catégorie d'agriculteur ou de produits.

Pour atteindre les objectifs tracés par l'Etat, diverses mesures peuvent être mises en œuvre à travers la législation et les dispositifs administratifs. Ces mesures se caractérisent par une facilité de communication et une simplicité dans leur mise en place et qui fonctionnent en cas de changement de contexte économique et institutionnel.

Les politiques agricoles contiennent des instruments sélectionnés à même d'atteindre les objectifs tracés. Chaque instrument correspond et traite au mieux le problème en tenant compte des ressources disponibles en termes de coût.

Il existe un large éventail d'instruments auxquels les gouvernements peuvent recourir pour atteindre ses objectifs en matière agricole.

L'intervention se déroule sur deux niveaux, en amont et en aval de la production agricole d'une manière globale ou spécifique à certaines activités ou à certaines zones géographiques.

En amont, il intervient sur les conditions de culture, notamment sur la disponibilité et l'accessibilité aux ressources productives et à la réglementation relative à la pratique de production.

En aval, la politique vise à améliorer les conditions de valorisation de la production agricole et le processus de commercialisation, de transformation et de distribution des produits agricoles.

#### **4.2.1 Les instruments en amont de la production**

Les interventions qui sont appliqués pendant cette phase se proposent de relancer la production et augmenter la productivité agricole. Pour faciliter le processus productif, il est mis à la disposition des agriculteurs différents facteurs de production pour répondre à la défaillance des marchés de ces facteurs.

Les instruments impliquent le foncier agricole, les investissements, la politique du crédit, la politique des connaissances et du savoir, et la politique du risque.

##### **4.2.1.1 La politique du foncier agricole et de gestion des ressources naturelles**

La politique foncière consiste à faciliter l'accès au principal facteur de production - la terre- au moyen de la réforme agraire ou de l'octroi de concession foncière au profit des agriculteurs. L'Etat peut également stimuler l'achat des terres par le biais des prêts ou des subventions.

La sécurisation de cet accès au cours du temps permet aux détenteurs de droit foncier de développer leur activité et d'investir pour le long terme contribuant ainsi à l'amélioration de la fertilité de la terre. Elle contribue à favoriser le développement d'une structure agraire stable.

La politique de gestion des ressources naturelles contribue à améliorer l'accès à l'eau, à l'information, aux intrants par l'institution des règles qui régissent leurs prix et leurs utilisations. Cette politique influe sur les pratiques productives et sur la capacité de générer des revenus et leur répartition entre les différents acteurs.

- Les pouvoirs publics appuient ainsi l'utilisation d'intrant agricole ; La disponibilité et l'accès à certains intrants pour les agriculteurs est primordiale pour démarrer l'activité de production. Pour une meilleure qualité de production, il est nécessaire que les intrants soient de bonne qualité accompagnée du bon savoir faire des producteurs au profit d'un meilleur usage de ces produits.

L'Etat peut prendre plusieurs mesures pour faciliter l'accès à ces ressources productives ; soit par les subventions et les prêts, soit par la réduction des obstacles sur les importations et par l'amélioration de la qualité des intrants.

Les utilisateurs en grande quantité dans les grandes exploitations peuvent être ciblés par cette politique qu'il s'agit d'intrant spécifique à certaines productions ou commun à toutes les productions, lequel permettra d'obtenir des résultats significatifs sur les niveaux de production.

#### **4.2.1.2 La politique de crédit et de soutien aux investissements agricoles**

Les ressources financières sont l'un des moyens les plus importants pour le recouvrement des cycles de production et la réalisation des investissements. L'inaccessibilité des crédits constitue une limite à la croissance de la production.

L'augmentation des taux d'intérêt influe directement sur les prix des produits agricoles. Ils représentent une charge financière pour les exploitations agricoles qui sont contraintes de le refléter sur les prix afin de maintenir leurs profits.

La politique de crédit veille au bon développement de l'offre du crédit agricole et à la limitation du coût de celui-ci au moyen d'une réglementation adaptée. Par cette dernière le gouvernement subventionne les intérêts par la bonification des crédits ou par l'apport d'une garantie publique pour certains emprunteurs afin de diminuer les risques des institutions financières. Ce dispositif influe sur les choix de production et sur la répartition des revenus.

Dans les pays en développement, la politique se manifeste par l'utilisation des mesures qui cherchent à pallier la défaillance du marché. Cela se concrétise à travers la création ou la désignation des banques spécialisées dans la distribution des ressources et des services au secteur rural, par la promotion des lignes de crédits bon marché et à des taux d'intérêt bonifiés. Le but

recherché par ces mesures est celui d'atteindre le plus grand nombre d'agriculteurs afin de les stimuler à produire plus avec les meilleures techniques.

Quant au soutien des investissements, la mesure consiste à procurer des ressources financières pour le financement des activités agricoles, au soutien des fabricants et des distributeurs dans le domaine. Elle comprend la réalisation d'investissement agricole par l'Etat, la facilitation de la location et l'acquisition de matériels agricoles et l'amélioration du savoir-faire des agriculteurs.

Les mesures gouvernementales prises pour répondre à ces objectifs consistent à adopter une politique commerciale qui facilite les importations des matériels nécessaires, en prodiguant des conseils techniques et en encourageant les échanges d'expériences entre les agriculteurs des différentes régions.

#### **4.2.1.3 La politique de compensation des risques naturels, de santé animale et phytosanitaire**

L'activité agricole est une activité risquée qui est sujette à plusieurs variabilités des conditions naturelles et des conditions de marché. Elle fait face au risque de la sécheresse élevée, à l'existence d'attaques de parasites et de nuisibles ainsi que la volatilité des prix faisant courir des risques importants aux agriculteurs.

Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour atténuer ces risques à savoir le système d'irrigation, la diversification des cultures, la vaccination des animaux, etc.

D'autres mesures sont proposées par les institutions afin de minimiser les risques de pertes, notamment le recours au système d'assurance contre les risques climatiques qui contribuent à diminuer le risque sur le revenu et les mesures de compensation de pertes subies par les agriculteurs au moyen de subventions.

Les politiques de santé animale et phytosanitaire ont pour objectif d'améliorer la productivité agricole en minimisant les risques relatifs à la santé animale et la protection du végétal. Elles reposent sur divers dispositifs telles que l'information sanitaire, la fourniture d'intrant, la diffusion des conseils techniques et des règles phytosanitaires.

Le développement agricole est lié à l'évolution des capacités des agriculteurs à bien gérer leurs exploitations et à organiser leurs activités.

A travers cette mesure, l'objectif recherché est de développer les services de vulgarisation et de transmission aux agriculteurs des informations sur la situation et sur les perspectives des

productions et des marchés. Ceci facilite la prise de décision de production et l'amélioration de leurs capacités d'accès aux marchés et permet de renforcer leur capacité de négociation et de partenariat avec les commerçants.

Les services agricoles publics appliquent des mesures de formation des ingénieurs et des techniciens dans divers domaines et particulièrement dans l'amélioration du potentiel génétique des semences et des espèces animales.

## **4.2.2 Les instruments en aval de la production**

A la fin du processus productif, l'agriculteur désirera vendre sa récolte et conquérir de nouveaux marchés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour ce faire, il est nécessaire qu'il y ait une infrastructure qui facilite le transport de marchandise, son stockage et l'existence des industries de transformation des produits agricoles.

Parmi les mesures qui aident le producteur à vendre sa marchandise dans de meilleures conditions, on cite la valorisation des biens agricoles, la compensation contre les variations des prix et les mesures concernant la facilitation de la vente des produits agricoles.

### **4.2.2.1 La valorisation de la production pour les agriculteurs**

Une meilleure valorisation des produits accroîtra les revenus des agricultures. Au terme du processus de production, l'agriculteur prévoit la commercialisation de sa marchandise sur les marchés à des prix plus rémunérateurs et stables. Les pouvoirs publics interviennent sur plusieurs niveaux, dont :

#### **a. Les politiques de compensation des fluctuations de prix**

Le prix des produits agricoles est le facteur qui conditionne le comportement des agriculteurs et des consommateurs dans le choix des biens à produire et à consommer. Il oriente la production vers le bien le quel le marché est favorable et la consommation vers la demande des produits dont le prix est moins élevé.

Les politiques de compensation des prix de marché sont mises en œuvre par l'Etat lorsque celui-ci ne peut pas les stabiliser notamment par :

- La création des caisses de stabilisation du prix au producteur pour certains produits agricoles. Elles visent à atténuer les variations des prix et à garantir un revenu stable aux producteurs par l'instauration du prix garanti d'achat et les subventions aux prix des produits stratégiques. Cette mesure a été appliquée par le Burkina Faso qui a déterminé un prix au producteur calculé à partir

d'une moyenne mobile des cours internationaux de la fibre, réajustée chaque année. Et il a confié la gestion du fonds de lissage pour la filière de coton à la banque.

- La prévoyance d'un système d'assurance des prix et la compensation des pertes liées aux revenus.

### **b. L'aide au stockage local**

Par manque d'infrastructure, l'agriculteur se trouve dans certaines périodes dans l'incapacité de stocker l'excédent de sa production. Cela influe négativement sur son revenu où il sera contraint de vendre son produit au moment de la récolte alors que les prix sont faibles au lieu de le commercialiser à meilleur prix dans d'autre période de l'année. Dans certains cas, la récolte est perdue.

Un accroissement de la capacité de stockage de tout type, individuel ou collectif chez les agriculteurs garantit la disponibilité des produits sur les marchés locaux tout au long de l'année et assure la sécurité alimentaire des familles notamment par le stock de sécurité alimentaire et humanitaire d'urgence pour l'alimentation à bas prix.

L'Etat concourt à la construction des infrastructures de stockage et à leur financement en favorisant l'accès au crédit pour les agriculteurs. Les crédits peuvent être garantis par les produits stockés, d'où le principe du crédit-warrantage.

### **c. L'amélioration de l'accès physique aux marchés et la régulation des marchés agricoles**

L'accès physique aux marchés agricoles est facilité à travers la réalisation et l'entretien des infrastructures de transports routières, maritime et aérien afin de permettre

Par ailleurs, les conditions des marchés définissent le comportement des agents économiques et les termes des contrats entre eux. Cependant les prix du marché constituent l'élément déterminant du revenu des agriculteurs où ils influent plus au moins directement sur la rémunération effective de ces derniers. La régulation des marchés pour des fins de stabilisations des prix est l'objectif de la politique agricole.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du marché, l'Etat intervient pour soutenir le prix du marché est vise à ce qu'il soit suffisamment rémunérateur pour les producteurs tout en tenant compte du pouvoir d'achat du consommateur.

Il assure que la volatilité des prix hors saison agricole soit maîtrisée en régulant les niveaux de l'offre et de la demande des produits sur les marchés.



Le stockage de régulation est l'instrument utilisé par l'Etat pour réguler l'offre et la demande intérieure. Il achète l'excédent des produits agricoles à un prix rémunérateur et intervient comme vendeur en cas de baisse de l'offre sur le marché et à faire ainsi baisser le prix.

Cette mesure est complétée par la politique commerciale qui agit sur le volume et les prix des produits importés et exportés.

#### **4.2.2.2 La politique visant la transformation et la distribution des produits agricoles**

Ces procédés garantissent aux agriculteurs des débouchés de leurs produits et permettent le développement de nouvelles industries et l'accentuation de la diversité des activités agricoles connexes. La politique est relative à la transformation des produits et la facilité pour leur commercialisation tout en impliquant que ces produits soient labélisés.

##### **a. La politique de soutien à la transformation des produits**

L'excédent de la production agricole sert de matière première pour l'industrie agro-alimentaire. La transformation de ces produits permet la création et l'accroissement de la valeur ajoutée et la promotion des filières organisées qui permettent la mise en relation les divers opérateurs, de l'étape de la production jusqu'à celle de la distribution de détail en passant par l'étape du transport, la conservation, la transformation, le conditionnement et les distributeurs grossistes.

Les interventions publiques mettent en place le cadre législatif adéquat pour la création et le renforcement de l'interprofession. Elles facilitent la création des activités complémentaires qui contribuent au bon fonctionnement et la compétitivité de la filière. L'exemple du riz en Guinée qui a développé et appuyé la production vivrière du riz pour améliorer sa compétitivité face au riz importé. Le pays soutient les activités de transformation et de commercialisation en octroyant des crédits et en encourageant la formation des groupements d'étuveuses.

##### **b. La création et la promotion de signes de qualité**

La compétitivité-qualité des produits agricoles sur les marchés internationaux peut être à l'origine d'une rémunération élevée pour les producteurs agricoles par rapport au marché de proximité. L'identification des produits et les normes de qualité peuvent être un déterminant des échanges internationaux et intra-régionaux.

La politique intervient pour créer des signes officiels de la qualité et de l'origine qui sont garantis par l'Etat à travers la création de logos qui permettent la reconnaissance des produits par les

consommateurs (comme la garantie de l'origine, de la qualité supérieure, d'une recette traditionnelle et du respect de l'environnement).

Cette démarche parvient à la mise en place de marque et des labels grâce à une réglementation adaptée relative aux signes de qualité et d'un système de certification.

La création des marques permet une meilleure commercialisation du produit certifié et identifié dans son origine. En Guinée la marque « *la Belle guinée* » de la pomme de terre facilite l'exportation du produit tout en déterminant son origine.

### **c. Le soutien alimentaire**

Cette politique permet à la population de disposer des produits alimentaires au moyen de la politique de stockage et de l'infrastructure routière. Elle cible l'amélioration de l'accessibilité aux produits en subventionnant les prix des aliments et en procédant aux aides alimentaires directes.

Ces principales mesures accompagnent l'agriculteur dans le processus productif afin d'exercer son activité dans les meilleures conditions. En aval de ce processus, d'autres mesures sont appliquées dans le but de trouver des débouchés à la production agricole et de garantir les revenus aux agriculteurs.

D'autres mesures sont mises en place avec le concours des différents ministères - des finances et du commerce- pour agir sur les prix et les quantités offertes des produits agricoles.

## **4.2.3 La politique agricole et cadre macro-économique**

Tous les secteurs de l'économie tirent profit d'un environnement macro-économique caractérisé par une stabilité relative des prix et propice à l'épargne, aux investissements et aux possibilités au commerce extérieur.

Le type de la politique macro-économique adopté exerce une forte influence sur les perspectives de développement du secteur agricole. Il a la capacité d'influer sur les termes de l'échange intersectoriel ou inciter aux exportations agricoles. Il agit sur le niveau de formation de capital dans l'agriculture par la mise en œuvre d'un environnement économique propice à l'activité financière et à l'investissement en région rurale.

Une politique budgétaire saine permet de financer en zone rurale des investissements d'infrastructure essentielle.

Du point de vue de l'agriculture, les principaux instruments de la politique macroéconomique sont, la politique commerciale, la politique de taux de change, la politique fiscale et de dépense publique, la politique monétaire (taux d'intérêt) et un cadre réglementaire du secteur financier.

Ces politiques peuvent avoir des répercussions sur les rendements réels de la production agricole et sur la détermination du prix réel des produits agricoles.

#### **4.2.3.1 La politique commerciale et la politique agricole**

Dans une économie ouverte, les prix de certains produits sur le marché intérieur varient selon le prix mondial. Les pays interviennent pour réguler les prix à travers les instruments de la politique commerciale qui affectent directement ou indirectement la production agricole et les prix des produits agricoles.

La mise en œuvre d'une politique agricole prend en compte les aspects liés à la politique commerciale du pays et à ces engagements commerciaux internationaux ou régionaux. Il est tenu de connaître les pratiques commerciales qui sont autorisées dans le cadre de l'OMC relatives à l'agriculture formulées dans l'*Accord sur l'agriculture*, et dans les accords d'intégration aux espaces économiques régionaux.

Les instruments de la politique commerciale sont utilisés selon l'objectif recherché par le pays pour modifier les volumes et/ou les prix des biens agricoles. Ces instruments sont directs ou indirects.

##### **a. Les interventions directes**

Elles s'expriment à travers des mesures distinctes qui visent à modifier la quantité des produits agricoles ou leurs prix, notamment les restrictions quantitatives et les aides financières.

##### **a.1. Les mesures de limite quantitative**

Ces mesures sont appliquées sous forme de systèmes de quota et des autorisations administratives pour les importations et les exportations de biens spécifiques.

*Les quotas d'importation* limitent la quantité offerte sur le marché intérieur et font augmenter les prix. Ce sont des mesures qui protègent les producteurs locaux et se pratiquent lorsque le prix du marché extérieur est supérieur à celui du marché intérieur. Le but est de maintenir élevé le pouvoir d'achat du consommateur avec des prix bas sur ce marché.

Tandis que *les quotas des exportations* réduisent l'offre sur le marché extérieur et diminuent les prix sur le marché intérieur provoqué par l'augmentation de l'offre à l'intérieur.

##### **a.1.1. La taxation des importations et des exportations**

La taxation des importations est destinée à faire réguler les prix des biens agricoles importés. Les droits de douane augmentent leurs prix sur le marché intérieur et engendrent la diminution des

quantités offertes qui rendent les produits importés moins compétitifs par rapport aux produits nationaux.

Quant aux subventions à l'importation elles visent la baisse des coûts des produits importés augmentant ainsi les quantités demandées.

Par ailleurs, la politique de taxation des exportations sert à réduire les quantités exportées et à diminuer le prix sur le marché intérieur, contrairement aux subventions des exportations qui tendent à rendre compétitifs les produits nationaux sur le marché international et de pouvoir soutenir les revenus des agriculteurs locaux.

### **a.1.2. Les barrières sanitaires et phytosanitaires**

Elles contribuent à protéger les produits nationaux des maladies qui peuvent être transmises par les importations des produits ou des animaux, et elles butent sur l'augmentation des prix intérieurs.

### **a.1.3. Les dépenses et les subventions**

Les dépenses sont considérées comme un instrument principal de la politique agricole particulièrement sous forme de subvention, dont le coût n'est pas entièrement récupéré auprès des bénéficiaires. Il est distingué les dépenses publiques et les subventions :

#### **a.1.3.1. Les dépenses publiques**

Les dépenses budgétaires sont affectées au secteur agricole, principalement, pour le financement des infrastructures agricoles (d'irrigation, de stockage, de transport et de commercialisation), pour la fourniture des moyens financiers pour développer et améliorer la production (l'octroi direct des crédits aux producteurs et les subventions au crédit, de la production de semences améliorées, le financement de la recherche et de la vulgarisation).

Les dépenses concernent également, le financement des déficits des programmes d'achat des produits ciblés de céréales aux agriculteurs à des prix élevés et de ventes aux consommateurs à des prix bas et autres programmes de soutien.

#### **a.1.3.2. Les subventions**

Les agriculteurs bénéficient de deux catégories de subventions : les subventions explicites et les subventions implicites.

Les subventions explicites sont des subventions budgétisées contrairement aux subventions implicites qui prennent une forme différente à travers l'application des droits de douane pour protéger la production.

Les subventions explicites prennent diverses formes notamment à travers :

- Le financement de l'activité agricole en amont et en aval ; fourniture des intrants à des prix comparés au marché (semences, des plants).
- Les ventes subventionnées ou l'attribution gratuite des terres agricoles.
- La construction des réseaux d'irrigation.
- La fourniture des services de vulgarisation et des services de recherche gratuitement.
- L'octroi des crédits à la production à un taux d'intérêt bas par rapport à celui du marché
- la subvention par le niveau du taux d'intérêt.

Ces financements sont un moyen profitable pour :

- Compenser les dysfonctionnements du marché.
- Lutter contre la pauvreté si le programme cible les pauvres.
- Les agriculteurs qui constituent une aide en cas de catastrophe naturelle ou de crise économique conjoncturelle.

Les subventions à la production, qui bénéficient aux consommateurs, encouragent et intensifient certaines productions en agissant directement sur le prix des produits sur le marché. Par ailleurs, les subventions sont remplacées par les paiements directs aux producteurs en Europe.

En même moment ces subventions sont difficiles à éliminer une fois mises en œuvre.

## **b. Les interventions indirectes**

Ces actions se manifestent par la mise en place d'une politique de gestion du taux de change, par le soutien au produit, par l'aide à l'investissement, les subventions aux intrants et la taxation de l'activité agricole.

Le contrôle de change, pour des fins de stabilisations, permet de modifier la valeur des exportations et des importations en monnaie nationale. La dépréciation de celle-ci a pour conséquence l'augmentation des prix à l'importation et la création d'un avantage relatif pour les produits locaux générant ainsi une augmentation des recettes en devise.

Les gouvernements, dans certains pays, instaurent des obligations de change qui imposent aux exportateurs de rapatrier et de convertir leurs recettes en devise dans des délais bien limités.

Cette obligation deviendrait une contrainte pour les exportateurs qui pourra faire obstacle aux exportations et contribuera par la suite à une baisse des prix intérieurs.

Concernant les dispositifs de financement des investissements et le soutien des intrants, ils sont considérés comme des mesures qui facilitent le lancement de la production et influent par la suite sur les prix des produits agricoles.

Par ailleurs, la fiscalité est un moyen de collecter des ressources pour financer les activités économiques. L'imposition des produits et des intrants agricoles représente une charge pour l'agriculteur qui engendrera une augmentation de leur prix sur le marché intérieur et par conséquent sur les quantités produites.

Les taxations concernent, dans certains pays, les ressources naturelles afin de réguler l'utilisation de ces dernières.

Les instruments de la politique commerciale ont un rôle important dans la détermination directe des prix et des quantités offertes et demandées des biens agricoles. Les agriculteurs sont incités à produire des biens qui sont soutenus par la politique.

La multiplicité et la pluralité des mesures directes ont faussé le commerce des produits agricoles provoquant ainsi des négociations pour réformer ce type de mesure. En conséquence les pays ont maintenu leurs soutiens sans être conditionné par la production ou les prix, d'où la mesure du découplage.

#### **4.2.3.2 Le découplage**

Dans l'évolution des politiques agricoles, la politique du soutien est continuellement réformée. C'est une mesure utilisée pour soutenir les revenus des agriculteurs dans le but de réduire les distorsions sur le marché, contrairement au couplage qui était pratiqué sous forme de soutien des prix du marché et des paiements aux intrants.

Pour améliorer l'efficacité du marché, le soutien accordé aux agriculteurs n'est pas proportionnel à la quantité produite ou du prix.

Le découplage est une mesure clé de la politique agricole au plan national et au plan international, d'où le débat sur le plan international relatif à la nécessité de minimiser les distorsions sur les échanges internationaux.

Le concept est issu du débat sur le rôle et l'action des pouvoirs publics. Il est cité dans le Communiqué de 1998 des ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE qui encourage le découplage afin de réaliser des résultats spécifiques. Il s'appuie également sur le critère établi au sein de l'accord agricole de l'OMC, notamment la boîte verte.

Au sein de l'OMC, les pays membres conviennent de réduire leurs soutiens internes ayant des effets de distorsion sur les marchés, selon le texte l'accord sur l'agriculture. Les pays adoptent le principe du découplage pour être compatibles avec les exigences de l'OMC qui exige qu'il n'y ait aucun effet ou un effet minime sur la production et sur les échanges agricoles.

La politique est découplée si elle affecte que très faiblement les échanges et la production agricole. Il peut être utilisé un découplage total ou un découplage effectif total.

Les mesures *totalelement découplées*, sont celles qui n'interviennent pas dans l'ajustement du volume produit et consommé en cas de chocs externes. Dans ce sens, le marché n'a aucune réaction face aux changements exogènes dans l'offre ou la demande et la politique introduite ne devra pas modifier la forme et la position des courbes d'offre et de demande. La décision du producteur, qui reçoit le paiement, n'est pas affectée directement.

Le découplage total fait référence au concept d'ajustement et aux valeurs d'équilibre.

Par ailleurs, une mesure d'aide par le gouvernement aux agriculteurs est considérée comme *effectivement totalelement découplée*, si elle provoque une variation des quantités de production d'équilibre ou des échanges égale à celle qu'elle aurait été établie en l'absence de mesure. Autrement dit lorsqu'elle a un effet nul ou minimal sur le volume de la production ou les échanges.

La politique mise en place ne devra pas fausser la prise de décision par le producteur et le consommateur, et le marché s'ajuste comme en l'absence de la politique.

La politique de découplage qualifiée d'effectif fait référence au concept de l'équilibre du marché.

Des critères de conditionnalité sont assortis à des mesures découplées dans les différents pays. La perception des paiements de soutien aux agriculteurs est soumise aux respects d'autres critères notamment les normes de bien être animale ou le respect de l'environnement et la protection végétale.

Les pays qui appliquent cette disposition prévoient la possibilité de supprimer ou de réduire les paiements si les agriculteurs n'appliquent pas les règles obligatoires.

Les instruments dont disposent les responsables qui élaborent la politique agricole, sont assimilés en général à des transferts monétaires, mais aussi à d'autres instruments comme les taxes, la réglementation et des mesures incitatives qui influent sur les prix ou les volumes des produits ou des facteurs de production.

Le choix des instruments est fonction de sa capacité à modifier l'équilibre entre production et intrants.

Ces nombreux instruments sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis par les politiques où certains d'entre eux entrent en conflit avec les autres. L'intervention de l'Etat modifie les incitations des agents économiques qui peuvent être à l'encontre des objectifs initiaux.

Les politiques agricoles sont élaborées à long terme et font objet de programmation pluriannuelle et sa mise en œuvre nécessite un budget important. Son coût dépend des instruments qui sont mis en place.

Les pays développés consacrent plus d'argent que les pays en développement malgré que le poids de du secteur agricole dans les premiers pays est inférieur à celui dans les deuxièmes. L'enjeu est de mobiliser des fonds pour le financement de l'activité. Certaines zones économiques cherchent à disposer des fonds permettant de les utiliser directement sans passer par les institutions intermédiaires. Le cas des pays du MERCOSUR qui ont développé un « family farming fund - Fonds d'agriculture familiale » et la constitution de l'ECOWAP d'un fond de financement de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) au niveau de l'Afrique. La stratégie doit apporter des avantages économiques au secteur rural et à l'économie entière.

## **Conclusion**

Les approches théoriques présentées dans ce chapitre mettent l'accent sur diverses conceptions relatives au contexte de l'intervention publique dans la vie économique et le rôle des institutions internationales dans l'orientation de l'action publique.

Il a été développé également les réflexions économiques sur l'agriculture et sa contribution dans le développement économique des pays.

L'approche de politique publique développe l'action de l'Etat dans les différents domaines qui visent à modifier les comportements des individus ou des collectifs à travers l'application des programmes gouvernementaux structurés en différentes étapes, généralement par l'identification du problème, la désignation des causes ainsi que les responsables, et la revendication des changements.

La difficulté consiste à identifier le moment pour appliquer la décision ; les problèmes n'étant pas résolus, l'achèvement d'un programme gouvernemental correspond à une mise en place d'un nouveau programme avec de moyens différents



Or, la démarche de l'évaluation des politiques et leurs impacts réels est indispensable pour apprécier son efficacité économique. L'analyse des politiques publiques répond aux attentes des acteurs publics quant à l'estimation des possibilités de réussite et les effets attendus des programmes de l'Etat.

Cette analyse permet de comprendre les agissements des gouvernements et les effets de leur politique sur la société. La multiplicité de l'action gouvernementale entraîne des changements dans l'application de ces programmes.

Selon P.MULLER, les politiques publiques sont définies par rapport au changement qu'elles apportent à une situation donnée. Ce changement s'effectue en se référant à deux notions ; la notion du paradigme (Peter Hall) et la notion du référentiel (Pierre Muller).

Le changement de politique publique renvoie à déterminer l'objet et le degré du changement ainsi que ses effets ; il peut être endogène comme il peut être exogène.

La description des politiques d'intervention dans le domaine agricole fait apparaître une forme de convergence des modes de pilotage et la mise en œuvre des actions publiques. Cette homogénéisation des politiques est attribuée à la mondialisation, au processus d'intégration régionale, ou par la volonté des pays d'accepter les conditions d'adhésion à des structures supranationales ainsi qu'à travers les programmes d'aide menés par les institutions internationales qui recommandent d'appliquer des idées et des programmes standards de bonne gouvernance. Ces institutions exercent des contrôles et imposent des sanctions quand les pays transgressent les règles.

La mondialisation réduit la gamme des outils des politiques publiques pour faire face à la concurrence mondiale et aux pressions du marché en entraînant le retrait graduel des Etats en matière de dépenses publiques.

La décentralisation des Etats découle des décisions multilatérales entre des pays hétérogènes, dont les plus développés sont dotés de puissance et de pouvoir où l'intérêt national conditionne les rapports entre les pays. L'interdépendance entre les pays et leur coopération sont organisées par des organisations internationales qui établissent des règles qui doivent être respectées et appliquées au détriment de leurs politiques nationales.

L'activité agricole se base sur le facteur terre qui devient de plus en plus rare et insuffisant pour répondre à la croissance de la demande de la population. Les réflexions des divers économistes

sur l'activité agricole, offrent un cadre d'analyse sur l'importance du sol agricole qui affecte les prix ainsi que le processus productif.

Le développement du secteur agricole requiert l'amélioration des moyens de production et le savoir-faire agricole qui diffèrent d'un pays à un autre. Ce secteur participe au développement des autres secteurs tout en contribuant au processus de développement économique et à son financement.

A travers la politique sectorielle agricole, l'Etat intervient pour régler la production tout en réalisant des objectifs sectoriels et globaux. L'analyse de cette politique se construit à travers la construction du référentiel normatif de la politique qui détermine la place du secteur agricole et son rôle dans la société. Cette image orientera l'action des responsables et modifiera la perception de l'environnement.

La mise en application des divers instruments de politiques agricoles permet aux décideurs de réaliser les objectifs attendus. Il est primordial de mesurer les impacts prévisibles de l'utilisation des instruments afin de choisir l'outil le plus approprié. Il s'agit de mesurer son coût budgétaire, sa viabilité sociale et sa compatibilité avec les accords internationaux.

L'Algérie a mis en application divers plans agricoles pour réorganiser son secteur agricole et pour améliorer sa sécurité alimentaire. A travers cette succession des plans, le pays s'est engagé dans les réformes agricoles pour s'adapter aux nouvelles exigences économiques tant au niveau national qu'au niveau international.

A travers l'analyse de la politique agricole de l'Algérie, nous poursuivons notre réflexion dans le chapitre suivant, par la description de ses principales caractéristiques ainsi que la compréhension de l'intervention publique et ses conséquences sur l'évolution de la production agricole.

## **CHAPITRE II**

# **ANALYSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'ALGÉRIE ET SON IMPACT SUR LA PRODUCTION AGRICOLE**

---

## Introduction

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'agriculture est justifiée par des raisons économiques et extra-économiques. Les premières concernent la place de l'agriculture dans le processus de développement, la structure du marché agricole et les caractéristiques de l'offre ainsi que la demande agricole. Quant aux deuxièmes raisons, elles sont liées à l'environnement, à l'aménagement du territoire et à la garantie des revenus des agriculteurs.

Autour de ce système agricole gravitent de nombreux partenaires qui ont chacun des besoins et des positionnements au sein des organisations et des filières agricoles ; dont les paysans de montagne, les agriculteurs intensifs, l'industrie agroalimentaire ainsi que les chaînes de distributions et les grandes entreprises d'alimentation pour bétails, ou d'engrais et des produits phytosanitaires.

Afin d'atteindre une efficacité maximale, la communication entre ces différents acteurs et les pouvoirs publics se manifeste par l'application d'une stratégie agricole.

En Algérie de nombreux plans et programmes agricoles ont été appliqués depuis deux décennies ayant comme objectif la garantie de la sécurité des approvisionnements alimentaires de la population.

Les réformes agricoles entamées depuis 2000 jusqu'à ce jour ont eu, inéluctablement, des effets sur les agriculteurs et sur le développement économique du pays. En conséquence, notre intérêt s'oriente vers l'analyse de l'action de l'Etat à travers les démarches entreprises par ses institutions pour la résolution des problèmes collectifs des agriculteurs en termes de foncier agricole, de financement, d'intrants et autres.

A cet effet, il est de rigueur de présenter les axes principaux des politiques agricoles qui ont guidé le développement du secteur depuis son indépendance afin de mieux appréhender le cheminement qui a conduit à l'adoption des nouvelles politiques. Ceci permettra de percevoir la portée des réformes menées depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui.

Le chapitre, réparti en quatre sections, portera sur une réflexion sur la politique agricole de l'Algérie en analysant les programmes agricoles mis en œuvre et accorde une attention particulière aux mesures et ressources mobilisées par les pouvoirs publics pour faire valoir leurs intérêts et leurs effets sur la production des principales cultures.

Dès son indépendance jusqu'à l'an 2000 les pouvoirs publics ont récupéré les terres agricoles pour permettre aux agriculteurs algériens d'exploiter leurs terres à travers la révolution agraire et l'autogestion (section 1). De nouvelles réformes agricoles ont été initiées de 2000 à 2014 à travers

la mise en œuvre de plusieurs plans agricoles le PNDA-PNDAR (*plan national du développement agricole- rural*) et le RAR (*le renouveau agricole et rural*) (section 2), suivis du plan FELAHA et le plan d'action gouvernemental agricole appliqués entre 2015 -2024 qui prolongent les actions gouvernementales (section 3).

Le but principal assigné aux réformes du secteur agricole national est celui d'accroître la production agricole afin d'assurer l'accessibilité aux produits agricoles sur les marchés nationaux.

La mise en pratique des divers plans agricoles fait appel au consentement de toutes les parties prenantes à appliquer ces réformes principalement les agriculteurs. Ces derniers bénéficient des soutiens de l'Etat pour faciliter le processus productif des biens agricoles ciblés par les plans.

Au regard de toutes ces interventions et remaniements, il est essentiel de constater leurs effets sur les évolutions de la production agricole depuis le premier plan agricole (section 4).

Dans cette analyse, on apporte à notre étude deux limites compte tenu de la disponibilité des données, la première en termes de variétés et la deuxième relative à la période allant de la campagne agricole 1999/2000 et 2018/2019.

### **Section 1. Modèle de développement agricole au lendemain de l'indépendance**

La notion de politique se traduit par une stratégie qui s'opère par des mesures mobilisatrices pour influencer sur les formes et le rythme de développement économique. Elle est déterminée sur la base de l'existant comme point de départ et une situation désirée à une échéance déterminée. Compte tenu des multiples contraintes qui jalonnent toute stratégie d'une politique, c'est des objectifs clairs qui sont ou doivent être définis ; la fixation d'objectif non quantifié en matière de politique agricole ou de toute autre politique laisse les différents acteurs de la stratégie dans une stratégie multipolaire, au sens où chacun traduit cette politique en fonction de ses intérêts propres.

Le modèle de développement agricole peut être un modèle de production agricole moderne à forte intensité capitaliste et de progrès technique, ou un modèle à dominance traditionnelle centré sur la production vivrière.

Les politiques agricoles mises en œuvre par l'Algérie depuis son indépendance, répondent à plusieurs objectifs selon la conjoncture économique et politique durant laquelle elles ont été conçues. Les objectifs primordiaux relèvent de l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers le développement de la production agricole et corrélativement la contribution à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Différents instruments ont été utilisés et considérés comme les plus adéquats selon les autorités publiques pour atteindre ces objectifs.

De l'expérience de l'autogestion à la réforme agraire respectivement dans les années soixante et soixante-dix, à la rupture partielle de l'intervention institutionnelle de l'Etat dans la gestion du secteur, les autorités publiques ont procédé à l'élargissement du secteur au privé ainsi qu'à la libéralisation du système dans les années quatre-vingt-dix.

L'objet de cette section est de mettre en exergue les contenus des plans agricoles appliqués à partir de l'année 2000 pour s'adapter à la nouvelle conjoncture économique.

## **1.1 Organisation de l'activité agricole avant 2000**

Depuis l'indépendance et durant quatre décennies, les pouvoirs publics se réapproprient et nationalisent les terres agricoles pour procéder à la répartition de ces dernières sur les travailleurs agricoles. Diverses formes d'organisation de l'activité agricole se sont succédées depuis les années 60 jusqu'à la fin des années 90 de l'auto gestion jusqu'à la libéralisation du secteur agricole.

### **1.1.1 L'Autogestion et la révolution agraire (62 -79)**

Assurer la disponibilité des produits agricoles locaux sur le marché national devenait la priorité des pouvoirs publics. Par conséquent les producteurs agricoles s'organisaient collectivement sous contrôle étatique afin de répondre à la demande du marché domestique à travers la mise en valeur de nouvelles terres et de celle nationalisées par l'Etat.

#### **1.1.1.1 La mise en valeur des terres agricoles et l'organisation du système productif**

En juillet 1962, avec le départ des colons qui coïncide avec celui des moissons, les ouvriers agricoles algériens prirent leur responsabilité en assurant la récolte par leurs propres moyens. Cette situation, de par sa réussite, a contraint les pouvoirs publics à entériner le fait accompli, en premier lieu en constituant les comités de gestion par le deuxième décret<sup>32</sup> de l'Algérie indépendante après celui de la constitution du gouvernement, et en promulguant les textes sur l'autogestion en 1963 ; sachant surtout que les terres concernées par ces mesures se caractérisaient par une meilleure fertilité.

Non seulement la récolte fut assurée au lendemain de l'indépendance, mais les travaux de semailles se firent aussi tout en respectant le cycle normal agricole. Ainsi, la promulgation des décrets sur

---

<sup>32</sup> Décret numéro 62-2 du 22 octobre 1962 instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes. Journal officiel n°1 du 26 octobre 1962.

L'autogestion répondait à un double impératif ; politique compte tenu des rapports de force existants et économique ce qui permit au pays d'échapper à une probable famine.

Avec ce texte<sup>33</sup>, les deux décrets organisaient les exploitations agricoles sous une double casquette. Une autorité administrative donc nommée par l'administration agricole et une autorité du collectif des travailleurs, donc élue.

L'objectif stratégique pendant cette période était d'assurer l'approvisionnement de la population en matière de produit agricole sachant que la structure de consommation de la population était à dominante agricole, de par le niveau de revenu et de par la structure de la population qui était dans sa grande majorité rurale.

Le système autogéré était organisé sur plus de 2,2 millions d'hectare d'anciennes terres coloniales pour 22037 fermes soit une moyenne de 100 hectares par ferme.

Parmi ces terres, les anciens moudjahidines ont bénéficié de près de 250 000 ha dans le cadre d'une distribution effectuée en 1966, regroupée en 350 coopératives agricoles de production qui bénéficiaient d'une autonomie de gestion et la libre commercialisation de leur produit.<sup>34</sup> Les domaines agricoles étaient placés sous la tutelle de l'ONRA- office nationale de la réforme agraire.

Le système d'autogestion des fermes est un système de gestion collective des exploitations agricoles. Toutefois le pouvoir exécutif appartenait à un directeur d'exploitation commis par l'Etat qui appliquait les plans de développement successifs engagés dès la fin des années 60 dans le cadre de la planification d'inspiration socialiste. Ces exploitations ont été soumises aux instructions du ministère qui contrôlait la production et la commercialisation.

En termes de production, le secteur public, le domaine autogéré et les coopératives agricoles alimentaient le marché à raison de 75% de la production agricole brute et le secteur privé, qui était constitué de 600 000 exploitations, fournissait le reste.<sup>35</sup>

Financièrement, c'est le trésor qui assainissait la trésorerie des exploitations.

Jusqu'à la fin des années 60, le modèle de l'agriculture coloniale fut reproduit en appliquant un système de production extensif afin d'assurer l'essentiel des exportations agricoles vers les marchés extérieurs.

---

<sup>33</sup> Décret numéro 63-95 du 22 mars 1963 portant organisation et gestion des entreprises industrielles, minières et artisanales ainsi que des exploitations agricoles vacantes. Journal officiel n°17 du 29 mars 1963.

<sup>34</sup> BESSAOUD.O. (2004), « L'agriculture et la paysannerie en Algérie : les grands handicaps », Communication au Symposium - Etat des savoirs en sciences sociales et humaines. CRASC-Oran- 20-22 septembre, p10.

<sup>35</sup> www.faostat.org : L'Algérie en 1961-1962 était le premier exportateur mondial du vin. A partir de 1963 jusqu'à 1970 elle a cédé le podium à la France pour se classée deuxième. Dès 1971 elle a commencé à perdre sa place d'exportateur mondial, elle figurait parmi les 18 pays exportateurs jusqu'à 1991.

L'expérience de l'autogestion n'a pas abouti aux résultats escomptés étant donné que toutes les opérations de production annuelle, de commercialisation, de financement et de la fixation des prix étaient contrôlées par l'Etat.

Du côté du soutien financier et des avantages commerciaux, les agriculteurs nationaux n'ont pas bénéficié autant que les agriculteurs de l'ex-métropole. Ce manque de soutien plongea le secteur public dans la difficulté subissant ainsi un processus de décapitalisation et de déqualification à cause de l'incapacité à renouveler le capital productif agricole et par conséquent la production diminue.

Quant aux exportations, elles ont baissé à partir de 1965 jusqu'à 1968. La valeur des exportations du vin en 1964 qui atteignait 125 millions de dollars a diminué de 10 millions de dollars en 1965 et enregistra 74 millions en 1968. Ainsi, le pays perdit son stock de production de vin qui provoqua la reconversion des sols et le licenciement d'une main d'œuvre expérimentée perdant ainsi le savoir-faire dans cette culture.

L'organisation de l'activité agricole se poursuivit au cours des années 70 à travers la première réforme dans le secteur ; la réforme agraire.

### **1.1.1.2 La révolution agraire ; agriculture socialiste**

Le début des années 70 était marqué par la nationalisation des grandes propriétés privées non exploitées, devenues des DAS - domaines agricoles socialistes-.

La loi sur la révolution agraire est venue confirmer l'orientation socialiste de l'activité agricole, où il a été imposé aux exploitants bénéficiaires un mode de gestion collectif en constituant des coopératives sur les terres nationalisées. Ce mode de gestion établissait un contrôle étatique du circuit d'approvisionnement en intrant, de transformation et de commercialisation de la production agricole.

La politique agricole se concentra sur le statut juridique de la terre au moyen de la loi qui porte sur la révolution agraire. Elle s'inscrivait dans la stratégie de développement d'une base industrielle dans le premier plan de développement 70/73, dans lequel l'industrie s'est fait attribuer le rôle de moderniser l'agriculture à travers la fourniture des moyens techniques.

Le développement s'est renforcé par la création de nouvelle institution de recherche, d'information et de vulgarisation agricole et par l'amélioration d'infrastructure économique en milieu rural dont l'équipement socioculturel et l'électrification.

Cependant, la réforme dans l'organisation de la production agricole et la structure foncière passait en premier et modifia les conditions de production et les formes d'organisation. L'objectif était



de réallouer des ressources productives à travers la répartition des terres au profit des paysans dépourvus de ce facteur.

Le résultat de la révolution agraire fut mitigé. L'Etat a récupéré 1 million de terres publiques et la nationalisation toucha 1/2 million ha (9% du total des terres rattachées juridiquement au secteur privé).

Plus de 6 000 coopératives ont été créés et la coopération de production de la révolution agraire - CPRA - était la forme la plus privilégiée, elle a occupé 80% de la SAU (surface agricole utile) attribuée et concentre près de 2/3 (65%) des bénéficiaires des terres de la réforme.<sup>36</sup>

La forme collective était la forme d'organisation de production qui pouvait réaliser les économies d'échelle et approvisionner l'industrie en matière première.

Dans le cadre du plan quinquennal qui tentait d'industrialiser l'économie nationale, la décennie 70 a enregistré une demande croissante de la part de l'industrie et, l'agriculture s'est vue améliorer son équipement.

Le rythme de la réforme s'est ralenti dès 1976 en raison des contraintes qui ont entravé le bon déroulement du processus productif. Parmi elles, on cite :

- L'incapacité de l'industrie à approvisionner le secteur agricole en intrant, provoqué par la non maîtrise de la technologie.
- Des difficultés d'approvisionnement urbain en produit agricole accentuées par la nationalisation du commerce de gros des fruits et légumes en 1974. L'offre ne couvrait pas la demande croissante causée par l'élévation des revenus salariaux et par la mise en œuvre des plans de développement 70/74.
- La désorganisation dans la distribution des produits par le privé qui entraîna une diminution de l'offre et une hausse des prix à la consommation.

Suite à ces difficultés et après une période de pause et de réflexion entre 1975 à 1978, de nouvelles réformes ont été introduites qui permettaient au secteur privé d'exercer légalement les opérations liées à l'activité agricole.

En conséquent, la contribution du secteur privé dans la production nationale agricole avait augmenté de 74% en 1978 à 82% en 1982, passant de 6 à 13 milliards de dinar en 1982<sup>37</sup>. Cela s'est traduit par un recul de la participation du secteur public dans l'activité de production agricole.

---

<sup>36</sup> BESSAOUD.O. (2004), op cit. p13.

<sup>37</sup> www.ons.dz, « Comptes Economiques, rétrospectives statistiques 1962-2011 », p 240.

Cette nouvelle coopération entre le public et le privé est appuyée par de nouveaux dispositifs et lois relatifs à la production et à la commercialisation agricole promulgués dans les années 80.

## **1.2 Le processus de libéralisation du secteur agricole dans les années 80**

Le processus de libéralisation intervient au sein du secteur commercial considéré comme le maillon faible de la politique de la révolution agraire.

Cette période s'est caractérisée également par la libéralisation des prix des services, des matériels agricoles, des produits phytosanitaires et des prix des engrais.

Dès 1986 l'Etat a abandonné le monopole de la commercialisation et a encouragé le secteur privé à accroître sa production en mettant fin à la nationalisation des terres privées.

La structure agraire et le statut du secteur privé ont marqué des évolutions importantes par la promulgation de plusieurs lois sur la gestion des exploitations agricoles ainsi que sur le foncier agricole.

### **1.2.1 Réflexion sur le mode de gestion agricole entre 1979 et 1987**

Durant cette période, les réformes ont modifié le mode de gestion des activités agricoles afin de surmonter les difficultés rencontrées par le secteur. En conséquence, il a été pratiqué un remodelage substantiel des formes et de statut juridique de l'exploitation agricole, en abandonnant progressivement les modes collectifs de gestion et la remise en cause du régime d'utilisation des terres agricoles étatisées.

Les agriculteurs locaux se trouvaient face à quelques obstacles qui ralentissaient le développement de leur activité, notamment :

- *Une main d'œuvre* non qualifiée, analphabète et âgée.
- *Le Capital foncier* restreint qui nécessitait une extension à travers la mise en valeur des terres dans le sud du pays et les hauts plateaux (la valorisation des terres insuffisamment exploitées dans la Mitidja et la préservation des terres agricoles utiles au moyen du reboisement).
- *Les difficultés d'approvisionnement par l'Etat.*
- *La mauvaise gestion des grandes exploitations* qui se répercutent sur leur rendement appelant ainsi les pouvoirs publics à revoir l'organisation pour faire face à ce déficit.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> BENISSAD, H. (1994), « Algérie : Restructurations et réformes économiques (1979-1993) », OPU, Algérie, p33.

A la fin de la décennie 80, l'offre agricole ne satisfaisait pas totalement la demande nationale accentuant de ce fait la dépendance vis-à-vis de l'étranger et provoqua ainsi la révision de la gestion quasi-étatique par la mise en application de diverses actions.

### 1.2.2 Les actions correctrices

Plusieurs actions ont été menées entre 1979 et 1987, en priorité, pour faciliter le bon déroulement des opérations de l'activité agricole. Parmi ces actions, on cite :

- *La promulgation de la loi foncière 83-18* d'accession à la propriété foncière par la mise en valeur des terres relevant du régime de l'autogestion et du FNRA - Fond National de la Révolution Agraire- dans les zones sahariennes et subsahariennes pendant 5 ans. La valorisation s'applique également aux terres non affectées relevant du domaine privé et susceptibles d'être utilisées pour l'agriculture
- *La privatisation des terres agricoles* : l'accession des terres agricoles à la propriété privée avec comme condition la mise en valeur des terres improductives dans le sud et les hauts plateaux avec l'aide financière et technique de l'Etat.
- *L'abolition des plafonds de limitation* de la propriété foncière qui ont été fixés en 1971.
- *Redécoupage des DAS* et la réduction de la dimension des domaines. Par ailleurs, le domaine agricole public a été restructuré au cours de l'année 1981.

Les 2000 domaines autogérés ont été reconvertis en 3400 DAS pourvus de personnel qualifié et bénéficie de programme d'investissement. Cette forme d'organisation a abouti à des résultats positifs jusqu'à 1987.

- *L'accès au financement de l'agriculture privée* à partir de 1981-1982, auparavant marginalisée faute d'insolvabilité des agriculteurs et les éleveurs. Cette démarche a été renforcée par la création d'un Fond de Garantie Agricole en 1987 pour cautionner les crédits à l'agriculture privée.
- *La liberté de la commercialisation* :  
La commercialisation des denrées alimentaires s'effectuait jusqu'à 1981 entre les établissements publics et parapublics –coopératives-. Mal gérés, les établissements enregistrèrent des pertes financières aux domaines socialistes ; l'achat se faisait à des prix inférieurs et fixes ce qui a engendré des dettes colossales.
- *La substitution à l'importation dans l'élevage* :  
Au début des années 80, l'activité agricole avait bénéficié d'une aide technique et financière qui permit aux éleveurs d'accroître leurs productions et réduire les importations dans le domaine des œufs et des viandes blanches.

---

En 1986-1987, l'importation sans paiement, c'est-à-dire sans cession de devises par la banque centrale d'Algérie a été étendue au cheptel producteur.

Par la promulgation de la loi 87-19, le secteur socialiste agricole a pris fin. Au terme de cette loi, le capital foncier agricole de l'Etat a été réorganisé et les exploitations agricoles ont été partiellement privatisées.

Les DAS ont été découpés en exploitations homogènes, en exploitation en commun, composées au minimum de trois agriculteurs qui deviennent propriétaires de tous les biens agricoles excepté le capital foncier qui reste un bien de l'Etat. Les terres sont exploitées dans l'indivision à quote part égale entre membre ; la coopération constituait une société civile.

L'agriculteur détenait le droit de vendre ces quotes-parts avec l'accord de ses partenaires.

La législation préconisait que les EAC (exploitation agricole collective) et les EAI (exploitation agricole individuelle) deviennent autonomes dans la gestion de leurs exploitations et que nul ne peut s'immiscer dans leur gestion.

Les DAS ont été dissouts et le capital d'exploitation est cédé aux EAC (29 556 à pleine propriété), aux EAI (22 006) et 165 fermes pilotes.<sup>39</sup>

Dans ce contexte le rôle de l'Etat se limite à :

- Accorder les droits de jouissances perpétuels sur ces terres moyennant un paiement de redevances, et sont concernés 2,8 millions d'hectare de terre du domaine privé. L'Etat accorde aux salariés le statut d'exploitant agricole.<sup>40</sup>
- Orienter les activités agricoles indirectement au moyen de mesures de régulation notamment par les prix.
- Décentraliser les structures d'appui à la production agricole.

Le but était d'introduire plus d'autonomie dans la gestion et la prise de décision dans leurs exploitations agricoles et de générer des bénéfices leur permettant de financer leurs activités.

Il a été formé dans ce cadre 22 356 exploitations agricoles collectives et 5 677 exploitations individuelles.<sup>41</sup>

---

<sup>39</sup> BESSAOUD, O. (2004), op cit. p 11.

<sup>40</sup> Loi 87-19 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs. Journal officiel n°50, du 12/09/87.

<sup>41</sup> BENISSAD, H. (1994) op cit. p37.

---

Après plusieurs années d'application du régime, certains agriculteurs manifestent leur mécontentement à l'égard de la distribution des terres qui a été profitable aux personnes qui n'avaient aucun rapport avec l'agriculture. Cette situation a été régularisée en 1990 par l'exclusion de ces personnes de la liste des bénéficiaires.

Les agriculteurs du secteur public ont été confrontés à divers problèmes de crédits et d'approvisionnement en engrais et en semences. Les prix de ces derniers ont renchéri et les agriculteurs manquaient de moyens pour les acquérir.

Cette situation se répercuta négativement sur la production du secteur public de 1988 jusqu'à 1992. La valeur de la production est passée de 7 milliards de DA en 1987 à une valeur nulle en 1988 et 1989, pour se redresser sensiblement à partir de 1990.

Par contre en 1993 la valeur de la production a nettement progressé par rapport à 1992 – elle est passée de 108 millions de DA à 1 milliard de DA.<sup>42</sup>

D'autres facteurs ont affecté le bon fonctionnement de l'activité agricole. Il est question d'instabilité du monde rural, une stratégie d'approvisionnement aléatoire, un manque de précipitation, une faible technique de production qui provoque une augmentation des importations et une dépendance alimentaire.

Entre 1988-2000, une nouvelle étape est entamée dans la recherche de la relance du secteur agricole sur de nouvelles bases pour contenir la dépendance alimentaire.

Avec le recul du marché des hydrocarbures, les regards se sont tournés, entre autres, vers l'agriculture qui devenait l'une des priorités dans les préoccupations nationales qui se sont traduites par la mise en place des réformes économiques. Elles concernent notamment celles appliquées au cours des années 90 marquées par le mouvement de libéralisme économique.

Les premières réformes entamées au cours de la période 1980-1987 désengagent progressivement l'Etat du monopole de l'activité agricole, par ailleurs les deuxièmes réformes dans les années 90 permettent au privé de contribuer à l'amélioration du secteur tout en restituant les terres à leurs propriétaires.

---

<sup>42</sup> www.ons.dz, « Comptes Economiques, rétrospectives statistiques 1962-2011 », p 242.

### **1.2.3 La libéralisation de l'économie et la dénationalisation des terres étatiques dans la décennie 1990**

Les réformes économiques se sont amplifiées au cours de cette période à la suite des chocs pétroliers ainsi que par l'adoption des mesures d'ajustement structurel qui orientaient l'économie algérienne vers une économie de marché.

L'ouverture commerciale a provoqué l'augmentation des prix des intrants agricoles dont l'Etat a abandonné les subventions, provoquant ainsi la chute des investissements agricoles. Dans la même mesure, cette situation négative était prolongée par le démantèlement de quelques entreprises publiques de transformation de produits agricoles et les offices d'approvisionnement et du système des coopératives de service.

La situation agricole du pays s'est dégradée et s'est accompagnée par la stagnation de la production. En même moment il a été créé le crédit mutuel agricole et les chambres d'agriculture pour assurer et accompagner l'agriculteur dans son activité.

Sur le plan financier, des réformes bancaires ont été introduites par la loi 90/10 faisant restriction des crédits accordés par la banque de développement agricole -BADR-. Disposition jointe par la mise en œuvre du PAS – plan d'ajustement structurel- qui accentue l'austérité budgétaire et la diminution du budget alloué à l'agriculture. Tous ces éléments causaient le désinvestissement dans le domaine agricole.

En réaction de la détérioration de la situation financière des agriculteurs et du système productif agricole, une large consultation nationale a été organisée en 1992. Elle regroupa les acteurs du secteur, les experts et les universitaires afin d'établir un diagnostic de l'état de l'agriculture au terme des trois décennies et de proposer une approche de développement de l'économie agricole. Au terme des analyses des composantes des filières relatives aux cultures et à l'élevage, la consultation a émis des recommandations pour la nécessité de relancer la production nationale et d'assurer la sécurité alimentaire du pays, depuis l'étape de la production à celle de la transformation et de la commercialisation.

La commission recentre le rôle de l'administration de l'agriculture sur ses missions régaliennes de réglementation, de contrôle et d'appui aux opérateurs.

En Conséquence, certaines actions ont été menées par l'Etat pour développer le secteur, en l'occurrence le lancement de divers programmes de reboisement, d'encouragement à l'emploi rural et, la création en 1996 de l'ONTA – office national des terres agricoles – chargé de mettre en œuvre la politique nationale foncière agricole. D'autres recommandations avancées par la

consultation nationale n'ont pas pu être matérialisées compte tenu des contraintes financière et politique que le pays a traversé pendant les années 90, faisant reculer l'activité agricole.

Quant au foncier agricole et suite aux revendications des propriétaires fonciers touchés par la révolution agraire, la loi 71-73 portant révolution agraire a été abolie par la loi 90-25 du 18/11/1990 qui leurs restitua leurs terres nationalisées.

L'agriculture en 1990 était devenue vulnérable compte tenu d'un environnement peu propice régissant l'exploitation agricole et le statut de la terre. Pour remédier à ces difficultés que rencontre le secteur agricole, une nouvelle stratégie agricole a été mise en place au début des années 2000. De nouveaux moyens et de nouvelles mesures sont appliqués afin d'atteindre de nouveaux objectifs.

## **Section 2. Les plans de développement agricole de 2000 à 2014**

C'est à partir de la fin des années 90, avec l'aboutissement du programme d'ajustement structurel suivi d'un rétablissement des finances publiques, que l'Etat a entamé une nouvelle réforme agricole en élaborant de nouveaux plans de développement agricole dont le PNDA - plan national de développement agricole- et le RAR - renouveau agricole et rural-.

Ces plans font partie de la nouvelle politique agricole élaborée dans un nouveau contexte tout en déterminant clairement les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Par ailleurs, tout programme de développement agricole se doit d'être économiquement viable, socialement acceptable et écologiquement durable. Cela implique une importante mobilisation des moyens de productions et la collaboration de l'ensemble des acteurs ; Etat, institutions et producteurs agricoles.

### **2.1 Le PNDA et le soutien aux exploitations agricoles**

Le plan national de développement agricole est un programme qui a été lancé en 2000 pour une durée de quatre ans. Il a été mis en œuvre dans le but de construire une agriculture régulée par les mécanismes du marché et d'encourager l'initiative privée en apportant le soutien aux investissements au sein des exploitations agricoles.

Les objectifs globaux consistent à assurer la sécurité alimentaire par une couverture de la consommation des ménages en produits agricoles nationaux.

Dans le but d'accroître la contribution de l'agriculture dans la croissance économique, des efforts ont été consentis financièrement ainsi que techniquement dans l'encadrement et la transmission des messages de vulgarisation et de facilitation des importations des équipements agricoles.

Le PNDA repose sur des principes économique et écologique à savoir :

- L'acte agricole devient un acte économique comme premier principe.
- La création d'emploi comme étant le deuxième principe qui accompagne le premier.
- Quant au troisième principe, il insère la dimension écologique qui respecte et protège les ressources naturelles du pays.

Par ailleurs la PNDA vise à atteindre des objectifs spécifiques de grandes ampleurs dont l'augmentation de la production à travers <sup>43</sup> :

- *L'extension de la SAU- superficie agricole utile-* à travers la mise en valeur des terres et la promotion des productions à avantage comparatif. Il tend à reconfigurer le territoire agricole utile hérité de la colonisation.
- *La reconversion des sols* : elle porte sur 3 millions d'hectares, 740 000 ha la première phase.
- *La réorganisation et l'intensification de la production* en concentrant la production dans les zones favorables.
- *L'adaptation de la production au sol et au climat* à travers le développement de l'arboriculture rustique (amandier, olivier, pistachier, abricotier, figuier), de la viticulture et du petit élevage dans les régions sèches et soumises à l'aridité.
- *Le développement des filières* par la mise en place d'une politique de ciblage de production des céréales, de lait, de la pomme de terre et des fruits.
- *La multiplication du rendement des cultures et l'amélioration de la productivité des facteurs* de production avec une utilisation rationnelle de ces derniers pour un développement durable.
- *La valorisation du potentiel productif* qui se caractérise par une énorme diversité.
- *La mise en valeur par la concession des terres* pour les zones de montagne, de piémonts, des zones steppiques et sahariennes.
- *L'amélioration des revenus des agriculteurs* via le soutien financier à la culture du blé, à l'irrigation, aux actions de plantations et de mise en valeur pour une amélioration du système intensif.
- *Le lancement d'un programme de reboisement* de 1,2 millions d'hectares à travers tout le territoire national.

Face à des objectifs ambitieux, il était impératif d'apporter des réaménagements dans divers procédés et instruments qui ralentissaient le développement du secteur tel que le développement

---

<sup>43</sup> CNES (2003), «Stratégie de développement de l'Agriculture », Algérie, p37.



d'un système multiple pour le financement des activités agricoles, l'exploitation optimale des potentialités humaines et professionnelles en améliorant des encadrements.

Le PNDA comprend, principalement des dispositifs relatifs au développement de l'activité agricole. Toutefois le développement de celle-ci est rattaché au développement des conditions de vie dans le milieu rural. Par conséquent, le plan national a été élargi deux ans après son initiation aux activités rurales.

### **2.1.1 L'élargissement du PNDA**

En 2002, le PNDA devient PNDAR – plan national de développement agricole et rural- afin d'intégrer l'assistance au monde rural. Il visait à réaliser des opérations qui permettent de faciliter le développement du secteur, notamment :

- L'instauration des relations nouvelles entre le secteur privé et le secteur public.
- Le soutien à l'investissement privé
- La valorisation des ressources disponibles et la protection de l'environnement.
- L'amélioration des services agricoles dans les milieux ruraux et le soutien aux populations rurales.
- L'élaboration d'une stratégie de développement rural en 2004 en vue de promouvoir la revitalisation des zones rurales à travers des activités économiques et la valorisation des ressources humaines et naturelles.

Le PNDAR, dans sa stratégie de développement rural durable<sup>44</sup>, repose sur :

- L'établissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires.
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes.
- La valorisation équilibrée et la gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires.
- La synergie économique et sociale et coordination des actions.

Réaliser les objectifs spécifiques inscrits dans les deux plans nationaux agricoles nécessite forcément la mise en place des dispositifs et des instruments jugés nécessaire à la mise en œuvre

---

<sup>44</sup> www.minagri.dz , « Le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives», Mai 2012, Algérie, p6.

de ces idées. Le plus important dispositif est le lancement d'un projet de proximité de développement rural intégré.

### **2.1.1.1 Le PPDRI: les projets de proximité de développement rural intégré**

Pour se rapprocher de la population rurale et offrir le confort social et économique, il a été mis en exécution des programmes qui prennent en charges les besoins de la population qui se trouve dans des zones rurales éloignées - électricité, assainissement, l'éducation, gaz de ville, etc.

Les programmes visent l'amélioration du niveau de vie de la population rurale par le financement des petits projets de proximités tout en leur fournissant les moyens de production, à l'instar des ruches pour les apiculteurs, le bétail, et les plants.

Pour la mise en œuvre de la mesure, quatre thèmes sont développés pour prendre en charge les deux axes ;

- Le milieu rural en modernisant les villages et les ksour, et en réhabilitant le patrimoine matériel et immatériel.
- Le développement économique et agricole, en diversifiant les activités au moyen d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Les pouvoirs publics à travers ces plans misaient sur l'amélioration des conditions de vie de la population rurale dans les différentes zones du territoire national afin qu'elle puisse disposer des moyens nécessaires pour bien mener ses activités de culture et d'élevage.

Par ailleurs avec l'achèvement de ce plan de développement agricole six ans après son lancement, les pouvoirs publics ont introduit de nouvelles mesures pour un meilleur accompagnement des agriculteurs en instituant la loi d'orientation agricole.

### **2.1.2 La loi d'orientation agricole**

Dans le but de participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays et de valoriser ses fonctions économiques sociales et aux fins d'améliorer sa contribution aux efforts du développement économique, le secteur agricole est soutenu par la loi d'orientation agricole de 2008.

La loi trace les nouveaux axes de développement durable de l'agriculture et du monde rural qui permettent l'évolution du niveau de la production et la productivité. Elle vise à l'amélioration du dispositif législatif et le renforcement des instruments d'encadrement du secteur.

Les dispositifs de la loi encouragent l'emploi des jeunes agriculteurs et préserve les spécificités locales tout en fixant les mesures structurelles applicables aux productions agricoles,

principalement *la valorisation du produit* - en qualité, en traçabilité, le label et les appellations d'origine-, et *la régulation des produits agricoles* à travers l'équilibre du marché, la réalisation d'infrastructures de stockage et de transport. Sont compris dans ce dispositif le soutien aux organisations professionnelles, l'encadrement des activités agricoles et la protection des exploitations agricoles.

La loi repose sur trois principaux instruments pour concrétiser les objectifs fixés :

- *Les schémas d'orientation agricole* qui permettent une exploitation optimale et l'aménagement des espaces agricoles à moyen et long terme à l'échelle locale, régionale et nationale.
- *Les instruments d'encadrement du foncier agricole* : les terres concernées par ce dispositif sont les terres agricoles qui relèvent du domaine privé de l'Etat et de la propriété privée. Seront définie et classées les terres agricoles ou à vocation agricole, ainsi que les modalités d'exploitation des terres relevant du domaine privé de l'Etat.
- *Les plans et programmes de développement agricole et rural* qui fixent la stratégie de développement agricole et définissent les planifications des activités sur le territoire national. Ils portent sur divers domaines, notamment l'intensification des productions agricoles, l'adaptation des systèmes de production et le développement des activités des filières.

Cette loi d'orientation agricole dans son contenu renforce les décisions prises au préalable et au même moment elle apporte introduit de nouvelles missions notamment l'insertion des jeunes dans le processus productif.

Dans le prolongement des interventions publiques, de nouvelles orientations dans le domaine ont été apportées par un nouveau plan de développement agricole avec des objectifs allongées et de nouveau instruments à mettre en application pour les atteindre.

## **2.2 La politique du renouveau agricole et rural -PRAR-**

La nouvelle politique mise en œuvre en 2010 à 2014, réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les plans agricoles précédent, à savoir le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en assignant au secteur agricole un rôle de moteur de la croissance économique globale.

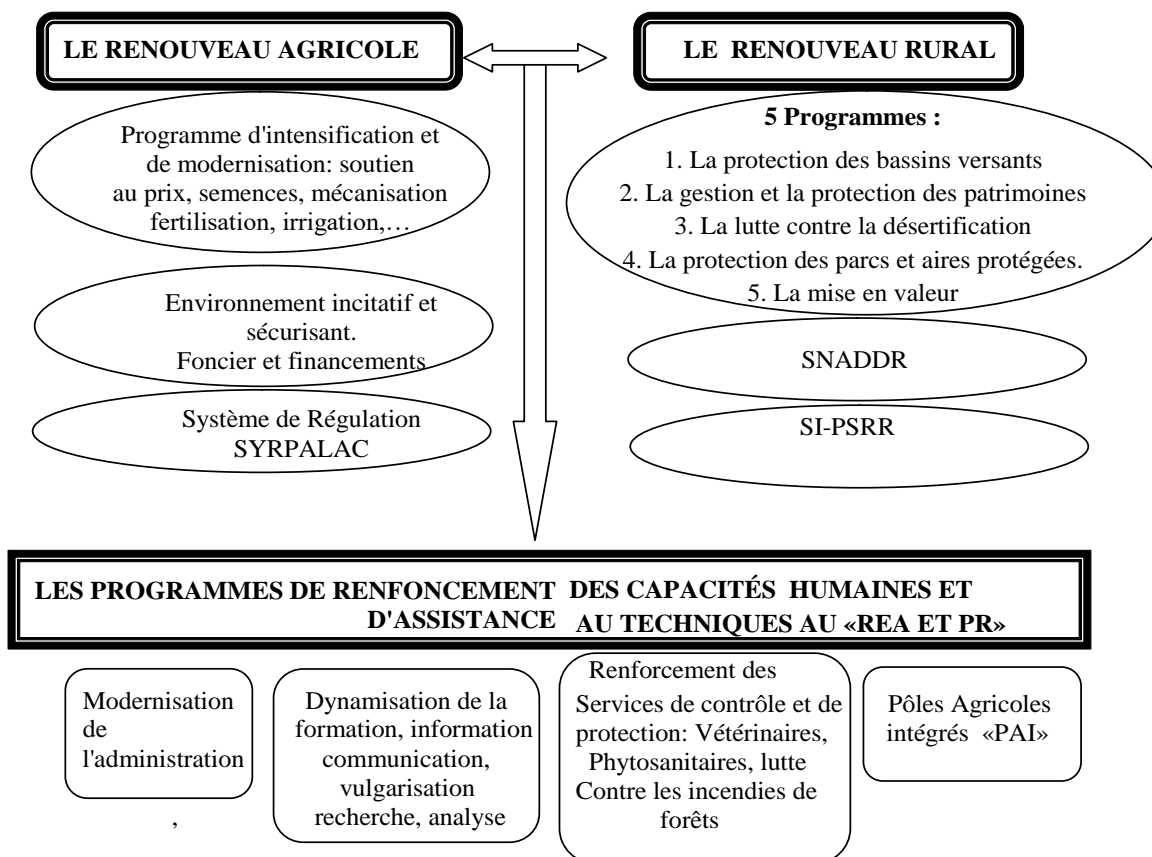
Dans ces conditions, le secteur se voit attribuer de nouvelles missions en matière d'intensification de la production dans les filières agroalimentaires stratégiques et à la promotion d'un développement intégré de tous les territoires ruraux.

La stratégie développée, à moyen terme, s'inscrit dans l'implication des différents acteurs privés et publics dans le secteur afin de promouvoir une nouvelle gouvernance de l'agriculture. Elle reconsidère le rôle du secteur primaire dans la croissance économique du pays, notamment par le développement de l'industrie agro-alimentaire.

Elle vise les mêmes axes que le plan agricole précédent, à savoir une meilleure commercialisation qui assure une valorisation de la production, proposer un encadrement recherche-développement plus performant, la mobilisation et la valorisation durables de la ressource hydrique et l'élaboration d'un cadre législatif réglementaire adapté au nouveau contexte.

La politique RAR s'articule autour de trois piliers complémentaires ; le renouveau rural, le renouveau agricole, le PRCHAT- programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique. Ces programmes sont avalisés par un cadre incitatif qui facilite l'accès aux ressources naturelles et financières essentielles aux agriculteurs comme démontrer dans la figure 1.

**Figure 1: La matrice du Renouveau Agricole et Rural**



Source : www.madr.gov.dz, « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p2.

## 2.2.1 Les programmes du RAR

Pour développer la production agricole et les conditions de vie dans les milieux ruraux, la politique du renouveau agricole et rural dans met en application trois programmes ciblant de nombreux objectifs ; renouveau rural. Agricole et les programme de renforcement des capacités humaines.

### 2.2.1.1 Le Renouveau Agricole

Le renouveau agricole met l'accent sur la rentabilité du secteur agricole et d'assurer la disponibilité des produits alimentaires d'une manière durable, en intensifiant et en modernisant la production dans les exploitations agricoles.

La priorité est accordée aux filières stratégiques et aux produits de large consommation qui bénéficient du soutenu de l'Etat, dont les céréales, les légumes secs et le fourrage, la pomme de terre, la tomate industrielle, le lait, l'oléiculture et les viandes.

En conséquence, divers programmes ont été mis en place pour faciliter et organiser la production agricole, à savoir :

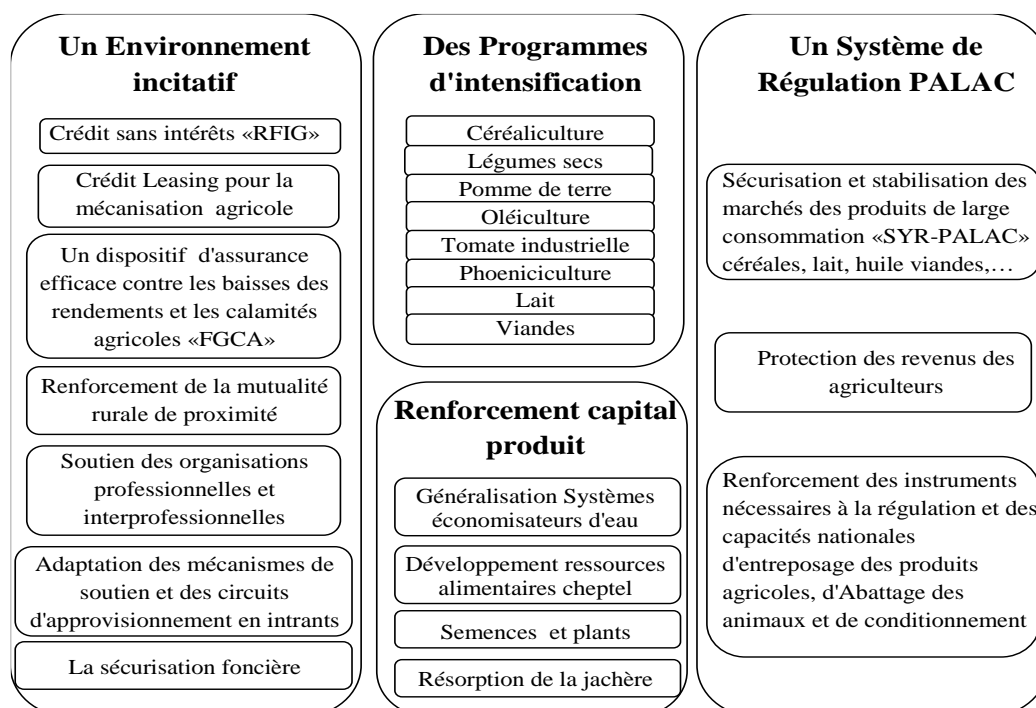
- La création d'un environnement incitatif à la production par une adaptation et une modernisation du système de financement et des assurances agricoles.
- Des programmes d'intensification des produits et le renforcement capital produit.
- Le SYRPALAC, un système de régulation pour les produits agricoles de large consommation mis en place en 2008 pour une meilleure stabilisation de l'offre des produits et une protection des revenus des agriculteurs ainsi que les prix à la consommation (figure 2).

Une enveloppe de 600 milliards<sup>45</sup> a été dégagée pour financer ces programmes pour toute la durée du programme, soit 120 milliards annuellement consacrés à :

- La modernisation et l'intensification des filières de production de large consommation (lait, pomme de terre, viande, céréales, ....) à travers l'incitation à la production de ces produits.
- La protection des revenus des agriculteurs par le renforcement du Sypalac pour la filière de la pomme de terre.
- La réalisation des infrastructures de stockage et de logistique sous froid – 08 millions de mètres cubes-
- Soutien à la réalisation de 39 silos de stockage.

---

<sup>45</sup> www.madr.gov.dz, « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p 5.

**Figure 2: La Matrice du Renouveau de l'Economie agricole**

Source : www.madr.gov.dz, « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p 3

### 2.2.1.2 Le Renouveau rural

Le programme suit les lignes directrices du Schéma National d'Aménagement du Territoire – SNAT 2025- qui vise la création des pôles de compétitivité en Algérie et prétend à la restauration de l'attractivité du territoire.

Le pilier du renouveau rural se situe dans le cadre de la réforme de l'Etat visant le développement rural participatif en décentralisant et en responsabilisant des acteurs au niveau local, dont les collectivités locales, les exploitations agricoles, les institutions et les organisations professionnelles. Les ménages qui travaillent en milieu rural et vivent dans des zones difficiles tels que les montagnes et le Sahara sont également concernés.

Le renouveau rural prend en compte les objectifs sociaux en matière de revenu et d'emploi, des objectifs économiques telle que la diversification des activités agricoles, le développement durable et l'équilibre des territoires ruraux à travers la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural intégré - PPDR-.

Son champ d'application s'est élargi aux secteurs d'activités en milieu rural comme l'artisanat, l'électrification, la valorisation du patrimoine culturel, à travers la promotion de l'inter-sectorialité et la bonne gestion durable des ressources naturelles.

Pour la concrétisation de ces objectifs, cinq programmes sont mis en place dans la démarche PPDR et deux outils sont mis en avant ; le SNADDD – système d'aide à la décision pour le développement durable et le SI-PSRR – système d'information du programme de soutien au renouveau rural.

Deux projets sont engagés pour l'utilisation de ces outils, soit le PPLSD – le projet de proximité de lutte contre la désertification- ou le PPDR- projet de proximité de développement rural.

### **2.2.1.3 Le programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique - PRCHAT-**

Le PRCHAT est le troisième programme de la politique du renouveau rural et agricole. C'est un programme accompagnateur des acteurs à travers diverses actions de renforcement des capacités humaines et dans la mise en œuvre de la politique. Il engage le pays dans la voie :

- De la modernisation du fonctionnement de l'administration agricole et le renforcement des capacités humaines et matérielles des institutions chargées de l'appui aux acteurs du secteur.
- De l'investissement dans la recherche, la vulgarisation agricole et la formation ainsi que de la mise au point d'une technologie moderne.
- Du renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, de contrôle technique et des services de certification des semences et plants.

Les différents programmes inscrits dans le cadre du RAR visent à améliorer la gestion de l'activité agricole et de son expansion dans le milieu rural. D'une part ils incitent les agriculteurs à accroître leur production de biens agricoles de large consommation. Les agriculteurs travailleraient dans un environnement qui facilite l'exploitation des terres agricoles, l'acquisition du matériel de production, l'approvisionnement en intrants et l'obtention des crédits bonifiés.

D'une autre part, en proposant son soutien, l'Etat s'applique à moderniser l'administration agricole et à dynamiser la formation du personnel qui participe à la bonne gouvernance du secteur agricole. Ces programmes apportent une aide à l'agriculteur dès son obtention du foncier agricole jusqu'à la commercialisation de son produit où son revenu est assuré et protégé par la politique.

Toutes ces facilitations proposées par les pouvoirs publics servent à atteindre les objectifs économiques et opérationnels définis dans le cadre de ce renouveau agricole et rural.

## 2.2.2 Les objectifs de la politique RAR

Dans sa première phase, la mise en œuvre de la politique agricole s'est inscrite dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014. Il a été mobilisé près de 1000 milliards de dinars de ressources publiques pour la mise en œuvre des différentes mesures et mécanismes de soutien à la production et au soutien des prix à la consommation.

A l'horizon 2014, les objectifs économiques et opérationnels à atteindre concernaient :

- *L'amélioration de la sécurité alimentaire* à travers l'augmentation du taux de croissance de la production agricole moyenne de 6% par an (période 2000-2008) à 8,33 % sur la période 2010-2014 ;
- *La création de 1 200 000 postes d'emploi permanents* à travers la relance de l'appareil industriel et l'intégration d'agro-industrielle.
- *La stabilisation de la production* des céréales à 54 millions de quintaux et le lait à plus de 3 milliards de litre<sup>46</sup> , afin de réduire les importations de ces deux produits.
- *Le développement durable* et équilibré des territoires à travers la réalisation des projets de proximité qui permettent l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux.
- *Une meilleure gouvernance du secteur agricole et rural* qui implique tous les acteurs privés et publics pour une responsabilité partagée.
- *La réalisation d'une croissance économique internalisée, soutenue et durable* par l'augmentation de la production et la productivité avec une meilleure qualité. Cette création de richesse sollicitera la préservation et la valorisation des ressources naturelles ainsi que la valorisation des territoires ruraux.
- *La consolidation des structures agraires* et la modernisation des filières et, l'intégration des acteurs sont autant des éléments qui permettent l'obtention des résultats attendus.
- *Le renouvellement et l'efficacité accrue des outils de gestion publique* : l'administration contribue à créer un environnement incitatif, juridique, financier, régulateur et de contrôle pour promouvoir l'activité.

Atteindre ces objectifs, dont certains sont quantifiables, entraîne l'élaboration et l'exécution de divers dispositifs relatifs au renforcement du rôle des acteurs économiques dans le développement du secteur et les mesures d'incitation des agriculteurs.

---

<sup>46</sup> www.madr.gov.dz, « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p4.



### 2.2.3 Les instruments de la politique RAR

Les agriculteurs ne disposant pas de ressources financières nécessaires pour couvrir tous leurs besoins en facteurs et matériel de production. L'intervention de l'Etat en amont et en aval de la production agricole devient légitime pour le bon déroulement du processus.

Les différentes mesures prises dans ce cadre sont examinées en fonction des résultats escomptés par la politique, notamment :

- La bonne gouvernance du secteur.
- La réalisation d'une croissance économique soutenable et durable.
- Le renouvellement des outils de gestion publique

#### 2.2.3.1 Instruments pour une meilleure gouvernance

La bonne gouvernance consiste soit à mettre en place un système nouveau soit à réguler la gouvernance locale, régionale ou nationale aux buts recherchés. Elle peut être fondée sur un partenariat entre les acteurs du secteur agricole et à différentes échelles, en s'engageant à redéfinir le rôle de chaque acteur public ou privé dans la croissance économique. Cela implique une révision de leur statut, la restructuration de certains de leurs services et l'assainissement de leurs situations.

Dans ce sens, diverses mesures ont été prises qui ciblent les principales institutions :

- Un recentrage des missions de la BADR pour simplifier l'accès au crédit et au soutien public.
- Rendre les fonctions de l'ONTA opérationnelles pour faciliter l'accès au foncier agricole.
- La promotion de nouveau cadre de concertation et de partenariat par :
  - La création des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional, dont l'ONILEV - office national interprofessionnel des légumes et viandes.
  - La Redynamisation et le recentrage des missions de l'ONIL – office national interprofessionnel du lait-.
  - La mise en place au niveau de chaque wilaya d'un comité exécutif du renouveau rural et agricole comprenant l'ensemble des acteurs.
  - La Création des espaces mixtes privé/public comme la CARC – cellule d'animation rurale communale – qui permettent de partager l'information et le changement des expériences entre eux.

Dans le cadre de cette mesure, il a été mis en place un nouveau mode de gestion de l'activité agricole à travers des associations entre les acteurs privés et publics, et le partage des ressources productives pour mieux les optimiser.

## a. L'établissement du partenariat et la mutualisation

Ils représentent deux principes de la participation à la réalisation collégiale des objectifs fixés par la politique. Cependant le partenariat est mis en avant davantage que la mutualisation.

### a.1. La mutualisation

Il s'agit de service d'assurance et de compensation qui se base sur l'esprit de solidarité et d'entraide comme il est prévu par la loi d'orientation de 2008. Les acteurs d'une même filière s'engagent à se soutenir contre les risques qui peuvent les affecter et agissent pour un intérêt commun de l'ensemble des membres.

### a.2. Le partenariat

C'est un engagement de partage de responsabilité entre les différents acteurs, privé et public, pour mener une action commune. Plusieurs types de partenariat ont été lancés par la politique, notamment:

- La mise en place *des projets de proximité et de développement rural intégré* qui rassemblent l'action publique et privée pour une meilleure concertation à travers 12 000 PPDR du programme quinquennal 2010-2014, mobilisant plus de 1000 milliards de DA de ressources publiques.<sup>47</sup>
- L'installation d'un *guichet unique* à travers un partenariat tripartite Etat, banque et opérateurs pour faciliter l'accès au soutien financier mis en place par la BADR:
- L'instauration des *contrats de performance* pour la période 2009/2013 et le renforcement des capacités des acteurs dans le but de valoriser l'appareil agricole.

Ces contrats ont une durée exécutoire de 5 ans, renouvelables chaque année. Ils consistent en un accord entre le ministère de l'agriculture et les wilayas dans le volet agricole et rural. Ils sont élaborés suivant des études et des analyses relatives à la production de chaque région durant cinq années.

Ces analyses se basent également sur les spécificités de chaque wilaya, des conditions climatiques qui les caractérisent et de leurs capacités de production. Les wilayas prennent l'engagement de réaliser les objectifs de production définis dans les contrats, dont l'augmentation proportionnelle de la production agricole, la reconversion intra-filière du blé vers l'orge pour l'alimentation du bétail, où l'élevage prend de l'importance dans l'activité

---

<sup>47</sup> DJENANE Abdel-Madjid (2001), « Les projets de proximité de développement rural intégré : objectifs, contenu et méthodes », Mars, Setif, p11.

agricole, l'augmentation de la superficie de la culture maraîchère, la mise en culture de 3500 ha pour les légumes secs et 2000 ha pour les plantations des arboricultures, l'amélioration des capacités de stockage et la contribution à la formation des agriculteurs et à la protection de leurs revenus à travers un système de régulation.

Dans ce partenariat, le ministère accompagne les agriculteurs à travers l'encadrement technique et financier qui les aide à surmonter les obstacles qu'ils peuvent rencontrer. Ces projets concernent 1050 communes et 464 daïra au niveau national.

Etaient prévus pour la période quinquennale 10 200 projets au titre des contrats de performance de renouveau rural qui concernent une population de 4 470 900, appliqués sur 8 192 000 hectares avec une extension de la superficie agricole utile (SAU) de 250 000 ha.<sup>48</sup>

La démarche s'appuie sur des mesures incitatives notamment dans l'introduction du « Syrpalac », l'introduction du crédit sans intérêt « RFIG » et la suppression de la TVA.

### **b. Le renforcement des capacités des acteurs et leur accompagnement**

Le dernier axe de la bonne gouvernance dans le secteur agricole consiste à accompagner l'agriculteur tout au long de son processus productif.

Plusieurs structures et institutions nationales ont été créées pour mettre en place des campagnes de vulgarisation en organisant des visites conseils et journées de démonstration. Des journées techniques et scientifiques ont été également programmées par les cadres spécialisés au bénéfice des agriculteurs.

Parmi les actions du ministère, il entame la réhabilitation du BNEDER - bureau national d'études de développement rural – spécialisé dans l'étude technique des projets agricoles, et la modernisation de l'INVA - institut national de vulgarisation agricole- créée en 1995, dont le rôle consiste à proposer l'appui technique aux agriculteurs et d'animer les programmes de vulgarisation et de communication en milieu rural.

La concrétisation des projets initiés par l'Etat dans le milieu rural et l'assistance de l'institution monétaire la BADR à travers ses financements agricoles favorisera le travail des agriculteurs et leur permettra d'augmenter les rendements et d'honorer leurs contrats de production signés avec l'Etat.

---

<sup>48</sup> www.madr.gov.dz, « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p 5.

---

D'autres mesures d'aide directe à la production sont accordées par l'Etat pour atteindre une croissance agricole et économique, notamment celles présentées ci-après.

### **2.2.3.2 Instruments pour une croissance agricole**

Pour réaliser un taux de croissance élevé en termes de production et de compétitivité, il est fondamental de valoriser les ressources et maîtriser la production locale en assurant la sauvegarde des potentialités productives de ces ressources.

La politique a développé plusieurs mécanismes destinés à augmenter la production et l'investissement à différente échelle à travers l'exploitation et la filière.

#### **a. Nouvelle exploitation agricole, nouvelle activité**

L'exploitation agricole est le principal acteur dans le développement de l'activité agricole. Le statut d'agriculteur en Algérie a été promulgué en 1996 où les modalités de reconnaissance du métier d'agriculteur ont été définies.

Au niveau national, 900 000 agriculteurs en activité recensés pour l'année 2011 exploitent des terres dont le statut juridique est différent ; de la propriété individuelle ou collective, la concession, la SARL, la coopérative, le groupement, etc.

L'accroissement de la production s'accomplit par les incitations à la production ainsi que par l'extension des terres cultivables en créant de nouvelles exploitations agricoles.

Devenu opérationnel en 2010, l'ONTA a permis la création de nouvelles exploitations sur les terres du domaine privé de l'Etat selon le statut de concession renouvelable sur 40 ans. Il a permis le lancement d'une dynamique d'investissement porté par les jeunes pour la remise en exploitation de terres au repos.

Les exploitations agricoles étaient en majorité de petite taille, moins de 10 ha, qui représentaient 70% du total des terres. Quant aux grandes exploitations qui dépassent les 50 ha elles ne représentaient que 2% de l'ensemble en 2001<sup>49</sup>.

La rentabilité des petites exploitations est faible comparée à la grande, mais l'argument de la petite exploitation c'est celui de l'opportunité de diversifier la production. Elles bénéficient du soutien du Fonds d'appui aux petites exploitations qui contribue au développement de quelques variétés de produit comme le miel, l'aviculture à forte valeur ajoutée pouvant attirer toute catégorie de tranche d'âge à rejoindre le métier. Une stratégie mise en place pour cibler les jeunes pour ensuite

---

<sup>49</sup> www.madr.gov.dz, « Le Renouveau Agricole et Rural en marche : Revue et Perspectives », Algérie, mai 2012, p27.

établir un partenariat avec les plus âgés - les propriétaires de 50% des exploitations ont atteint les 50 ans<sup>50</sup>.

Financièrement, les banques ont mis en place le crédit de compagnie et le crédit aux opérateurs intégrateurs par la sécurisation de l'achat de la production et la promotion du système d'irrigation économiseur d'eau pour moderniser l'agriculture.

Lorsque les zones naturelles – littoral, montagne, steppes, plaines, Sahara et oasis - sont prises en compte, la diversité de production sera plus importante et le type des exploitations agricoles s'accroîtra. Un potentiel important se décèlera et sera conditionné par le développement du savoir-faire et la mise en valeur des ressources naturelles.

### **b. Le soutien aux opérateurs des filières**

Une nouvelle approche de filière est introduite en 2009 par la politique dans le but de recentrer les actions d'aide aux investissements et de favoriser la croissance économique et la compétitivité des territoires.

La filière est désignée d'après la production agricole qu'elle couvre et non pas d'après le produit de consommation finale. Le développement des filières est géré et piloté par plusieurs conseils interprofessionnels qui sont des organismes chargés de promouvoir l'implication du secteur privé.

Une autre forme d'organisation interprofessionnelle que sont les pôles agro-alimentaires sont à construire pour bien ancrer la filière dans une approche territoriale.

Les instruments de soutien aux filières mis en place concernent, - le soutien à l'accès aux équipements spécialisés et leur financement par les crédits, - la création d'infrastructures, et- l'attribution de la prime à la valorisation des produits.

Le tableau -1- illustre la production des principales filières ciblées par les programmes au cours des trois premières années de l'application du renouveau agricole et rural comparée à la période 2000-2008.

---

<sup>50</sup> Idem, p28.

**Tableau 1: Evolution de la production des principales filières**

Unité : Millions de quintaux

FILIERES	Moyenne 2000-2008	2009	2010	2011
<i>Céréales</i>	29,7	61,2	45,6	42,5
<i>Pomme de terre</i>	17	26,8	33	38,6
<i>Agrumes</i>	5,8	8,44	7,88	11,1
<i>Dattes</i>	4,72	6,01	6,45	7,24
<i>Oléicole</i>	2,5	4,75	3,11	6,1
<i>Viandes rouges</i>	2,6	3,46	3,82	4,2
<i>Viandes blanches</i>	1,95	2,09	2,82	3,36
<i>Lait (milliards de litre)</i>	2	2,39	2,7	2,93

Source : www.madr.gov.dz, « Le Renouveau Agricole et Rural en marche : Revue et Perspectives », Algérie, mai 2012, p32

D'après le ministère de l'agriculture, la production dans les différentes filières a évolué positivement au cours de 2009 à 2011.

On constate une augmentation de la production de tous les produits, excepté pour les céréales qui enregistrent une baisse de 30,5% en 2011 par rapport à 2009.

Comparée à la moyenne relevée durant la période 2000-2008, les programmes agricoles ont eu un impact positif sur la production.

L'évolution la plus importante en 2009 par rapport à la moyenne 2000-2008, concerne principalement la production de la filière céréales (+106%), pour la pomme de terre qui atteint +127% en 2011 et l'oléiculture qui a augmenté jusqu'à 144% en 2011.

Quant à la production animale, constituée par les viandes rouge et blanche, elle s'est améliorée durant les trois premières années. En revanche la production du lait s'est stabilisée au tour de 2 milliards de litres pour la même période.

Le bon déroulement du processus productif dans le secteur agricole requiert la disponibilité des facteurs de production, notamment les terres agricoles, les intrants et le capital. En Algérie, la grande partie de ces ressources sont fournis aux agriculteurs par l'Etat selon les lois et la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la répartition de ces ressources nécessite une perception des différents besoins du secteur et la création de nouvelles opportunités par l'utilisation des bonnes techniques de la gestion publiques.

### **c. Renouvellement des instruments de gestion publique**

Pour une prospérité dans le domaine agricole, l'intervention publique a opté pour la modification et l'amélioration des procédures, du cadre juridique et des outils de soutien pour s'adapter aux nouveaux changements.

Différents textes ont été promulgués depuis la révolution agraire pour fournir un meilleur appui aux agriculteurs et pour plus d'aisance dans leur activité.

Pour une meilleure gestion de son domaine public et de son budget, l'Etat a redéfini et remanié sa politique foncière et sa politique budgétaire relative au secteur agricole.

#### **c.1 Le mode d'exploitation du foncier agricole**

Le foncier agricole est un déterminant essentiel de l'avenir agricole du pays et de sa sécurité alimentaire. Au regard du mode d'appropriation et d'exploitation des terres agricoles, l'agriculteur détermine sa démarche et son action en termes d'investissement, d'exploitation et de culture.

Depuis que les terres sont devenues vacantes, l'Etat algérien a façonné un statut juridique de la propriété foncière et de l'exploitation de ces terres. Dans le but de préserver ce foncier et de définir les conditions d'accès à celui-ci, divers textes ont été promulgués et amendés dans le cadre de la politique foncière adoptée depuis l'indépendance. Les réformes les plus importantes concernant le mode de gestion et d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat sont définies dans ce point.

Par le premier décret 62-02 du 22 octobre 1962, l'Etat fixe les modalités d'exploitation et de gestion des exploitations agricoles. Il institue des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes comptant 10 ouvriers qui sont gérées collectivement par l'intermédiaire de ces comités. Les activités de la commercialisation des produits agricoles ont été financées par des crédits contractés auprès des établissements financiers. Toute transaction commerciale de la terre, bien de l'Etat, est interdite.

La réforme de la politique foncière favorise l'activité de production en procédant à un assouplissement dans l'attribution et l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ; de la nationalisation vers la concession des terres agricoles.

Avant de présenter les révisions apportées au mode d'exploitation des terres agricoles par la PRAR, un bref aperçu de la réglementation relative au foncier agricole est illustré ci-après.

### **c.1.1 La nationalisation des terres et la socialisation de l'agriculture**

Un nouveau mode de gestion et de contrôle du secteur agricole a été instauré par la publication de l'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 qui vise à révolutionner les conditions de vie et de travail dans les campagnes. Sa finalité était de lever des contraintes susceptibles de bloquer le développement rural tout en luttant contre les disparités régionales.

En reposant sur le principe de « la terre est à ceux qui la travaillent », la révolution agraire met son plan à exécution à travers la nationalisation des terres et leurs attributions selon ces propres règlements.

La nationalisation s'applique sur les terres à vocation agricole et les palmeraies appartenant aux propriétaires non exploitants et de ceux qui négligent leurs terres. Le droit sur leurs propriétés a été aboli moyennant d'une indemnisation.

Les terres nationalisées sont versées au FNRA qui a été institué pour exécuter les mesures de la révolution agraire; il lui revient la tâche de l'attribution de ces dites terres qui ont été affectées au profit des paysans assurant une exploitation dans le cadre d'une coopérative.

La loi limite les grandes propriétés privées, selon la capacité du travail du propriétaire afin de réduire les disparités qui caractérise le monde rural. Elle supprime les grandes propriétés extensives et les remplace par un système intensif qui génère plus d'emploi.

Les affectataires jouissent d'un droit d'exploitation perpétuel qui se transmet par héritage. Le mode d'exploitation des terres agricoles est sous forme de l'autogestion, la coopération et l'exploitation privée.

L'accroissement de la production agricole dans un système de culture intensif nécessite l'utilisation d'importante quantité d'intrants et l'usage massif des engrais, un système qui fragilise le sol et entraîne la pollution des eaux et de l'environnement.

Ce n'est pas le système de culture qui a été pratiqué par les agriculteurs nationaux par manque de technologie, de savoir-faire scientifique et de difficulté de s'approvisionner en ces intrants.

Par ailleurs, on peut considérer que le système de culture national repose sur la pluviométrie et la fertilisation du sol qui maximise la production tout en étendant les terres cultivées.

Dans les années 80, les pouvoirs publics ont opté pour l'extension de la superficie agricole à travers la mise en valeur des terres agricoles.



---

### **c.1.2 La mise en valeur : nouveau mode d'accession à la propriété foncière**

Une nouvelle loi 83-18 du 13 août 1983 accorde le droit d'exploiter de nouvelles terres et d'accéder au foncier agricole par la mise en valeur des terres qui relèvent du domaine privé de l'Etat situées en zone saharienne ainsi que sur les terres non affectées par le FNRA. Ne sont pas concernées les terres qui relèvent de l'autogestion et du fonds national de la révolution agricole.

Le transfert de propriété au profit du candidat à la mise en valeur des terres est fait au dinar symbolique, où il dispose d'un délai de cinq ans pour ce faire. Les propriétaires peuvent bénéficier de financement sous forme de crédit destiné au financement du programme de mise en valeur, et profiter d'exonération d'impôts sur les biens d'équipement nécessaires au programme de mise en valeur des terres.

La valorisation des terres au sud du pays nécessite du temps et de l'argent pour qu'elles deviennent productives. Par ailleurs, cette région dispose des réserves en eau souterraine non renouvelable, un facteur rare et précieux qui demande une utilisation rationnelle.

Dans la même année, la loi n° 87-19 du 8 décembre 1987 détermine le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat et fixe les droits et les obligations des producteurs.

Les terres sont exploitées collectivement et dans l'indivision à part égale de leur droit de jouissance cessible et perpétuel des terres, moyennant une redevance versée à l'Etat propriétaire des terres qui sont inaliénables, incessibles, insaisissables et imprescriptibles.

En revanche le droit de propriété sur les biens qui constituent le patrimoine de l'exploitation est cédé à titre onéreux.

### **c.1.3 L'orientation foncière**

Dix-neuf ans après la révolution agraire, un processus de privatisation des terres agricoles a été institutionnalisé par la loi n°90-25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière. Par son article 75, elle abroge les dispositions de l'ordonnance 71-73 portant révolution agraire.

La loi autorise la restitution d'une partie des terres, qui relevaient du FNRA, à leurs propriétaires initiaux. Elle introduit des classifications des terres en termes de circonstance technique du patrimoine foncier (domaine public naturel, terres agricoles, pastorales, alfatière, subsaharienne, etc.), en termes de régime juridique du patrimoine foncier (biens domaniaux, Melk, privée ou wakf) et définit le mode et les instruments d'intervention relatifs aux terres agricoles (exploitation ou mise en valeur nouvelle, ou terre urbanisée).

Cinq ans après, la loi d'orientation foncière est complétée et modifiée par l'ordonnance n°95-26 du 25/09/1995 qui définit les conditions de restitution des terres ou d'indemnisation.

Les bénéficiaires de la loi pouvaient jouir soit d'une nouvelle parcelle, soit à être intégrés dans une EAC ou bénéficier d'une compensation financière.

Pour gérer le foncier agricole national, il a été créé un organisme spécialisé en 1996 l'ONTA. Son rôle est d'exécuter la politique foncière de l'Etat, celle qui fixe les conditions de morcellement des terres agricoles quel que soit leur statut juridique (décret exécutif n°97-490 du 20/12/1997). Les terres sont subdivisées selon le mode de conduite (irrigué ou sec) et suivant le système de culture dans les différentes zones. La superficie de référence est comprise entre 1 et 20 ha.

Le mode d'exploitation des terres mises en valeurs dans les régions sahariennes et les terres non affectées relevant du domaine privé de l'Etat sont exploitées sous forme d'accession à la propriété foncière agricole.

**c.1.4 La concession : le nouveau mode d'exploitation des terres agricoles** Durant les années 2000, plusieurs lois ont été promulguées pour encadrer la gestion et le mode d'exploitation foncier agricole.

De l'autogestion à la *concession* comme mode exclusif d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat instauré par loi d'orientation agricole n° 08-16 du 3 août 2008 dans son Art 17.

Par ailleurs, les conditions et les modalités de l'exploitation des terres agricoles de l'Etat ont été clarifiés par la loi 10-03 du 15 août 2010 relevant des ces conditions ; le droit de jouissance se transforme au droit de concession cessible et transmissible d'exploiter la terre pour une durée maximale de 40 ans renouvelable contre une redevance annuelle.

Les exploitants concessionnaires sont les bénéficiaires des dispositions de la loi 87-19 notamment les membres des EAI et les EAC, où chaque membre dispose d'un acte de concession à son nom dans l'indivision et à parts égales. Les bénéficiaires ont l'obligation de travailler la terre et de se conformer au cahier de charge. Tout manquement à leurs obligations, l'acte de concession peut être résilié

Dans le but d'améliorer les potentialités d'investissement collectif ou individuel par le secteur privé ou public, plusieurs décrets et instructions ont été publiés au courant de l'année 2010 et 2011 relatifs à la création de nouvelles exploitations agricole et d'élevage<sup>51</sup>, relatifs à l'accès à la propriété foncière agricole dans les zones sahariennes ainsi que des mesures de codification des procédures de partenariats relatives aux fermes pilotes<sup>52</sup>,etc.

---

<sup>51</sup> Circulaire interministérielle MADR/MICL n° 108 du 23 février 2011, portant création de nouvelles exploitations et d'élevage, p1

<sup>52</sup> Instruction n° 219 du 14 mars 2011 portant conditions et modalité de mise en œuvre de partenariats en vue de la gestion et de l'exploitation des fermes pilotes érigées en entreprises publiques économiques SPA.

---

La gestion du foncier agricole est impérative pour le développement de l'activité agricole sur le territoire national. A travers ces diverses réformes l'Etat vise à préserver ce facteur du détournement de sa principale vocation agricole.

Sur le territoire national, les services concernés ont pu récupérer 250 000 ha en 2018 sur 800 000 ha non exploitées: 150 000 ha au titre de la concession et 100 000 ha de dispositif d'accès à la propriété foncière<sup>53</sup>. Ces terres sont redistribuées aux porteurs de projets structurants destinés aux filières stratégiques à forte dimension économique, tel que les céréales le lait et les viandes répondant aux critères d'éligibilité définis par voie réglementaire.

Le deuxième instrument utilisé par le renouveau agricole et rural pour moderniser la gestion publique est celui de la gestion du budget et des fonds alloués au financement de l'agriculture.

## **c.2 L'outil financier**

Un système de financement a été mis en place pour concilier les soutiens financiers de l'Etat aux agriculteurs. Cette mesure accompagne les agriculteurs dans leur processus de production et s'adapte à leurs préoccupations tout en se conformant aux exigences des règles de la banque BADR.

Les exploitations agricoles, munies du contrat de concession postulent à des crédits de campagne et à des crédits d'investissement octroyés par le même établissement financier où ces contrats constituent une hypothèque qui grève le droit réel immobilier.

Le besoin de financement augmente avec l'accroissement du nombre des exploitations agricoles. Selon une étude de l'INRA – institut national de la recherche agronomique-, il existe plusieurs formes de financement pour lesquelles optent les exploitants, à savoir l'autofinancement, le crédit fournisseur, la vente sur pied et l'association avec partage de production où les agriculteurs partagent le travail de la terre et répartissent la récolte selon des règles prédéfinies.

Quant au soutien de la politique du renouveau agricole et rural, le programme quinquennal 2010-2014, avait prévu un budget de 200 milliards de dinars par an, soit 1000 milliards de dinars de ressources publiques sur cinq ans pour la mise en œuvre des différentes mesures d'incitation à l'investissement.<sup>54</sup>

---

<sup>53</sup> [www.onta.dz](http://www.onta.dz)

<sup>54</sup> [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz), « Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014 », Algérie, novembre 2010, p 5.

Les fonds alloués au *renouveau agricole* sont destinés aux subventions des prix des céréales et du lait, ainsi qu'au soutien du revenu des agriculteurs et la régulation de la production, particulièrement céréalière.

Quant au programme du *renouveau rural*, les fonds sont destinés à financer les éleveurs, les petites exploitations agricoles et le soutien pour le recentrage des programmes dans la démarche de projet de proximité de développement rural intégré

Le soutien de l'Etat à l'agriculture se scinde en trois types : des financements budgétisés, le financement par les fonds de soutien et le financement bancaire.

### **c.2.1 Le financement par le budget**

Le budget alloué au ministère de l'agriculture et le développement rural varie considérablement entre 1998 et 2020 en fonction de la destination des et en fonction des programmes agricoles (graphique -1-).

Les dépenses publiques concernent les dépenses de fonctionnement des établissements publics à caractère agricole et les dépenses d'investissement dans le secteur.

A travers le graphique 1, est démontrée l'évolution les deux budgets de fonctionnement et d'équipement à partir de la période des réformes agricoles initiées en 2000.

Selon le même graphique, on remarque que le budget d'équipement affecté au secteur de l'agriculture depuis 1999 jusqu'à 2020 est plus important que le budget de fonctionnement. Et c'est à partir de 2008, que le budget de fonctionnement a pris de l'importance coïncidant avec l'application de la loi d'orientation agricole, pour ensuite dépasser les dépenses d'équipement en 2017,2018 et 2020.

On constate également que pour chaque plan agricole correspond un budget d'équipement qui varie au cours de la durée du plan ; il augmente les premières années et diminue à l'échéance du plan. Pour le PNDA, dont le lancement était en 2000, le budget attribué était de 89,5 milliards de DA pour la même année, (une augmentation de 117% par rapport à 1999) pour atteindre le maximum de 177,1 milliards DA en 2002 avec l'élargissement du PNDA et enfin il diminue de 50% en 2004 pour atteindre 278 milliards de DA en 2006.

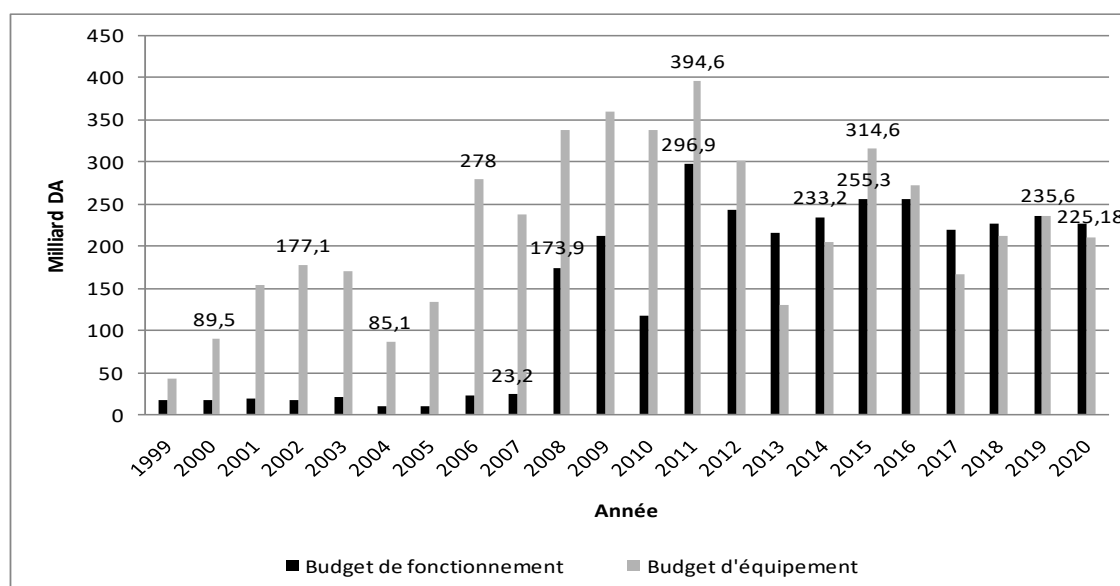
Pour l'année 2008, les dépenses qui ont été prévues sont plus importantes que celles allouées en 2007 ; on remarque une hausse considérable des deux dépenses, en particulier celles du fonctionnement.

Concernant le financement des programmes du *renouveau agricole et rural* (2009-2014), le graphique révèle une différence par rapport au premier plan agricole dans la mesure où il est plus

élevé que ce dernier. Le budget d'équipement est estimé sur toute la période à 1 724,5 milliards de DA contre 1084,6 milliards de DA assignés dans le cadre du PNDA-PNDRA.

Quant au budget de fonctionnement, il enregistre une croissance en valeur importante en 2008 – année de l'application de la loi d'orientation agricole- par rapport aux années antérieures. Il a augmenté de 649,5% en 2008 par rapport à 2007 pour atteindre un montant de 173,9 milliards DA. Les dépenses gouvernementales les plus élevées sont enregistrées en 2011 avec 394,6 milliards de DA pour le financement des investissements et 296,9 milliards de DA pour le budget de fonctionnement au courant du plan RAR.

**Graphique 1: Budgets alloués à l'Agriculture 1999-2020**



Source : Histogramme élaboré à partir des données des lois de finances et lois de finances complémentaires de 1999 à 2020.

Par ailleurs, le plus élevé budget d'équipement ne représentait que 26,5 % du budget total d'équipement en 2000 et le budget de fonctionnement a atteint un maximum de 7,4 % du budget total de fonctionnement en 2009.

La part des crédits de paiement agricole dans le budget d'équipement total ont atteint 26,5 % en 2000, qui représente le pourcentage le plus élevé comparé aux autres années. A partir de cette année le taux a diminué à 5,1 % en 2013, et à 7,2 % en 2020.

Concernant le budget de fonctionnement, sa part dans le budget de fonctionnement total a enregistré une stabilité de 1 à 1,8% pendant 9 ans, de 1999 à 2007. Avec la promulgation de la loi d'orientation agricole, le budget a augmenté à 7,9% en 2009. En 2020, il est prévu 4,6 % du

budget total. Par ailleurs en 2021, le budget total alloué à l'agriculture 439.45 milliards DA dont 224.45 milliards DA de fonctionnement et 215 milliards DA d'équipement (loi de finance 2022). Les variations constatées s'expliquent d'une part, par l'augmentation des dépenses de fonctionnement et les financements des investissements agricoles qui sont la base de tout accroissement de la production agricole et d'autre part par la variation des dépenses publiques totales.

A travers ce financement, l'Etat visait le développement de la production où il encourageait beaucoup plus les investissements dans le secteur, pour ensuite se concentrer sur la gestion du secteur agricole en soutenant davantage le fonctionnement.

Tous ces budgets consacrés au ministère de l'agriculture démontrent la dimension et la considération publique accordée au secteur agricole afin de concrétiser les objectifs ciblés.

### **c.2.2 L'accès aux ressources par les fonds**

A partir du PNDAR, le procédé d'appui financier aux agriculteurs s'est développé à travers la création de plusieurs fonds de financement aux investissements jusqu'à 50% avec des bonifications sur les crédits jusqu'à 100% des taux d'intérêt.

Un système de régulation des marchés a été mis en place doublé d'un système d'attribution des primes à l'incitation, à la valorisation et au développement de la qualité des produits.

Parallèlement au budget général de l'Etat, il est ouvert deux comptes d'affectation spéciale dans les écritures du trésor public intitulés : le Fonds national de développement agricole et le Fonds de développement rural.

#### **c.2.2.1 Le Fonds national de développement agricole**

Ces dépenses non budgétisées qui rentrent dans le cadre des comptes spéciaux du trésor, proviennent de trois fonds :

- *Le FNRPA, fonds national de régulation des produits agricoles*, où les subventions sont destinées à la protection des revenus des agriculteurs et prend en charge les frais induits par la fixation de prix de référence. Les aides sont destinées à la régulation des produits agricoles et la couverture totale des charges d'intérêt.<sup>55</sup>
- *Le FNDIA, le fonds national de développement des investissements agricoles*, qui soutient l'achat des produits énergétiques utilisés dans l'agriculture, subventionne la bonification des

---

<sup>55</sup> Décret exécutif n° 05-415 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé "Fonds national de régulation de la production agricole", Journal officiel n° 72 du 02/11/2005, p 12.

crédits agricoles y compris le leasing, et le développement de la production agricole en amont et en aval.<sup>56</sup>

L'Etat subventionne, à travers ce fonds, le développement de l'irrigation et le développement du patrimoine génétique animal et végétal.<sup>57</sup>

- *Le FPZPP, fonds de la promotion zoosanitaire et de la protection phytosanitaire*, qui permet le financement de l'acquisition des vaccins et leurs acheminements, ainsi que la couverture des dépenses liées aux actions de la protection phytosanitaire et aux indemnisations des pertes subies par les exploitants occasionnés par les maladies des cultures.<sup>58</sup>

### **c.2.2.2. Le Fonds national de développement rural**

Ce fonds est subdivisé en trois lignes de dépenses dans le milieu rural.

- *Le FDRMVTTC, fonds de développement rural et de mise en valeur des terres et concessions*, qui subventionne les frais d'études et de formations ainsi que toutes les dépenses liées à la réalisation des projets et la mise en valeur des terres.<sup>59</sup>

- *Le FLDDPS, fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe* : sont concernées par ces subventions les actions de lutte contre la désertification ainsi que la préservation et le développement des parcours. Le fonds protège les revenus des éleveurs et agro-éleveurs, tout en leur permettant de développer et de valoriser l'activité de production animale.<sup>60</sup>

- *Le FSEPEA, fonds de soutien aux éleveurs et petites exploitations agricoles* qui subventionne la production agricole et l'élevage, et couvre totalement les charges d'intérêts sur les crédits contractés par les petites exploitations et les éleveurs.<sup>61</sup>

A travers les comptes spéciaux du trésor, des fonds sont affectés au développement des deux volets de la politique du renouveau agricole et rural. La mise en œuvre de ces diverses actions de soutien

---

<sup>56</sup> Décret exécutif n° 05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-067 intitulé "Fonds national de développement de l'investissement agricole", J.O. n°72 du 2/11/2005, p10.

<sup>57</sup> Loi de finance 2017, journal officiel n°77 du 29/12/2016, p50

<sup>58</sup> Arrêté interministériel du 25/06/2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciales n°302-071 intitulé « Fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire », JO n°53 du 27/08/2000, p 21.

<sup>59</sup> Arrêté interministériel du 15 avril 2003 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-111 intitulé "Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession" (FDRMVTTC).J.O n° 36 du 08/06/2003, p17.

<sup>60</sup> Arrêté interministériel du 21 août 2002 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-109 intitulé "Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe". JO n° 67 du 13/10/2002, p 31

<sup>61</sup> Article 52 de l'Ordonnance n°08-02 de la 24/07/2008 portant loi de finance complémentaire pour 2008, p 13.

relève de la compétence de l'institution bancaire spécialisée assignée par l'Etat : la BADR qui endosse le rôle du guichet unique national.

### **c.2.3 L'accès aux ressources à travers la BADR**

Ce dispositif est mis en place par le ministère de l'agriculture en partenariat avec la BADR dont la mission a été réorientée et consacrée de plus en plus au développement rural, agricole et agroalimentaire.

La banque a développé plusieurs produits financiers de crédit au profit des agriculteurs et des investisseurs tels que le crédit *Rfig*, le crédit *Etahhadi* et le crédit *leasing*.

#### **c.2.3.1 Crédit RFIG**

Lancé en 2008, le crédit Rfig est un crédit bonifié d'une durée de 2 ans au bénéfice des éleveurs, des fermes pilotes et des opérateurs des activités annexes, dont les entreprises qui participent à la valorisation et la transformation des produits agricoles. Il a été conçu pour les céréaliculteurs et ensuite élargie à d'autres filières.

Les charges d'intérêt sont prises totalement par le ministère de l'agriculture sur le FNRPA lorsque le remboursement est effectué dans les délais. Les bénéficiaires ne remboursant pas leurs crédits à l'échéance supportent le paiement des intérêts et perdent le droit de bénéficier de la subvention du ministère.

Le crédit FRIG englobe le crédit de campagne et le crédit fédératif. Le *crédit de campagne* est destiné à financer les besoins en amont de l'activité agricole telle que l'acquisition d'intrants et d'aliments pour les animaux d'élevage, le renforcement des capacités de l'exploitation agricole - irrigation, et construction des infrastructures -.

Par contre, le *crédit fédératif* s'adresse aux acteurs économiques qui interviennent dans diverses activités, notamment la production de lait, des céréales, la transformation de tomate industrielle, la production de miel, etc.

Par ailleurs, les opérations d'exportateurs sont aussi concernées par ce dispositif et bénéficient des financements de la banque à travers l'octroi du *crédit Rfig export*, totalement bonifié, destiné à financer les unités de conditionnement et d'exportation de dattes.

#### **c.2.3.2 Crédit ETTAHADI**

Il est destiné à financer les opérations d'investissements dans les nouvelles exploitations agricoles et la mise en valeur des terres qui relèvent du domaine privé de l'Etat et de la propriété privée.



---

Il est partiellement bonifié ; l'Etat prend en charge les intérêts lorsque le remboursement s'effectue dans un délai de trois ans. Au-delà de cette période jusqu'à 5 ans, le bénéficiaire payera 1%. Ce taux augmentera jusqu'à 3% quand le remboursement est procédé entre 6 et 7 ans. Au-delà de 7 ans, l'agriculteur rembourse l'intégralité des taux d'intérêt du crédit.

Le crédit est octroyé aux projets approuvés par l'ONTA. Les exploitations bénéficient d'un financement de 1 million de DA par hectare destiné à la création de nouvelles exploitations ne dépassant pas 10 hectares. Au-delà de cette superficie, les concessionnaires pourront bénéficier d'un crédit bonifié de 100 millions de DA.

Ces deux outils de gestion publique des ressources productives, dont le foncier agricole et les capitaux pour le financement, sont les facteurs primordiaux qui permettent aux agriculteurs de s'engager dans le processus productif. Par ailleurs, leurs besoins évoluent et varient en fonction de l'avancement dans leurs activités, notamment dans la dernière phase qui est la vente.

L'Etat intervient cependant à travers un autre outil de gestion publique de manière à réguler la production agricole.

Le système de régulation qui a été réhabilité en 2008, consiste en la préservation des revenus des agriculteurs, la sécurisation de leurs investissements, la stabilisation des prix des principaux produits agricoles et la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs.

Les interventions publiques au titre de la régulation sont opérées, d'après la loi d'orientation agricole 2008, par :

- Des mesures incitant la réalisation des infrastructures qui permettent de garantir le stock de sécurité pour assurer l'approvisionnement, la manutention et le transport.
- Des mesures tarifaires pour renforcer et protéger la production et la filière.
- Des mesures de soutien aux organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles qui est développé ci-après.

La disponibilité des facteurs de production dont la terre et le capital ne garantissent pas aux agriculteurs la meilleure récolte ; la production agricole est très incertaine et les prix sont très volatils. Ils subissent des risques de pertes liés au déséquilibre du marché et aux catastrophes naturelles, d'où l'intervention publiques en termes de soutien et d'assurance.

### c.3 Dispositifs de soutien et d'assurance agricole

Les agriculteurs ont continuellement besoin de moyens pour produire, stocker, transformer et commercialiser leurs produits.

Pour diversifier la production agricole du pays, le ministère de l'agriculture et de la pêche, a mis en place un dispositif de soutien à la production agricole et un système de paiement de prime versée aux adhérents de programmes de collecte des produits agricoles tout en les couvrant des risques qu'ils peuvent subir.

#### c.3.1 Les primes, un moyen incitatif à la production

Le dispositif de soutien financier est appliqué tout au long du processus de production. En amont, il sert à lancer le travail du sol et à acquérir le matériel nécessaire à la production et en aval le dispositif concourt au développement des infrastructures de stockage, au soutien aux exportations, etc.

Les aides financières sont versées en fonction du nombre d'hectare cultivé, ou par rapport au système de culture appliqué, sinon selon le type de produit, ainsi que par poids ou par plant.

Dans le cadre du renouveau agricole et rural les aides pécuniaires dont bénéficient les agriculteurs sont énumérés comme suit <sup>62</sup>:

- Des aides financières allant de 2000 DA à 5000 DA/ha pour l'introduction et l'extension de l'agriculture *biologique*.
- Un soutien maximal de 60 % pour les nouvelles plantations *d'agrumes*, plafonné à 25 000 DA/ha.
- Même taux, 60%, pour les plantations d'arbres à pépins, à noyaux et les plantations rustiques. Par ce système la culture viticole est stimulée par rapport à la plantation des plants arboricultures. Car les soutiens de ces derniers varient entre 7 000 et 36 000 DA/ha tandis que ceux de la viticulture, ils varient entre 45 000 et 275 000 DA/ha.
- Le développement des *céréales* bénéficie d'un soutien du prix allant jusqu'à 25% limité à 500 DA/quintal. Quant aux investissements dans les infrastructures de stockage du produit, le taux est plus élevé soit 30% plafonné à 4 millions DA.
- Les *oléiculteurs* sont soutenus à raison de 60% dans leur activité de création de vergers sous différents systèmes de culture et dans les différentes zones géographiques du pays. Ils bénéficient d'une aide de 30% pour l'acquisition de matériel de production. Et pour la

---

<sup>62</sup> [www.miniagri.dz/dispositifdesoutien](http://www.miniagri.dz/dispositifdesoutien)

valorisation des produits oléicoles, ils perçoivent des aides allant jusqu'à 1,5 millions DA finançant la modernisation des moyens de stockage.

- Les *éleveurs* - de camelin, ovin, bovin, équin, et d'apicole - sont également concernés par ces aides pécuniaires afin de soutenir les prix des matériels de production à raison de 30%. L'objectif est la valorisation et le développement des patrimoines génétiques des différentes espèces tout en encourageant la production fourragère à travers des aides de 50%.
- Pour une intégration industrielle accru du lait cru, le soutien de la production laitière vise le renforcement de la production et l'incitation à la collecte du lait par le paiement des primes (2 à 4 DA/litre).

Le but recherché à travers ce soutien est celui de valoriser les produits des terroirs en créant des fromageries traditionnelles à base de lait de brebis et de chèvres, et la réalisation d'infrastructures spécialisées pour la collecte.

- Pour la région du sud du pays, la culture des *palmiers-dattiers* est autant concernée par les appuis de l'Etat qui les incite à les renouveler et à les réhabiliter. Les exportateurs de dattes en vrac ou en emballage de 1 kg sont incités financièrement, pour développer leur part de marché international, à raison de 5 DA à 8 DA/kg.
- Un soutien de 30% est versé pour l'acquisition des équipements d'irrigation soutenant ainsi la création d'infrastructure de stockage intermédiaire d'eau et la fourniture d'équipement de pompage dans le cadre du leasing.

A travers ce dispositif de soutien, on constate qu'il y a une sélectivité de la part de l'Etat qui favorise les cultures stratégiques à partir de la mise en culture jusqu'à la collecte et le stockage.

Le développement de la production des biens agricoles réclame une disponibilité de la semence d'une qualité qui s'adapte au climat national. Cette disponibilité est possible soit par la mise en place d'un système de collecte des semences des récoltes précédentes ou le développement de nouvelles espèces par les agronomes. Or l'Algérie importe la majorité des semences de l'étranger, ce qui la rend dépendante.

Dans ce sens l'Etat fournit son aide de 30% pour le financement des programmes de développement et de multiplication des semences de pomme de terre. Il verse des primes pour la collecte de semences de céréales, des avoines et des légumes secs - pois chiche et lentilles- qui varient entre 20% et 25% par rapport au prix.

---

Les sommes allouées dans le cadre du soutien financier concernent d'autres cultures et sont majoritairement de 30% pour l'acquisition de matériels de production et des intrants, et 60% pour l'extension des espèces cultivées.

### **c.3.2 Assurance des agriculteurs**

La disponibilité des facteurs de production et les incitations à produire de la part des pouvoirs publics appuient le travail des agriculteurs mais ne garantissent pas, totalement, le meilleur rendement agricole.

Etant donné que l'activité agricole est une activité soumise aux aléas du climat, les agriculteurs et les éleveurs bénéficient des services d'assurance de la caisse nationale de mutualité agricole – CNMA-, de la BADR et fonds de garantie des crédits bancaires aux PME – FGAR- destinés à la garantie des financements de la création des exploitations agricoles, dont crédits agricoles.

Une gamme de produit adaptée à leurs activités qui leur permettra de se prémunir contre divers risques, notamment des assurances végétales (multirisque, grêle, incendie, arbre fruitier, multi péril, etc.), des assurances animales, pour des risques industriels, des assurances pour les risques simples (responsabilité civile de l'agriculteur, vétérinaire, dégâts des eaux), et assurance automobile.

Les différents dispositifs et mesures sont mis en application par de nombreux acteurs qui participent au fonctionnement du secteur agricole sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du développement rural et dans le cadre du RAR.

Une meilleure coordination entre ces acteurs, dont les administrations du ministère, les organismes publics intervenant dans la régulation (ONTA et les offices de céréales, du lait.), les chambres de l'agriculture, les coopératives, les associations, la population rurale, les exploitants agricoles-éleveurs et agro-industriels, permettent une expansion du secteur et l'accroissement de la production agricole.

Ces derniers sont des objectifs, parmi d'autres, qui ont été inscrits dans le programme quinquennal du renouveau agricole et rural, qui a été lancé en 2010.

Par ailleurs pour être dans la même cadence du développement et la modernisation du secteur agricole, un autre programme a été planifié à partir de 2015.

### Section 3. La politique FELAHA et le Plan d'action agricole (2015-2024)

Dans les plans quinquennaux 2015-2019 et 2020-2024, il a été donné la priorité au développement du secteur agricole et la réalisation des investissements à long et à moyen terme pour le développement des filières agricoles ainsi que le développement des exportations agricoles.

Deux plans de développements sont mis en œuvre ; le plan Felaha et le plan d'action agricole.

#### 3.1 La Politique FELAHA 2019 et ses objectifs

Pour répondre au besoin du marché intérieur et afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, un nouveau modèle de croissance agricole tiré du plan d'action du gouvernement a été mis en place pour la réorganisation de la politique agricole à l'horizon 2019.

##### 3.1.1 Objectifs à atteindre

Le plan FELAHA 2015-2019 s'organise comme les politiques précédentes autour de trois piliers :

- *Le premier pilier* concerne l'agriculture et l'élevage, qui poursuit les objectifs de la politique du renouveau agricole et rural, notamment l'intensification des filières agricoles, le développement des instruments de régulation, l'appui des projets et la modernisation des exploitations agricoles.
- *Le deuxième pilier* porte sur les forêts et bassins versants, et cible le développement d'une économie forestière par la valorisation et la protection des produits forestiers (la plantation d'espèce rustique, exportations du liège) et la promotion de l'écotourisme.
- *Quant au troisième pilier*, qui tourne autour de la pêche et l'aquaculture, il vise la préservation des ressources halieutiques et le développement des filières à l'exportation en soutenant les investissements dans le secteur halieutique.

Le plan d'action se structure autour de plusieurs points qui visent le développement de la production agricole, on cite entre autres :

- Le recours aux investissements privés nationaux et étrangers, dans le cadre du partenariat public-privé.
- L'intégration pour une meilleure construction de chaîne de valeur.
- L'innovation pour moderniser et développer l'activité agricole et la pêche.
- La participation efficiente des acteurs.
- Le développement des filières stratégiques et substitution aux importations de certains produits agricoles et alimentaires.

La politique Felaha avait comme objectifs <sup>63</sup> :

- Atteindre un taux de croissance agricole moyenne de 5% (8,33% dans le cadre du RAR) à travers l'extension de la superficie agricole de 5% pour les céréales, l'irrigation de 2 millions d'hectares pour les légumes secs et atteindre la valeur de 4300 milliards de DA de production agricole
- Introduire et moderniser la mécanisation dans le système de culture afin d'augmenter la production des fruits et légumes (voir tableau 2).
- Aboutir à un taux de reboisement de 13 % et le traitement de 1,3 millions ha de bassins versants tout en valorisant les produits forestiers
- Création d'emploi de 1 500 000 postes, soit 300 000 de plus que le RAR.
- La réduction des importations de 2 milliards de dollars - de poudre de lait, de blé dur, de pomme de terre, de viande bovine, de semence et de la tomate industrielle-. Et atteindre l'objectif 0% d'importation.
- Réaliser une valeur de 1,1 milliards d'exportation.
- Exportation de 70 000 tonnes de pomme de terre et 25 000 tonnes de tomate industrielle, 20 millions d'œufs, 60 000 tonnes de dattes, 5 millions de litre de l'huile d'olive, 1000 tonnes d'abricots, 500 tonnes de fraise, 200 000 hectolitres de vin, 100 tonnes de miel.<sup>64</sup>

**Tableau 2 : Les objectifs de production des biens agricoles de la politique FELAHA**

Produits	Quantité Millions de quintaux	Produits	Quantité Millions de quintaux
Fourragère	161	Viande rouge	6,28
Céréales	69,8	Viande blanche	5,8
Agrumes	13,5	Légumes secs - lentilles/ pois chiche	2,39
Tomate	11,43		
Raisin	8,2	Dattes	1,25 millions tonnes
Olive	8,1	Lait	4,25 milliards litres
Pomme de terre	6,7	Œufs	9 milliards unité

Source : www.miniagri.dz, « Plan d'action Felaha 2019 », Algérie, réunion sectorielle 02/06/2016, p 7,8.

<sup>63</sup> www.madr.gov.dz, « Plan d'action felaha 2019 », réunion sectorielle, 1<sup>ère</sup> partie, Algérie, 2juin2016. p 6.

<sup>64</sup> www.miniagr.dz , Cherif OAMRI, « Objectifs de développement des filières stratégiques de l'Agriculture », MADRP, Algérie, 02/06/2016, p 11-12.

Le plan incite le développement de quelques filières et de certains produits qui sont considérés comme stratégiques pour le pays, praticables et réalisables par les agriculteurs dans les conditions adéquates.

Il projette de développer davantage la filière fourragère afin d'intensifier la pratique de l'élevage et d'augmenter la production de la viande rouge et blanche. Pour les produits agricoles, il cible la pomme de terre qui a connu ces dernières années une réelle augmentation de production et voir même une capacité d'exportation.

Il est attendu pour 2020, selon le ministère, un accroissement de la production d'environ 200 mille tonnes et la réalisation d'un chiffre d'affaires de 110 milliards de dinars. Soit un gain de 10 milliards DA<sup>65</sup>. Ce résultat nécessite la mobilisation de fonds de 100 milliards de dinars pour l'investissement dans l'aquaculture et la pêche, la préservation de 80 mille postes d'emploi et la création de 40 mille autres postes.

Selon les objectifs du plan FELAHA, on constate que ce dernier est appliqué pour prolonger le programme RAR en matière d'augmentation des superficies et de la production agricole. Par ailleurs, le plan Felaha prévoit de réduire la dépendance alimentaire du pays en augmentant les exportations des produits agricoles.

Atteindre les objectifs de production et d'exportation nécessite, comme les précédents plans agricoles, des instruments et des mesures à mettre en œuvre.

### **3.1.2 Les actions à mettre en œuvre**

Diverses interventions gouvernementales sont programmées pour accompagner les agriculteurs dans la réalisation des objectifs individuels et collectifs. Les dispositifs sont les suivants :

#### **3.1.2.1 Le renforcement et la réalisation de nouvelles infrastructures**

Les agriculteurs se confrontent souvent à plusieurs problèmes qui ralentissent leurs processus de production notamment par le manque d'intrant ou d'eau. Ils rencontrent également des difficultés à trouver des débouchés pour leurs produits faute de localisation éloignée du marché ou de saturation du marché intérieur.

Pour remédier à ces contraintes et dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, le ministère envisage de mettre en place une infrastructure solide. Il cible :

---

<sup>65</sup> www.miniagr.dz , OMARI Cherif, op cit. p 9

- 
- L'accomplissement de 39 silos d'une capacité globale de 8,2 millions quintaux pour renforcer les capacités de stockage des céréales.
  - La construction de 17 nouvelles stations d'usinage des semences de céréales et l'amélioration de la chaîne de la qualité de la production de semences de céréales réglementaires.
  - Le développement de la mécanisation des récoltes et la modernisation des systèmes d'irrigation.
  - L'accentuation du renforcement de l'encadrement technique par la création des institutions techniques spécialisées.
  - L'organisation des circuits de commercialisation.

### **3.1.2.2 Un recentrage sur les filières et la valorisation des produits**

Le ministère à travers cette action vise le développement des filières qui fournissent les produits de large consommation nationale et d'élevage, notamment :

- Le développement de la filière blé dur et la modernisation de la filière lait par le programme de partenariat Ferme pilote- laitiers- éleveurs.
- Le développement du système intensif de culture fourragère.
- Etablissement d'un programme de semence de légumineuses fourragères à petite graine.
- L'augmentation des investissements et la création d'exploitations intégrées d'engraissement local.
- L'intégration du système national de production de semences et la maîtrise des techniques de production des semences pré-basent.
- Le développement des projets de transformation de la pomme de terre.
- La réhabilitation des anciennes palmeraies et la modernisation des techniques culturales dans les oasis.
- L'extension du verger oléicole

Les deux dispositifs, qui couvrent toutes les régions du pays (nord, steppe et le sud) et les cultures stratégiques, font appel à d'importantes ressources financières, de connaissance, de savoir-faire technique et agronomique. Par conséquent, l'Etat encourage la recherche dans ce domaine et facilite l'acquisition du foncier agricole et les financements nécessaires pour les investissements.



### **3.2 Plan d'action gouvernemental agricole 2020-2024**

Le plan a été bâti par le ministre de l'agriculture à travers la mise en œuvre de la feuille de route agricole pour réaliser des objectifs à court et moyen terme tout en appréciant la situation actuelle et future.

Plusieurs axes de développement sont retenus dans le cadre de ce plan et portent sur des ambitions similaires à celles définies dans les plans précédents, en particulier :

- Le développement et l'accoisement de la production et de la productivité agricole.
- Le développement agricole et rural dans les zones de montagne, dans les zones steppiques et agropastorales.
- L'exploitation rationnelle des facteurs de production, dont le foncier agricole.
- Le développement de l'agriculture saharienne
- L'introduction de la numérisation et la connaissance dans les programmes agricoles.

Les outils de la mise en œuvre de feuille de route agricole sont mis en place et sont relatifs au développement de la production nationale, à l'accessibilité au financement et à l'assurance agricole, au développement des investissements ainsi que des appuis aux organisations des professionnels.

Associés à ces différents axes, deux programmes seront appliqués sur cinq ans et viennent dans la continuité des autres programmes tout en définissent de nouveaux objectifs agricoles à réaliser dans le court et le moyen terme :

- Un Programme prioritaire à réaliser à très court terme.
- Un Programme transversale à moyen terme.

#### **3.2.1 Le programme prioritaire**

L'échéance du programme est d'un an et demi et entre en vigueur dans le deuxième semestre 2020 et s'étale sur toute l'année 2021.

Parmi les priorités du ministère de l'agriculture à courte durée, on cite :

- Persévérer dans l'accompagnement des producteurs agricoles et l'introduction de l'électrification agricole en termes d'énergie électrique ou renouvelable au niveau de certaines exploitations agricoles.

- 
- Accroître la production et la productivité agricole nationale à travers l'extension des superficies irriguées notamment des céréales tout en préservant le foncier agricole et la valorisation des produits nationaux
  - Améliorer et valoriser l'agriculture saharienne en développant les cultures industrielles dans le sud notamment la betterave sucrière, le maïs et le soja. Et la création de l'ONDAS - l'office national de développement de l'agriculture industrielle dans les terres sahariennes.
  - Développer les conditions de vie de la population rurale dans les zones de montagne, ainsi que l'encouragement de l'emploi des jeunes dans le domaine agricole.
  - La gestion rationnelle des ressources en eau en invitant les agriculteurs à généraliser l'irrigation d'appoint et l'utilisation d'un système d'irrigation intelligent.
  - La modernisation de l'agriculture, la numération et le renforcement du système d'information en luttant contre la bureaucratie.
  - L'adaptation des cultures au climat local de certaines zones de prédilection en développant la culture des espèces rustiques, tels que l'arganier et le caroubier.

### **3.2.1.1 Les prévisions du programme à court terme**

Le ministère de l'agriculture vise à travers ce programme la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger en diminuant les importations des céréales et des semences, il vise également l'augmentation des surfaces irriguées, le développement de l'agriculture saharienne, le développement des zones de montagne et le lancement des programmes d'électrification. Concernant le foncier agricole, des terres inexploitées seront récupérées avec un assainissement du foncier.

#### **a. L'amélioration de la production des céréales**

Le ministère prévoit l'augmentation de la production céréalière, dont le blé dur, le blé tendre, l'orge, l'avoine, et le triticales, à 71 millions de quintaux en 2024, à travers :

- L'augmentation des superficies céréalières irriguées à 500 000 ha (actuellement 300 000 ha) avec la collaboration des divers offices nationaux et institutions techniques qui facilitent l'accession aux équipements d'irrigation, aux ressources d'eau et encouragent les investissements dans les équipements d'irrigation.
- L'extension des superficies fertilisées par la facilitation d'accès aux produits fertilisants qui améliorent la production, la productivité et la qualité des produits.

- L'augmentation de la production des semences règlementaires en 2024 de 13 % et 32% par rapport à 2019 en semences ordinaires et en semences certifiées successivement. Soit réaliser une production de 1,5 million de quintaux en semences ordinaires et 2,5 millions en semences certifiées ce qui totalise une production de 4 millions de quintaux de céréales en 2024.
- La sécurisation de la production nationale par la constitution d'un stock stratégique en réponse à la demande nationale. L'OAIC vise à augmenter ses capacités de stockage des céréales en renforçant ces moyens logistiques, par l'installation de plusieurs silos métalliques et en béton. Il est prévu également, la réalisation de station d'usinage et de conditionnement des semences de céréales, assurer la collecte des céréales et améliorer le niveau de la collecte.

### **b. L'extension de la superficie irriguée**

Les superficies irriguées s'élèvent à 1 430 000 hectares en 2020, dont 890 000 ha sont équipés du système d'irrigation économiseur et 540 000 ha avec un système en conduit gravitaire.

Le programme d'extension est appliqué en grande majorité dans les hauts plateaux et le sud. Il vise l'extension dans la PMH et la GPI (200 000 ha), la rationalité dans la gestion de l'eau en généralisant l'utilisation des équipements d'économiseurs d'eau (150 000 ha) et l'utilisation de la nouvelle technologie en ce domaine.

### **c. Le développement de l'agriculture saharienne**

L'alimentation du marché national en produits agricoles - arboricole, maraichère et phœunicicole est assurée par l'agriculture saharienne qui permet la stabilisation et le développement humain et économique.

Dans cette feuille de route, afin de faciliter les opérations administratives relatives au développement de l'agriculture industrielle dans le sud, l'ODAS- office de développement de l'agriculture saharienne a été créé et mis en place en septembre 2020.

L'office est un guichet unique qui facilite l'acte d'investissement agricole et lève toutes contraintes qui pourront entraver le parcours des investisseurs nationaux et étrangers et contrôle la création du cahier des charges qui fixe les obligations et droits des investisseurs agricoles et agroindustriels au Sahara.

Il contribue ainsi à la mise en valeur des terres dans les zones qui sont à proximité des réseaux routiers et des zones potentielles en ressources hydriques, notamment Adrar, Ghardaïa, Ouargla, Ain Salah et El Oued.

Le plan d'action prévoit la mise en valeur de millions d'hectares de terres pour la culture du Blé, du maïs (grains fourragers), du Colza et des cultures industrielles stratégiques dont les

oléagineuses (soja, Arachide) et la betterave sucrière. Ces produits permettent d'alimenter le marché national en huiles alimentaires, en sucre blanc et en fourrages pour l'alimentation animale tout en créant de l'emploi au niveau du sud.

#### **d. Aménagement des parcours sahariens et le développement des zones steppiques**

Une enveloppe financière de 3,964 milliards de DA est allouée au ministère de l'agriculture pour la mise en œuvre du programme d'aménagement dans les zones frontalières, pour développer et valoriser l'élevage caprin et améliorer les conditions de vie des éleveurs dans les parcours sahariens.

Le développement des conditions de vie dans les oasis est pris en compte dans le plan d'action du gouvernement. La priorité est donnée au développement et la réhabilitation des systèmes oasiens en réalisant des petits bassins d'accumulation, l'acquisition des serres tunnels et des équipements d'élevage. Par ailleurs, d'autres programmes d'investissement structurant sont à appliquer pour la réalisation des forages, l'électrification et la réalisation des puits pour améliorer les revenus des exploitants.

La lutte contre la désertification et contre la dégradation des terres ainsi que la réhabilitation de la nappe alfatière figurent également parmi les préoccupations à traiter dans le plan agricole.

### **3.2.2 Le programme transversal à caractère continu**

Pour une durée de cinq ans, le programme vise à atteindre des objectifs bien définis dans le moyen terme, notamment :

- Le renforcement du cadre législatif relatif à l'agriculture.
- La modernisation du secteur en renforçant les chaînes de valeurs de toutes les filières : animale, végétale, sylvicole et pastorale.
- La mise à niveau des capacités humaines nationales par les formations, l'encadrement scientifique et technique, la recherche et développement.
- Mettre un nouveau système de financement au profit de la petite et moyenne exploitation en améliorant son accessibilité à travers la diversification les produits financiers des institutions financières. Faire la promotion des assurances agricoles en relançant la couverture sociale des agriculteurs et éleveurs contre les catastrophes qui causent leurs pertes et la délimitation des subventions à travers la politique de ciblage des soutiens publics.

- Le renforcement du système sanitaire et phytosanitaire ainsi que la préservation durable des ressources naturelles.

### 3.2.2.1 Les prévisions du programme

Dans le plan à réaliser dans le moyen terme, les pouvoirs publics recommandent l'introduction de nouvelles dispositions qui permettent d'actualiser les connaissances des agriculteurs. Dans le même plan, le ministère fixe les niveaux de production à atteindre dans chaque filière pour chaque année de 2020 à 2024.

#### a. La diffusion des technologies moderne dans l'agriculture

Afin d'améliorer la compétitivité de produits locaux sur le marché international et acquérir un avantage comparatif, le ministère de l'agriculture prévoit l'intégration du progrès technique, de la science et le savoir-faire dans le processus productif.

Les exploitants et les entreprises agricoles doivent renforcer leurs capacités managériales et améliorer leurs compétences techniques par des formations, appuis et conseils. De nouvelles structures de formation (institut national supérieur de l'agriculture saharienne) ont été créées pour des formations de haut niveau et de nouvelles entités de recherche ont vu le jour pour valoriser les cares des instituts.

Les jeunes porteurs de projets seront soutenus et accompagnés par les professionnels tout en mettant en place des dispositifs de formation, de vulgarisation et la mise en place des programmes sectoriels de recherche pour aider les agriculteurs à résoudre leurs préoccupations dans le domaine.

#### b. Le développement des filières

L'accroissement de la production agricole prévu par le ministère de l'agriculture, inclus trois filières ; végétales, sylvicole et animales.

Concernant la filière végétale, les cultures ciblées sont :

- **Les légumes secs** : ça concerne l'augmentation de la superficie cultivée en lentille et pois chiche pour couvrir en 2024, 65% des besoins de consommation nationales. Soit une prévision de produire 1 300 000 quintaux de lentilles et pois chiche en 2024, dont 575 000 quintaux de lentilles et 741 000 quintaux de pois chiches. Par conséquent, le trésor public économisera 86 millions USD par cette hausse de production.

- **La pomme de terre**, considérée comme est le produit stratégique, il s'agit d'accroître la production à 63 millions de quintaux en 2024 et de réduire l'importation des semences à 300 000 quintaux contre 700 000 quintaux importées en 2020.

Le plan vise, en aval, le développement des exportations de la pomme de terre en mettant un dispositif qui incitera cette opération.

- **La tomate industrielle** constitue plus de 95% de la production de la culture industrielle nationale. A travers la hausse de la production à l'horizon 2024 à 20 millions de quintaux et avec un rendement de 769 quintaux à l'hectare, la production de concentrée de tomate augmentera pour le triple et le double concentré, ce qui réduira les importations en ces produits.

Pour soutenir la production nationale et protéger les producteurs de cette filière contre la concurrence étrangère, les importations du concentré de tomate ont été frappées par un droit additionnel provisoire de sauvegarde DAPS de 120 à 150 %, ce qui a réduit les importations de double de concentré de tomate en 2018 à zéro DA.

- **La filière Ail**, l'Algérie est passée d'un pays importateur d'ail à un pays exportateur de ce produit. Le plan agricole 2020-2024 vise le maintien de la dynamique de la production en haussant les mesures incitatives au profit des producteurs ainsi que des exportateurs, tout en augmentant les superficies plantées. La production se maintenait à 2 millions de quintaux en 2019 et les importations de ce produit depuis 2018 sont nulles.

- **La culture du maïs** : devenu primordial pour l'alimentation animale et accessible au niveau national, le ministère de l'agriculture décide d'augmenter la production du maïs en lançant des projets d'investissement et la création d'un pôle maïs pour atteindre d'ici 2024, 1,470 millions quintaux sur une superficie de 30 000 ha, contre 22 50 ha pour une production de 63 700 quintaux en 2019.

Le développement de la filière végétale, de la filière animale (la viande rouge, la production avicole et la production laitière) est accompagné par un programme de valorisation de ces productions par des signes distinctifs de qualité et par le label bio pour l'agriculture biologique. L'objectif à moyen terme est d'élaborer un catalogue national des produits de terroir avec la collaboration de la FAO ainsi que de préserver le patrimoine génétique végétal et animal,

A travers tous les plans agricoles, les professionnels privés et les pouvoirs publics par leurs institutions et organismes publics mutualisent les effets autour de la stratégie de développement agricole et économique afin de réduire les importations et de rationaliser les dépenses publiques.

A la suite de la promulgation de cet ensemble de mesures attrayantes et incitatives pour les agriculteurs et les exploitants concessionnaires, il est impératif d'établir brièvement la place du secteur agricole en Algérie.

### 3.3 Les investissements agricoles

Le secteur agricole est considéré comme un secteur créateur de richesse et d'emploi mais aussi un moteur de croissance.

La politique agricole incite, de ce fait, l'investissement privé et intégré pour un développement agricole durable. Elle favorise l'investissement dans les filières agricoles organisées et structurées tout en prenant compte des spécificités et les spécialités de chaque région.

Sa finalité est d'intensifier l'investissement autour des pôles agricoles spécialisés et identifiés au niveau national pour un renforçant du tissu productif, la transformation, l'amélioration de la logistique et la commercialisation des produits agricoles.

L'intensification de la production nationale passe notamment par l'innovation, la mécanisation et la science.

Outre les atouts nécessaires au développement de l'agriculture en Algérie, principalement la diversité du milieu d'agro-climatique qui permet de produire de meilleure qualité à longueur d'année et en hors saison, ainsi que la possibilité de les mettre sur le marché local et étranger, le ministère incite les agriculteurs à accroître leur production en mettant à leur disposition divers dispositifs, particulièrement des dispositifs de crédit et prêts bonifiés, à travers<sup>66</sup> :

- Les allocations des prêts bonifiés de 1 million DA / ha pour la mise en valeur des terres et la création d'exploitations agricoles ne dépassant pas 10 ha.
- Les allocations de prêt bonifié pour les concessionnaires bénéficiaires d'exploitation de plus de 10 ha à raison de 100 000 000 DA
- La mise en place d'un dispositif de garantie de crédit bancaire destiné aux agriculteurs.
- L'encouragement des investissements dans les régions du sud et la constitution des pôles fournisseurs de la production nationale.
- La mise des terres agricoles à la disposition des investisseurs pour la création de nouvelles exploitations agricoles
- La contribution des étrangers au développement des investissements à travers le partenariat avec des opérateurs privés nationaux dans la production des semences, la viande bovine, l'arboriculture, le lait, le maraichage, l'élevage et la céréaliculture.

---

<sup>66</sup> www.andi.dz, « L'investissement dans le secteur agricole ».

Ces mesures sont motivantes pour les exploitants qui prévoient l'expansion de leur activité, comme elles peuvent être incitatives pour les nouveaux investisseurs agricoles. Plusieurs projets ont été lancés à travers le territoire national et pour différentes cultures pour répondre à la demande du marché national et contribuer à l'augmentation et la diversification des produits.

### 3.3.1 Les projets agricoles

Les investissements agricoles augmentent à long terme la richesse de l'agriculteur et du pays et visent à accroître leurs stocks de capital. De nombreux projets ont été déclarés et réalisés au niveau national et sont répartis selon l'activité et selon leur localisation.

#### 3.3.1.1 Agriculture par rapport aux autres secteurs

Selon l'agence nationale de développement de l'investissement -ANDI-, les projets déclarés pendant la période 2002-2020 relèvent de tous les secteurs économiques.

Le nombre de projets le plus élevé concerne le service des transports avec 26019 projets, soit 42,71% de l'ensemble des projets déclarés, suivi des BTPH et de l'industrie.

Quant aux projets déclarés dans le secteur de l'agriculture, ils représentent 2,36% de l'ensemble des investissements qui totalisent 1437 projets sur la même période créant 56 905 emplois soit 4,65 %.<sup>67</sup>

Le nombre des PME dans l'Agriculture a évolué continuellement chaque année depuis 2012 où il a atteint 7690 PME (0,62 %) en 2020 enregistrant une évolution de 2,79 % par rapport à 2019 et 92 % par rapport à 2011.

Les investissements agricoles nécessitaient un financement 176 milliards DA (1,5%).<sup>68</sup> Alors que les investissements dans le secteur industriel sollicitaient davantage de capitaux soit 6 503,5 milliards DA (56%) générant un taux élevé de postes de travail de 37% (388 219 postes), tandis que ce taux est de 5% dans le cas de l'agriculture<sup>69</sup>.

En 2015, le nombre de projets agricoles déclarés au niveau de l'ANDI était faible (244, soit 3,07%) comparé aux autres projets dans les autres secteurs. En 2018, 266 projets ont été enregistrés pour un montant de 83 milliards de DA, une hausse enregistrée par rapport à 2017. Tandis qu'au premier semestre 2021, 1484 projets ont été déclarés représentant 24 % du total des projets déclarés, tous

<sup>67</sup> Ministère de l'Industrie, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, Bulletin d'information Statistique de la PME, 38, Édition Mai 2021, données de l'année 2020, p16.

<sup>68</sup> www.andi.dz, « Bilan des déclarations d'investissement 2002-2015, par secteur d'activité »,

<sup>69</sup> www.andi.dz, « Déclaration des investissements 2002-2015 par secteur d'activité »



secteurs confondus. Ce qui se traduit par un enclenchement d'une dynamique entrepreneuriale en Algérie dans le secteur agricole, mais qui reste faible par rapport secteur des services et autres.

Par filières, les investissements réalisés concernent d'avantage la filière lait. Ils s'expriment à 51% des investissements globaux permettant de créer de plus en plus d'emplois que ceux créent par l'ensemble des filières.

Par ailleurs, la filière céréales n'a attiré que 3,7% des investisseurs au cours de cette période comme démontré dans le tableau -3-.

**Tableau 3: Les principaux investissements agricoles entre 2002-2012**

Filières	Nombre de projets	Montant Millions DA -	Nombre d'emplois
Lait	378	70,9	12 245
Huilerie	186	32,1	3 567
Engraissement bovins / ovins	54	5,6	701
Céréales	27	8,4	861

Source : www.andi.dz

### 3.3.1.2 Par région

Les investissements agricoles au niveau national sont répartis différemment selon les spécificités de chaque région. Les projets sont plus concentrés dans le nord comparativement au haut plateau et le sud, avec successivement 838, 290 et 90 projets.

Ils se répartissent dans les différentes zones selon le tableau -4-.

**Tableau 4: Projets d'investissements dans le secteur agricole déclarés en 2002-2015**

	Nombre de projets	Montant en milliard de DA	Nombre d'emplois
Nord centre	316	44,343	7 125
Nord-ouest	320	45,725	14 953
Nord est	202	17,957	9 097
Haut plateau centre	72	12,274	4 888
Haut plateau ouest	55	17,989	6 864
Haut plateau est	16	23,132	7 387
Sud-ouest	17	1,489	189
Sud est	71	12,817	1 828
Grand sud	2	0,293	35
<b>Total</b>	<b>1218</b>	<b>176,019</b>	<b>52366</b>

Source : www.andi.dz, « bilans des déclarations des investissements 2002-2015 : statistiques régionales », mise à jour mars 2016.

Dans un premier temps, les chiffres de l'ANDI indiquent que la région nord-ouest prédomine toutes les autres régions en termes de nombre de projet, de leur financement et de postes d'emplois

engendrés par ces derniers. Les wilayas d'Oran et de Mostaganem prennent la tête du classement dans cette zone.

La seconde région est celle du nord centre, représentée par la wilaya de Chlef et de Ain Defla en termes de nombre de projets déclarés.

Puis on constate que le haut-plateau Est attire plus de projets que le haut plateau Centre et Ouest réunis. La wilaya de Sétif est le chef de file avec 61 projets, suivi de Bordj Bou Arreridj avec 32 projets.

Du côté du sud, la wilaya de Ghardaïa obtient 38% des projets dans la région sud-est qui atteint 71 projets, suivi d'Ouargla et El Oued.

Enfin on constate une disparité entre le nombre de projet dans chaque wilaya et une inégalité dans la création d'emploi et des capitaux nécessaires à la réalisation de ces investissements. Cela peut s'expliquer par la diversité des activités créées dans chaque région, le type de culture appliqué et la taille des exploitations agricoles.

### **3.3.2 Incitation aux investissements agricoles**

Les investissements agricoles nationaux sont encouragés par le ministère à travers diverses manières, notamment par la mise en valeur des terres agricoles, par la création de nouvelles exploitations et par l'accession à la propriété foncière.

#### **3.3.2.1 Promotion de l'investissement par la mise en valeur des terres agricoles par la concession**

La mise en valeur des terres est un dispositif qui consiste à entretenir d'un terrain inculte ou sous exploité et à le faire cultiver par les agriculteurs. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique du renouveau agricole et rural qui vise à élargir la base productive agricole à travers la revalorisation des terres agricoles non exploitées qui relèvent du domaine privé de l'Etat et de la propriété privée.

Ceci se concrétise par la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage autorisée par la circulaire interministérielle n°108 du 23/02/2011. Cette mesure est complétée par la circulaire interministérielle n°196 du 14/03/2013 qui allège l'accès au foncier et encourage l'activité agricole dans les wilayas du sud.

Les périmètres à exploiter sont proposés par l'ONTA et ils constitueront des pôles agricoles spécialisés par filière. Les investisseurs présentent leurs projets agricoles et les soumettent au

service concerné pour une évaluation en fonction de la nature des projets, de leur viabilité et en fonction des capacités financières et techniques des candidats.

Les bénéficiaires signent un cahier de charge et peuvent par la suite solliciter un crédit *Ettahadi* bonifié auprès de la BADR. Ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé des services de l'EAGR – entreprise algérienne de génie rural-, ainsi que des services du BNEDER à titre gratuit pour la réalisation d'étude de confortement des opérations de valorisation des terres moins de 10 ha validés par l'ONTA.

Les concessionnaires bénéficient de l'exonération du paiement de redevance durant une période de 10 ans. Les superficies des terres agricoles concédées en 2015 représentaient 406 621 ha, soit 20% des superficies validées.

Pour l'année 2016 (fin mai), il a été attribué 495 579 ha dans le cadre de la mise en valeur des terres agricoles favorisant le sud avec 88% des terres attribuées par zone, 11% pour le haut plateau et 0,1% pour la région du Nord.<sup>70</sup>

Sur les 1 362 projets d'investissement réalisés de mise en valeur des terres par la concession en mai 2016, 41,1% de projets se localisent dans la wilaya de Ouargla pour une superficie de 94 073 ha, 23,2 % pour Adrar et 21,2 % pour Ghardaïa (sur 14% de la superficie pour chacune des deux wilayas)<sup>71</sup>.

### **3.3.2.2 L'accession à la propriété foncière APFA**

Ce procédé incite les investisseurs à la mise en valeur des terres dans les régions du sud, les régions subsahariennes et les terres du domaine privé de l'Etat<sup>72</sup>.

L'Etat, dans ce sens, attribue des terres aux candidats qui les mettent en valeur au bout de 5 ans et ils bénéficieront des avantages financiers et fiscaux sur les fournitures et les équipements indispensables pour la mise en œuvre de ces terres.

Les investisseurs sont accompagnés par plusieurs bureaux d'études et organismes nationaux, dont le CDARS – commissariat du développement de l'Agriculture des régions Sahariennes-.

Les superficies attribuées dans ce cadre représentent 3% de l'ensemble des superficies attribuées fin mai 2016 (560 715 ha).

---

<sup>70</sup> www.madr.gov.dz, HEMDANI Abdelhamid (2016), «Promotion de l'investissement par la mise en valeur des terres agricoles par la concession », 02 juin, Algérie, p 4.

<sup>71</sup> Ibid., p11.

<sup>72</sup> Loi 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accession à la propriété foncière agricole « APFA».Journal officiel n°34 du 16 Août 1983.

Dans l'ensemble, le Sud a bénéficié de 87% des terres attribuées dans le cadre des nouvelles exploitations, de l'APFA et autres totalisant 496 870 ha.

Le nombre de terres attribuées au mois de Mai 2016 par rapport à l'année 2015, a augmenté de 44% pour les surfaces inférieures à 10 ha et de 37% pour les surfaces supérieures à 10 ha.<sup>73</sup>

En 2018, le nombre des bénéficiaires a atteint les 157 861 pour accéder à la propriété de 1 305 214 hectares. En revanche seulement 22 946 personnes ont reçu des actes de propriété définitifs de 172460 hectares.<sup>74</sup>

### 3.3.2.3 Création des pôles agricoles

Une centaine de pôles agricoles intégrés adaptés aux spécificités de chaque région ont été créés à travers le pays et répartis sur plusieurs communes pour la promotion des investissements dans le domaine (tableau 5).

Ces pôles rentrent dans le cadre de la stratégie nationale de développement agricole à l'horizon 2019 pour valoriser les éléments de la chaîne de production pour un territoire donné et à assurer l'autosuffisance nationale.

C'est une stratégie de diversification et de spécialisation. Chaque région de part ces caractéristiques géographiques et des diversités climatiques (littoral, steppes Sahara, montagne) est appelée à se spécialiser dans certaines productions agricoles.

Cela est considéré comme une solution pour que le pays puisse assurer sa subsistance, réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger et en développant le système d'irrigation pour atteindre à deux millions d'hectares de terres irriguées.

La production agricole est caractérisée par une grande diversité à travers le territoire national. Dans les régions montagneuses, en Kabylie, les cultures qui priment sont celles de l'olive, de la figue et de la fève. Dans les régions de l'Est c'est la culture de la tomate qui domine, notamment à Skikda, Annaba, et El Taref.

Dans le constantinois c'est la céréaliculture qui l'emporte, en revanche la région de l'Oranie et des hauts plateaux sont idéales pour la culture des légumes secs, selon les agronomes. Quant à la culture maraîchère et céréalière, c'est dans l'algérois qui est la plus adaptée.

---

<sup>73</sup>www.madr.gov.dz, HEMDANI Abdelhamid, « Promotion de l'investissement par la mise en valeur des terres par la concession », Algérie, 02/06/2016, p5

<sup>74</sup> www.madr.gov.dz, « Bilan d'APFA ; opération de mise en valeur des terres », 21/12/2018, p1.

Par ailleurs, le Sahara algérien est un espace, selon les expériences menées à ce jour, dans lequel il peut être cultivé tous les produits.

**Tableau 5 : Les principaux pôles de productions végétales et animales**

	Nombre de pôles	Nombre de communes du pôle	Valeur de la production du pôle Millions DA	% valeur nationale de la filière du pôle	Superficie Ha		Main d'œuvre agricole globale existante au sein des pôles - toutes filières confondues-	
					Totale de la filière du pôle	% du national des filières du pôle	Total de la main d'œuvre agricole	% du volume national
<b>POLES DE PRODUCTIONS VEGETALES</b>								
Fruits à noyaux et/ou à pépins	13	73	89 058	40%	48 385	20%	189 912	7%
Blé dur	12	151	49 784	48%	541 240	36%	320 822	13%
Maraichage hors PDT et Oignon	10	64	124 593	27%	90 078	18%	187 829	7%
Blé tendre	8	100	10 486	41%	196 959	34%	239 518	9%
Légumes secs	7	29	2 071	21%	16 187	19%	50 288	2%
Oléiculture	7	25	23 453	18%	47 568	12%	65 706	3%
Pomme de terre -PDT-	5	38	100 443	45%	66 076	43%	178 197	7%
Phœniciculture	3	29	179 222	59%	62 555	37%	100 207	4%
<b>Sous-total 1</b>	<b>65</b>	<b>509</b>	<b>579 110</b>		<b>1 069 048</b>		<b>1 332 479</b>	
<b>POLES DE PRODUCTIONS ANIMALES</b>								
Viandes rouges	15	114	179 386	32%				
Viandes blanches	12	54	31 371	22%				
Lait	10	129	52 164	28%				
<b>Sous-total 2</b>	<b>37</b>	<b>297</b>	<b>262 921</b>					
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>102</b>	<b>806</b>	<b>842 031</b>					

Source : www.madr.dz, TIFOURI M'Hamed, « Pôle agricoles », Algérie, 02/06/2016, p 09-1

Au niveau national, il a été créé 65 pôles de productions végétales répartis sur une superficie de 1,1 million d'hectare permettant ainsi la création de 1,3 million d'emplois.

Par ce dispositif, certaines filières ont été avantagées par rapport à d'autres. La filière du blé dur, à elle seule, exploite 51 % de la superficie totale, qui est partagés entre 12 pôles répartis entre 151 communes. Le taux des superficies récoltées du blé tendre est de 18% regroupées en 8 pôles, mais la filière légumes secs ne bénéficie que de 2% de la superficie totale, soit 16 187 ha.

Par ailleurs, on constate que la valeur de la production des produits n'est pas fonction de la superficie récoltée. La valeur de la production de la filière phœniciculture est la plus importante, soit 179 milliards de DA, suivi par la filière maraichage hors pomme de terre et oignons avec 124 milliards de DA. Par contre les légumes secs ont un revenu le moins élevé.

Concernant la production animale 37 pôles sont créés, dont 15 pour la production de la viande rouge pour une valeur de production de 179 milliards de DA. Tandis que la production de la viande blanche, s'étend sur 12 pôles moins productifs que les deux pôles spécialisés dans la viande rouge et la production du lait.

Sur les 102 pôles définis au niveau national, 10 réalisent 51% de la production globale dans les différentes filières.

Les pôles agricoles sont répartis sur 43 wilayas et 582 communes uniques ; 73% sont spécialisées dans une seule filière, 19% dans deux filières et 6% se spécialisent dans trois filières. Les communes restantes, 2%, ont diversifié leur production et ont opté pour la production dans 4 filières et plus.

Par zone géographique, les activités des pôles se concentrent davantage dans les régions du nord : 39% des communes se situent en zone de plaines et littoral, 31% sur les hauts plateaux et 18% en zones de montagne, par contre le sud couvre 11 % des communes.<sup>75</sup>

Dans le cadre du plan Felaha, les diverses mesures qui ont été prises pour atteindre les objectifs fixés par le plan se sont dissipées en 2019. Néanmoins, la production agricole reste incertaine et non maîtrisée par les producteurs pour répondre aux attentes et à la demande du marché national.

Afin d'améliorer la répartition des richesses, d'accroître le niveau de l'activité agricole ainsi que d'améliorer l'allocation des ressources, les autorités compétentes procèdent à de nouvelles interventions dans le domaine à travers la mise en œuvre d'une nouvelle feuille de route quinquennale.

### 3.4 Etat des lieux du secteur agricole en l'Algérie

L'activité agricole nécessite des facteurs de production différents de ceux utilisés dans le secteur industriel et des services.

La production agricole se base sur la disponibilité des ressources naturelles, principalement l'eau, les terres arables et leur localisation géographique. Elle mise sur le climat qui interfère sur la qualité et la quantité des récoltes agricoles.

L'Algérie se caractérise par un climat varié et une géographie spécifique qui modèrent la production. Selon le classement des climats de Köppen<sup>76</sup>, l'Algérie est classée parmi les pays qui possèdent un climat méditerranéen dans le nord (*climat tempéré caractérisé par un été chaud et sec, et un hiver doux et humide*), un climat semi-aride dans les steppes (*des saisons sèches, faible pluviométrie*) et un climat désertique dans le sud (*climat aride avec une sécheresse permanente, un climat désertique chaud et froid, soit doux sur toute l'année*).

---

<sup>75</sup> www.madr.gov.dz, TIFOURI M'hamed (2016), « Pôles agricoles », Algérie, 02-06, p10.

<sup>76</sup> C'est une classification des climats des pays, fondée sur la base du type de climat, du régime pluviométrique et sur les températures.

Ces zones agro-écologiques permettent d'orienter les activités et les systèmes agricoles à pratiquer. Selon la FAO, le pays peut pratiquer une culture diversifiée dans les zones pluvieuses notamment les grandes cultures - céréales, pomme de terre, légumineuses alimentaires- et des produits de l'élevage -lait et viande-.

Le système de culture pratiqué dans les zones littorales est généralement la culture intensive et l'assolement triennal (pratique d'une rotation de cultures céréales-jachère- fourrages).

La polyculture - culture maraichère, fourragère, l'arboriculture-, et l'élevage bovin, caprin et ovin sont pratiqués dans les plaines et adaptés aux régions steppiques.

Dans les zones où la disponibilité de l'eau est faible, le système de culture est moins diversifié. Il est pratiqué l'assolement biennal (céréales-jachère) et l'arboriculture fruitière rustique – olivier, abricotier, pistachier-.

Le Sahara est plus adapté à l'agriculture oasienne et des palmeraies. Le système oasien se base sur la culture intensive pour le palmier dattier, maraîchage, céréales. La plasticulture et l'irrigation sous pivot – irrigation par aspersion- se sont développées dans les années 80 qui ont été remplacé par de nouveau système d'irrigation ; le système goutte à goutte<sup>77</sup>.

Dans cette sous-section, sont présentées brièvement trois points ; la place qu'occupe l'agriculture dans l'économie algérienne, la répartition des activités agricoles durant les trois premiers plans agricoles et le constat sur l'irrigation agricole.

### **3.4.1 La place de l'agriculture dans l'économie nationale**

L'agriculture est un secteur stratégique quel que soit le degré de développement de l'économie, de par l'impact sur les différentes filières industrielles, de par son influence sur le niveau du revenu de la population à faible disponibilité et surtout sur la capacité du pays à faire valoir sa souveraineté.

L'accroissement de la production agricole dépend de la combinaison de plusieurs paramètres- la pluviométrie, la nature et la qualité du sol arable, combinées aux techniques de production utilisées par les agriculteurs.

La place de l'agriculture dans les économies des pays peut être mesurée par sa part dans la formation du PIB et de la population rurale qui participe au développement de la production agricole.

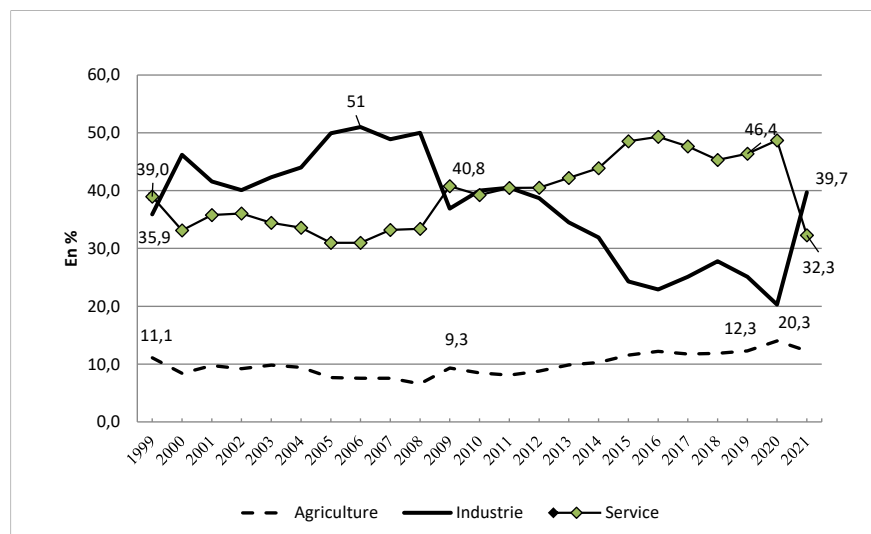
---

<sup>77</sup> www.fao.org, « Les différentes zones agro écologiques et leurs systèmes de cultures en Algérie », 23 avril 2014.

La valeur ajoutée mesure le revenu annuel qui découle de la production de produits et de services agricoles. Plus la valeur ajoutée agricole est importante plus le pays est considéré comme pays à vocation agricole.

La richesse créée par l'agriculture algérienne occupe la troisième place, en termes de contribution en pourcentage du PIB, derrière le secteur secondaire et tertiaire depuis 1999 jusqu'à 2021, comme établi dans le graphique -2-.

**Graphique 2: Part des valeurs ajoutées par secteur d'activité dans le PIB 1999-2021**



Source : [www.donnees.banquemonde.org](http://www.donnees.banquemonde.org) (consulté le 06/09/2022 15 :55)

Le graphique 2, démontre que la contribution des trois secteurs dans la formation du PIB est inégale de 1999 à 2021, tout en indiquant que les taux fluctuent considérablement sur toute la période ; la part de l'agriculture est inférieure à celle des deux autres secteurs.

Selon la banque mondiale, le secteur industriel présente plus de 39 % dans le PIB entre 2000 et 2011 enregistrant un maximum de 51 % en 2006 dépassant ainsi le secteur des services. Cette tendance s'est inversée à partir de 2009, où on remarque un repli du secteur industriel jusqu'à 2020, l'année où le taux est le plus bas (20,3%).

Les services deviennent le premier secteur créateur de richesse en Algérie à partir de 2012, atteignant un taux de 46,4% en 2020.

Par ailleurs, la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB national varie entre 7% et 14 % durant ces vingt-trois années où en moyenne, elle s'établit à 9,9 %.

D'autre part, la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur est une mesure partielle de la productivité agricole totale qui englobe l'ensemble des facteurs de production.



Les deux facteurs les plus utilisés dans le calcul de la productivité agricole sont la terre et le travail. Leurs productivités sont évaluées séparément, en exprimant la production agricole en valeur monétaire par la quantité de terre en surface - hectare- et le nombre d'heure de travail qui a été utilisé. La productivité de la terre décèle la différence entre les surfaces cultivées dans les pays. L'augmentation de la productivité permet d'accroître le revenu des producteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs grâce à la baisse des coûts de production. Elle est fonction de l'innovation technique et organisationnelle, ainsi que la capacité des agriculteurs à la mettre en œuvre. Elle est fonction également de la sélection variétale des semences et races animales à haut potentiel productif.

Les données de la banque mondiale sur les valeurs ajoutées par travailleurs (en dollar constant 2015) montrent qu'à partir de l'année 1999, la valeur ajoutée par travailleur était en constante évolution jusqu'à 2019. Un travailleur produisait une valeur agricole de 5 190,84 USD en 1999 contre 19 430,24 USD en 2019, soit sa productivité a augmenté de 274%.

Comparé aux autres pays du Maghreb – Maroc et Tunisie-, la main d'œuvre agricole algérienne était plus productive que celles des deux pays de 1999 à 2019 : avec le Maroc (3379,18 USD) et la Tunisie (9636,78 USD).

Cette différence peut être expliquée par l'augmentation et l'organisation des travailleurs agricoles dans les pays ainsi que l'augmentation de la valeur ajoutée agricole. La main d'œuvre agricole constitue un facteur primordial dans le développement des activités culturelles et de l'élevage.

Ces activités se concentrent dans les zones rurales où les pratiques culturelles se transmettent de génération en génération et se pratiquent dans les terres héritées de père en fils.

### **3.4.2 Emploi agricole et répartition des exploitations agricoles**

Le travail agricole est la caractéristique majeure de la population rurale qui produit les denrées alimentaires pour la population totale. Selon la FAO, 40 % de la population mondiale vivent dans les pays en développement en milieu rural.

Le taux de contribution de l'agriculture dans l'emploi en 2006 était de 23,36% après le secteur des commerces, services et administratifs.

D'après une enquête menée par le ministère en 2006, l'emploi dans l'agriculture s'estime à 2 212 619 qui exercent dans 1 110 788 exploitations agricoles toutes nature juridique confondue (EAI, EAC, Arch, concession, ferme pilote, éleveur sans terre, et autres).

En revanche, le nombre de travailleurs dans le secteur agricole ne cesse de baisser : passant de 1 136 000 emplois en 2010 à 912 000 en 2012, jusqu'à 867 000 postes en 2016 soit une baisse de 61% en six ans, de 2010 à 2016. Selon la banque mondiale, le taux d'Emploi en agriculture a

diminué continuellement de 1999 à 2019 où il représentait 24% de l'emploi total en 1999 et 10 % en 2019.

Le transfert de la main d'œuvre agricole de l'agriculture vers le secteur industriel et des services est la conséquence de l'exode rural motivé par la recherche des revenus élevés et de meilleures conditions de vie.

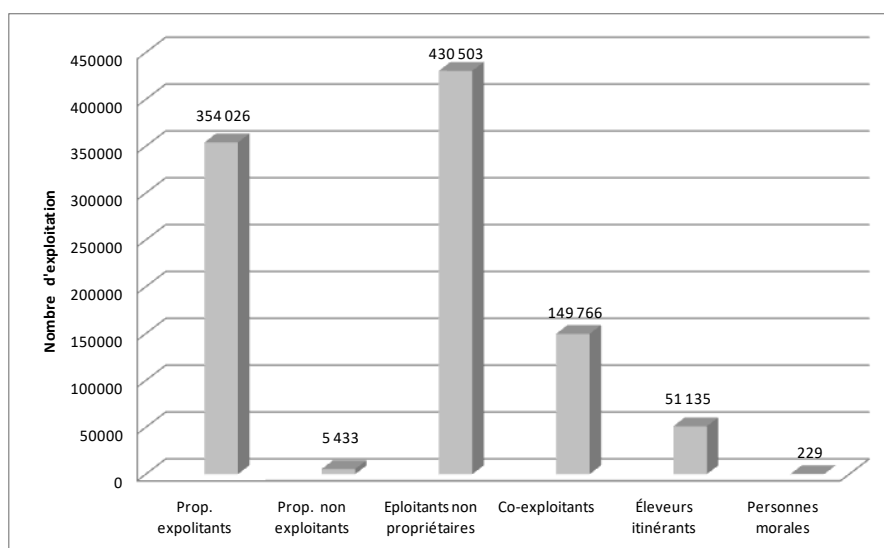
La main d'œuvre agricole occupait les postes suivants :

- 1 805 589 emplois permanents répartis sur :
  - Les exploitants, pour un taux de 44% du total, soit un nombre de 980 861 exploitants.
  - Les Co-exploitants qui représentent 21% (soit 464 662 fermes).
  - Les ouvriers permanents, pour 16,27%, soit 360 066 postes dont 16 559 femmes permanentes.
- 407 030 équivalents emplois permanents (saisonniers), soit 18,6% de l'emploi total.

Les postes de travail sont majoritaires dans le privé qui représente 63,5% du total, suivi de 10,9% dans les exploitations agricoles collectives et de 6% dans les Archs<sup>78</sup>

Par ailleurs, certains de ces chiffres ont considérablement changé en 2015, où le nombre des exploitations agricoles a baissé comme démontré dans le graphique 3.

**Graphique 3: Répartition des exploitants agricoles reconnues et en activité par catégories professionnelles 1<sup>er</sup> semestre 2015**



Source : www.cnagri.dz

<sup>78</sup> www.madr.gov.dz, « Rapport sur la situation du secteur agricole en 2006 », p 9 et p 11

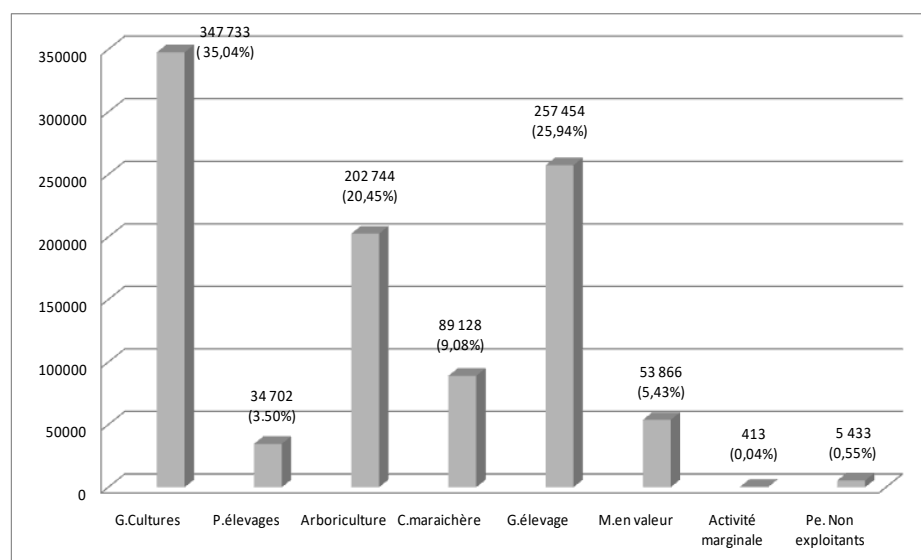
D'après les statistiques de la chambre nationale de l'Agriculture, on constate que les producteurs agricoles ne sont pas obligatoirement les propriétaires. Ces derniers exploitent 37% des exploitations agricoles sur un total de 991 892 exploitations, ce taux était de 44% en 2006. Par contre le nombre des exploitants propriétaires a augmenté en 2015 par rapport à 2013 de 4% pour atteindre 340 426 exploitations.

Par ailleurs, 43% des exploitations agricoles sont louées aux agriculteurs qui travaillent sur un nombre plus élevé de terres soit 430 503 exploitations. Ce nombre a augmenté de 6% par rapport à 2014.

En 2015, les exploitations agricoles pour la production végétale totalisent 64,55% des exploitations reconnues. La plus grande partie était consacrée aux grandes cultures (35%), notamment les céréales qui sont encouragés par le ministère, suivie de l'arboriculture (20%) et enfin 9% pour la culture maraichère - la culture des végétaux à usage alimentaire- (Graphique – 4- ). 29,4% des exploitations sont consacrés à la production animale, au grand et petit élevage, tel que l'aviculture, l'élevage bovin et ovin. Cette répartition s'est maintenue par rapport à 2014.

**Graphique 4: Répartition des exploitants agricoles en activité par activité agricole Principale**

*Situation au 25 Juillet 2015*



Source : [www.cnagri.dz](http://www.cnagri.dz)

Par ailleurs, 49,24 % de ces exploitations sont localisées dans le nord du pays, 30,47% dans le haut plateau et 19,9% dans le sud algérien.

Sur les trois localisations, les exploitations sont concentrées, successivement, au nord centre (23,03%), Nord -ouest (16,87 %), et au haut plateau -Est (13,90%) et au sud-est (12,34%)<sup>79</sup>.

L'expansion de l'activité agricole et l'évolution du nombre des exploitations agricoles dépendent en partie des conditions du travail des agriculteurs et la disponibilité des facteurs de productions au bon moment. L'importance de l'agriculture dans un pays peut transparaître à travers les dispositifs et les investissements faits dans le domaine de l'irrigation qui est très indispensable pour les agriculteurs principalement dans les pays arides et semi-arides comme l'Algérie.

### 3.4.3 L'irrigation agricole

Le secteur agricole est le secteur qui consomme d'avantage d'eau comparé aux autres secteurs économiques ; l'agriculture en absorbe plus de 70% dans le monde. Il faut 25 litres d'eau pour produire un kilo de salade, 400 litres pour produire un kilo de maïs et 1500 litres pour produire un kilo de Blé.

Les ressources en eau sont un facteur important dans l'accroissement du rendement agricole. Compte tenu du manque de précipitation dans le pays, les cultures pluviales telles que les céréales, ne peuvent être pratiquées. D'où il a été nécessaire de développer l'hydraulique agricole en mettant en place des systèmes d'irrigation intégrale et d'irrigation d'appoint ou complémentaire.

Cette politique en matière d'irrigation permettra l'extension des superficies irriguées comme attendu dans les objectifs des pouvoirs publics depuis l'indépendance.

Le tableau -6- démontre l'évolution des superficies irriguées dont les GPI -les grands périmètres d'irrigation et les PMH - la petite et moyenne hydraulique- pour la période 1962-2014

**Tableau 6: Evolution des superficies équipées depuis 1962 à 2014**  
(Incluant l'irrigation par épandage de crue) Unité : Hectare

		1962	1986	1999	2008	2012	2013	2014
<b>GPI :</b>	Equipé	105 500	145 120	156 000	213 378	229 907	231 737	260 600
	Irriguée	44 000	66 170	50 500	39 923	97 310	86 000	
<b>PMH :</b>	Equipé		290 000	350 000		1 000 000		
	Irriguée	120 000		300 000	776 975	967 268	1 033 259	
<b>TOTAL :</b>	<b>Equipé</b>			<b>456 000</b>		<b>1 229 907</b>		
	<b>Irriguée</b>	<b>164 000</b>	<b>282 000</b>	<b>350 000</b>	<b>816 898</b>	<b>1 064 578</b>	<b>1 119 259</b>	<b>1 228 111</b>

Source : [www.fao.org/nr/water/aquastat](http://www.fao.org/nr/water/aquastat)

<sup>79</sup> [www.cnagri.dz](http://www.cnagri.dz)

Depuis 1962 jusqu'à aujourd'hui, de nombreux programmes de construction d'infrastructures hydrauliques se sont succédés dans le but d'accroître les superficies irriguées. C'est dans les années 80 qu'une politique d'hydraulique agricole a été mise en place et a permis de relancer la création de nouveau GPI et les PMH, et où les superficies irriguées ont augmenté à 282 000 ha en 1986.

Depuis les années 2000, le plan d'action de l'économie de l'eau mis en place par les pouvoirs a permis d'augmenter davantage les superficies irriguées pour atteindre 1 228 111 ha en 2014, soit une augmentation de 250% par rapport à 1999.

Plusieurs investissements ont été réalisés et réceptionnés en 2015 dans ce sens afin d'améliorer l'allocation d'eau au profit de l'agriculture.

Les dotations en eau se sont améliorées grâce à la mise en service de nouveaux barrages et de plusieurs usines de dessalement, notamment dans la région de l'ouest. Elles ont atteint en 2015, 66% des potentialités en eau affectées au secteur, soit une augmentation de 65% par rapport à 1999.<sup>80</sup>

L'objectif fixé par les politiques agricoles est celui d'augmenter les superficies irriguées à 2 millions ha. Grâce aux efforts consentis par les pouvoirs publics, ces dernières sont passées de 4% de la SAU en 1999 à 15% en 2015, soit 1 260 000 ha.

Pour rendre durable l'activité d'irrigation, les efforts publics se sont orientés vers l'adoption de meilleurs systèmes d'irrigation collective dans la petite et moyenne irrigation, vers la généralisation de l'utilisation des eaux non conventionnelles (eau usée) et l'exploitation maximale des grands périmètres d'irrigation et des petits barrages.

Dans le cadre du programme 2015-2019, l'objectif du ministère consiste à accroître davantage la superficie irriguée à 2 136 000 ha pour 2019. La réalisation de cet objectif occasionne la réalisation de nouveaux projets notamment la réalisation de nouveaux retenues collinaires (*petit barrage ou ouvrage de stockage d'eau de surface*) qui permettra de mobiliser 60 millions m<sup>3</sup> et l'irrigation d'une superficie de 15 000 ha à travers 25 wilayas<sup>81</sup>.

Pour face à la rareté de l'eau et au réchauffement climatique, les agriculteurs doivent adopter des systèmes d'irrigation qui limiteraient la déperdition de l'eau tout en utilisant la technologie qui permet de mesurer le besoin de la plante en eau, d'arroser à son pied, et préserver l'humidité du sol ; l'irrigation intelligente.

---

<sup>80</sup> [www.mree.gov.dz](http://www.mree.gov.dz)

<sup>81</sup> Ibid.

La réalisation des programmes d'irrigation dans les différentes zones permettra à l'agriculture de connaître des taux de croissance élevés et de réduire le volume des importations. Grâce au développement de superficies irriguées, l'emploi dans le milieu rural se maintiendra (dans un hectare irrigué, 3 emplois sont créés) et les revenus s'amélioreront, où un hectare irrigué peut générer une valeur ajoutée de 120 000 DA<sup>82</sup>.

Depuis la révolution agraire jusqu'aux derniers programmes agricoles, les pouvoirs publics ont mis en place des établissements spécialisés dans la gestion du foncier agricole (office national des terres agricoles), pour la préservation des ressources en eau (office national de l'irrigation et du drainage) et des programmes pour l'amélioration des conditions de vies dans les zones rurales. Autres dispositifs et instruments ont été mis place pour faciliter le travail dans l'exploitation agricole pour diversifier la production nationale.

L'intervention de l'Algérie dans le domaine agricole se fait par les prix garantis, le contrôle de l'offre, le soutien aux intrants et aux facteurs de production (le foncier agricole, les bonifications du taux d'intérêt).

Depuis l'an 2000, de nouveaux instruments et de nouvelles mesures ont été introduits relatifs à l'accession à la propriété foncière, au soutien et subvention agricole en aval et en amont de la production pour réaliser les objectifs de la politique agricole.

L'amélioration de la production agricole de large consommation, tel est l'objectif principal de tout projet agricole.

Par conséquent, il est indispensable d'analyser les évolutions de la production agricole de l'Algérie depuis 2000 afin de constater les effets des réformes agricoles.

#### **Section 4. L'impact des plans agricoles sur la production des principales cultures 2000-2019**

Les effets de changement de loi, de dispositif, de procédé d'exercer une activité agricole, ou d'obtention des terres agricoles sur les rendements agricoles et sur les revenus, ne sont pas immédiats. Les résultats des programmes qui durent dans le temps, seront perçus à moyen et à long terme principalement lorsqu'il s'agit d'une stratégie agricole.

---

<sup>82</sup> [www.mree.gov.dz](http://www.mree.gov.dz).

L'objectif primordial visé par les politiques agricoles est celui d'augmenter la production agricole afin de répondre à la demande nationale en produit de consommation, d'alimenter le marché national en matière première pour les industries et d'assurer des revenus aux agriculteurs.

Le but de cette section est de déterminer l'impact des différents plans agricoles nationaux appliqués, sur les superficies agricoles, sur les rendements et sur la production végétale et animale. Les filières qui font l'objet de cette analyse sont les filières stratégiques définies dans les politiques agricoles engagées.

#### **4.1 Effets sur les superficies agricoles et sur les rendements**

L'amélioration de la production agricole est fondamentalement fonction de la superficie des terres mises en culture, notamment dans un système de culture extensif. Par ailleurs le rendement des terres agricoles est en corrélation avec les techniques de culture, le savoir-faire ainsi que les intrants employés pour améliorer les résultats.

##### **4.1.1 Evolution des superficies agricoles**

La portée des différentes réformes engagées par l'Etat a trait à la croissance globale des surfaces agricoles, qu'elles soient irriguées ou spécifiques à certaines cultures.

Les terres utilisées par l'agriculture dont dispose l'Algérie s'estiment selon l'ONS à 43,96 millions d'hectare en 2019 et représente 18,5 % de la superficie territoriale nationale. La superficie agricole totale regroupe trois catégories de terres ; des pacages et des parcours 32,8 millions ha (M.ha), la superficie agricole utile (SAU) de 8,56 M.ha et les terres improductives<sup>83</sup> des exploitations agricoles 2,3 M.ha.

La superficie totale des terres utilisées par l'agriculture a évolué positivement où le taux d'accroissement de ces terres est de 7,5 % en 2018/2019 par rapport à 1999/2000. Cette augmentation s'est accompagnée d'un surcroît de toutes les catégories des terres, principalement les terres improductives (Tableau 7).

La SAU est le territoire foncier consacré à la production agricole déclarée par les exploitants agricoles. En 2019 elle a atteint 8,56 millions d'hectares et elle se répartissait en 88 % de terres labourables et 12 % de terre de cultures permanentes. Par secteur juridique elles se distribuent en

---

<sup>83</sup> Les terres improductives des exploitations agricoles comprennent des fermes, bâtiments, cours, aires à battre, chemins, canaux, ravins, carrières, etc.

5,7 millions d'hectares de terres privées et 2,8 millions hectares de terres du domaine privé de l'Etat.

**Tableau 7: Evolution des surfaces agricoles (ha) en 2019 par rapport à 2000.**

	<b>Variation %</b>
<b>1. Superficie Agricole Utile S.A.U</b>	<b>4,1</b>
<i>1.1. Terres labourables</i>	-1,7
- Cultures herbacées	13,1
- Terres au repos	-19,1
<i>1.2. Cultures permanentes</i>	82,8
- Prairies naturelles	53,6
- Vignobles	14,8
- Plantations fruitières	93,7
<b>2. Pacages et parcours</b>	<b>3,0</b>
<b>3. Terres improductives des exploitations agricoles</b>	<b>206,2</b>
<b>Total terres utilisées par l'agriculture</b>	<b>7,5</b>

**Source** : Calculée par l'auteur (données sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)) «Algérie en quelques chiffres résultats 1998-2000, [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz) > 2022/04, SERIE-B-2019 Statistique Agricole, p7

Selon les statistiques de l'ONS, les terres utilisées par l'agriculture ont augmenté de 7,1 % en 2018/19 par rapport à 1999/00. Dans cette catégorie la croissance est importante pour les terres improductives des exploitations agricoles qui ont augmenté en 19 ans de 206,2 % où les fermes et les constructions prennent de l'ampleur.

Concernant la SAU, elle a augmenté sensiblement et continuellement depuis 2000. Cette croissance de l'ordre de 4,1 % en 2019 par rapport à 2000 se reflète par l'augmentation de la catégorie des terres mises en cultures permanentes (+ 82,8%) au détriment des terres labourables (-1,7 %).

Les différentes incitations de la part du l'Etat pour la mise en valeur des terres et l'accession à la propriété foncière ont permis la multiplication des surfaces consacrées à la culture des fruits et la diminution des terres mises en repos. Dans le même sens, les éleveurs ont bénéficié de plus de 50% de prairies naturelles qui servent aux pâturages et à la récolte des fourrages nécessaires pour développer les activités de l'élevage.

A travers ces statistiques on constate que globalement les surfaces agricoles ont relativement augmenté en 19 ans. Durant cette période, 309 028 ha de terres ont été défrichées, soit 18 178 ha par année pour faire face à une demande croissante de produits alimentaires pour une population



qui est passée de 31,18 millions en 2000 et 43 millions en 2017. On constate que la SAU par habitant a diminué de 0,26 en 2000 à 0,19 ha par habitant en 2019.

Par conséquent, avec cette contrainte de terres agricoles limitées, certains systèmes de culture s'imposent, tel que le système intensif, qui permet d'augmenter les rendements des terres. Par ailleurs, ce système de culture requiert l'utilisation de moyens considérables ; l'eau, les engrais, les pesticides et l'énergie.

Les rendements des terres agricoles en Algérie ont évolué durant la période de l'application des différents plans agricoles. Cette évolution sera démontrée à la suite de l'analyse de l'évolution de la production végétale dans les points suivants.

#### **4.1.2 Effet sur le rendement**

Le rendement agricole de la terre dépend du potentiel génétique de la plante cultivée, de son environnement, de la technologie et de l'interaction de ces composants. Lorsque les conditions environnementales sont optimales, le rendement est dit potentiel ; il peut être constant.

Le rendement peut être exprimé de différentes manières ; le rapport entre les quantités récoltées et la quantité des semences, ou bien entre la quantité des calories produites et celles utilisées pour la production.

L'effet de l'application des plans agricoles sur les quantités produites des différentes cultures a été démontré séparément tout en constatant l'évolution de la production des cultures herbacées et de l'arboriculture.

L'effet sur le rendement par hectare des cultures est constaté en comparant le rendement pour chaque culture entre 1999/00 et 2018/19, ainsi que la comparaison entre le rendement moyen sur deux périodes concordants avec les deux plans agricoles PNDA-PNDAR et le RAR.

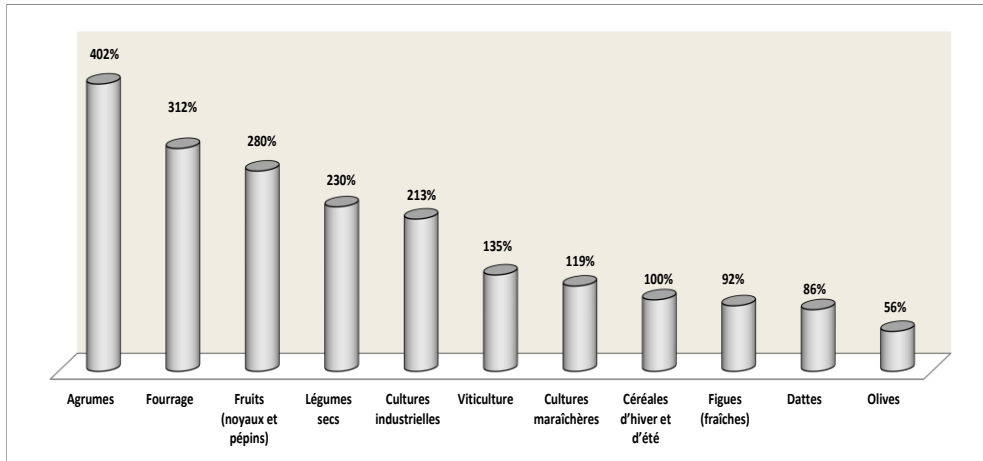
Globalement, les quantités récoltées à l'hectare sont en hausse pour toutes les filières au cours de la campagne agricole 1999/00 et 2011/12.

Le graphique 5 illustre la variation en pourcentage du rendement agricole des filières stratégiques en 2018/19 par rapport à 1999/00. On note que la productivité de la terre a évolué positivement et différemment d'une culture à une autre durant cette période.

La culture des agrumes, des fruits à pépin et à noyaux ainsi que la culture industrielle ont affiché des taux d'évolution du rendement dépassant les 200 % avec un taux le plus élevé de 268% pour les agrumes. Concernant le taux de rendement par hectare des légumes, des fourrages, la culture maraîchère et la viticulture, le rendement par hectare pour chacune des cultures dépassent les 100 %.

Par contre les rendements par hectare des olives et les céréales n'ont évolué que de 27 % et 38 % successivement.

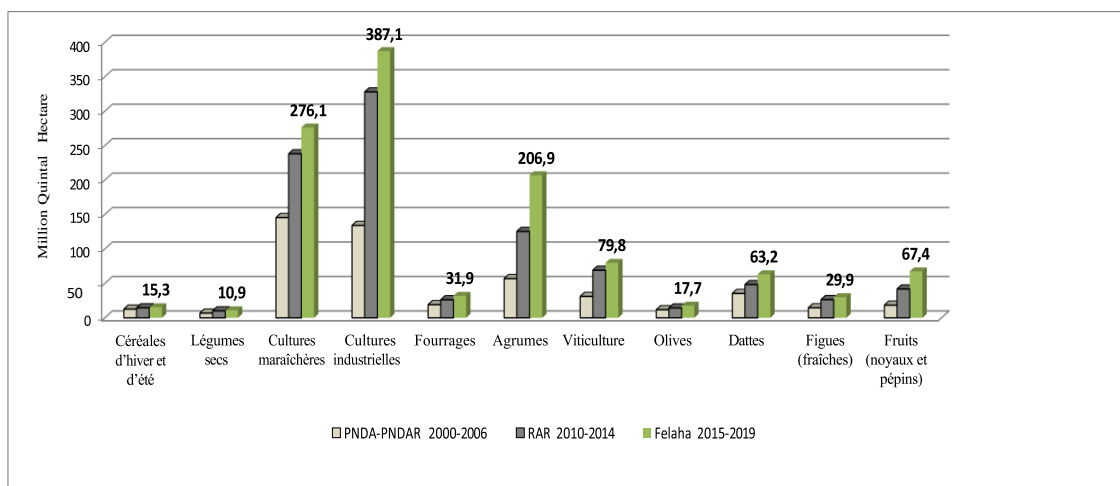
**Graphique 5: Variation en % du rendement en 2018/19 par rapport à 1999/00**



Source : Rendements calculés à partir des données www.ons.dz

Quant aux rendements moyens par hectares pour les différentes cultures réalisés pendant les deux périodes durant lesquelles ont été appliqués les PNDA et RAR et la politique FELAHA, le graphique 6 compare les résultats :

**Graphique 6: Rendements moyens par hectare par plan agricole**



Source : Calculs effectués à partir des données de www.ons.dz

Les rendements moyens obtenus pendant la période de la mise en application des plans agricoles PNDA-PNDAR ainsi que plan quinquennal RAR et le plan FILAHA, sont en croissance pour les différentes cultures mais qui diffèrent d'une culture à une autre.

Les rendements par hectare de la tomate industrielle et de la culture maraichère ont fortement évolué pendant le deuxième plan comparé au premier plan. Le rendement moyen est passé de 143 Qx/ha à 349 Q/ha pour la culture industrielle, et de 151 à 256 Qx/ha pour la culture maraichère. Les agrumes constituent le troisième produit dont le rendement moyen a augmenté considérablement suivi de la viticulture. En revanche, les autres cultures ont sensiblement augmenté d'une période à une autre.

Par contre les rendements moyens des céréales et des légumes secs qui sont considérés comme des produits de large consommation, sont très faibles avec un taux de croissance du rendement moyens aussi de 10 % pour les céréales et 40% pour les légumes secs.

Par ailleurs, les taux de croissance des rendements moyens entre les deux périodes, révèlent que les fruits (à pépin et à noyaux), les agrumes et les cultures industrielles ont réalisé les plus élevés taux, ce qui confirment les résultats présentés dans le graphique 6.

Quant à l'évolution du rendement de la terre à partir de 2015, on remarque qu'elle est positive et enregistre une nette amélioration pour la culture industrielle, la culture maraichère et les agrumes. Tandis que le rendement des autres cultures sont toujours inférieurs ; entre 10 quintaux/ha pour les légumes secs et 17 quintaux /ha pour les olives.

L'analyse de l'évolution de la production agricoles des cultures herbacées et les cultures arboricoles depuis la mise en application du premier plan agricole PNDA en 2000 a démontré que globalement le niveau de la production annuelle (de 1999/00 à 2018/19) ainsi que le rendement par culture (1999/00-2018/19) se sont améliorés pour toutes les cultures. Par ailleurs on constate que ces évolutions sont hétérogènes et ne sont pas similaires entre les cultures.

## **4.2 Effet sur la production végétale par culture et par produit**

Dans le cadre des divers plans agricoles qui incitent à l'augmentation des investissements et l'accroissement de la production agricole, on a constaté que les superficies agricoles de certaines cultures ont augmenté. L'analyse portera sur l'évolution de la production dans les filières stratégiques (cultures herbacées et l'arboriculture) pour les campagnes agricoles de 2000/01 jusqu'à 2018/19 correspondant à la période de l'application des divers plans de développement agricole.

En se référant aux statistiques de l'ONS, la production des principaux produits lors des différentes campagnes agricoles se caractérise par une évolution en croissance irrégulière pour certaines filières d'une année à une autre comme illustrés par les graphiques ci-après.

L'analyse portera sur l'évolution de la production des principales filières , dont les cultures herbacées et l'arboriculture fruitière.

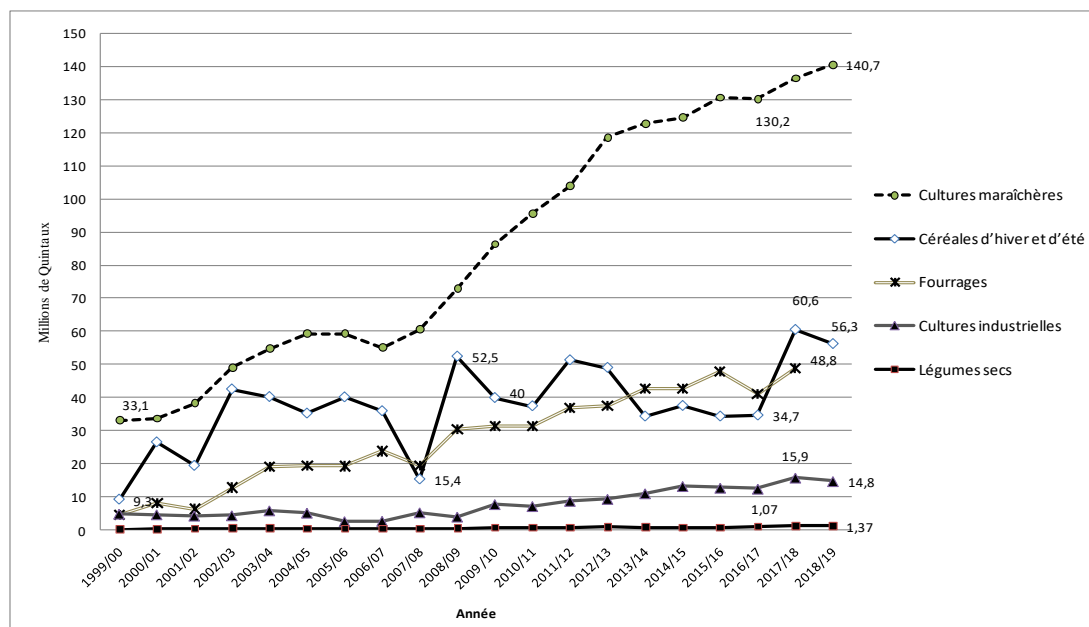
### 4.2.1 Les cultures herbacées

Dans la catégorie de culture herbacée, les terres cultivées entrent généralement dans un assolement et englobent des terres qui portent sur des cultures ayant un cycle végétatif saisonnier (les cultures maraîchères) ou des terres qui portent sur des cultures annuelles (céréales, légumes secs et cultures industrielles) ou des cultures pluriannuelles (cultures fourragères).

L'évolution de la production des quatre filières est démontrée par le graphique -7-.

**Graphique 7: Production végétale de 1999/00 à 2018/19**

#### Cultures Herbacées-



Source : Graphiques élaborés à partir des données www.ons.dz «Annuaire statistiques de l'Algérie du n°20 au n° 35»

Dans cette première catégorie, on constate que la culture la plus dominante est la culture maraîchère avec une production qui dépasse les 140 millions de quintaux en 2019, suivie des céréales, la culture fourragère et les cultures industrielles. En revanche la production des légumes secs n'atteint que 1,37 de quintal en 2019.

Généralement toutes les productions suivent une tendance croissante durant 20 ans pendant lesquels les plans de développement se sont succédés. En revanche, chaque culture évolue différemment selon l'importance accordée dans les plans agricoles et le besoin de l'économie nationale.

Une brève analyse du développement de la production de cinq cultures est présentée selon leur disposition dans le graphique -7-.

### 4.2.1.1 La culture maraichère

Les cultures maraichères consistent en la culture des végétaux à usage alimentaire dont les légumes et primeurs.

Les programmes agricoles, mis en œuvre à partir de 2000 à travers le -PNDA-PNDAR- et le RAR ont eu un impact positif sur la production des légumes frais.

Elle a enregistré une croissance modérée durant le plan PNDA-PNDAR (2000-2006), mais enregistre une baisse de la production de 4 millions quintaux en 2006/2007. Par contre la croissance était rapide à partir de cette année et avec l'application de la loi d'orientation agricole (2008) et la politique RAR (2010-2014), pour atteindre 124,7 millions de quintaux en 2014/15, soit une augmentation de 276% par rapport à 1999/00. La production continue à augmenter jusqu'à 2018/19, où elle a atteint les 140,7 millions de quintaux.

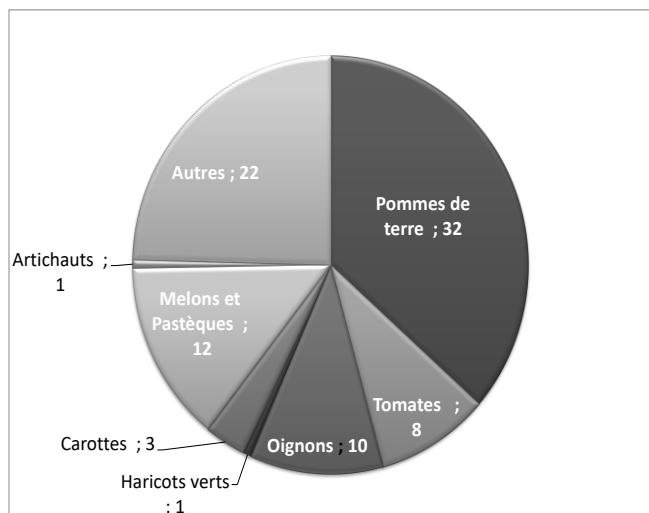
Les mesures prises dans le cadre des plans agricoles, peuvent avoir des conséquences même après leur dénouement.

La culture des légumes frais, inclue fortement la production de la pomme de terre, melons/pastèque, oignons et tomate, avec une production moyenne maximale de 32 millions de quintaux pour la pomme de terre comme démontré dans la figure -3.

L'évolution de la production globale est caractérisée par l'augmentation de la production de la pomme de terre qui est passée de 10 millions de quintaux en 2000/01 à 50,2 millions de quintaux en 2019, soit une croissance de 402%.

La seconde catégorie de produit qui a enregistré une évolution similaire, est le melon et les pastèques dont la production a augmenté de 310 % depuis le lancement de PNDA jusqu'à 2019, passant de 4,6 millions à 22,1 millions de quintaux<sup>84</sup>.

**Figure 3: La production moyenne des principaux légumes frais de 2000 à 2019- millions de quintaux-**



<sup>84</sup> www.ons.dz, « L'Algérie en quelques chiffres », Résultats 2015-2017, n° 48, Edition 2018, p34. www.madr.gov.dz, « Série statistiques Série B2019 », p8.

Quant à la production des légumes, elle a connu une amélioration similaire principalement la production de l'oignon.

En revanche, la production des autres légumes - artichaut et haricots verts- reste stationnaire.

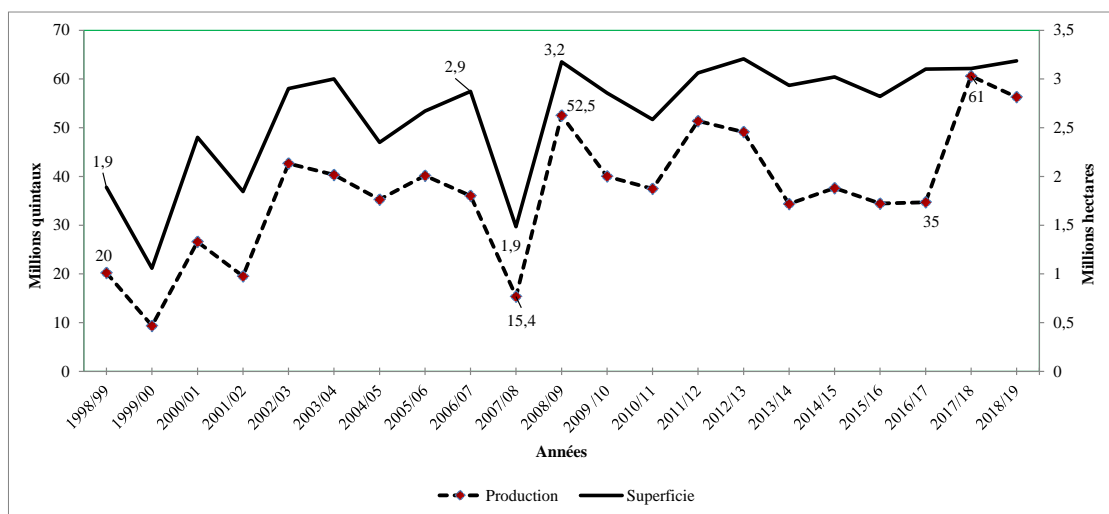
Par plan agricole, on constate que le résultat au cours du plan RAR et après l'application de la loi d'orientation agricole de 2008 à 2012, est meilleur que celui du PNDA-PNDAR ; la production des tous les légumes a augmenté d'une année à une autre, avec des taux supérieurs à ceux du PNDA-PNDAR (2000-2006), où on a constaté une baisse pour l'année 2004/05 et à la fin du plan soit 2006/07.<sup>85</sup>

#### 4.2.1.2 La Céréaliculture

La production céréalière constitue une base importante de l'agroalimentaire en Algérie.

C'est la filière la plus développée après la culture des légumes frais où elle occupe 33 % de la SAU en 2019. La production des céréales d'hiver et d'été s'est caractérisée par une fluctuation constante durant toute la période étudiée. La cadence n'est pas la même ; une augmentation et une diminution de la production durant ces campagnes agricoles (graphique 8)

**Graphique 8: Évolution de la production céréalière en fonction des superficies 1999-2019**



Source : Courbes tracées à partir des données www.ons.dz, « Annuaire statistique de l'Algérie du n°20 au n° 35 »

Un des objectifs à atteindre dans la politique RAR consistait à assurer une stabilisation de la production des céréales à 54 millions de quintaux.

Depuis la campagne agricole 1999/2000 la production tendait vers une croissance relative en passant de 9,3 à 36 millions de quintaux en huit ans (2006/07).

<sup>85</sup> Idem. p35.

Par contre en 2008, les récoltes ont fortement baissé de moitié par rapport à 2007, pour ensuite atteindre le meilleur rendement de toutes les campagnes agricoles de 52,5 millions de quintaux en 2009. Mais malencontreusement le rythme de production ne s'est pas stabilisé.

Par ailleurs la production des céréales en 2018 avoisinait les 60,6 millions d'hectare, soit une augmentation de 75 % de la production par rapport à 2017<sup>86</sup>.

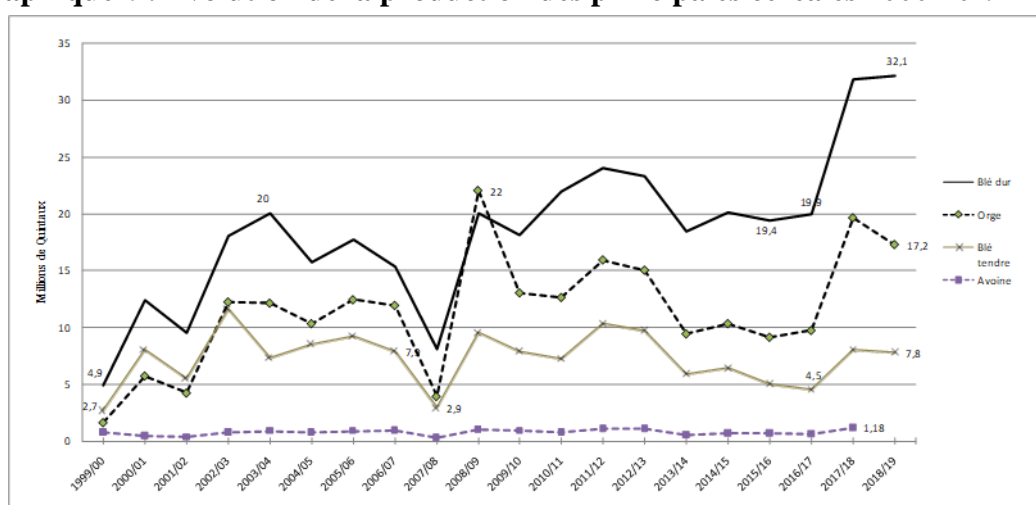
Le graphique -8- démontre l'interdépendance entre le volume de la production céréalière et les superficies affectées à cette culture. On constate que les deux courbes suivent des évolutions parallèles durant toutes les campagnes agricoles.

La variation de la production des céréales suit l'instabilité des terres moissonnées de céréales. En 2007/08 la superficie a baissé de 48 % par rapport 2006/07 entraînant une baisse des récoltes de céréales 57 %. En revanche la situation s'est inversée en 2008/09 ; soit un net redressement de 242% constaté à la suite de l'augmentation de 114% des terres agricoles pour cette culture pour la même année.

On déduit que la production globale des céréales est fonction des superficies de la production des trois céréales- blé dur, blé tendre et l'orge-. Ces trois dernières céréales sont les principaux produits issus de cette culture. Ils représentent successivement en moyenne 46%, 30% et 22% de la production totale. Les 2% restant consiste en la production de l'avoine, du maïs et du sorgho.

Dans le détail, le graphique -9- démontre la production de céréales d'hiver répartie entre le blé dur, l'Orge, le blé tendre et l'avoine durant les différentes phases de l'application des plans de développement agricole.

**Graphique 9: Evolution de la production des principales céréales 2000-2019**



Source: Graphiques tracés à partir des données sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz), « Annuaire statistique de l'Algérie du n°20 au n° 35.

<sup>86</sup> [www.ons.dz](http://www.ons.dz), « La campagne agricole 2016/17 et 2017/18 », Bulletin n°881, 2019.

Les graphiques démontrent que la production du Blé dur et de l'Orge est plus importante que celles du blé tendre et l'avoine. La production des céréales d'été; du maïs, du sorgho et du triticales est très faible et ne dépasse pas le 0,025 million de quintaux. En revanche leur production a enregistré une croissance de 20% passant de 76060 quintaux en 2017/18 à 91340 quintaux en 2018/19. Cette augmentation est due particulièrement à la très forte augmentation de la production du Maïs qui passe de 28790 à 55125 quintaux.

L'évolution de la production des céréales était instable pendant toute la durée ; on note des améliorations et des détériorations répétées, particulièrement en 2007/08 où on observe un déclin brutal de la production du blé dur, de l'orge et du blé tendre. Tandis qu'en 2008/09 on relève un rebondissement de la production de ces trois céréales qui coïncide avec l'application de la loi d'orientation agricole qui encourage la production de ces produits stratégiques.

Même constat pour les superficies mises en culture de ces deux céréales. Elles sont plus importantes pour le blé dur (1,34 million hectares), pour l'Orge (1,03 million hectares) et pour le blé tendre (602 895 hectares), comparés à celles de l'avoine (85 245 hectares), le Maïs (686 hectares) et Sorgho (849 ha).<sup>87</sup>

Concernant les campagnes agricoles qui suivirent, on constate l'instabilité des récoltes pour toutes les variétés jusqu'à 2016/17. La production des trois principales céréales a marqué une importante amélioration pour la campagne 2017/18, à savoir un taux de croissance de 60% pour le blé dur, 102% pour l'Orge et une augmentation de 80% pour le blé tendre. Par conséquent, cette augmentation de la production céréalière permet d'alimenter le marché national en produit local et à minimiser les dépenses des importations.

Il a affiché une augmentation de 1% en 2019 par rapport à 2019, en revanche la production du blé tendre, de l'orge et l'avoine a baissé de 17, 16 et 14 % successivement bien que la superficie ait augmenté comme démontré dans le graphique 9.

Vu l'importance de cette filière dans le modèle de consommation, le ministère de l'agriculture procède continuellement à l'élaboration d'une nouvelle carte pour la production des céréales en accentuant son appui aux agriculteurs principalement pour le blé dur.

#### **4.2.1.3 La culture fourragère**

Dans le cadre du développement de l'élevage sous toutes ses formes ainsi que le développement de la production des viandes rouges et blanches, la production des fourrages s'inscrit en particulier dans les différents plans agricoles. La production à l'alimentation animale en agriculture.

---

<sup>87</sup> www.ons.dz, « Annuaire statistique de l'Algérie n° 30 », Résultats 2010/2012, Edition 2014, p 290.



Le potentiel fourrager algérien est constitué de parcours steppiques et forestiers, de prairies naturelles et de fourrages cultivés.

La production nationale d'aliment destiné au bétail est structurée en :

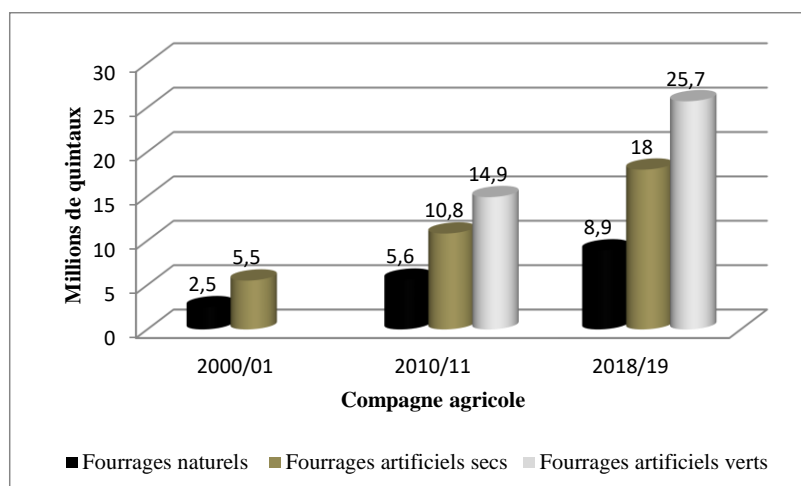
- Fourrage naturel, composé des prairies naturelles et des jachères fauchées.
- Fourrage artificiel sec qui couvre la production de la Luzerne, la Vesce avoine, et la production des céréales reconverties.
- Fourrage artificiel vert.

La culture fourragère se pratique sur des superficies qui s'étendent sur 1,15 hectare en 2017, dont 66% occupés par les fourrages artificiels secs, 20% utilisés pour la culture des fourrages naturels et 14% consacrés aux fourrages artificiels verts.

La récolte des fourrages a évolué positivement et graduellement depuis la campagne agricole 2000/01 jusqu'à 2017/18 grâce à l'intensification des plantations fourragères.

Le graphique 10, démontre la répartition de la production des fourrages sur quatre années qui coïncident avec le début et la fin du PNDA-PNDAR, du PRAR ainsi que du plan Felaha.

**Graphique 10: Répartition de la production fourragère 2001, 2011 et 2019**



Source : Calculs effectués à partir des données de [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

Comme illustré par le graphique, la production des trois types de fourrages croît régulièrement pendant les trois années. La production des fourrages artificiels verts devance la production des deux autres fourrages

Quant à la production du fourrage artificiel vert – incluse dans les statistiques à partir de 2004 -, elle a dépassé celle des deux autres productions avec un volume de 25,7 millions de quintaux en 2018/19. Elle enregistre un taux de croissance de 72 % en 2019 comparée à l'année 2010.

Tandis que le taux de croissance de la production des fourrages artificiels secs est de 227% en 2019 par rapport à 2001 et de 256% pour les fourrages naturels.

De nouveaux progrès sont introduits dans ce domaine pour augmenter la production des fourrages. De nouvelle technique de production de fourrage vert a été mise au point pour développer cet aliment de bétail : c'est le fourrage vert hydroponique qui est produit hors sol et peut être produit toute l'année, contrairement au fourrage conventionnel qui est produit deux fois par an.

Ce nouveau fourrage permettra d'augmenter le rendement et renforcera le développement de la filière lait en Algérie. Par ailleurs ces ressources restent limitées où l'élevage en Algérie reste traditionnel en exploitant les prairies naturelles et les parcours souvent de qualité médiocre.

#### **4.2.1.4 La culture industrielle**

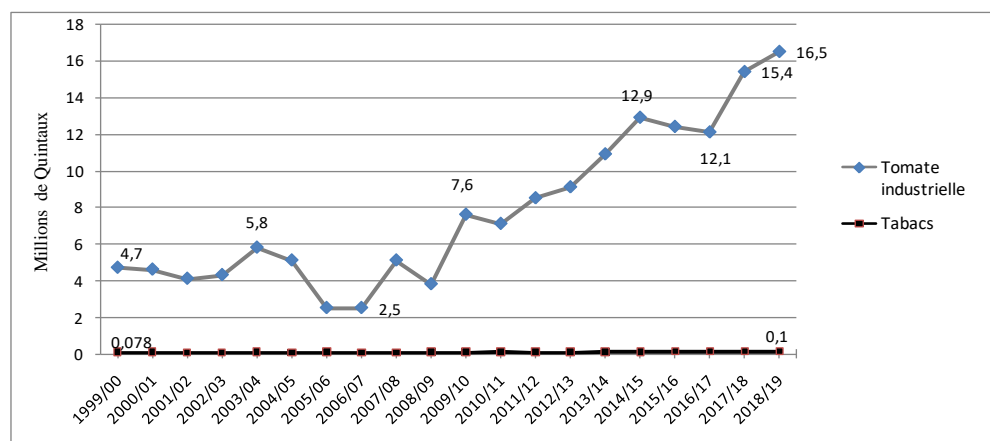
Les végétaux issus de la culture industrielle sont cultivés dans le but d'alimenter en matières premières des industries de transformation notamment dans le secteur agroalimentaire. Elle permet la diversification de la production nationale limitant par conséquent les importations.

Au niveau national, la production industrielle se concentre sur la production de la tomate industrielle en grande partie, sur la production du tabac et de l'arachide.

Accroître la production de la tomate industrielle est l'un des objectifs fixé par la politique agricole. La production nécessite la mise en place d'un mécanisme technique pour un meilleur rendement, un système d'irrigation localisé, une transformation rapide dans les usines ainsi qu'un appui financier de la BADR.

Elle représente la troisième culture derrière les céréales, et suit la même évolution que la culture maraîchère et la culture céréalière. Elle affiche une augmentation de 26% en 2017/18 par rapport à la campagne précédente, atteignant les 15,4 millions de quintaux et une diminution de 6,9 % en 2019 par rapport à 2018.

Le graphique -11- trace l'évolution de la production de la tomate industrielle, produit phare de cette culture, et du tabac pour la période 1999/00 à 2018/19.

**Graphique 11: Evolution de la production de la Tomate et du Tabac 2000-2019**

Source : Graphique élaboré sur la base des données ww.ons.dz

D'après les statistiques de l'ONS, la production de la tomate industrielle dépasse largement la production du tabac compte tenu que la tomate industrielle est davantage soutenue que le Tabac. Elle représente 98% de la production totale en 2019.

La production de la tomate industrielle s'est dégradée à partir de 2003/04 jusqu'à 2006/07 par rapport aux années précédentes.

La production a chuté de 51% en 2005/06 par rapport à 2004/05. Ce ralentissement est la conséquence d'un fléchissement de moitié des superficies cultivées, soit de 21265 ha à 10569 ha<sup>88</sup>. A partir de 2006/07 la tendance se renverse et la production progresse régulièrement jusqu'à 2018/19 et elle atteint 16.5 millions de quintaux.

#### 4.2.1.5 Les légumes secs

Comparée aux autres catégories de végétaux, la production des principaux légumes secs au niveau national est très dérisoire et se limite à un 1,4 million de quintal en 2017/18 enregistrant une croissance de 28% par rapport à 2016/17. Une production qui a tout de même augmenté entre 2008/09 et 2016/17 avec la mise en œuvre du plan RAR ; elle est plus importante que celle sous le PNDA-PNDRA.

La production des légumes secs est constituée principalement de fève-féveroles, lentilles, pois chiches et pois secs.

La production des fèves et féveroles représente en moyenne 49% de la production légumineuse totale, suivi de 31% pour les pois chiches, 10,2% pour la production des pois secs et 8% pour la production des lentilles.

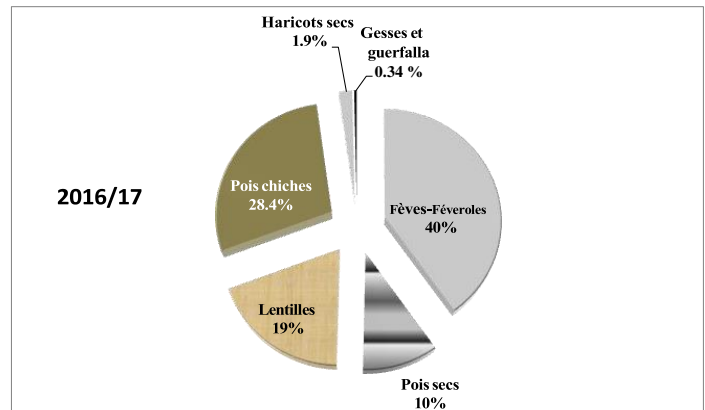
La culture des lentilles a été développée et a augmenté à partir de 2008/09. Mais elle reste très faible comme c'est le cas de la production des haricots secs.

<sup>88</sup> www.madr.gov.dz, « Rapport sur la situation agricole 2006 », p 26

Pour atteindre les objectifs de la politique agricole, qui est celui de développer ces cultures, le ministère a mis en culture de nouvelles terres en affichant une croissance de 68.8% en 2016/17 par rapport à 2000/01 avec une superficie de 100 407 hectares.<sup>89</sup>

La figure 4, illustre l'importance de certaines cultures sur d'autres selon la demande nationale et les objectifs définis.

**Figure 4: Répartition de la superficie cultivée des légumes secs**



La production des différents produits est corrélée aux superficies agricoles consacrées à leur production.

Le volume produit augmente en fonction de l'extension des surfaces agricoles et diminue quand les terres sont mises en repos.

Pour la campagne 2017/18, toutes les productions ont accru par rapport à la campagne précédente, en enregistrant une hausse pour les haricots secs (90%), les lentilles (55%), les pois chiches (30%), les fèves-féveroles (17%) et pois secs de 165.<sup>90</sup>

La production des légumes secs a affiché une croissance en 2019 et elle a affiché une production de 1,37 million de quintaux.

Après cette brève analyse de l'évolution de la culture herbacée, on constate que la production dans les cinq cultures a connu des améliorations dans les quantités produites durant plusieurs saisons agricoles qui s'étalent de 2000 jusqu'à 2019. On a constaté que cette évolution est rattachée, particulièrement, à l'extension des surfaces agricoles, ce qui démontre que le système de culture national est un système extensif.

Par ailleurs l'analyse n'exclut pas l'arboriculture qui est importante dans les pays méditerranéens principalement en Algérie.

#### 4.2.2 L'Arboriculture fruitière

L'arboriculture est la branche qui consiste en la production des fruits à destination de la consommation finale ou à l'industrie agro-alimentaire.

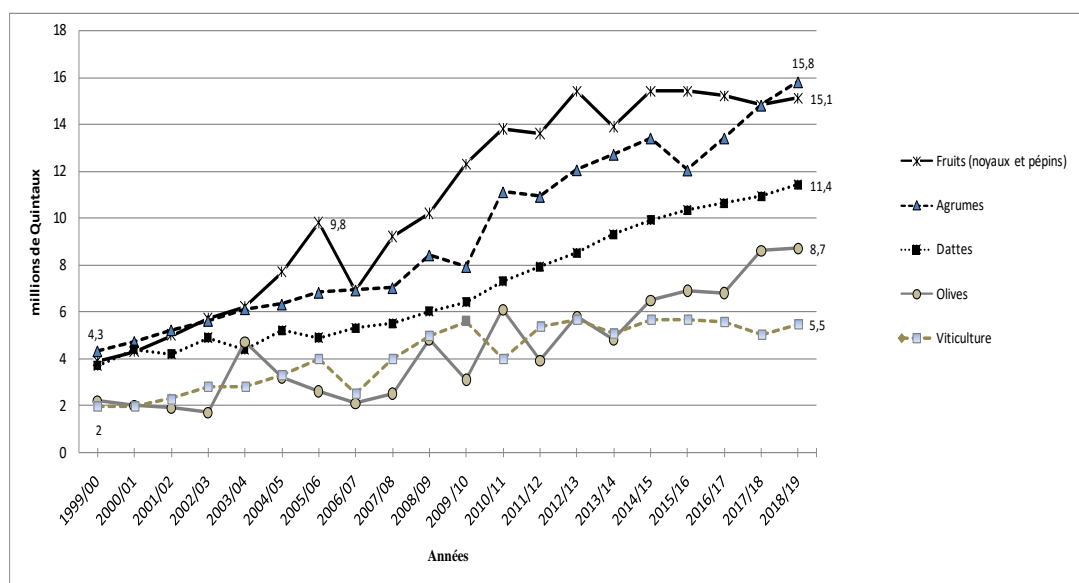
<sup>89</sup> www.ons.dz, « Annuaire statistique de l'Algérie n°30 » Résultats 2010/2012, Edition 2014, p 290.

<sup>90</sup> www.ons.dz, « La production agricole ; Campagnes 2016/2017 et 2017/2018 », Bulletin n°881, décembre 2019.

La production des fruits dépend de la superficie cultivée ainsi que du nombre des arbres plantés, ce qui diffère de la production herbacée qui dépend de la superficie et de la qualité de la semence, mis à part l'utilisation de l'engrais, de l'eau et des aléas climatiques.

Le graphique suivant regroupe cinq cultures des fruits à pépin et à noyau que l'Algérie pratique sur tout le territoire national. Il démontre l'évolution perfectible des quantités produites de ces cultures entre 1999/2000 et 2018/19.

**Graphique 12: Production végétale de 1999/00 à 2018/19**  
- Arboriculture -



Source : Graphiques élaborés à partir des données [www.ons.dz](http://www.ons.dz), «Annuaire statistiques de l'Algérie du n°20 au n° 35

La culture fruitière durant les différentes campagnes était marquée par un surassement de la production des fruits qui a atteint les 14,5 et 15,3 millions de quintaux pour les années 2018 et 2019. Cependant elle a été rattrapée par la culture des agrumes pour la même année 2018 ainsi que pour le même montant et l'a dépassé en 2019.

La culture des olives quant à elle, elle a réalisé une production allant jusqu'à 8,7 millions de quintaux, néanmoins elle est dépassée de 2,7 millions de quintaux par la production des dattes pour la même année.

Quant à la production des raisins, elle arrive à la dernière place avec 5,5 millions en 2019 enregistrant une hausse par rapport à 2018 après une légère baisse en 2017.

L'analyse par culture démontre des évolutions globales des productions pour la durée étudiée. Par contre l'analyse par produits révèle le potentiel productif de chaque culture séparément comme présentée ci-après.

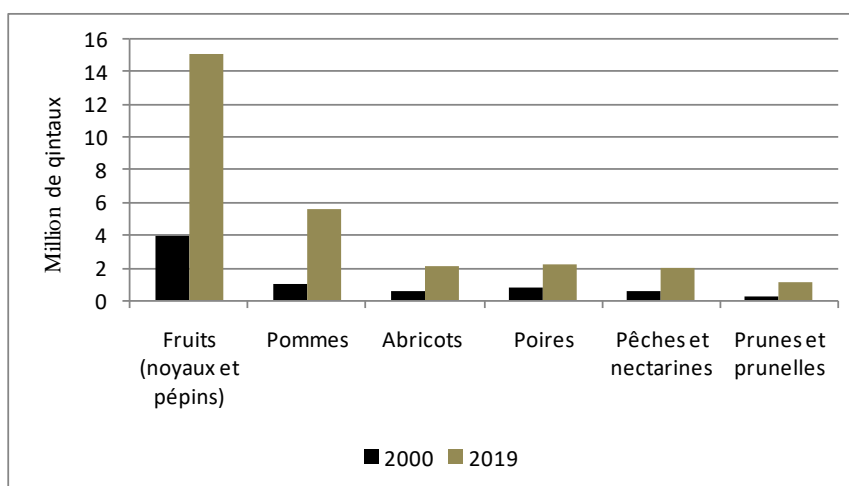
#### 4.2.2.1 Les fruits (à noyaux et à pépin)

La culture fruitière en Algérie constitue la première culture arboricole en termes de volume produit depuis 1999/00. Elle a enregistré, en général, une croissance soutenue depuis cette date et la production s'est évaluée à 15,1 millions de quintaux en 2018/19 enregistrant une croissance de 287% par rapport à 1999/00. Par ailleurs la production en 2006/07 a chuté à 6,9 millions de quintaux mais qui s'est rehaussée l'année suivante.

L'augmentation de l'ensemble de la production est attribuée à l'accroissement des principales espèces qui constituent 86% de la production globale en 2019, avec 37% des pommes, 14% des poires, 13% pour les Abricots ainsi que pour les pêches, et enfin 7 % pour les prunes.

L'évolution de la production des pommes est plus élevée que celles réalisées par les autres produits en 2019 comparée à 2000 (graphique 13)

**Graphique 13: Principales productions fruitières en 2000 et 2019**



Source : Histogramme élaboré sur la base des données [www.fao.org](http://www.fao.org) (consulté le 12-09-2022 19 :23)

Selon le conseil interprofessionnel de l'arboriculture fruitière, l'Algérie a un potentiel important dans la production des fruits qui sont presque bio et appel au maintien du rôle de l'Etat dans la promulgation des lois et les textes qui assurent la sécurité du produit avant sa récolte et le respect des normes environnementales. Les agriculteurs par leur formation des bonnes pratiques contribueront à l'amélioration de la production dans cette catégorie.

Des techniques agricoles se développent en matière de détections des maladies, des procédés de l'utilisation des pesticides et des quantités à pulvériser, permettent d'augmenter les rendements agricoles dans toutes les catégories.

#### 4.2.2.2 Les agrumes

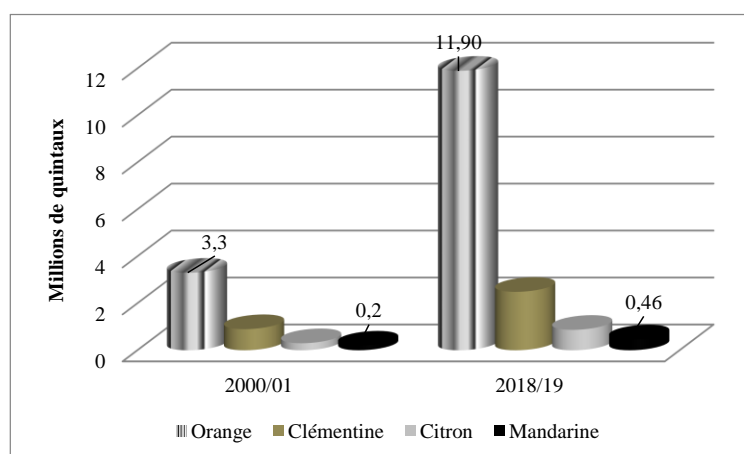
Les statistiques révèlent que la production des agrumes est en plein essor depuis la campagne agricole 1999/00. Cet accroissement est la conséquence de l'extension de la superficie totale pour cette culture qui a augmenté de 43 % en 2015/16 par rapport à 1999/00 ; où elle occupait 66 hectares en 20016, générant ainsi un taux de croissance du rendement de 99,45%, en passant d'un rendement à l'hectare de 93.4 quintaux à 186.4 pour la même période.

Quant à la récolte des agrumes, elle succède la culture des fruits à noyaux et à pépin au cours des campagnes agricoles. Par ailleurs sa courbe suit une évolution croissante.

Les produits cultivés en Algérie se composent de la production des oranges, de la mandarine, de la clémentine, du citron et du pomelo.

En moyenne, la production des oranges, de la clémentine, des citrons, de la mandarine et du pomelo, représente successivement 73,3%, 16,1%, 6,4%, 4% et 0,3%.

**Graphique 14: Production des Agrumes 2000/01 et 2018/19**



Source : Histogramme élaboré sur la base des données [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

A travers l'histogramme, on remarque que la production de tous les produits a augmenté en 2019 par rapport à 2001; la production des oranges a augmenté de 260%, celle du citron de 190%, tandis que la production de la clémentine et de mandarine a affiché une hausse de 176 % et 132% successivement.

On constate également que la production des oranges dépasse amplement celles des autres agrumes et marque une croissance soutenue, engendrée par l'extension des terres de culture.

### 4.2.2.3 La phœniciculture

La culture de dattes est la production phare des régions du sud algérien. Le ministère de l'agriculture projette de développer la production et d'encourager l'exportation en labélisant le produit.

La culture se caractérise par une croissance régulière et suit le même rythme que l'évolution des superficies consacrées à cette culture. Trois variétés de dattes sont produites en Algérie ; la plus connue c'est la Deglet Nour, sont produites également les dattes molles et les dattes sèches.

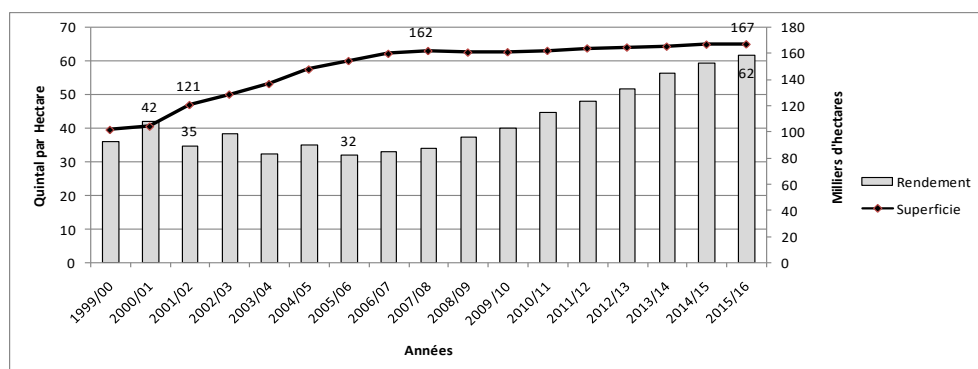
Le nombre de palmiers dattiers en production pendant l'application du PNDA et PNDRA - soit entre 2000 et 2006 - est estimé en moyenne à 10 millions donnant ainsi un rendement moyen de 48 kilogrammes par arbre<sup>91</sup>.

Par ailleurs, la production des dattes a marqué une croissance régulière durant les dix-neuf campagnes agricoles. Elle a augmenté de 203 % en 2017/18 par rapport à 1999/00. Elle a atteint les 10,9 millions de quintaux en 2017 /18, dont 54 % proviennent de la variété Deglet Nour, 28 % de la datte sèche et 18% de la datte molle. La production s'est élevée à 11, 4 millions de quintaux en 2019.

Le graphique -15- nous renseigne sur l'évolution du rendement en fonction des superficies consacrées à la phœniciculture.

Selon les données de l'ONS, la superficie était en constante augmentation durant toutes les campagnes agricoles induisant une mise en culture supplémentaire de palmier dattier. Par conséquent, la bonne gestion et l'entretien de ces palmerais permettrait d'augmenter la production et le rendement en dattes.

**Graphique 15: Evolution du rendement et de la superficie des palmerais**



Source : Graphique élaboré à partir des données [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

<sup>91</sup> [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz), « Rapport sur la situation du secteur agricole 2006 », p 29



D'après le graphique on peut déduire que dans le cas de la culture des dattes, que l'extension de la superficie n'induit pas forcément une hausse du rendement par hectare. On constate que ce dernier a baissé en 2001/02 par rapport à 2000/01 de 17 % alors que la superficie a augmenté de 16% pour la même période.

Par ailleurs, de nouvelles terres ont été mises en culture chaque année pendant quinze campagnes agricoles, par contre le rendement ne suivra la tendance que cinq ans après soit à partir de 2005/06. Le nombre des palmiers dattiers a atteint les 15,7 millions en produisant 65,4 kilogrammes de dattes par arbre en 2018 et plus de 16 millions d'arbre en 2019. La Deglet Nour est la variété la plus produite comparée aux deux autres variétés : la datte molle et la date sèche.

#### 4.2.2.4 La viticulture

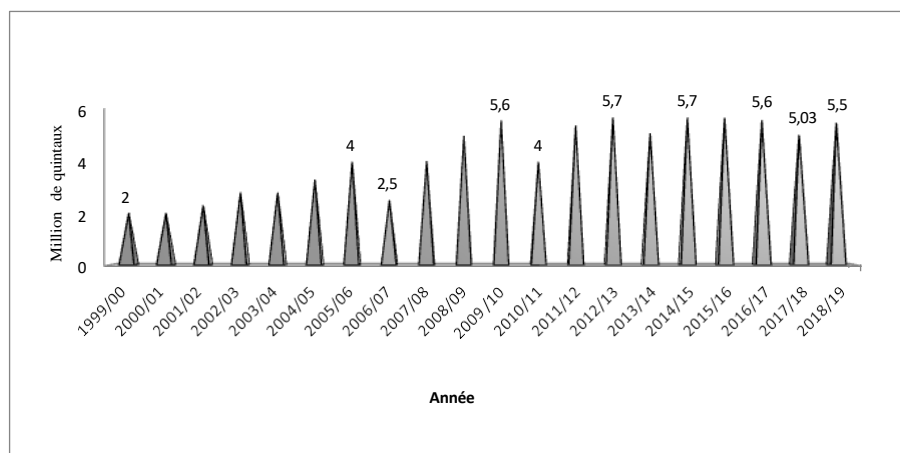
Producteur important avant l'indépendance, l'Algérie a enregistré un recul considérable dans la production des raisins pendant 2000/01 jusqu'à 2018/19.

Les plans agricoles mis en place depuis le PNDA n'ont encouragé que faiblement cette culture comparée aux autres cultures. La moyenne de production entre 1999/00 et 2006/07 a atteint 2,7 millions de quintaux. Par contre la production a repris en 2007/08 en réalisant 4,2 millions de quintaux et la moyenne de production affichait 5,3 millions de quintaux entre 2008/09 et 2017/18.

La production était en croissance depuis 1999/00 jusqu'à 2018/19, sauf pour deux campagnes où la récolte des raisins a chuté en 2006/07 et 2010/11 comparée aux productions qui les ont précédés.

La plus importante production réalisée a atteint 5,7 millions ha en 2013, 2015 et 2017 et elle a sensiblement diminué en 2018/19 dû au recul du raisin de table qui prédomine de 88% de la production totale de vignoble, ainsi que la diminution de la production du raisin de cuve de 7%.

**Graphique 16: Evolution de la production viticole 2000-2019**



Source : Graphique tracé sur la base de données [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

Par ailleurs l'évolution des superficies cultivées pour la même période contraste avec l'évolution des quantités produites. A partir de 1999/00, les vignobles ont augmenté chaque année jusqu'à 2004/05 où ils ont augmenté de 78% pour atteindre les 101710 hectares en 2004/05. On remarque dans le graphique que durant cette période la production des raisins a également augmenté .

En revanche, à partir de 2005/06, les terres agricoles consacrées à la viticulture ont diminué jusqu'à 2015/16. En onze ans, les viticulteurs ont perdu 31 % des terres en 2015/16 par rapport à 2004/05 . Tandis que la production des raisins durant cette période n'a pas baissé mais a enregistré les meilleurs rendements.

Pour la viticulture , les superficies agricoles ne constituent pas le seul facteur de croissance de la production et du rendement comparée aux cultures maraichères et industrielles. D'autres facteurs expliquent la production, notamment le savoir-faire dans la fructification de la vigne et les engrais utilisés pour augmenter le rendement.

#### **4.2.2.5 L'oléiculture**

L'oléiculture est la culture qui sert à produire de l'olive tout en l'exploitant pour produire de l'olive de table ou de l'huile d'olive.

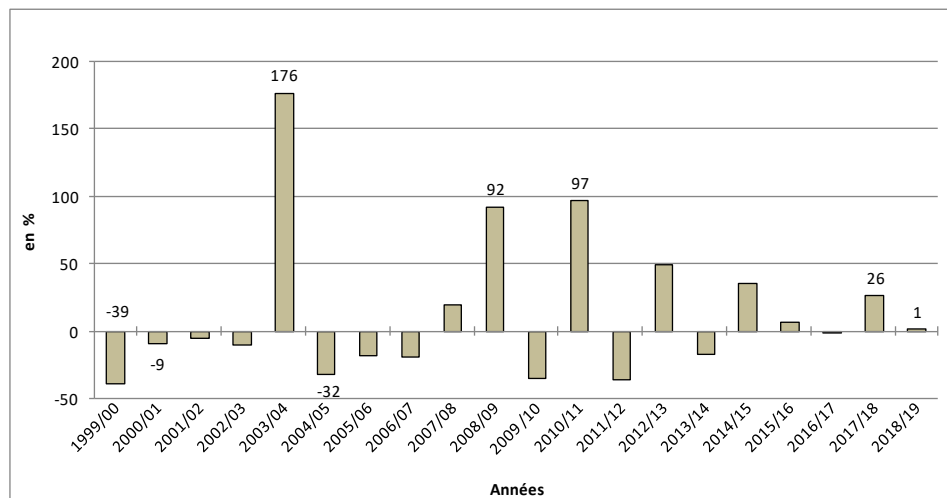
La culture de l'olivier en 2018/19 s'étend sur plus de 500 000 hectares au niveau national. C'est une culture qui a été développée ces dernières années grâce à l'augmentation des surfaces de plantation de l'olivier depuis la campagne agricole 1999/00.

Concernant la production de l'olive de table et de l'olive à l'huile en Algérie de 1999/00 à 2017/18, elle s'est caractérisée par une variabilité d'une année à une autre jusqu'à 2014/15 où la production a atteint les 6,5 millions de quintaux. Elle s'est stabilisée les deux campagnes suivantes et a affiché une production de 8,7 millions de quintaux en 2018/19. Le nombre d'olivier a augmenté de 22,5% en 2019 comparé à 2018 passant de 35.5 millions d'arbres à 43.5 millions d'oliviers.<sup>92</sup>

Par l'augmentation des superficies cultivées et la fluctuation de la production durant ces campagnes agricoles, cela se traduit par un taux de croissance négatif par période comme démontrer par le graphique -17-.

---

<sup>92</sup> www.madr.gov.dz, «Statistiques Agricoles, SERIE-B-2019» 2022/04, p9

**Graphique 17: Taux de croissance de la production de l'olive 1999/00-2018/19**

Source: Histogrammes tracés sur la base des données sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

Selon les données de l'ONS, les récoltes des olives tout au long des années varient et n'évoluent pas au même rythme. Le meilleur taux de croissance est de 176 % réalisé en 2004/05 suivi de 92 % affiché cinq ans plus tard, ce qui démontre que l'augmentation de la production durant ces deux années était plus importante que les autres années où le taux de croissance est négatif.

Selon la destination et l'espèce des oliviers cultivés, le rythme de la production est différent selon que l'olive est destinée à la production de l'huile ou à la consommation.

La production de l'olive destinée à la production de l'huile est très instable sur toute la période étudiée, par contre celle de l'olive de table suit, en général, un rythme croissant.

La production de l'olive à l'huile est avantagée par rapport à l'olive de table étant donné que son prix est plus élevé ; elle représentait 85 % de la production totale en 1999/00 pour ne constituer que 68 % en 2015/16.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture dans sa feuille de route agricole 2020/2024 projette de porter à 900 000 hectares les terres dédiées à cette culture afin d'augmenter d'avantage cette production et de s'orienter vers l'exportation de ce produit.

Un partenariat entre public et les agriculteurs privés est né pour booster cette culture à travers le renforcement des capacités humaines et l'organisation des sessions de formations techniques au profit des agriculteurs afin d'améliorer la qualité et la quantité produite de l'olive en Algérie.

Les analyses comparatives des niveaux de production de la filière végétale font ressortir la capacité productive nationale dans chaque culture ; l'accroissement de la production des cultures herbacées est plus important que la culture fruitière.

On conclut que globalement les aboutissements de ces plans et les efforts consentis par les principaux acteurs - les agriculteurs- en réponse aux incitations de l'Etat ont été positifs et établissent que :

- Le système de culture est un système extensif pour la plupart des filières : la mise en culture de nouvelles terres occasionne une augmentation des récoltes.
- La production agricole est très aléatoire et non prévisible ; l'évolution des rendements et de la production n'est pas proportionnelle à l'augmentation des surfaces agricoles
- L'expansion de la superficie agricole permet l'augmentation de la production agricole selon la théorie de la frontière qui consiste à conquérir de nouvelles terres agricoles et de permettre la croissance agricole. Elle est conditionnée par l'augmentation de la superficie qui encourage l'introduction des progrès techniques provoquant l'exode rurale cause la concentration géographique des exploitations qui favorisent les économies d'échelle et l'amélioration de la production.
- Une diminution des surfaces agricoles induit une diminution des récoltes et quelquefois une augmentation de la production ainsi que le rendement (cas du raisin). Un résultat qui ne dépend pas uniquement des terres agricoles, mais également des techniques de production et des composantes climatiques, de l'irrigation, de qualité des semences ainsi que les engrais utilisés pour la production.
- L'échelle de la production est définie par la superficie de la terre dont dispose le pays.

### **4.3 Effet des plans agricoles sur la production par le test des échantillons appariés**

L'analyste de l'évolution de la production des principales cultures dès l'application du premier plan agricole fait ressortir des effets positifs sur le rendement et le volume de production.

Par conséquent, nous appliquons le test des échantillons appariés pour démontrer si cet effet est statistiquement significatif.

Le test d'hypothèse permet de comparer les moyennes de la production de plusieurs cultures pour deux périodes ; avant et après l'application des divers plans agricoles.

Nous formulons et testons l'hypothèse nulle  $H_0$  que les plans agricoles n'ont aucun effet sur la production agricole de 2000 à 2019, avec un seuil de signification alpha de 5%.

Le test est appliqué sur un échantillon de 41 produits de fruits et légumes ([Annexe 01](#)) pour deux périodes : la première période M8099 représente la moyenne de production de chaque produit

agricole sur vingt années de 1980 à 1999 , tandis que la deuxième période M0019 désigne la moyenne de production des mêmes produits sur vingt années de 2000 à 2019 ; période de l'application des plans agricoles du PNDA à la politique Felaha .

Les données du volume de production constituent des données officielles nationales publiées par l'ONS dans les annuaires statistiques et par la FA

Pour effectuer le test t de student sur échantillons appariés, deux hypothèses doivent être vérifiées ; le test de normalité des distributions des variables et le test d'homogénéité des variances. Si les conditions ne sont pas respectées, un test non paramétrique sera appliqué.

#### **Résultats du test d'échantillons appariés :**

- Le test d'homogénéité des variances ([Annexe 02](#)) ; le tableau indique que la pvalue (0.000) est largement inférieure au seuil de 5%, ce qui signifie que l'hypothèse H0 d'égalité des variances est rejetée en faveur de l'hypothèse alternative H1.
- Concernant le test de normalité Shapiro-wilk de la distribution des variables ([Annexe 03](#)), il révèle que les variables ne suivent pas une distribution normale comme démontré par la pvalue qui est égale à 0.000 qui rejette l'hypothèse H0 de normalité au seuil de 5%,

Par conséquent, les résultats de ces deux tests nous renvoient à appliquer le test non paramétrique de wilcoxon ([Annexe 04](#)) sur des échantillons associés et permet de conclure à la différence des médianes entre la production des fruits et légumes avant et après l'application des plans de développement agricole, tout en rejetant l'hypothèse Ho qui stipule l'égalité de la production agricoles entre les deux périodes, en faveur de H1 - les plans ont un effet sur la production-.

De ce fait, on déduit que les différents plans et programmes agricoles que l'Algérie a mis en application depuis 2000 à 2019 ont eu des effets positifs qui sont statistiquement significatifs sur l'évolution de la production agricole de 2000 à 2019.

## **Conclusion**

La sécurité alimentaire est l'objectif principal à atteindre pour le pays depuis la révolution agraire. En conséquence, il est important de s'organiser et veiller à suivre la feuille de route de la stratégie agricole prédéfinie qui ne consiste pas uniquement à fixer des objectifs, mais à la pérenniser par les responsables.

En Algérie, il y a eu des démarches raisonnées non une stratégie claire définie par les pouvoirs publics. La démarche a débouché sur l'application des plans quinquennaux en mettant en place une réflexion autour de comment développer l'agriculture et le monde rural

---

L'intervention publique dans le secteur agricole a comme but d'organiser le fonctionnement de l'activité agricole en prenant en compte ses spécificités. Son objectif consiste à veiller à ce que le cadre législatif favorise le développement de l'activité tout en protégeant les intérêts des consommateurs, des producteurs et de l'environnement.

L'importance de l'agriculture dans l'économie nationale au lendemain de l'indépendance a fait que l'intervention de l'Etat correspondait à une approche normative du rôle de l'Etat en définissant ses objectifs et les justificatifs de son intervention. Les critères qui motivent son intervention depuis 1970 jusqu'à ce jour sont sous forme et degrés différents.

Dans les années soixante-dix, il n'y avait pas une notion claire en matière de stratégie agricole. Par la réforme agraire, l'Etat intervenait à travers l'application de l'ensemble des mesures qui définissaient le mode de gestion des domaines agricoles, les conditions d'accès et la jouissance des terres agricoles. La politique foncière a mis en place plusieurs dispositifs appropriés pour la préservation des terres agricoles, la sécurisation des exploitants et des propriétaires privés ; le paradigme socialiste.

A la suite des réformes économiques entamées à la fin des années 80 et l'ouverture économique du pays dans les années 90, l'activité agricole a connu un désengagement relatif de l'Etat de certaines activités agricoles. Par ailleurs ce dernier soutient et appuie les initiatives privées et laisse le marché intervenir dans la régulation de l'offre et la demande agricole.

Quatre plans agricoles quinquennaux ont été appliqués depuis 2000 qui s'inscrivent dans une démarche de contrôle mais pas forcément imposée.

De nouveaux objectifs stratégiques ont été identifiés dans les différents programmes en empruntant de nouvelles orientations dans chaque plan.

Le PNDA visait à assigner à l'agriculture un rôle de créateur de richesse et d'emploi à travers la mise en culture de nouveaux espaces tout en adaptant la production à la qualité du sol et du climat local. L'élargissement de ce dernier en PNDAR a porté son intérêt sur l'investissement dans les zones rurales et la population rurale pour développer leur niveau de vie et contrer l'exode rural.

De nouvelles orientations et spécifications sont apportées dans le renouveau agricole et rural (RAR). C'est le plan qui a permis d'asseoir de nouvelles bases pour un meilleur encadrement de l'activité agricole.

Quant au plan agricole FELAHA, il a introduit de nouvelles dispositions qui répondent à de nouveaux besoins du secteur qui consiste en installation et la construction de nouvelle infrastructure de stockage, la mécanisation, l'encadrement technique et les IDE. Deux secteurs ont été concernés par ces dispositifs ; le secteur halieutique et la sylviculture.

Pour répondre à la demande nationale qui croît avec l'accroissement de la population et l'émergence relative des industries agroalimentaires, le plan d'action gouvernemental agricole 2020-2024 renforce les dispositifs antérieurs pour améliorer la productivité dans des filières bien ciblées et entamer une nouvelle étape ; participer aux échanges agricoles internationaux.

Cette nouvelle feuille de route mise sur l'agriculture saharienne pour alimenter le marché national et le marché international en exportant les produits agricoles dont l'Algérie détient un avantage comparatif.

D'autre part, le secteur agricole depuis 2000 a enregistré certaines améliorations positives et a permis aux agriculteurs d'exercer leurs activités dans de meilleures conditions. Cela s'est traduit par la diversification et l'augmentation de la production végétale au niveau national et principalement au niveau du Sud.

Certains objectifs ont été atteints, notamment l'augmentation de la production, l'extension des superficies irriguées, etc. D'autres objectifs restent à réaliser dans le cadre de la politique du gouvernement notamment la réduction du déficit de la balance commerciale alimentaire et à terme, le développement des exportations des produits agricoles.

A travers l'analyse des différentes interventions gouvernementale, on constate que la politique agricole de l'Algérie s'inscrivait dans un paradigme socialiste et les changements effectués depuis 2000, l'ont inscrit dans un paradigme du marché fondé sur les normes de la libéralisation des échanges des produits agricoles, orientées vers la recherche de la compétitivité dans le cadre de l'intégration économique et de la mondialisation.

Les politiques agricoles mises en place au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, particulièrement celles de pays développés, ont été remises en cause à partir des années 80 et ont été influencées par l'AsA-accord sur l'agriculture- signé en 1994. Les interventions des pays dans le domaine agricole ont évolué sous l'influence des négociations menées dans le cadre de l'OMC.

Les mesures entreprises par les pays dans le cadre de l'OMC modifiant l'action gouvernementale en agriculture, dans les pays développés comme dans les pays en développement, font l'objet du chapitre 3.

## **CHAPITRE III**

# **LES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES DES MESURES D'INTERVENTION EN AGRICULTURE ET LES DÉTERMINANTS DES EXPORTATIONS AGRICOLES DE L'ALGÉRIE**



## Introduction

La politique agricole peut être spécifiée par l'application de divers moyens qui permettent aux agriculteurs de préserver, d'étendre leurs compétitivités et de dégager des parts de marché au détriment de leurs principaux concurrents.

De ce fait, les pays interviennent avec des considérations de la dimension internationale étant donné qu'ils entretiennent des relations économiques internationales.

Par conséquent, les orientations des politiques publiques sont influées par les organisations internationales qui jouent un rôle dans les réformes des politiques macroéconomiques. Au sein de ces organisations, des politiques publiques multilatérales sont produites qui relèvent des actions publiques tout en adoptant des normes communes de régulation du commerce au sein de l'OMC.

L'importance du secteur agricole dans les échanges internationaux se reflète dans les négociations multilatérales au sein de l'OMC qui prévoient la libéralisation progressive des échanges des produits agricoles afin d'assurer un commerce équitable. Elle vise à instaurer une harmonisation des échanges et ambitionne la pacification des relations internationales à travers ces échanges.

Les interventions massives des gouvernements des pays développés dans le soutien de leurs secteurs agricoles ont généré une concurrence déloyale sur les marchés mondiaux.

Les pays membres à l'OMC doivent se conformer à sa réglementation pour protéger et soutenir les producteurs nationaux ainsi que les exportateurs. Leurs interventions sont suivies par l'organisation à travers la présentation des notifications au comité de l'agriculture relatives aux mesures de soutiens interne et de subvention.

L'objectif à long terme de l'accord sur l'agriculture est de réformer les politiques intérieures et les politiques commerciales des produits agricoles en permettant aux pays membres de soutenir leurs économies rurales par des mesures ayant des effets minimes de distorsion sur les échanges.

La compréhension de l'accord sur l'agriculture est profitable pour les pays afin de mettre en œuvre leurs politiques macroéconomiques. Il est utilisé pour formuler ces dernières qui devront être compatibles avec les règles de l'organisation et permettre à certains pays de se préparer pour les négociations, dont les pays en développement qui sont assistés techniquement par diverses institutions telles que la FAO.

Dans le cadre de leur intégration économique régionale, les pays de l'Afrique subsaharienne ont élaboré des règles communes à leurs interventions dans le domaine agricole en instituant des

politiques agricoles communes aux fins de développer leurs avantages comparatifs et de renforcer leur position dans les négociations multilatérales.

Etant une économie en phase d'ouverture commerciale, l'Algérie avait entamé des négociations sur le volet agricole au niveau multilatéral avec l'OMC et au niveau régional qui ont amené le pays à réformer sa politique commerciale et sa politique nationale selon les termes des accords.

Dans ce chapitre seront abordés quatre sections relatives à l'agriculture au niveau international ;

Sur le plan multilatéral, l'organisation internationale OMC intervient dans le remodelage des interventions publiques en agriculture et dans l'encadrement international de l'intervention des pays dans ce domaine (section 1). Sur le plan régional, sont illustrées les expériences des pays en développement de l'Afrique subsaharienne en termes d'élaboration des politiques agricoles régionales afin de démontrer leur réactivité face à la concurrence internationale (section 2).

Les accords commerciaux en agriculture de l'Algérie sont des engagements plutôt régionaux que multilatéraux. Par ailleurs l'Algérie négociant son adhésion à l'OMC a veillé à entreprendre des mesures de soutien et de protection en adéquation avec les règles internationales en vigueur sur le commerce des produits agricoles (section 3). Dans la même section seront analysées la structure et l'évolution des exportations agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021.

Ces exportations sont déterminées empiriquement par divers facteurs qu'on définit à travers l'application du modèle de gravité (section 4). Ce dernier permettra d'estimer l'intensité des échanges entre l'Algérie et ses partenaires commerciaux en se basant sur les théories du commerce international. En conséquence on s'interrogera sur les effets des actions publiques sur le niveau des exportations agricoles de l'Algérie.

## **Section 1. Régulation internationale des échanges agricoles**

En vue de réformer le commerce agricole et d'intégrer l'agriculture dans le système commercial multilatéral, des séances de négociations se déroulent entre les pays membres de l'OMC au sein du comité de l'agriculture.

Pour un commerce plus équitable, les pays membres à l'OMC s'engagent à diminuer leurs protections et leurs soutiens au secteur agricole. Par ailleurs, les pays non membres négocient leur entrée à l'OMC en réformant leurs politiques, en réduisant les droits de douane sur les importations des produits agricoles et sont contraints de répondre à diverses questions relatives à leurs politiques agricoles et commerciales jusqu'à leur adhésion.

Les négociations multilatérales sur la libéralisation des échanges agricoles ont abouti à la signature de l'accord sur l'agriculture<sup>93</sup> entré en vigueur en 1995 qui vise à établir un système de commerce axé sur le marché. Même objectif au sein du GATT mais pas le même traitement du secteur agricole durant les cycles de négociations agricoles.

Les négociations au sein de l'OMC sont plus importantes, plus détaillées et plus longues que celles qui se sont déroulées au sein du GATT. Les négociations portent sur les mesures de soutiens et de protections agricoles.

### **1.1 Les négociations multilatérales en agriculture au sein de l'OMC**

Le commerce des produits agricoles se caractérise par des rivalités bilatérales entre, principalement, les Etats-Unis et l'union européenne. Deux grands exportateurs qui dominent les échanges alimentaires et agricoles tout en maîtrisant l'approvisionnement alimentaires des pays. Les pays partenaires face à la montée du libre-échange, instaurent des barrières douanières afin de protéger leurs outils de production nationale. La formation de la PAC - politique agricole commune- en 1962 occasionna des réactions de la part des Etats-Unis qui la considéraient comme une menace pour leur agriculture.

Le conflit s'installa entre ces deux puissances et les Etats unis perdaient des parts de marchés au profit de l'Europe dans les années quatre-vingt à cause de l'appréciation dollar. Par conséquent, pour dénoncer les pratiques déloyales de la CEE, les américains ont inscrit le dossier agricole en

---

<sup>93</sup> L'accord couvre les produits agricoles définis dans l'annexe 1 dans l'accord. Il couvre les produits matière première- blé, lait, animaux vivants – et couvre également les produits transformés – le pain, le beurre et la viande- le chocolat, les vins, les produits du tabac, les fibres comme le coton, la soie et la laine, des peaux crues. Les produits de la pêche et les produits forestiers sont exclus de l'accord ainsi que les biens produits à partir des fibres comme les vêtements et les tissus.

1986 au cycle de l'Uruguay qui observe un affrontement de deux politiques agricoles de deux puissances économiques.

Au sein de ce cycle, les négociations multilatérales ont duré huit ans déclenchés par la première réforme de la PAC en 1992 qui portaient sur la réduction des prix des soutiens internes et des subventions à l'exportation.

L'accord de Marrakech, signé en 1994, est un aboutissement d'un compromis bilatéral entre l'Europe et les Etats Unis et qui a été élargi au groupe de Cairns.

Avant de présenter les négociations des mesures de soutien et de protection en agriculture au sein de l'OMC, on revient sur quelques points fondamentaux sur ces mesures dans le cadre du GATT.

### **1.1.1 Le traitement de l'agriculture dans le cadre du GATT**

L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce issu des accords de Bretton-Woods en 1947 visait à instaurer le libre-échange à travers la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de marchandises.

Considéré comme un secteur lié à la sécurité alimentaire des pays, le commerce des produits agricoles échappait au régime normal de la réglementation de l'accord général. Il faisait l'objet d'un traitement spécial qui exemptait les échanges des produits agricoles des mesures des subventions et des restrictions quantitatives.

La soumission du secteur agricole aux règles du GATT est passée par plusieurs étapes de négociation qui se sont achevées par la conclusion d'un accord sur l'agriculture au cycle de l'Uruguay. On cite l'examen à mi-parcours en 1989, où les pays se sont réunis à Genève du 5 au 8 avril, pour arriver à adopter des décisions relatives à l'agriculture.

La protection non tarifaire des échanges des produits agricoles entre les parties contractantes était autorisée dans certaines situations. Dans l'article XI-2 de l'accord, les produits agricoles sont exemptés de restrictions quantitatives à l'exportation dans le cas d'insuffisance des produits alimentaires au niveau national.

Quant aux contingents des importations, les pays étaient autorisés à restreindre leurs importations pour freiner la concurrence des produits étrangers à bas prix ou pour que le pays puisse résorber l'excédent des produits nationaux similaires.

Par ailleurs, dans le paragraphe trois de l'article XVI relatif aux subventions, les pays doivent s'efforcer à ne pas accorder des subventions aux exportations des produits primaires, notamment agricoles, si elles sont utilisées pour augmenter les parts des marchés des pays.

Les exceptions du GATT ont permis aux pays d'assurer une protection désirée de leurs agricultures et de subventionner le secteur au niveau souhaité tout en exportant l'excédent subventionné.

Les exceptions sont également obtenues par les pays les plus puissants. Les Etats Unis, le plus grand exportateur mondial des produits agricoles, ont demandé et ont obtenu en 1955 une dérogation spéciale temporaire à l'article XI qui leur permettait d'appliquer des restrictions à l'importation indépendamment des règles de l'article XI ; à savoir lorsqu'elles menaceront le système de soutien des prix nationaux et en cas de menace de la balance des paiements. Les restrictions concernaient les importations de sucre, de produits laitiers et de cacahouètes pendant 40 ans, soit jusqu'au cycle de l'Uruguay.

D'autres mesures non tarifaires ont été mises en place dans le secteur, notamment les prix minimums à l'importation, une autolimitation des exportations et les prélèvements variables.

Ces règles n'ont pas été révisées au cours des cycles de négociations commerciales, jusqu'au cycle de l'Uruguay où la concurrence à l'exportation était vive dans les années 80, engendrant des différends commerciaux entre les pays.

Quant aux tarifs douaniers, ils ont été réduits lors du cycle de Dillon (1960-61) sur le commerce de quelques produits à titre individuel, notamment sur le coton, les graines de soja, les fruits en conserve et les légumes. Les négociations se sont poursuivies durant le cycle qui a suivi, le Kennedy (1962-67), et ont été conclus deux accords internationaux ; l'un sur les produits laitiers et la viande et l'autre sur le blé.

Comparée aux autres secteurs l'agriculture enregistrait un déclin, et pour le ralentir elle a été protégée de la raideur du marché international.

En conséquence, le niveau de la protection et le soutien du secteur tendaient vers la hausse principalement dans les pays développés qui recouraient aux subventions pour conserver leur part de marché.

Par conséquent, les échanges agricoles bénéficiaient à quelques pays plus que d'autres, créant des tensions entre les partenaires commerciaux. Les échanges étaient faussés par les politiques protectionnistes des pays industrialisés qui provoquaient la baisse des cours mondiaux des produits agricoles. Cela a créé des distorsions sur le marché mondial de l'alimentation et la variation de la structure internationale de la production qui ne représentait pas les avantages comparatifs des pays.

Pour ces raisons économiques, dont l'instabilité du marché international ainsi que les conséquences du protectionnisme, et plus particulièrement pour régler le conflit entre les Etats Unis et la communauté européenne, le commerce agricole a été inclus dans les négociations multilatérales à l'ouverture du cycle de l'Uruguay en 1986 jusqu'à 1994.

### **1.1.2 Les négociations sur l'agriculture au sein de l'OMC**

L'accord sur l'agriculture au cycle de l'Uruguay (AACU) a été conclu entre les pays membres afin de réformer le commerce des produits agricoles à travers la réduction des mesures de soutien et de protection nationale de l'agriculture.

Par conséquent plusieurs arrangements ont été issus des négociations du cycle de l'Uruguay, dont l'accord relatif à l'agriculture, l'offre des concessions faites par les pays membres concernant l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et le soutien interne. De même qu'il a été conclu l'accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs une déclaration ministérielle a été signée pour prendre en compte les préoccupations des pays les moins avancés et les pays en voie de développement importateurs nets de produits alimentaires. Elle vise à améliorer les modalités d'accès de leurs produits agricoles et la libéralisation complète du commerce des produits agricoles tropicaux.

Concernant l'accord sur l'agriculture, il fournit le cadre règlementaire pour réformer les politiques en matière de commerce des produits agricoles et des politiques intérieures. Il vise à mettre en place un système de commerce équitable qui permet d'améliorer l'accès aux marchés et d'accroître les moyens de subsistance des agriculteurs.

Il est supervisé par le comité de l'agriculture dont le rôle est de surveiller les pays membres dans l'application de leurs engagements, dans le suivi des décisions ministérielles et la surveillance des effets négatifs de la réforme agricole sur les pays en développement et les PMA importateurs nets de produits alimentaires.

Dans ces conditions, les pays membres soumettent des engagements de réductions quantitatives en déclarant leurs positions pour chaque produit pour les trois mesures. Ils s'engagent à consolider les taux de tarifs douaniers à la fin de la période de mise en œuvre, de définir un niveau minimal du volume contingentaire et d'éliminer des subventions.

Ces engagements sont appliqués progressivement sur une période de mise en œuvre qui s'étend de six ans pour les pays développés et de dix ans pour les pays en développement à partir de 1995. Ces périodes peuvent être différentes pour les réductions tarifaires et celles appliquées aux

réductions des subventions à l'exportation : le pays choisi le calendrier et la culture sujette aux réductions.

Par ailleurs, une clause de paix a été introduite dans l'accord afin de protéger les pays, qui subventionnaient leurs agricultures, contre toute contestation juridique durant 9 ans à partir de 1995.

Depuis le cycle de l'Uruguay jusqu'à la conférence de Nairobi en 2015, plusieurs conférences ministérielles se sont tenues pour la réforme des échanges agricoles. Les discussions s'avèrent difficiles et ont abouti à des conclusions dont les avancées majeures sont présentées par conférence.

Les négociations sur l'agriculture se sont inscrites dans le long terme comme mentionnées dans l'article 20 de l'accord sur l'agriculture où il avait fixé l'année 2000 pour reprendre les négociations sur l'agriculture.

Le cycle de Doha en 2001 a intégré les discussions sur l'agriculture afin de réaffirmer l'objectif de l'accord qui est de réduire toutes les restrictions jugées nocives sur les échanges des produits agricoles. La déclaration reconnaît et poursuit les négociations antérieures en établissant un calendrier pour que toutes les négociations liées à l'agriculture se terminent avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et les procédés relatifs aux modifications de l'accord sur l'agriculture devront être établis fin mars 2003.

La déclaration inclut le traitement spécial et différencié rendu aux pays en développement dans les négociations pour leur besoin en matière de sécurité alimentaire et de développement rural.

En 2003, la conférence de Cancún poursuit le même objectif et dresse un état des lieux de l'avancement des négociations sur l'agriculture. Mais elle n'aboutit à rien faute de divergences dans le domaine, principalement sur la question du Coton qui a mis dans l'impasse les discussions.

En 2004 les pays avaient avancé dans les négociations et ont élaboré un certain nombre de décisions dénommées « *l'ensemble des résultats de juillet 2004* ». Ils ont convenu d'un plan général pour établir des modalités qui concernent l'agriculture.

Les négociations n'ont pas été meilleures à la conférence de Hong Kong en 2005.

En 2006 le projet de texte de modalité a vu le jour et a été distribué et proposé aux négociateurs pour une nouvelle réforme. En revanche les négociations qui ont eu lieu tout au long des années 2007 et 2008 se sont soldées par des échecs et par la révision pour la quatrième fois le projet de modalité soumis en 2006. Le projet révisé est appelé REV 4 qui rend compte des progrès accomplis et met en évidence les points de divergences entre les pays.

Les discussions n'ont été reprises qu'en 2011 en proposant aux pays membres à la conférence de Genève d'avancer sur les sujets les plus pertinents et de formuler des propositions pour la conférence de Bali en 2013.

Dans les deux conférences ministérielles de Bali 2013 et de Nairobi 2015, les pays sont parvenus à d'importants accords commerciaux les plus importants conclus depuis 1995 ; le *paquet de Bali* et le *paquet de Nairobi*.

Cet ensemble de mesures adoptées à l'issue des conférences ministérielles sont relatives au mode d'intervention des Etats dans le domaine agricole en termes de politiques commerciale et de politique intérieure, dont le soutien interne, les subventions à l'exportation et les droits de douane.

## **1.2 Les réformes multilatérales des mesures de protection et de soutien public de l'agriculture au sein de l'OMC**

Depuis l'an 2000, les pays membres mènent des négociations pour réformer les règles commerciales internationales dans le secteur agricole. Les pays s'engagent à réduire les soutiens internes et à éliminer les subventions à l'exportation pour établir une concurrence loyale entre les pays. Ils entreprennent des réductions des droits de douanes sur les importations pour libéraliser le commerce des produits agricoles.

L'objectif de l'OMC est de réduire progressivement et substantiellement toutes les mesures selon un calendrier qu'on démontre ci-après.

### **1.2.1 Le soutien interne à l'agriculture**

Les subventions qui font l'objet de réduction dans les négociations multilatérales sont définies par l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires « accord SMC » qui règlemente le recours des pays aux mesures compensatoires contre les effets des subventions.

Selon l'article 1 de cet accord, les subventions subsistent lorsqu'il y a une contribution financière des pouvoirs publics ou lorsqu'elles prennent une forme quelconque de soutien de revenu ou de prix qui causent l'augmentation des exportations ou la réduction des importations de ce produit. Elles sont considérées par l'accord comme des subventions qui confèrent un avantage au destinataire.

Les subventions à la production s'appliquent à la production quel que soit son marché de destination et elles peuvent influencer sur les exportations. Elles visent à maintenir les prix à la production moins élevés à ceux pratiqués sur les marchés internationaux tels que les versements



directs y compris les mesures qui réduisent les coûts des intrants et de commercialisation ainsi que les primes complémentaires.

Le soutien aux producteurs vise à augmenter l'offre intérieure jusqu'à un niveau souhaité par les pouvoirs publics afin de diminuer les importations ou à augmenter les exportations. Dans ces cas, la production intérieure est déterminée par le prix qui inclut la subvention et non pas par le prix mondial.

L'accord sur l'agriculture n'interdit pas les soutiens cependant il instaure des règles relatives à ces derniers afin de laisser aux pays une marge de manœuvre pour élaborer leurs politiques de soutien de leur agriculture.

Les engagements de réduction des soutiens internes par les pays membre de l'OMC s'appliquent aux soutiens qui ont des effets de distorsion importants sur les échanges. Ne sont pas concernées par ces engagements, les mesures de soutiens interne qui ont des effets de distorsion minimales ou nuls, ou les soutiens publics n'impliquant pas de transfert de la part des consommateurs et ne visant pas à soutenir les prix aux producteurs.

Afin de distinguer les mesures qui ont ou pas d'impact sur le prix et sur la production des produits agricoles, l'accord sur l'agriculture les soutiens internes en plusieurs catégories en fonction de leur impact sur le marché mondial, notamment en catégorie verte, bleue et orange.

### **1.2.1.1 La catégorie verte**

Les aides qui entrent dans cette catégorie sont exemptées de tout engagement de réduction car qu'elles sont considérées comme n'ayant aucun effet direct - ou minime- sur le marché et sur la production. Elles sont découplées de cette dernière et n'impliquent pas les soutiens des prix aux producteurs, elles n'influent pas sur le volume ou le type de la production et sur les facteurs de production. La valeur des soutiens de cette catégorie peut être élevée sans limite financière dans le cadre de l'OMC.

Cette catégorie porte sur deux grands soutiens ; les programmes de services publics et les versements directs.

Les aides des services publics à caractère général sont les aides pour la formation et la recherche, la vulgarisation, pour réaliser les infrastructures rurales, pour le financement des programmes fournissant des services à la communauté rurale, des programmes de protection de

l'environnement, la lutte contre les maladies, le financement de la formation, les infrastructures, la commercialisation et la vulgarisation, etc.<sup>94</sup>

Les aides directes et les soutiens des revenus découplés à la production n'influent pas sur la production, ni sur les prix des facteurs de production- intrants, terres et mains d'œuvre-.

Ils sont octroyés pour garantir des revenus aux agriculteurs dans le cadre des programmes d'assurances-récolte en cas de catastrophe naturelle, à l'occasion de l'aide alimentaire intérieure, ou lors du système de sécurité pour les revenus et les programmes d'aides à l'ajustement structurel. Autres soutiens qui sont exemptés des engagements de réduction sont le financement des programmes de développement aux investissements et aux intrants dans les pays en développement. Comme il est prévu un traitement spécial au programme d'offre des produits alimentaires à des prix subventionnés afin de répondre aux besoins de la population pauvre.

Pour éviter tout engagement de réduction, les pays orientent leurs soutiens dans la catégorie verte au lieu de la catégorie orange.

### **1.2.1.2 La catégorie orange**

Cette catégorie contient les aides qui ont des effets de distorsion sur la production, sur les échanges et sur la concurrence. Ces mesures peuvent être une contrainte aux intérêts des pays en développement.

La politique est considérée comme ayant des effets de distorsion lorsque les prix et l'offre s'écartent de leur niveau normal sur le marché ou lorsqu'ils évoluent d'une manière artificielle et ne réagissent pas à l'offre et à la demande.

Les soutiens visent à accroître les revenus des producteurs et à maintenir la rentabilité de la production agricole. Cette mesure s'accompagne dans les pays par des mesures de protection des producteurs nationaux qui empêchent les consommateurs d'acquérir les produits alimentaires à bas prix tout en payant le produit national plus cher.

Parmi ces politiques, il est cité :

- La politique de soutien des prix qui est la plus importante de la catégorie des mesures non exemptées. C'est le maintien des prix nationaux à un niveau plus élevé que les prix internationaux à travers les interventions de l'Etat sur le marché national pour soutenir les prix – en achetant les produits à un prix minimum de garanti-.

---

<sup>94</sup> www.wto.org, Accord sur l'agriculture, Annexe 2 - Soutien interne : base de l'exemption des engagements de réduction », p 69.

- Le paiement compensatoire effectué au profit des producteurs en cas d'écart entre le prix bas du marché et le prix minimum garanti. Le producteur reçoit des recettes par unité de production.
- Les subventions aux intrants qui permettent aux agriculteurs de minimiser les coûts unitaires payés pour les avoir.

Ces politiques de soutien ont permis aux Etats Unis et à la CEE de générer des excédents agricoles et leur ont permis de l'exporter, générant ainsi une concurrence déloyale pour les autres producteurs.

Dans le but de réduire les effets négatifs des soutiens sur les échanges, les pays s'engagent à restreindre les soutiens qui atteignent des niveaux élevés. Les pays sont tenus, selon l'accord sur l'agriculture de quantifier toutes les formes de soutiens internes, de tous les produits et de toute nature, qui faussent les échanges au moyen de la MGS totale - mesure globale de soutien totale -

Sont inclus dans cette dernière tous les soutiens accordés aux producteurs estimés en valeur monétaire. Assurés par la politique agricole nationale, ces soutiens modifient significativement le volume de la production d'un bien spécifique ou pour tout le secteur.

L'évaluation du niveau de soutien accordé au secteur de l'agriculture se base sur de nombreuses mesures de soutien, dont :

- La MGS *par produit*, le soutien se calcul sur chaque produit et englobe le soutien des prix du marché et le versement direct couplé à la production pour chaque produit.
- La MGS *autre que par produit*, regroupe les soutiens accordés aux agricultures ou à tout le secteur, à l'exclusion du soutien par produit.
- La MES, *mesure équivalente du soutien*, est le soutien spécifique au produit non calculé par la MGS. Elle est calculée sur la base des dépenses budgétaires pour chaque produit.
- La MGS *totale*, est la valeur du soutien total des trois mesures calculées séparément.

Les engagements de réduction des pays développés en matière de soutien interne lorsque ça dépasse le minimis (5%), sont de 20% de la MGS totale pendant la période de base (année 1986-1988) qui s'opèrent par tranches égales chaque année sur la période de mise en œuvre de six ans à partir de 1995. Les pays en développement s'engagent à réduire les soutiens de 13 % sur une période de dix ans à dater de 1995.

Par ailleurs les pays sont autorisés à accorder un minimum de soutien interne bien qu'il fausse les échanges sans engagement de réduction jusqu'à 5 % de la valeur de la production pour les pays développés et 10 % pour les pays en développement.

Le calcul de la MGS totale courante, prend en compte le soutien du prix sous forme de prix administré. Le soutien des prix est déterminé par la multiplication de la quantité produite qui bénéficie du prix administré, par l'écart entre ce dernier et le prix de référence extérieur fixe basé sur les prix mondiaux des trois premières années du cycle de l'Uruguay.

Trente-six pays ont signé des engagements de réduction de la MSG totale qui sont exprimés en termes nominaux. Dans leurs listes la MGS totale consolidée finale s'élève à 170,1 milliards de dollars américains.<sup>95</sup>

### 1.2.1.3 La catégorie bleue

Les mesures des soutiens contenues dans la boîte bleue se distinguent de celles de la boîte verte et de la boîte orange. Elles sont destinées à réduire la production contrairement à la catégorie orange qui vise la surproduction où certains pays mettent hors production des terres agricoles - des mesures de l'accord de Blair House.

Elles sont exclues des engagements de réduction sous deux exigences ; si les versements directs se basent sur des rendements et des superficies fixes ainsi que d'un nombre de bétail fixe, et s'ils sont effectués pour 85% au moins de niveau de base de la production ou le versement pour un nombre de tête de bétail fixe.

Les mesures de soutien de la production agricole sont le plus important instrument des politiques agricoles dans les différents pays. Plus le secteur est soutenu plus les agriculteurs trouvent des facilités à produire les biens agricoles. En revanche ces aides sont limitées et contrôlées par le comité de l'agriculture où se déroulent les négociations multilatérales pour leur réduction.

Les pays membres sont contraints de prendre en compte ces dispositifs pour élaborer leur politique nationale tout en participant aux négociations.

### 1.2.1.4 Les négociations multilatérales des soutiens internes

Dans le but de réduire substantiellement les soutiens qui ont davantage d'effet de distorsion sur les échanges, les pays ont repris les négociations en 2000 soit un an avant l'achèvement de la

---

<sup>95</sup> www.wto.org, « Rapport sur le commerce mondial 2006 », OMC, p149.

période de mise en œuvre des engagements de réduction, et ont intégré les discussions dans le cycle de Doha en 2001.

En plus des engagements de réduction mentionnés dans la catégorie orange, d'autres décisions ont été prises au cours des conférences ministérielles. Les plus importantes ont été adoptées à la conférence de Bali en 2013 et elles concernent celles de l'allongement de la liste des services à caractère général qui relève de la catégorie verte. Ont été ajoutées les dépenses liées à l'utilisation du sol, de la gestion de l'eau, la réforme foncière et les moyens pour le développement.

Les négociations ont abouti à la décision intérimaire de permettre aux pays en développement de soutenir des achats alimentaires à des prix administrés en vue de constituer les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. L'accord convient que ces derniers bénéficient de la protection contre les procédures juridiques qui peuvent être émanées des autres membres jusqu'à en trouver une solution permanente.

L'accent a été mis sur cette dernière décision lors de la conférence de Nairobi en 2015 en réaffirmant les engagements des pays de s'accorder sur une solution permanente relative à la détention de stocks publics.

Selon l'OMC<sup>96</sup>, depuis 1995 il a été enregistré une augmentation des soutiens de la catégorie verte et une baisse de ceux de la catégorie orange.

En soutenant la production agricole, les pays visent à accroître le volume de certains produits afin de satisfaire la demande intérieure. En cas d'excédent de production, les exportations s'imposent comme étant une source de revenu supplémentaire pour le pays. En revanche, cette même opération nécessite des coûts supplémentaires supportés par ce dernier dans le cadre des programmes de subventions à l'exportation.

Ces mesures d'intervention ont des conséquences sur le bien-être économique dans les différents pays. Or, les effets que peuvent avoir les subventions sur les prix mondiaux jouent un rôle important dans la conception des règles commerciales multilatérales.

### **1.2.2 Les subventions à l'exportation**

Les aides de l'Etat et les subventions à l'exportation ont en général un caractère défensif dans un contexte protectionniste. Elles sont souvent orientées vers le secteur de l'agriculture ou les secteurs en déclin comme le textile ou la sidérurgie.

---

<sup>96</sup> www.wto.org, « Série des accords de l'OMC, Agriculture », troisième édition, Genève, suisse, 2016, p28.

Les subventions à l'exportation permettent aux pays exportateurs d'accroître leurs parts de marché au détriment des autres. Elles sont plus préjudiciables que les subventions à la production où elles réduisent la part des marchés des autres pays et par conséquent diminuer leurs recettes d'exportation.

Ces subventions faussent le prix à la consommation et le prix à la production. Elles font baisser les cours des marchés internationaux qui se répercutent sur le marché intérieur provoquant un gain pour les consommateurs et des pertes pour les producteurs. Elles ont des effets sociaux bénéfiques pour les consommateurs des pays importateurs où les gains des consommateurs peuvent compenser les pertes des producteurs. Mais à long terme cela compromet les investissements agricoles et provoque le ralentissement du secteur.

La théorie économique démontre que ces subventions entraînent des coûts élevés auprès des consommateurs et des contribuables du pays qui les octroie.

L'accord sur l'agriculture vise l'élimination totale de ces subventions et les pays se sont engagés à le faire.

#### **1.2.2.1 Les engagements de réduction des subventions à l'exportation**

Les subventions à l'exportation se présentent comme des aides octroyées par les pouvoirs publics en nature directe aux producteurs dans le but de leur conférer un avantage concurrentiel sur le marché international.

Elles permettent au pays d'exporter des produits sur le marché extérieur à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché intérieur. Cela avantage les consommateurs des pays importateurs qui ne protègent pas leurs économies, en revanche elles pénalisent les producteurs des pays importateurs du produit agricole et les exportateurs nets étrangers. Les pays les plus touchés par cette mesure sont les pays du groupe exportateur de Cairns à travers la réduction de sa part de marché et la diminution de ses recettes d'exportation.

Dans les années 80, les subventions à l'exportation sont devenues l'instrument majeur qui a entraîné une abondance de l'offre des produits agricoles, notamment en Europe et en Amérique du nord. Jusqu'à 1985, en Europe les subventions s'appliquaient aux produits laitiers, la viande bovine, les céréales, le vin et l'huile d'olive. Pendant la même année, les Etats-Unis lancèrent la politique de subvention des exportations en faveur des produits laitiers et des céréales, dont le blé.

Les produits laitiers (beurre et huile de beurre, lait écrémé en poudre, fromage) étaient davantage subventionnés en exportation, où ils représentaient les deux tiers du volume des exportations

durant les années 1995-1998, suivis des céréales secondaires, la viande ovine, porcine et bovine, et les œufs.

Pour réduire les impacts négatifs des subventions sur les prix et sur l'instabilité des marchés, l'accord sur l'agriculture, dans son article 9, a introduit des réformes pour limiter les quantités (en tonne) des exportations subventionnées des différents produits<sup>97</sup> et de réduire les dépenses budgétaires de ces subventions. Il impose des niveaux plafonnés par rapport à une période de base.<sup>98</sup>

Les subventions faisant l'objet d'engagement de réduction en vertu de l'accord sur l'agriculture concernent :

- Les aides directes versées aux agriculteurs, par branche de production, en fonction des résultats à l'écoulement à l'exportation des produits agricoles à des prix inférieurs aux prix nationaux.
- Les subventions octroyées pour faire baisser les prix des produits et les coûts relatifs à la commercialisation des exportations des produits agricoles, les coûts de manutention, de transport et de fret international, y compris les aides pour l'amélioration de la qualité.
- Les subventions au produit agricole subordonnées à l'incorporation de ce produit dans des biens exportés.

Autrement présentées, les subventions sont prohibées sauf circonstances particulières :

- Pour les pays en développement pendant la période de la mise en œuvre pour financer les frais de commercialisation et de fret ainsi que pour les pays qui ont pris des engagements de réduction des subventions dans leurs listes.
- Pour les autres subventions qui ne sont pas mentionnées dans l'article 9 de l'accord sur l'agriculture et qui ne visent pas à contourner les engagements de réduction.

---

<sup>97</sup> HEALY Stephen, PEARCE Richard, STOCKBRIDGE Michael (1998), « Les conséquences de l'accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement » un manuel de formation, FAO, Rome.

Le nombre des produits concernés sont spécifiés dans une liste de plus de 20 produits : blé et farine de blé, céréales secondaires, riz, graines oléagineuses, huiles végétales, tourteaux, sucre, beurre et l'huile de beurre, lait écrémé et poudre, fromages, autres produits laitiers, viandes ( bovine, porcine, de volaille, ovine), animaux vivants, œufs, vin, fruits, légumes, tabac et coton.

<sup>98</sup> Les accords du GATT autorisaient les subventions des produits primaires au moment où elles étaient interdites pour les produits non agricoles. Elles étaient tolérées dans la limite où les pays partageraient équitablement le marché mondial.

Les pays développés s'engagent à réduire le volume des exportations subventionnées de 21% en tranches annuelles égales par produit par rapport au niveau atteint durant la période de base (1986-1990) sur une période de six ans.

Ces pays sont tenus de réduire les dépenses budgétaires correspondantes de 36%, soit 6% par année en tranches égales. Quant aux pays en développement, les taux de réduction sont respectivement 14% et 24% sur une période de mise en œuvre de dix ans.

Par ailleurs, les deux parties contractantes que sont les Etats Unis et la communauté européenne ont négocié une exception à cette règle dans le cadre de lissage des subventions à l'exportation en 1993. Elle stipule que la période de 1991-1992 peut être prise comme base pour déterminer le niveau à partir duquel les subventions doivent être réduites au lieu de la période 1986-1990 si le niveau de la première période excède celui de la deuxième.

Les pays sont appelés à respecter les plafonds indiqués dans leurs listes pour chaque année de la période de la mise en œuvre avec un écart qui est toléré entre la deuxième et la cinquième année tout en respectant la limite totale des subventions indiquée dans leurs listes.

Les pays peuvent recourir aux subventions à l'exportation d'un montant supérieur au niveau annuel des engagements si les subventions et les volumes des produits subventionnés à la fin de la période de mise en œuvre sont inférieurs, respectivement, à 64% et 79% des niveaux de la période de base 1986-1990. Les taux pour les pays en développement sont plus élevés, soit 76 et 86%, respectivement.

Les pays en développement bénéficiant d'un traitement spécial et différencié sont autorisés à subventionner les coûts de transport intérieur et ceux de la commercialisation qui ne visent pas à contourner les engagements de réduction.

Le tableau 8 résume les arrangements négociés pour les différents pays et les différentes dispositions.



**Tableau 8:** Les principales dispositions de l'Accord sur l'agriculture, en matière de concurrence à l'exportation

Dispositions	Pays		
	En développement	Les moins avancés	Développés
Période de base	1986-90	1986-90	1986-90
Période de mise en œuvre	1995-2004	1995-2004	1995-2000
Pourcentage de réduction à opérer sur:			
La valeur des dépenses au titre des subventions	24%	0%	36%
Le volume des exportations subventionnées	14%	0%	21%
Exemptions	Coûts de la commercialisation des produits exportés · Tarifs de transport et de fret intérieurs		Néant
Autres dispositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prohibition des subventions non spécifiées par les pays dans la Partie VI de leurs Listes</li> <li>- Prohibition d'introduire dans le futur des subventions à l'exportation, si le pays n'en a pas octroyé pendant la période de base</li> <li>- L'aide alimentaire doit être fournie conformément à des règles établies.</li> <li>- Les dépenses visant les services de promotion des exportations sont exemptées des engagements des réductions.</li> <li>- Les aides alimentaires sont exemptées des réductions.</li> <li>- Engagement d'œuvrer à l'élaboration de disciplines convenues (au niveau international) pour régir l'octroi de crédits à l'exportation.</li> </ul>		

Source : www.fao.org, FAO (2001), « Les Négociations Commerciales Multilatérales sur l'Agriculture - Manuel de Référence - II - L'Accord sur l'Agriculture », Rome, p23.

Les pays qui ont inscrit des engagements de réduction des subventions aux exportations doivent notifier chaque année les montants des subventions à l'exportation en quantité et en dépenses. Quant aux pays qui n'ont pas inscrit d'engagement, ils doivent déclarer et confirmer qu'aucune subvention n'a été accordée, et ils déclarent s'ils ont accordé des subventions à l'exportation qui sont exemptées des engagements.

### a. Les négociations multilatérales sur les subventions à l'exportation

Durant le cycle de Doha, les questions relatives aux subventions aux exportations sont regroupées dans le dossier « Concurrence à l'exportation » qui comporte quatre mesures dont ; les subventions aux exportations, le crédit et les garanties aux crédits aux exportations ainsi que les programmes d'assurance, les aides alimentaires internationales, et les entreprises commerciales étatiques exportatrices des produits alimentaires.

En 2004, les pays conviennent d'un cadre réglementaire pour aboutir à un accord final sur l'agriculture dans le contexte du cycle de Doha. Les pays négocient les méthodes qui parviendraient à éliminer toutes les formes de subventions et de permettre de réglementer les autres mesures.

En 2005, les pays avaient fixé l'année 2013 pour supprimer les subventions à l'exportation mais qui n'a pas été retenue faute, d'accord global sur le calendrier d'élimination. Cet accord est reporté à la conférence de Nairobi en 2015, où un calendrier a été fixé pour l'élimination des subventions à l'exportation, soit 50 ans après les produits industriels,

L'élimination se fait graduellement selon un calendrier. Certaines d'entre elles ont été éliminées dans la même année, d'autres dans un délai de mise en œuvre, en particulier les pays en développement qui ont jusqu'à 2018, tout en conservant la possibilité de subventionner les coûts de transport et de commercialisation des produits exportés jusqu'à 2023.

Les décisions de Nairobi contiennent également des disciplines pour empêcher l'utilisation d'autres politiques d'exportation en tant que subventions. Ceux-ci incluent des restrictions sur le soutien financier aux exportateurs agricoles, tels que les garanties de crédit à l'exportation, les crédits à l'exportation et les programmes d'assurance. Le dossier du stockage public à des fins de sécurité alimentaire et le coton ont été mentionnés à nouveau.

Les pays interviennent à travers les subventions, ou sous une autre forme, afin de répondre à plusieurs objectifs que le marché ne peut réaliser.

Les politiques du soutien interne et des subventions à l'exportation permettent l'accroissement de la production agricole et la conquête de nouveaux marchés étrangers. Par conséquent la demande étrangère potentielle dépend du degré d'ouverture des économies des pays importateurs et de leurs concessions tarifaires.

Dans ce sens la troisième mesure négociée au sein de l'organisation mondiale du commerce est celle de la protection tarifaire pour une plus grande accessibilité des marchés.

### **1.2.3 L'accès aux marchés**

Le rôle des pays dans la facilitation de l'accès aux marchés mondiaux se manifeste par leurs décisions d'ouvrir leurs économies et leurs marchés aux étrangers à travers la réduction des restrictions au commerce.

Pour plus de transparence, de visibilité des marchés et pour d'avantage de compétitivité entre les produits agricoles étrangers sur les différents marchés internationaux, l'accord relatif à l'agriculture a mis en application plusieurs dispositifs, dont le système de tarification, la réduction des droits de douane, les contingents tarifaires, le traitement spécial ainsi que l'application de la clause de sauvegarde spéciale.

Le protectionnisme est une politique économique interventionniste qui vise à protéger les producteurs nationaux contre la concurrence étrangère au détriment des consommateurs nationaux.

Le libre-échange préconisé par l'OMC dans l'agriculture repose sur la division internationale du travail et les faibles coûts de production favorisés par la concentration de la production dans les terres disponibles et dans les conditions climatiques adéquates.

Dans le domaine de l'agriculture, les pays défendent le libre-échange mais en même moment ils protègent leurs agricultures. Une situation paradoxale qui pénalise les pays en voie de développement qui détiennent théoriquement des avantages comparatifs dans le secteur.

Les marchés des pays partenaires sont accessibles par la réduction des droits de douane sur leurs importations.

### **1.2.3.1 La protection tarifaire en agriculture**

Il est convenu au sein de l'OMC d'un programme de tarification qui représente une réforme fondamentale des règles appliquées au commerce des produits agricoles. Il consiste en la conversion de tous les obstacles non tarifaires en tarifs douaniers consolidés équivalents de la période de référence choisie entre 1986 et 1988, une période qui a marqué la baisse des prix des produits agricoles.

Les pays offrent des listes de concessions tarifaires qui indiquent les niveaux maximums consolidés pour les tarifs appliqués aux importations admises sur leurs territoires et établissent un calendrier de mise en application sur les différents produits détaillés. Seuls les droits de douane assureraient la protection des échanges auxquels s'ajoutaient une possibilité supplémentaire d'accès aux marchés offerts par les contingents tarifaires.

Les pays définissent le volume, le taux contingentaire et le taux hors contingent dans les listes d'engagement. Ils maintiennent un niveau d'accès courant à leur marché pour les produits spécifiques en se basant sur le volume des importations au cours de la période de base de 1986-1988. Dans le cas où le niveau est moins de 5% de la consommation intérieure où les produits ne bénéficiaient d'aucun accès, le marché devient complètement ouvert et devient accessible de la même manière à tous les pays pour atteindre ce taux.

Dans ce cas, les pays conviennent d'établir un accès minimal à 3% au minimum de la consommation intérieure au cours de la période de base applicable en 1995 pour atteindre progressivement 5% pour les pays développés jusqu'à 2000 et pour les pays en développement à 2004.

Dans le cadre d'un traitement spécial, certains produits sensibles peuvent être exemptés en matière de cette tarification, comme le riz pour le Japon, pour la Corée et les philippines, ainsi que le fromage et les viandes pour certains pays. D'autres mesures non tarifaires sont autorisées sous réserve qu'elles soient conformes à l'accord de l'OMC, notamment celles qui visent la réduction des difficultés de la balance des paiements, les sauvegardes générales, des mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les obstacles techniques.

Après la définition de la valeur du tarif de la période de base appliqué aux produits agricoles, les pays s'engagent à le réduire de 36 % en moyenne sur une période de six ans à partir de 1995. La réduction ne doit pas être inférieure à 15% pour chaque ligne tarifaire.

Quant aux pays en développement les taux sont respectivement 24 et 10 % sur une période de dix ans. Les pays les moins avancés membres ont consolidé les tarifs appliqués aux produits agricoles sans souscrire d'engagement de réduction tarifaire.

Dans le même temps, les pays peuvent invoquer une clause de sauvegarde spéciale de l'accord sur l'agriculture pour certains produits soumis à tarification. Lorsque le niveau de prix tombe au-dessous d'un niveau de référence ou le volume des importations dépasse un certain seuil de déclenchement, la clause de sauvegarde est appliquée automatiquement et un droit additionnel est imposé.

### **1.2.3.2 Les négociations multilatérales sur les droits de douane**

L'accès au marché présente un grand intérêt pour les pays qui estiment qu'il assure un équilibre global des échanges agricoles.

Depuis le cycle de Doha, les pays négocient l'amélioration de l'accès aux marchés et discutent la formulation des réductions tarifaires. Les discussions concernaient également la possibilité des pays d'appliquer la clause de sauvegarde spéciale et l'utilisation des contingents tarifaires.

A la conférence de Bali 2013, les pays ont élaboré le texte sur l'accès aux marchés et l'administration des contingents tarifaires où il est sollicité aux membres d'être plus transparents sur leurs importations réelles par rapport aux volumes de contingents. L'objectif est de ne pas créer des obstacles au commerce à travers le procédé de répartition des contingents mais d'améliorer leur utilisation.

Les discussions se poursuivirent entre les pays membres et se sont mis d'accord en 2017 sur des recommandations qui prescrivent de réaliser des examens triennaux du fonctionnement de la décision de Bali sur les contingents tarifaires.

Les négociations se succèdent au sein du comité de l'agriculture et des réunions informelles se déroulent périodiquement dans le cadre des sessions extraordinaires du comité pour approfondir les discussions sur les questions les plus importantes sur l'agriculture. Des groupes de travail se sont constitués pour les négociations sur le soutien interne, sur l'accès aux marchés, sur la détention des stocks publics ainsi que sur le mécanisme de sauvegardes spéciales.

Les notifications d'engagement de réduction des entraves au commerce présentées à l'OMC ont atteint 4290 notifications en septembre 2018<sup>99</sup>. Ces dernières peuvent porter sur des notifications qui couvrent deux ou trois années en moyenne.

Les différents soutiens et subventions qui ont été accordés par les pays développés à leurs agriculteurs dans les années 80 ont contribué à l'accroissement de la production mondiale et à l'augmentation des exportations des produits agricoles, causant ainsi la baisse leurs prix sur les marchés internationaux et la baisse de la production des pays en développement.

Les politiques agricoles des pays développés ont été critiquées par les pays qui soutiennent peu leurs agricultures notamment les pays en développement et certains pays développés et réclament la baisse des subventions qui ont des effets négatifs sur les échanges.

L'inclusion des mesures de politique nationale et commerciale relatives à l'agriculture dans les négociations internationales a été jugée nécessaire étant donné qu'elles étaient devenues extrêmement distorsives dans les années 1980.

Par conséquent, l'accord de l'agriculture et les règles établies par l'OMC agissent sur l'élaboration des politiques agricoles des pays et réduisent la marge de manœuvre des dirigeants tout en limitant les effets attendus de leurs interventions sur les quantités et les volumes de la production.

La baisse des soutiens et la réduction des subventions aux exportations influent sur le choix du type de production et sur les quantités destinées à l'exportation ce qui orientera la production vers d'autres cultures.

Par ailleurs les pays en développement membres à l'OMC bénéficient des engagements de réduction plus modérés que les pays développés en termes de période de transition, en termes de niveaux d'engagements de réduction de soutien interne ainsi que les subventions des exportations. Ils bénéficient des mêmes avantages relatifs à l'amélioration d'accès aux marchés pour leurs produits tout en bénéficiant de l'assistance technique dans leurs mises en œuvre.

---

<sup>99</sup> [www.wto.org](http://www.wto.org), « Respect des obligations de notification » document G/AG/GEN/86/Rev.32, Comité de l'agriculture. 14 septembre 2018, p3.

Quant aux PMA, ils sont exemptés totalement des engagements en matière de réduction des soutiens selon l'article 15 de l'accord.

En conséquence, les pays en développement tentent de tirer avantage de ce traitement spécial et différencié pour développer le secteur agricole et augmenter leurs exportations.

Pour concrétiser ces objectifs, les pays en développement de l'Afrique ont constitué des communautés économiques et ont définie des stratégies communes pour soutenir leurs secteurs agricoles en mettant en place des politiques agricoles régionales communes inspirées de l'expérience européenne.

Les expériences de quatre régions africaines de l'Ouest, de l'Est, du Centre et du Sud sont présentées de manière à constater les accomplissements de ces pays dans le domaine agricole au niveau régional.

## **Section 2. Les politiques agricoles des pays en développement au niveau régional**

L'ouverture commerciale, selon les théories du commerce international, a pour effet d'améliorer le bien-être économique, d'accroître le niveau de la production et le niveau de revenu national. Ces évolutions contribuent à la réduction de la pauvreté et la faim principalement dans les pays en développement.

Depuis les années 80, les pays développés et les pays en développement ont réformé leurs politiques agricoles et commerciales afin de réduire la volatilité des prix sur les marchés internationaux.

Les pays à travers l'accord de cycle de l'Uruguay s'engageaient à réduire les soutiens aux producteurs nationaux, à éliminer progressivement les subventions à l'exportation et à faciliter l'accès à leurs marchés aux produits agricoles étrangers. L'accord a permis une libéralisation moins élevée des marchés agricoles qui devenaient graduellement moins faussés. Cependant les pays développés continuent d'octroyer des aides à leurs agriculteurs tandis que les pays en développement les restreignent.

Tous les pays membres à l'OMC participent aux discussions multilatérales pour réformer les échanges agricoles, cependant chacun défend son point de vue et sa position au sein de l'organisation. Les pays développés imposent les règles commerciales tout en prenant en compte le retard économique des pays en développement dans les décisions finales. Par ailleurs l'accord a

des retombées sur les économies faibles qui essayent de consolider leurs démarches pour dans les négociations.

Pour faire face à cette mondialisation et pour former une force dans les négociations multilatérales relatives aux échanges des produits agricoles, les pays en développement de l'Afrique ont mis en place des politiques agricoles communes dans le cadre de leurs intégrations économiques.

La multiplication des politiques agricoles communes dès les années 2000 au sein des groupements régionaux en Afrique subsaharienne, témoigne de l'importance du secteur agricole dans leur développement économique et son rôle dans la réduction de la faim et de la pauvreté dans le milieu rural.

Chaque communauté économique africaine justifie sa politique en désignant les objectifs et les instruments mis en œuvre pour les atteindre. On abordera dans cette section le statut des pays en développement dans les négociations ainsi que les effets de l'accord sur eux, ensuite on décrira la forme des PAC en Afrique, les conditions de leurs mises en place et les résultats de ces expériences par rapport à leurs exportations.

## **2.1 Statut des pays en développement dans les négociations internationales et l'impact de l'accord sur ces pays**

Au sein de l'OMC, ce sont les pays membres eux même qui s'auto-sélectionnent comme étant des pays en développement contrairement aux pays les moins avancés PMA qui sont désignés par l'ONU.

Les pays en développement sont classés en région par l'ONU et par le conseil de l'ISO - organisation de normalisation internationale-.

Selon l'ONU, les pays ayant un indice de développement humain supérieur à 0,8 sont considérés comme des pays développés. Quant aux pays en développement, ils forment le groupe G77 créé en 15 juin 1964 qui forme une coalition de 134 pays en développement au sein de l'ONU.

Pour sa part le conseil de l'ISO approuve, pour le mois de juin 2017, le classement des régions en développement en 9 groupes de 125 pays, soit : les pays arabes (16), les pays de Caraïbes et Amérique centrale (21), la région d'Asie centrale (6), les pays d'Europe centrale et de l'est (14), l'Afrique centrale et de l'ouest (14), l'Asie de l'est et du sud-est (16), l'Afrique de l'est et australe (21), l'Amérique du sud (9) et l'Asie du sud (8).

Sur la base des travaux de Paul PREBISH, la théorie économique reconnaît que les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement commercial de la part des pays développés afin de pouvoir s'industrialiser et rattraper leur retard.

Dans le cadre de Tokyo round, une décision a été prise en 1979 qui définit le statut des pays en développement ainsi que les droits et obligations commerciales les plus favorables qui leurs sont accordés au sein de l'OMC.

L'Accord sur l'agriculture reconnaît que la mise en œuvre des réformes agricoles peut avoir des effets négatifs sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et sur les pays les moins avancés. Le libre échange des produits agricoles a des effets sur les conditions et les modalités d'approvisionnement en ces produits sur les marchés internationaux, y compris des difficultés de financement des importations.

En outre les pays développés se sont convenus, à travers une *décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits agricoles* issue des négociations du cycle de l'Uruguay, de mettre en place divers mécanismes afin de réduire le préjudice de ces réformes et de répondre à leurs besoins alimentaires.

Les pays en développement, en vertu de la convention relative à l'aide alimentaire, peuvent obtenir de l'aide au développement ainsi que de recevoir des dons alimentaires de la part des autres pays. En cas de difficulté à financer leurs importations, les pays bénéficieront des ressources des institutions financières internationales, notamment la banque mondiale et le fonds monétaire international pour le financement à court terme des importations des produits agricoles et pour l'amélioration de leurs infrastructures agricoles.

Des études de simulation ont été faites pour déterminer les effets de la libéralisation du commerce agricole sur les pays en développement. L'étude d'Anderson et Martin en 2016 a révélé des résultats positifs sur ces derniers. Ils démontrent que les réformes du commerce mondial permettraient aux pays en développement de réaliser des gains de 300 milliards de dollar<sup>100</sup> par année et leur gain serait un tiers supérieur à celui des pays développés.

D'après le même rapport, le coût social global des politiques agricoles est attribuable à 93% aux barrières à l'accès aux marchés, à 5% aux mesures de soutien interne et uniquement 2% aux subventions à l'exportation. Il stipule que l'augmentation de l'accès aux marchés est

---

<sup>100</sup> ANDERSON Kym (2017), « Finishing Global Farm trade Reform: implications for developing countries », University of ADELAIDE PRESS, Australie, p xiv.



plus importante que les réductions des subventions dans l'aboutissement des effets positifs du libre-échange.

Par ailleurs, une autre étude qui a été menée par Valenzuela, Van der Mensbrunghe et Anderson (2009) sur l'impact des réformes des politiques sur les pays, a évalué l'impact des réductions des obstacles tarifaires et des subventions agricoles sur les revenus des pays. Les auteurs ont utilisé le modèle d'équilibre général *Linkage* pour comparer les effets des politiques de distorsion des prix entre 1980-1884 et 2004. Les résultats de l'étude démontrent<sup>101</sup>:

- Les réformes des politiques jusqu'à l'année 2004, ont amélioré le bien-être économique mondial de 233 milliards de dollars. Les études ont conclu qu'à partir de cette date, les gains augmenteront de 168 milliards de dollars avec des éliminations supplémentaires des distorsions,
- Le bien-être économique des pays en développement est de 31,33% du bien-être mondial pour la première période et augmentera à 38,6 % pour la deuxième période.
- Les pays en développement ont bénéficié des réformes politiques plus que les pays développés (1% contre 0,7% du revenu national) et gagneront davantage après l'achèvement du processus de réforme.

L'impact de l'accord sur l'agriculture dépend des concessions faites par les différents pays, notamment de combien les membres ont baissé leurs barrières commerciales et à quel niveau sont réduits les obstacles aux exportations par leurs partenaires commerciaux et par leurs concurrents. Dans ce sens les pays sont appelés à réformer leurs politiques nationales et commerciales afin d'être en adéquation avec les termes de l'accord sur l'agriculture.

Pour les pays en développement, ils ont commencé à ouvrir leurs économies et à réduire les taxes sur les exportations agricoles. Quant aux pays en transition ils sont passés d'une économie planifiée à une économie de marché, ouvrant ainsi leurs marchés à la concurrence étrangère dans le cadre des accords commerciaux régionaux et lors de leurs adhésions à l'OMC.

Les discussions sur l'agriculture au sein de l'OMC se déroulent entre les pays qui sont constitués en plusieurs groupes de négociation ; deux groupes distincts sont formés uniquement par des

---

<sup>101</sup> ANDERSON Kym (2017), op.cit. p 40.

pays développés l' USA et l' UE, et plusieurs alliances<sup>102</sup> sont formées par les pays développés et les pays en développement.

Chaque groupe de pays intervient au sein de l'OMC pour bénéficier des préférences en agriculture ainsi que pour négocier avec les pays membres notamment sur l'accès aux marchés de tous les produits agricoles principalement les produits tropicaux.

Les pays en développement se sont regroupés en plusieurs sept groupes pour défendre leurs principes et visent à atteindre leurs objectifs dans le domaine :

**1- Le groupe de Cairns**, constitué en 1986 dans la ville de Cairns en Australie, regroupe les pays exportateurs des produits agricoles qui négocient pour la libéralisation des échanges des produits agricoles. Il se compose<sup>103</sup> majoritairement des pays en développement. Sa création est la conséquence du protectionnisme persistant de la part des États-Unis et de l'union européenne à cette époque.

Dans sa première communication au GATT lors du cycle d'Uruguay, le groupe de travail a clairement indiqué qu'il s'attendait à réaliser un commerce entièrement libéralisé dans l'agriculture et à contrer les politiques agricoles déformantes. Il a tenu une vingtaine de réunions au niveau ministériel depuis 1986.

**2- Le groupe de pays ACP** constitué de 62 pays des Etats d'Afrique, de Caraïbe et de Pacifique qui bénéficient des préférences agricoles de la part de l'UE.

**3- Le groupe des produits tropicaux**, réuni huit pays en développement de l'Amérique latine et de l'Amérique du sud spécialisés dans la culture des produits tropicaux. Ils visent dans leurs négociations à parvenir à de meilleurs accès aux marchés étrangers pour leurs produits.

**4- Le G20** est une alliance de 23 pays en développement cherchant à obtenir des réformes importantes de l'agriculture dans les pays développés avec une flexibilité pour les pays en développement.

**5- Le G33**, groupe constitué de 47 pays en développement appelé « Ami des produits spéciaux » dans le secteur agricole. Ils demandent à ce que leurs produits trouvent accès aux marchés étrangers pour pouvoir ouvrir leurs marchés de façon limitée dans le secteur.

---

<sup>102</sup>www.wto.org, les groupes sont constitués de pays développés et de pays en développement, et chaque pays peut appartenir à plusieurs groupes : ACP ( pays Afrique des caraïbes et du Pacifique), groupe Africain, groupe de Cairns, G10,G20,G33,G90, groupe de produits tropicaux, économie en transition à faibles revenus, le groupe de coton et le groupe des pays les moins avancés (LDCs )

<sup>103</sup> Les dix-neuf pays qui composent le groupe sont : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pérou, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam). Le groupe est nommé d'après la ville australienne où ils se sont rencontrés pour la première fois en août.

**6- Le Groupe de 4 du coton**, quatre pays en développement de l'Afrique occidentale producteurs et exportateurs de coton, dont le Mali, Burkina Faso, Bénin et le Tchad, souhaitent que les subventions et les tarifs dans le secteur du coton diminuent pour pouvoir vendre leur coton sur le marché mondial. Les négociations pour ce produit sont de plus en plus intenses depuis la conférence de Nairobi, entre le groupe 4 et les pays développés dont les Etats-Unis.

**7- Les économies en transition à faible revenu**, dont l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la Moldova et la république Kirghize, recherchent un traitement similaire à celui des pays les moins avancés.

Ayant des intérêts différents, les pays en développement ne constituent pas un bloc uniforme dans les cycles de négociations. Les pays orientés vers les exportations comme le groupe de Cairns revendiquent la suppression du protectionnisme et les politiques alimentaires de distorsion de prix, tandis que les pays qui sont orientés vers les importations souhaitent une amélioration du traitement spécial et différencié. Ils demandent une plus grande ouverture des marchés des pays développés et sont réticents aux normes internationales pour la protection du consommateur, du travail et de l'environnement.

Par ailleurs, d'autres pays en développement ont fait le choix de constituer des blocs économiques régionaux pour développer leurs économies et particulièrement leurs agricultures.

Depuis quelques années, le continent africain connaît une relance d'intégration tant au niveau continental avec la création de l'union africaine et le lancement du NEPAD- le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique-, qu'au niveau régional avec la création des marchés communs des produits agricoles et des projets de politiques agricoles régionales dans différents groupements régionaux.

Les différents principes de fonctionnement des politiques agricoles au niveau régional en Afrique sont illustrés pour mettre en exergue les efforts consentis par ces pays pour améliorer leur production agricole.

## **2.2 Les politiques agricoles des pays en développement de l'Afrique subsaharienne**

La tendance à l'intégration régionale dans toutes les régions du monde s'est accélérée avec la libéralisation du commerce mondial où il est constaté que les pays membres de l'OMC ont adhéré à au moins un ACR - accord commercial régional-.

Ces dernières années ont été marquées par une montée du régionalisme en Afrique où l'agriculture représentait le secteur qui a favorisé l'intégration économique régionale et qui a permis l'émergence

de plusieurs politiques agricoles régionales au sein des communautés économiques. Au nombre de cinq, ces communautés regroupent les pays sahélo-saharien, les pays de l'Afrique centrale, de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'ouest et l'Afrique de l'est. Quant aux pays de l'Afrique du nord ils constituent l'union du Maghreb arabe UMA.

Parallèlement, les pays de l'Afrique de l'Est et du sud ont constitué le plus grand marché commun COMESA en 1994 où les pays membres forment une union douanière. Par ailleurs les pays de l'Est africain ont créé l'autorité intergouvernementale pour le développement IGAD en 1996 avec l'objectif de lutter contre la sécheresse et la famine dans cette région.

Quant à la place de l'agriculture dans les pays africains, elle représente un secteur essentiel dans leur développement et leur croissance économique où la majeure partie de la population vit de ce secteur ; ces pays enregistrent une augmentation de la population sous-alimentée qui passe de 200 à 224 millions entre 2015 et 2016<sup>104</sup>.

Pour réduire la faim et la pauvreté, pour développer la production et les échanges agricoles intra-régionaux, l'Afrique a entamé une révolution agricole continentale à travers la mise en œuvre des politiques et des plans d'investissements agricoles. Ces politiques sont porteuses de cohésion, de solidarité financière et permettent une distribution des fonds en favorisant les zones retardataires dans la région.

Les politiques régionales ont été formulées par le NEPAD à travers son programme détaillé de développement de l'agriculture africaine PDDAA dont les orientations ont été suivies par les communautés économiques régionales. Créé en 2003, il vise à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître les revenus en Afrique basés sur l'agriculture.

Les principaux secteurs d'intervention du programme sont la gestion durable des ressources (terre, eau), le renforcement du partenariat agricole afin de répondre aux exigences du marché, l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire et le soutien de la recherche agricole et de la connaissance. Il tend par ailleurs à promouvoir une intégration régionale pour renforcer la compétitivité du secteur agricole, tout en répondant aux besoins financier et technologique de l'Afrique.

Géographiquement, l'Afrique se retrouve avec plus de la moitié des terres arables du monde. Elle est dotée d'une main d'œuvre bon marché, d'un potentiel hydraulique inexploité et d'un marché tiré par la croissance démographique. Selon la banque mondiale, le marché africain de

---

<sup>104</sup> FAO (2017), « 2017 Afrique, Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix », FAO, Accra, p xi

l'agroalimentaire pourrait passer de 330 milliards de dollars en 2016 à 1000 milliards de dollars à l'horizon 2030<sup>105</sup>.

En dépit de toutes ces ressources, les pays sont les plus grands importateurs de denrées alimentaires et ne parviennent pas à assurer leurs sécurités et souverainetés alimentaires.

Pour remédier à cela, les pays en développement se sont inspirés de la réussite de l'expérience de la politique agricole commune de l'union européenne (PAC) en constituant leurs politiques agricoles communes PACs. Cela s'est traduit par un transfert du modèle européen en termes de principe de fonctionnement et en termes d'institutions.

Les objectifs communs des politiques agricoles régionales des pays africains sont d'assurer la sécurité alimentaire de la population des Etats membres en produits alimentaires, de contribuer à leur développement économique, de réduire la faim et la pauvreté dans les zones rurales, ainsi que l'insertion dans le marché mondial.

Ces politiques visent tout autant à réduire les importations alimentaires en encourageant la production et la productivité alimentaire au niveau national, et favorisent l'intégration commerciale et économique des exploitations agricoles sur tous les marchés.

Les politiques agricoles se sont multipliées au début des années 2000 et elles s'inscrivent dans la relance des initiatives d'intégrations régionales diverses à l'ouest, comme à l'est, au centre et au sud. Elles se traduisent par un contenu, par un processus d'élaboration et de mise en œuvre qui marquent une influence extérieure au dépend d'une implication des acteurs nationaux et régionaux.

Les politiques agricoles régionales des pays africains présentées ci-après, sont celles de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest des pays de l'Afrique de l'ouest CEDEAO/ ECOWAS , de l'union économique et monétaire du ouest-africain l'UEMOA, de la communauté économique de l'Afrique centrale CEEAC, de la communauté de développement de l'Afrique australe CDAA/SADC et de la communauté de l'Afrique de l'Est CAE.

### **2.2.1 Politiques agricoles régionales des pays de l'Afrique de l'ouest**

L'intégration des pays de l'Afrique de l'ouest s'inscrit dans deux conceptions ; la première met l'accent sur une coopération économique s'appuyant sur le développement des échanges extérieurs la - CEDEAO-, la deuxième élargie la collaboration à une coopération institutionnelle (financière, monétaire, juridique et culturelle).

---

<sup>105</sup> www.afrique.lepoint.fr, Charlotte LIBOG (2016) « Pourquoi il faut relancer l'agriculture africaine », 31-10, p8.

Sur le plan agricole, deux politiques agricoles communes ont été instituées l'ECOWAP et la PAU.

### **2.2.1.1 L'ECOWAP : La Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest CEDEAO/ ECOWAS Economic Community of West African states**

Créée en 1975, la CEDEAO projeta de créer une forte intégration régionale et d'une protection relativement plus élevée de son économie. Elle visait à créer un marché commun, d'établir une coordination sectorielle et politique, ainsi que de la création d'une union monétaire. Dès 1979, la libre circulation des personnes dans la zone est devenue effective.

La politique agricole commune - ECOWAP - des 15 pays<sup>106</sup> de l'Afrique de l'ouest qui a été adoptée en 2005 repose sur plusieurs axes d'intervention. Elle vise à accroître la production et la compétitivité de l'agriculture au niveau communautaire, et elle intervient pour s'adapter au régime commercial international. L'ECOWAP s'inscrit dans une perspective d'une agriculture moderne et durable où l'exploitation familiale est mise en avant avec le secteur privé.

La politique rentre dans le programme du NEPAD adopté par l'union africaine pour une plus grande coopération économique et à l'intégration des pays africains, et elle devient liée à son programme agricole PDDAA.

La politique commence par l'application en 2005 d'un plan d'action régional quinquennal 2006-2010 afin de mettre en place le mécanisme financier, le dispositif institutionnel et de suivi-évaluation de la politique. Cette dernière s'appuie sur 15 programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) complétés par un programme régional d'investissement agricole (PRIA) appliqué dans tous les pays pour gérer les interdépendances entre les agricultures des pays membres.

La mise en œuvre effective de la politique agricole s'est accélérée en 2008 suite à la crise alimentaire de manière à construire une souveraineté alimentaire régionale.

En réaction de l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux en 2008, les dirigeants optent pour *l'offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim*. Cette offensive vise le développement des filières vivrières stratégiques et l'instauration d'un environnement favorable au développement agricole régional. Les partenaires nationaux et internationaux encouragent cette démarche en apportant le soutien financier dans le cadre des facilités financières nouvelles déployées en réponse à la crise.

---

<sup>106</sup> Les pays membres sont : Benin, Burkina, Cap Vert, Côte D'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Le Maroc a formulé sa demande d'adhésion en 02/2017, mais n'est pas encore membre. La Mauritanie qui a quitté la communauté en 2000, est devenue en 2017 un membre associé de l'organisation.

Le financement du développement agricole régional est estimé à 900 millions de dollar, où la CEDEAO devait contribuer avec 150 millions<sup>107</sup> mais qui n'a pu dégager ce financement. Le reste est versé par les bailleurs de fonds étrangers dont l'Europe et la banque mondiale.

Divers dispositifs institutionnels chargés de piloter, d'exécuter et de financer les programmes agricoles ont été mis en place.

Les différents plans et programmes ont été mis en œuvre à partir de 2009. Il a été enregistré une augmentation du volume de la production qui était en grande partie liée à l'accroissement des surfaces cultivées. La production des céréales, du riz et du maïs a augmenté, successivement, de 59%, 95% et 130 % entre 2000 et 2012<sup>108</sup>.

D'autre part, la disponibilité en calories dans la région s'est améliorée et le taux de sous-alimentation a baissé entre 2005 et 2015, de 40% à 22% au Sierra Leone, de 23% à 10% au Sénégal<sup>109</sup>. En revanche, l'insécurité nutritionnelle et alimentaire reste toujours forte dans cette région.

Par ailleurs les échanges intra-communautaires se sont renforcés entre les pays de la région principalement les échanges des bétails où les pays ont adopté un tarif extérieur commun en 2006 qui était appliqué en 2015 pour les produits agricoles. Le droit de douane était de l'ordre de 35%, qui reste relativement inférieur à ceux pratiqués par les pays de l'Afrique de l'Est qui est de 75%, ou par la chine de 65% et par l'Inde qui a un taux entre 70 et 80%.

L'instauration de l'union douanière visait à protéger les filières stratégiques qui bénéficient d'avantage comparatif potentiel notamment le riz. La protection tarifaire est renforcée par des instruments de défenses commerciales complémentaires pour compenser toute distorsion induite par le dumping ou par les soutiens internes.

En dépit de ces améliorations dans la production, la balance commerciale agro-alimentaire de la région enregistre un déficit de 3 milliards de dollars entre 2008-2011, notamment pour les céréales, le lait et la viande.

A l'échelle internationale, la problématique de la politique agricole consiste à déterminer le mode d'insertion des pays dans les échanges internationaux qui leur permettra de lutter contre la pauvreté rurale et de construire les fondations du développement durable dans leur région.

---

<sup>107</sup> Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire, « Quel bilan pour la politique agricole ouest-africaine, dix ans après son adoption ? », Numéro 19. Inter-réseau, Développement rural et de SOS Faim, Belgique, Mars 2016, p2.

<sup>108</sup> Ibid. p4.

<sup>109</sup> Idem. p5.

Au niveau de partenariat avec l'Europe, l'UE a remplacé le système de préférence non réciproque accordée au pays ACP - Afrique, Caraïbe, Pacifique - par l'établissement des zones de libre-échange, tout en gardant un niveau de protection de son économie vis-à-vis des exportations des pays en développement et en accroissant son positionnement sur les marchés de ces derniers.

En juin 2000 à Cotonou -Bénin -, l'UE et les Etats ACP ont signé des accords de partenariat économique - APE- pour une période de 20 ans pour établir, conformément à l'accord de l'OMC, une zone de libre-échange.

Dans le cadre de ces accords, les produits agricoles de la région seront concurrencés par les exportations européennes sur leurs marchés et les pays subiront éventuellement le risque de dégradation de la compétitivité de leurs entreprises agro-alimentaire.

Les pays membres de la CDEAO ont adhéré à l'OMC à titre individuel, et leurs listes d'engagements sont différentes d'un pays à l'autre, aucune subvention à l'agriculture à notifier ni restriction aux exportations. La majorité des pays ont consolidé leurs droits de douane à des taux différents.

Après plusieurs années de mise en œuvre de la politique, les spécialistes concluent que la politique agricole souffre de manque de dispositions pour appliquer les lois d'orientation, dont la faiblesse des institutions nationales et régionales, l'absence des moyens financiers pour sa mise en œuvre, ainsi que la difficulté de pilotage de PNIA. Le manque d'effort de coordination des pays participants a rendu plus difficile le bon déroulement de cette politique régionale

S'ajoute à ces derniers le non-respect des textes de la CEDEAO concernant l'interdiction des exportations de maïs du Niger dans le cas de crises alimentaires de 2005 au Niger et la crise de 2007-2008.

Un rapport de l'ONG Oxfarm international<sup>110</sup> a critiqué l'ECOWAP et l'a décrit comme une politique morcelée à cause de l'existence de deux autres pôles régionaux en concurrence, dont l'UEMOA -union économique et monétaire de l'ouest africain- et le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel CILSS<sup>111</sup>.

Le constat du rapport et de certains analystes dans la question, montrent que la CEDEAO n'assurait pas la coordination de ces projets où certains financements étaient orientés vers le

---

<sup>110</sup>Oxfarm est une confédération composée de 20 organisations indépendantes qui agit contre les injustices et la pauvreté.

<sup>111</sup> CILSS, est le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, créé en 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Il regroupe actuellement 13 États membres dont : le Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et le Cap Vert.



CILSS au lieu de l'UEMOA et qu'il existait une multitude d'intervenants dans l'application de la politique agricole.

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'ECOWAP et suite aux engagements pris dans le cadre de l'Objectifs de Développement Durable ODD<sup>112</sup> et au niveau de l'union africaine lors de la déclaration de Malabo<sup>113</sup> en 2014 pour lutter contre la malnutrition et la faim, la CEDEAO a entrepris une révision de sa politique pour stimuler les investissements et la croissance agricole. En conséquence, la CEDEAO a décidé d'harmoniser sa politique pour une plus grande efficacité et de travailler en collaboration avec le CILSS et l'UEMOA.

### **2.2.1.2 La PAU : la politique agricole de l'union - l'UEMOA-**

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain est une organisation créée en 1994, est constituée de huit pays<sup>114</sup>, qui sont également membres de la CDEAO. Son but est de réaliser l'intégration économique entre ces pays, de constituer un marché commun ainsi qu'une union douanière.

L'agriculture compte parmi les activités à développer à l'intérieur de l'union et au sein de chaque pays membre. Dans ce sens, une politique agricole commune - PAU- a été adoptée en 2001 et mise œuvre en 2002. Elle s'articule autour de plusieurs axes, notamment sur le développement et l'adaptation des filières agricoles aux règles du marché régional et international, sur l'harmonisation de la réglementation de la production, sur les intrants, les normes sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'une harmonisation fiscale et technique.

Elle porte sur la mise en œuvre du programme spécial régional pour la sécurité alimentaire appuyé, à l'échelle nationale, par des programmes spéciaux de sécurité alimentaire.

Les instruments de mise en œuvre de la politique, sont le système de l'information agricole régional (SIAR) et le fonds régional de développement agricole (FRDA). Elle repose sur divers principes directeurs ; la complémentarité, le partenariat, la solidarité et la progressivité.

Deux programmes triennaux ont été appliqués et ont été appuyés techniquement et financièrement par la FAO; le premier de 2002-2004 (glissé jusqu'à 2008), le deuxième a débuté en 2009 et a duré plus de cinq ans. Ils concernent les programmes de construction des magasins de stockage

---

<sup>112</sup> Les Objectifs de Développement Durable, adopté en 2015 par l'ONU, renvoie au dix-sept objectifs à atteindre à l'horizon 2030 pour parvenir à un avenir durable et meilleur: pour réduire la pauvreté, pour protéger la planète, lutter contre la faim, etc.

<sup>113</sup> La déclaration définit le premier plan décennal (2015-2025) et les objectifs qui rentrent dans l'agenda 2063 de l'union africaine pour une croissance et un développement durable du continent.

<sup>114</sup> Dont le Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

des récoltes et de graines dans chaque Etat, les programmes de lutte contre les maladies et les programmes d'appui aux pays pour la production des semences améliorées.

Pour la promotion du secteur agricole, un nouveau Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle -PCD-TASAN- a été adopté pour une mise en œuvre entre 2016-2025. Il vise à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur afin de réduire la faim et la pauvreté.

Les filières ciblées par les différents programmes, sont le riz, le maïs et le coton. Pour ce dernier, un projet de compétitivité est financé à hauteur de 1,2 millions de dollars américain par l'agence américaine pour le développement international afin d'améliorer la compétitivité de la filière coton ouest-africain.

Différents programmes sont encore en cours qui rentrent dans le cadre de la PAU afin de créer l'environnement approprié pour le secteur agricole. Il s'agit des dispositifs pour la sécurité des végétaux, des aliments et des animaux, la gestion des systèmes d'intrants agricoles, l'amélioration de la gestion du foncier rural, la maîtrise de l'eau et l'accès à l'eau potable, etc.

Dans le but de son insertion dans le marché international, la PAU a mis en place un cadre de concertation au sein de l'union afin de préparer les négociations internationales agricoles. Deux dispositifs ont été introduits dans ce sens ; le comité consultatif régional pour se charger de la préparation et le suivi des négociations internationales agricoles et le comité institutionnel pour les négociations intracommunautaires.

La politique commerciale agricole relève de la compétence de l'UEMOA, où les pays adoptent une position commune dans le cadre des négociations des APE - accord de partenariat économique- et au sein de l'OMC.

En revanche les négociations sur le coton, au sein de l'OMC, ont été entreprises par trois pays membres qui ont constitué le C4 avec le Tchad (Bénin, Burkina Faso, Mali).

Il est à constater que dans la région de l'Afrique de l'ouest deux politiques agricoles coexistent avec des objectifs, des institutions, des instruments différents. L'ECOWAP est l'élargissement de la PAU en termes de pays, où elle réunit les pays membres de la PAU, plus sept autres pays. Un chevauchement qui nécessite une coordination et une organisation importante de la part des pays qui appartiennent simultanément aux deux communautés.

La région de l'Afrique centrale ne se soustrait pas à la règle ; certains pays ont fait le choix d'appartenir à deux blocs économiques distincts.

## **2.2.2 La PAC : Politiques agricoles communes de l'Afrique centrale - de la CEMAC et de la CEEAC -**

En Afrique centrale, les pays ont constitué deux communautés économiques ; la CEMAC - communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la CEEAC - communauté économique des Etats d'Afrique centrale-. Ces deux blocs régionaux ont mis sur pied deux politiques agricoles la stratégie agricole commune et la politique agricole commune.

### **2.2.2.1 La Stratégie agricole commune**

La stratégie est appliquée par les six pays qui constituent la CEMAC : le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée-Equatoriale et le Tchad.

C'est une communauté qui fait partie d'un ensemble plus grand dénommé la CEEAC -. Elle est créée en 1994 et entrée en vigueur en 1999 afin de développer une coopération économique et douanière en Afrique centrale.

Le secteur agricole représente le deuxième secteur d'activité économique des pays membres après le secteur des hydrocarbures qui est développé dans cinq pays sur six. Le secteur agricole emploie plus de 60 % de la main d'œuvre de la zone.

Concernant l'agriculture vivrière, elle reste la base de l'alimentation de la population en céréales (riz, sorgho, maïs), en tubercules et racines (pomme de terre), en plantes oléagineuses (la graine de coton, l'arachide) et en fruits et légumes (agrumes, fruits tropicaux, légumes secs, les ananas).

Les produits exportés de la CEMAC, sont les produits agricoles de rente constitués des biens primaires, dont le café (robusta et arabica), le coton, le sucre de canne, la banane douce, le tabac et le cacao. La production de l'huile de palme est importante au Cameroun et représente un avantage comparatif pour la région.

Tous les pays comptent sur les importations pour subvenir à la demande intérieure et chaque pays réalise de faibles exportations en ces produits. Le Cameroun c'est le premier producteur et il est considéré comme le grenier de la CEMAC ; il représente les trois quarts des exportations intra-zone, suivi du Congo et du Gabon. En revanche il importe des quantités importantes de riz malgré son potentiel productif en ce produit.

Il reste que cette zone fait face à diverses entraves à la régionalisation du secteur, qui portent sur les infrastructures de transport notamment routières, et l'inapplication du tarif de droit de douane commun par tous les pays dans leur transaction avec les pays hors de la zone.

Les pays sont des importateurs agricoles et leur système de production et leur politique d'appui au développement restent insuffisants pour réduire cette dépendance alimentaire.

L'objectif des pays de la CEMAC est de mettre en œuvre une stratégie agricole commune qui vise la coordination et l'harmonisation des politiques agricoles nationales et commerciales des pays membres. Les pays cherchent à travers cette stratégie à explorer les caractéristiques et les complémentarités des économies des pays dans une perspective d'intégration économique.

La stratégie a été élaborée sur plusieurs étapes et sur plusieurs années, à partir de 1996 jusqu'à 2005 où la FAO assistait la CEMAC pour son amélioration, sa validation et sa mise en œuvre sur une période de dix ans.

Les priorités de la stratégie agricole commune sont cohérentes avec ceux du PDDAA, notamment, l'amélioration de la productivité tout en développant les technologies adaptées, l'accroissement des investissements dans les infrastructures relatives au secteur, et la promotion des échanges intracommunautaire et internationaux.

La libéralisation des échanges des produits agricoles sont prônés par les APE et par les règles de l'OMC. L'ouverture commerciale se traduira par une compétitivité accrue entre ces pays et les pays européens, par une baisse des prix, par l'augmentation de la production de rente pour l'exportation au dépend de la production pour le marché intérieur, etc.

L'accord de partenariat permettra un accès au marché européen de quelques produits exportés par les pays membres de la CEMAC sans droit de douane et sans quotas. En revanche le sucre de canne et la banane sont soumis aux contingentements ou à un accès préférentiel.

La spécificité des produits agricoles dans ces pays est qu'ils sont biologiques et le consommateur européen se tourne de plus en plus vers ces derniers. L'Agriculture biologique est plus développée au Cameroun, considéré comme le pionnier dans la région dans cette production. Dans ces circonstances, les effets de l'APE peuvent être positifs uniquement sur un ou deux pays et non sur tous les membres et cela impactera l'émergence d'une politique agricole commune en zone CEMAC ou autre.

### 2.2.2.2 La politique agricole commune

Elle a été adoptée par les des pays du centre africain membres de la CEEAC<sup>115</sup>, qui comptait en 2015 une population de plus de 145 millions d'habitant dont 65% environ qui vit en milieu rural. Elle considère que l'accès aux produits alimentaires de sa population est une question cruciale.

Le principe de la PAC a été adopté par une déclaration établie en 2004 dont le processus d'élaboration a été engagé en 2008. Pour répondre aux besoins d'alimentation de la population régionale et la facilitation à l'accès aux intrants par les exploitations agricoles, plusieurs programmes ont été élaborés et adoptés dans le cadre de la PAC, notamment le Programme régional d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique centrale -PRIASAN-, le programme régional de sécurité alimentaire pour l'Afrique centrale -PRSA-AC- et le fonds spécial régional de développement agricole -FSRDA-.

Le secteur agricole est essentiel dans les économies des différents pays. Il dispose d'importantes potentialités et atouts en termes de diversités des écosystèmes favorables à diverses productions, une disponibilité des terres arables, une pluviométrie et des ressources en eau importantes. En revanche, ces ressources ne sont pas toutes exploitées pour couvrir les besoins alimentaires régionaux.

Les pays membres visent par cette politique à réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés internationaux pour leur approvisionnement, en exploitant toutes le ressources dont hydrauliques fournis par le bassin du fleuve du Congo, les forêts du sud, la savane du nord et les façades maritimes pour développer l'activité de la pêche, l'élevage et l'agriculture.

La politique prévoit une stratégie de développement de certaines filières stratégiques telles que le coton- textile- la confection et la santé animale.

Compte tenu de ces politiques, on constate que les deux sous régions du centre africain sont ambitieux de réaliser leurs objectifs de développement agricole. Par contre les études ont démontré qu'il existe de nombreuses contraintes qui entravent les pays à concrétiser les objectifs du développement durable, entre autres l'absence d'information et de communication sur le PDDAA, le faible engagement politique des décideurs et le manque de coordination entre les pays.

---

<sup>115</sup> Créé en octobre 1983 et entrée en vigueur en 1984, la communauté compte actuellement onze pays membres dont 6 qui forment la CEMAC : Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, Sao Tomé et Príncipe, Rwanda.

### **2.2.3 Politiques agricoles communes de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe**

Les pays de l'Afrique orientale et australe accordent importance considérable à l'agriculture dans leurs croissances économiques. La constitution des communautés économiques leur permet de la développer et la protéger vis-à-vis de l'étranger à travers leur collaboration dans le domaine agricole.

Deux politiques de développement agricole dans deux régions distinctes : la PADR et la PAR

#### **2.2.3.1 La PADR : la politique agricole de développement rural de la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)**

L'agriculture est un secteur important pour les pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est<sup>116</sup>, où 80% de la population vit dans des zones rurales et en dépend pour vivre.

Les principales cultures vivrières comprennent le riz, le maïs, la banane, les haricots, le blé, le sorgho, la pomme de terre, etc. Quant aux cultures de rente, elles concernent le coton, le thé, le café, la canne à sucre, la noix de cajou et la noix de coco.

Par ailleurs, l'élevage mixte se compose des ovins, caprins, bovins et les chameaux pour la production du lait et de la viande.

Le développement agricole est un objectif prioritaire pour la CAE depuis son établissement et constitue un pilier de son programme où la communauté a fixé des objectifs, notamment l'élaboration d'un système agricole commun et l'autosuffisance alimentaire dans la communauté.

La CAE est dotée d'une politique agricole et de développement rural depuis 2006 qui constitue sa politique agricole commune qui fournit le cadre d'intervention publique en faveur du développement agricole et des secteurs connexes au niveau régional. Elle vise à atteindre la sécurité alimentaire durable et à l'élimination de la faim grâce à l'augmentation de la production, à la transformation au stockage et à la commercialisation.

Pour la même année (2006), la CAE a élaboré la stratégie de développement agricole et rural (SDAR) de la communauté qui définit les interventions spécifiques dans divers domaines - production, soutien, commerce et gestion des ressources naturelles- sur la période de 2005-2030.

---

<sup>116</sup> La CAE a été fondée la première fois en 1967 puis une deuxième fois en 2000 après avoir été dissoute en 1977. Elle est composée de six pays, dont le Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Soudan du sud et la Tanzanie. Elle a réalisé une intégration douanière en 2005, une intégration commerciale en 2010 et une union monétaire en 2012.

La communauté a mis en œuvre un plan d'action sur une période de 5 ans de 2011-2015 pour la sécurité alimentaire dans le cadre de sa stratégie de développement alignée sur le PDDAA.

En revanche, les résultats demeurent insuffisants: l'instabilité et la faiblesse de la production et la productivité qui reposent sur la pluviométrie, l'utilisation inefficace des ressources en eau, faible accès au crédit agricole, des prix bas des produits agricoles rendant l'agriculture moins rémunératrice.

La politique régionale de la CAE est financée par un budget commun de l'ordre de 8,4 millions de dollars annuellement pour chaque pays membre, mais les contributions des pays restent faibles. Pour combler les déficits de financement, la CEA se tourne vers les financements étrangers notamment de la Norvège, de l'Allemagne, du Danemark et des Etats-Unis, où les contributions des donateurs en 2016/2017 s'élèvent à 50% du budget de la CAE de 101 millions d'USD<sup>117</sup>.

La politique vise l'amélioration du commerce intra régional. Elle se caractérise par la protection de son marché commun contre les importations de certains produits agricoles allant de 35% à 100% : 50% pour le maïs, 75% pour le riz, 100% pour le sucre.<sup>118</sup>

Leurs exportations sont constituées des fruits tropicaux et café, thé, noix de cajou, le coton et le sucre. Mais ils restent des importateurs des produits de base, tels que les céréales et le riz, dont la production augmente moins vite que les besoins de consommation.

La multiplication des regroupements économique, monétaire et commercial à l'Est de l'Afrique, a entraîné les pays à adhérer en même temps à plusieurs blocs. La Tanzanie qui est membre de la CAE, l'est dans la CDAA, et le Burundi qui est membre du COMESA<sup>119</sup> et de la CEEAC, qui ont toutes élaboré des politiques régionales de sécurité alimentaire, et pose le problème de complémentarité, de cohérence et d'efficacité de ces politiques.

Pour harmoniser les différentes politiques, un projet d'une zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-CDAA dont le traité de sa création est signé en 2015 en Egypte, est une étape de concrétiser la zone de libre-échange continentale.

---

<sup>117</sup> TONDEL Fabien (2017), « Understanding the political economy of the EAC in the agricultural sector: Private sector ambitions facing political headwinds » Ecdpm, Pays-Bas, p13.

<sup>118</sup> Ibid. p5.

<sup>119</sup> Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le plus grand bloc régional en Afrique créé en 1994 qui compte 560 millions de personnes répartis sur 21 pays.

### 2.2.3.2 La PAR : Politique agricole régionale de l'Afrique australe CDAA

A travers la communauté de développement de l'Afrique australe -CDAA/ SADC <sup>120</sup> les pays prévoient de construire une force économique et politique commune pour promouvoir une croissance économique équitable et durable, faisant émerger une région compétitive et efficace dans l'économie mondiale.

Dans le domaine agricole, les pays œuvrent pour la promotion de la sécurité alimentaire et la liberté des pays de la faim à travers des programmes et des politiques nationaux et régionaux.

La politique agricole régionale de la CDAA, entérinée en 2014 repose sur plusieurs principes, dont la complémentarité, la subsidiarité, le partenariat, la durabilité environnementale, la solidarité et l'intégration du marché.

Ses objectifs rejoignent ceux de toutes les politiques régionales, notamment l'accroissement de la productivité et la production en améliorant les engagements des investissements agricoles privés et publics. Ceux-ci permettront d'améliorer l'accès aux marchés régional et international tout en identifiant les produits qui leur procurent des gains.

Par conséquent les efforts des pays sont orientés vers la consolidation et l'harmonisation des différentes règles et normes dans le domaine sanitaire, des règles d'origine, des barrières tarifaires et non tarifaires.

Les mesures mises en place par la politique régionale s'étalent sur cinq ans reconductibles, soumise à des examens réguliers.

Pour atteindre les objectifs alimentaires, des plans d'investissements agricoles ont été mis en place. Un plan régional d'investissement agricole (PRIA) a été élaboré en 2015 pour un coût de 565 millions<sup>121</sup> de dollar américain pour une période de cinq ans à compter de 2017. Le programme priorise l'accroissement de la production et la productivité agricole, la commercialisation et l'accès aux marchés, le développement des investissements tout en facilitant l'accès au financement.

La mise en œuvre du PRIA compte sur la collaboration de sept fonds pour accompagner les agriculteurs dans leur développement de leur activité agricole ; de la phase de la production jusqu'à celle de la commercialisation. Les fonds sont constitués, du fonds de développement des infrastructures agricoles, le fonds pour la chaîne de valeur, un autre pour le commerce et le

---

<sup>120</sup> La SADC ou CDAA est créé le 17 /08/ 1992 et regroupe 16 pays de l'Afrique australe dont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>121</sup> FAO (2017), « 2017 Afrique, Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix », FAO, Accra, p 67.



marché, un quatrième pour l'environnement et les ressources naturelles, le cinquième pour la gestion de l'information agricole, un fonds pour la gouvernance et le développement institutionnel, et le septième fonds pour la préparation aux catastrophes.

Afin de développer l'utilisation des variétés génétiques améliorées, les pays ont mis en œuvre une politique commune de certification des semences qui vise à faciliter l'accès aux différentes variantes et de qualité des semences. Elle s'articule autour du système d'analyse, de la diffusion des variétés, pour le système de certificat et d'assurance de qualité et finalement des mesures phytosanitaires et de quarantaine pour les semences.

Cette politique vise à assurer l'autosuffisance en production des semences tout en facilitant l'accès des agriculteurs aux diverses semences et de meilleures qualités principalement le maïs.

Pour résumer l'expérience des politiques agricoles communes en Afrique, on constate que politiques agricoles communes - PACs - en Afrique visent la facilitation et la promotion des échanges ainsi qu'un approfondissant du marché commun et une insertion de l'agriculture régionale dans le marché mondial à travers l'adaptation des grandes filières régionales.

Les PACs ont été mises en place dans des contextes économique et politique différents de ceux de la politique agricole commune - PAC- européenne. L'environnement se caractérisait par une instabilité politique ainsi que des conflits armés, par la pauvreté et la malnutrition qui ont mené à l'exode rural en absence d'un secteur industriel dynamique pour absorber la main d'œuvre.

Par ailleurs, les initiatives régionales des communautés africaines sont considérées, par les analystes, comme aléatoires et manquent de coordination entre les politiques nationales. Des pays simultanément membres dans plusieurs communautés régionales engendrent le gaspillage des fonds, la dispersion des objectifs et la diminution de la coordination tout en faisant naître la concurrence entre les différentes communautés, notamment l'UEMAO et la CEDEAO dans le cadre des négociations avec l'UE.

Le bon fonctionnement des PACs est ralenti par le manque d'engagement des institutions et par l'insuffisance de la ressource financière mobilisable dans le secteur agricole au niveau régional et national.

Le succès des PACs, selon les analystes, est mitigé et se caractérise par une mise en œuvre lente qui rencontre diverses contraintes qui ralentissent leur bon fonctionnement dont principalement :

- Une faible implication des acteurs nationaux régionaux.
- Une difficulté d'obtention du foncier agricole qui présente un obstacle pour l'accès au crédit.

- Un manque d'infrastructure qui cause des pertes poste-récoltes
- La dévalorisation de l'image du secteur et le désengagement massif principalement des jeunes.

Dans le secteur agricole, les pays en développement dépendent institutionnellement et financièrement des pays étrangers. Ils relèvent aussi des négociations de l'OMC dans la formulation de leurs politiques nationales agricoles et commerciales.

Quant au commerce international de l'agriculture, il a été reconnu comme un moteur important de la croissance économique, en particulier en Afrique subsaharienne où l'agriculture est le principal produit d'exportation. Même si l'agriculture est le principal employeur de main-d'œuvre, les pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas les principaux exportateurs de produits agricoles. Par contre, certains d'entre eux sont des importateurs nets de produits alimentaires et agricoles.

## 2.2.4 Les exportations des pays en voie de développement subsahariens

Les différentes régions de l'Afrique subsaharienne, à travers leurs politiques agricoles communes, convoitent une insertion notable dans le marché agricole mondial en se basant sur leurs avantages comparatifs dans le domaine. Les communautés se différencient relativement par leurs capacités de production et d'exportation des produits agricoles.

Le tableau -9- démontre les principales cultures agricoles dont lesquelles les pays en agrégation enregistrent des soldes positifs avec le reste du monde en 2021 comparé à 2002.

**Tableau 9: Soldes des balances commerciales agricoles des communautés africaines  
2002 et 2021**

Unité : Millions USD

	Légumes, plantes et tubercules alimentaires		Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons		Café, maté et épices		Cacao et ses préparations		Cotton	
	2002	2021	2002	2021	2002	2021	2002	2021	2002	2021
CAE (PADR)	86	584	57	428	369	2506	-3	107	21	-15
CEEAC (PAC)	0,7	-30	-0,4	271	55	203	236	745	146	-7
CDAA (PAR)	-22	500	630	4639	116	949	-14	-85	-141	-203
CEDEAO (ECOWAP)	-2	-58	98	1748	79	-178	83	3461	472	264

Source : www.trademap.org (consulté le 08/09/2022 22 :29)

Le tableau 9 démontre, globalement, que les quatre communautés ont enregistré des excédents de leurs balances commerciales certaines filières et des déficits pour d'Autres en 2002 et 2021.

Les statistiques mettent en exergue les spécialités de chacune des communautés et par conséquent elles démontrent leur complémentarité. On constate que :

- Les exportations des pays de l'Afrique se distinguent par une diversité notamment dans les cultures maraichères et les cultures tropicales, tels que le thé, le café, le cacao, la vanille, le clou de girofle qui sont considérés comme des cultures de rente pour ces pays.
- Pour la filière fruits comestible, toutes les balances commerciales sont excédentaires pour toutes les communautés. Les pays de l'Afrique australe et de l'ouest enregistrent un important solde positif comparé aux autres pays. Les produits les plus exportés sont la noix de coco, la noix de cajou, les bananes, la mangue, l'ananas, Tamarin et pomme de cajou (CDEAO), les agrumes, raisins, pommes, melons, fraise et les fruits exotiques pour la (CDAA)
- Les légumes sont davantage exportés les pays de l'Afrique de l'est et australe comparés aux deux autres blocs économiques qui sont déficitaires. Concernant le solde commercial des fruits, les pays de l'ouest et de l'Afrique centrale affichent des valeurs qui dépassent les 500 millions USD en 2021. Le déficit de la CDEAO s'est accentué en 2021 par rapport à 2002.
- Pour le café, thé et malté, les pays de l'Afrique sont spécialisés dans la production du café et sont des exportateurs nets pour une valeur totale de 3,6 milliards USD en 2021, dont 68 % exportés par la communauté de l'Est. Le Kenya est le plus grand exportateur de la communauté avec 50% en total ; les autres produits exportés sont le thé, le gingembre et la vanille.
- La CDEAO est un grand exportateur de Cacao avec un solde de 3,461 milliards USD, réalisés par la Côte d'ivoire et le Ghana en 2021.
- Quant aux exportations du Cotton, les pays africains sont concurrencés par les pays développés. Ils sont déficitaires en 2002 et 2021, à l'exception de la communauté de l'Afrique de l'ouest où elle enregistre un solde positif dans les deux années, avec un recul de 44% en 2021 par rapport à 2002.

Une autre filière dont les quatre communautés réalisent des soldes positifs de leurs balances commerciales est la filière graines et fruits oléagineux. Quant à la filière céréales, les pays dépendent des pays étrangers pour leur approvisionnement en riz, en froment, en orge, en maïs et en sorgho. Ce sont des importateurs nets des céréales.

Après cette brève analyse et d'après les statistiques du Centre du commerce international (ITC) sur les soldes commerciaux des quatre communautés économiques, on constate que ces dernières échangent des produits agricoles similaires et réalisent globalement des excédents commerciaux pour les mêmes produits. Et par conséquent elles ont le même avantage pour la majorité des produits.

Les pays exportent de la matière première agricole et importent les préparations de cette dernière, notamment le cacao et importent la poudre ainsi que la pâte de cacao, ils exportent le coton et le fil de coton et importent ces derniers transformés en tissus de coton et les fils à coudre.

Par contre, après analyses des exportations par pays membres des communautés, on relève une hétérogénéité entre les pays en termes d'exportation. Chaque pays se spécialise dans une ou deux productions tout en établissant une complémentarité entre les pays de la même communauté.

La multiplicité et la similarité des biens agricoles produits au sein des communautés économiques permettent une création et une réorientation des échanges entre les pays du même bloc, entre les blocs régionaux et même entre ces blocs et les pays du Maghreb spécifiquement pour le café, le thé, la vanille et le cacao et les fruits tropicaux.

Par ailleurs, les pays du Maghreb, qui ne sont pas dotés d'une politique agricole commune, réalisent également des excédents commerciaux pour des légumes et les fruits.

Les pays du Maghreb ne sont pas spécialisés dans la production des cultures tropicales comme les pays subsahariens. Par contre ils réalisent des excédents pour les mêmes cultures, notamment les fruits et légumes.

Selon la même source, 83% de la valeur de la balance commerciale des légumes sont constitués des exportations de la tomate à l'état frais ou réfrigéré, où le Maroc, la Tunisie et l'Algérie réalise un excédent, respectivement, de 1,14 milliard USD, 39 millions USD en revanche l'Algérie enregistre un déficit de 272 millions USD en 2021.

Quant aux exportations des fruits, les agrumes, les fraises, les dattes et les melons sont les principaux produits exportés avec une contribution importante de la part du Maroc et la Tunisie en 2021, l'Algérie est également déficitaire pour cette filière. Par ailleurs, les exportations de la datte sont les plus importantes en valeur en Tunisie où elle réalise un excédent de 264 millions USD soit plus que le double de l'Algérie qui réalise un excédent de 110 millions USD pour la même année où l'Algérie détient les capacités à devenir le premier exportateur de ce produit dans la région.

La Mauritanie et la Libye sont globalement des importateurs des produits agricoles et ont rarement un excédent de leurs balances commerciales en ces produits.

Sur les cinq pays de la région du Maghreb, l'Algérie est classée derrière la Tunisie et le Maroc en termes de capacité d'exportation des fruits et légumes. L'Algérie possède des facteurs de production nécessaire au développement de son secteur agricole, tels les terres agricoles, le facteur capital, le facteur eau dans le sud et le climat.

L'Algérie rencontre également plusieurs contraintes pour développer son secteur agricole. Pour y remédier l'Algérie bénéficie de la collaboration de la FAO qui a élaboré un plan d'action à l'horizon 2030 pour les pays du Maghreb pour faire émerger une agriculture de meilleure qualité de productions, diversifiée et pour un développement rural durable.

La FAO favorise l'intégration régionale au sein de l'UMA et son intégration dans l'économie mondiale en développant les échanges agricoles.

Dans ce contexte l'Algérie œuvre pour améliorer sa productivité et élargir ses échanges agricoles avec le reste du monde tout en s'insérant dans l'économie mondiale, d'où l'importance de définir sa politique de soutien aux exportations agricoles et d'analyser son commerce extérieur agricole et sa capacité à exporter.

### **Section 3. Accords commerciaux de l'Algérie en agriculture et l'évolution de ses exportations entre 2000 et 2021**

L'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale émane de la décision des pouvoirs publics à adhérer aux règles libérales qui régissent le commerce international des produits agricoles.

Les objectifs de la politique nationale à l'ouverture des marchés est la recherche de débouchés à l'échelle mondiale, de l'amélioration de la compétitivité internationale agricole et de dégager des parts de marché mondial. Conquérir de nouveaux marchés implique l'adaptation des produits agricoles aux normes et réglementations internationales.

Les exportateurs seront, entre autres, confrontés aux risques de l'opération et supporteront des coûts liés à la méconnaissance de ces marchés. Ces difficultés associées à l'internationalisation sont compensées par l'aide publique.

Les subventions représentent l'effet de transfert de revenu des pays qui les octroient vers les consommateurs des pays importateurs ; ils ont des effets sociaux en faveur des consommateurs qui compensent les pertes des producteurs des pays importateurs.

Les différents soutiens des exportations agricoles, à la commercialisation des produits, les crédits accordés à l'exportation, ont un impact sur le choix de production des agriculteurs.

L'adhésion à l'OMC et l'appartenance à des zones de libre-échange, imposent à l'Algérie d'appliquer les réglementations relatives à la réforme de sa politique commerciale et de réduire tout soutien accordé à son agriculture tout en permettant d'acquérir ou de renforcer ses avantages comparatifs agricoles.

Par conséquent, sont traités dans cette section le rôle et le plan d'action des pouvoirs publics pour soutenir les exportateurs agricoles. Ainsi sera analysée la nature des exportations des produits agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021 afin de déterminer ses capacités exportatrices dans ce domaine.

### **3.1 Le soutien des exportations agricoles en Algérie**

L'intervention des gouvernements dans le commerce agricole est souvent justifiée par des raisons de sécurité alimentaire et par la nature multitâche de l'agriculture

L'aide aux exportations est un prolongement de l'action de l'Etat dans le domaine économique. Elle influe sur les prix et les conditions de production à travers les primes versées aux exportateurs, les crédits ou assurances des exportations ou bien à travers l'offre des conditions privilégiées pour le bon déroulement des opérations.

Le dispositif de soutien des exportations hors- hydrocarbure en Algérie est mis en œuvre à travers l'installation du conseil consultatif pour la promotion des exportations hors hydrocarbure en mai 2019.

Dans son rôle d'accompagnement et de soutien des exportations hors hydrocarbure, le dispositif s'appuie sur la feuille de route de la stratégie nationale d'exportation SNE pour 2023 qui vise le développement des secteurs prioritaires particulièrement le secteur des produits alimentaires et boissons, secteur des produits pharmaceutiques et autres.

La stratégie nationale de diversification des exportations agricoles offre diverses facilitations pour le bon déroulement de l'opération, notamment des facilitations financières, bancaires, fiscales et douanières :

- *Les facilitations financières* : La promotion des exportations hors hydrocarbure est prise en charge par le FSPE-fonds spécial pour la promotion des exportations-, à travers le financement de

50 % des frais liés au transport international des produits agricoles périssables et vers toutes les destinations à l'exception des dattes qui sont remboursées à 80%.<sup>122</sup>

Il accompagne également des exportateurs dans leurs participations aux foires internationales et aux expositions, à raison de 80% pour expositions inscrites au programme officiel des foires et 50 % pour les manifestations ne figurant pas au programme officiel.

- *Les facilitations bancaires* : bénéficient de ces facilitations toutes les entreprises productrices installées en Algérie qui œuvrent dans le domaine de l'exportation des produits originaires de l'Algérie. Les banques facilitent l'obtention des capitaux pour leurs exportations ou pour leurs expositions aux foires internationales qui doivent être justifiées par des documents probants.

- *Les facilitations fiscales* : les opérations d'exportation sont exonérées des diverses taxes et impôts, IBS, TAP, TVA sur les opérations de vente réalisées en exportation.

- *Les facilitations douanières* : un circuit vert<sup>123</sup> est mis en place pour les déclarations en douanes qui portent sur les exportations des fruits, légumes et les produits périssables pour réduire les délais d'expédition. La douane délivre dans la journée les bons à exporter les produits tout en les dispensant du contrôle par scanner pour leurs embarquements si les exportations ont fait l'objet d'une visite physique et sont présentées au bureau de sortie avec scellement douanier.

- *La facilitation des concessions des terres* dédiées aux exportations par les pouvoirs publics et de permettre la constitution d'un réseau des agriculteurs exportateurs agricoles.

La bonne conduite de l'opération d'exportation des produits agricoles, nécessite la contribution de plusieurs organismes privés et publics pour procurer des informations et conseils nécessaires à l'encadrement des intervenants de l'export

Dans ce sens, le ministère de l'agriculture et de la pêche en collaboration avec des opérateurs privés ont soumis en septembre 2018 au gouvernement *un plan d'action pour la promotion des exportations des produits agricoles* pour l'organisation et la facilitation des exportations. Il s'articule autour de plusieurs axes, dont :

- La définition des zones de production et la mise en place d'une cartographie nationale de l'offre agricole à exporter.
- Le renforcement de la certification des produits et l'accréditation des laboratoires de certification en collaboration avec l'organisme algérien d'accréditation ALGERAC.

<sup>122</sup> www.algex.dz, «manuel de l'exportation des produits agricoles », juillet 2018, p25

<sup>123</sup> www.douane.gov.dz, « note n°/DGD/SP/DO13/16 du 17/03/2016, ministère des finances, direction des douanes Alger 2016,

- L'encouragement de la compétitivité des produits par l'innovation et le transfert technologique.
- Le renforcement du volet logistique pour réduire les coûts à l'export par la détermination des plates formes logistiques avec la collaboration du ministère des travaux publics et des transports. Deux plates formes à Tindouf et à Tamanrasset seront mises en place dans le cadre de l'intégration continentale.

Par conséquent l'Algérie projette de mettre en place une stratégie de soutien des exportations des produits agricoles afin de mieux cadrer son commerce extérieur en ces produits tout en créant une logistique à l'export qui facilitera l'accès aux marchés étrangers, entre autres un marché africain de 1,2 milliard de personnes révélé avec l'instauration de la zone de libre-échange continentale africaine ZLECA entrée en vigueur au mois de mai 2018.

L'élaboration d'un plan du travail pour le développement des exportations agricoles nécessite la détermination des produits agricoles qui peuvent conquérir des parts de marché international et susceptible de concurrencer les produits étrangers en termes de qualité, de quantité, de certification et de labellisation. Pour ce faire il est indispensable de mettre à niveau les agriculteurs en modernisant le système de production et par l'emploi des bonnes pratiques culturales en respectant l'itinéraire technique des produits ciblés, avec l'utilisation raisonnée des fertilisants et des pesticides afin qu'ils soient acceptés et non refoulés par les pays.

Gagner et préserver des parts de marché requièrent la solvabilité des agriculteurs ; ces derniers doivent respecter leurs engagements en termes de délais de livraison et des quantités à exporter. Le pays doit faire valoir ses atouts et sa capacité d'assurer une offre mixte (de saison, arrière-saison et primeur).

Dans ce sens, l'Algérie multiplie ses partenariats commerciaux tant au niveau bilatéral et régional qu'au niveau multilatéral.

### **3.2 Les négociations multilatérales et régionales du volet agricole de l'Algérie**

La libéralisation du secteur agricole implique des changements dans le fonctionnement et l'organisation des agricultures dans le monde et tend à conformer le secteur aux règles courantes du commerce international.

L'Algérie a ratifié deux accords régionaux avec l'UE et les pays arabes pour constituer la grande zone arabe de libre-échange. En revanche l'Algérie poursuit ses négociations avec l'OMC qui sont toujours en cours tout en réformant sa politique nationale et commerciale à la réglementation imposée par cette dernière. Ces deux événements interviennent alors que le calendrier des réformes de son économie et de son agriculture était encore en cours.



Ses engagements commerciaux envers ses partenaires ont des effets sur ses échanges extérieurs qui influent sur le type de production à pratiquer en Algérie.

Les termes des négociations sont présentés afin de déterminer les engagements contractés par l'Algérie avec les différents pays.

### 3.2.1 Les négociations agricoles dans le cadre de la GZALE

Dans le cadre de la diversification et de la promotion de son commerce extérieur l'Algérie a signé des accords commerciaux avec les pays arabes en ratifiant l'accord commercial de la GZALE avec 19 pays arabes en 2009. L'Algérie a par ailleurs signé une convention de coopération commerciale avec la Jordanie en 1999 et a conclu un accord commercial préférentiel avec la Tunisie entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014.

En 1997, l'Union Economique Arabe créée en 1975 dans le cadre de la ligue arabe, a décidé de mettre en place une grande zone arabe de libre-échange GZALE, conformément aux dispositions de l'OMC et aux principes régissant le commerce international sur une période de dix ans à partir du 1 janvier 1998.

La mise en place de cet espace vise à relancer le processus d'intégration économique arabe et de contribuer à l'augmentation des échanges commerciaux intra-arabes.

Les pays membres de la GZALE<sup>124</sup> s'engageaient à supprimer les droits de douane sur les produits industriels et à libéraliser progressivement les échanges des produits agricoles, animaliers au taux annuel linéaire

Tous les produits échangés, à l'exception de ceux qui figurent sur la liste négative, bénéficiaient à l'importation et à l'exportation d'un régime préférentiel de l'exonération totale des droits de douane et droits et taxes d'effet équivalent. Ces préférences tarifaires commerciales se limitent aux produits originaires de ces pays.

Pour lutter contre la concurrence déloyale et à la demande des opérateurs économiques en collaboration de la chambre du commerce et d'industrie, l'Algérie a établi en 2010 une liste de produits à être exclus de la franchise des droits de douane. La liste totalisait 1644 produits en février 2010 après avoir été augmentée dans la même année.

---

<sup>124</sup> La GZALE regroupe actuellement 19 pays : Algérie, Palestine, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Syrie, Liban ; Soudan, Tunisie, Yémen, Mauritanie. Les pays non membres sont, Djibouti, Somalie et les îles Comores.

La liste a été reconduite en 2011 pour être approuvée par le conseil économique de la ligue arabe en juin 2012. Cette nouvelle liste qui a été appliquée à partir du 10 février 2013 contenait une proposition de 1260 dont 24 produits de la filière légumes ainsi que 31 produits de la filière fruits qui ont été exclus des avantages préférentiels de la GZALE.

Fin 2013, les pouvoirs publics ont révisé et proposé une autre liste négative de 953 produits, qui se substitue à la liste de 1260 produits, appliquée le 1 octobre 2013 dont 24 produits de légumes et 27 produits de la filière fruits.

Depuis 2010, les producteurs nationaux de produits agricoles et les industries agroalimentaires ont été protégés par ces listes négatives pour garantir une croissance de la production locale bien définie (Art 15 de la déclaration)

Selon le CEPEX- centre de promotion des exportations- de la Tunisie, la liste négative relative aux produits originaires des pays arabes a été supprimée par les autorités algériennes, depuis le 1er janvier 2022. Ces produits bénéficient des avantages fiscaux accordés dans le cadre de la GZALE et sont exonérés des paiements de droits de douane.

### **3.2.2 Les négociations agricoles avec l'UE**

L'accord d'association vise économiquement à établir progressivement une zone de libre échange des produits industriels et agricoles qui bénéficient des préférences tarifaires. La zone de libre-échange qui devait se constituer en 2020 en conformité avec les dispositions du GATT et de l'OMC a été reportée par l'Algérie.

S'agissant du secteur agricole, l'accord s'applique aux produits agricoles et produits agricoles transformés originaires de l'Algérie et de l'union européenne qui relèvent du chapitre 1 à 24 de la nomenclature combinée et du tarif douanier algérien et aux produits mentionnés à l'annexe 1 de l'accord.

Le secteur agricole de l'Algérie et de l'union européenne sont très différents où ils se caractérisent par des écarts de rendement et de variabilité annuelle très importants entre les partenaires en raison de divers facteurs notamment, le climat et la pluviométrie, le système de culture qui est intensif et très mécanisé dans les pays développés, ainsi que des politiques agricoles conduites par ces derniers.

En conséquence l'Europe enregistre des excédents agricoles contrairement à l'Algérie qui a un système déficitaire accompagné par une croissance démographique et une demande importante.

Le partenariat euro-méditerranéen engage les pays à modifier leurs protections des producteurs agricoles. Le chapitre 2 de l'Accord d'association définit une libéralisation progressive des

échanges des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche originaires de l'Algérie et de la communauté européenne qui présentent un intérêt pour les deux partenaires.

Le régime prévu par l'accord peut être modifié à la demande des pays en cas d'établissement de réglementation comme conséquence de la mise en œuvre de leurs politiques agricoles.

Or, l'accord initial ne permet pas l'introduction de nouvelles restrictions sur les échanges agricoles tandis que les restrictions quantitatives et mesures d'effet équivalent applicables ont été supprimées dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Cette dernière offre aux produits algériens un accès en franchise de droit de douane, un accès avec réduction partielle de droit de douane ou avec des quotas tarifaires.

Les exportations des produits agricoles originaires de l'Algérie et qui relèvent du protocole 1 de l'accord, bénéficient d'une réduction de droits de douane et droit équivalent allant de 40 à 100 %. Les exportations qui dépassent le contingent tarifaire fixé par l'accord, sont taxées par un droit de douane selon le tarif douanier en vigueur,

Quant aux exportations de divers produits agricoles de saison de l'Algérie vers l'Europe sont soumis à des calendriers imposés par cette dernière, visant à autoriser les exportations algériennes sur certaines périodes, notamment les légumes - la pomme de terre primeur, la tomate, le chou-fleur, les pois, les courgettes et autres produits-<sup>125</sup>.

Concernant les importations des produits agricoles de la communauté européenne, elles sont soumises à des droits de douane et droits d'effet équivalent de l'ordre de 5 à 30%. Ils sont réduits dans des proportions de 20 à 100% dans des limites de contingents tarifaires préfixés.

Les produits agricoles originaires de l'Algérie concernés par le démantèlement tarifaire sont différents et plus nombreux que ceux importés de l'Europe et faisant aussi objet de négociation dans le même accord.<sup>126</sup>

Cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord, afin de répondre à l'ambition de développement du pays par la mise à niveau des entreprises algériennes et pour des raisons de difficultés économiques rencontrées par l'Algérie lors de l'application du démantèlement tarifaire, le pays avait formulé en juin 2010 une demande de révision de ce dernier, notamment pour les concessions tarifaires des produits agricoles et agro-alimentaires. Le pays avait procédé en

---

<sup>125</sup> Accord d'association euro-méditerranéen avec l'Algérie, Protocole 1 relatif au régime applicable aux importations dans la Communauté des produits agricoles originaires d'Algérie

<sup>126</sup> Accord d'association euro-méditerranéen avec l'Algérie, Protocole 2 relatif au régime applicable à l'importation en Algérie des produits agricoles originaires de la Communauté,

septembre de la même année à la fermeture de 36 contingents agricoles et agroalimentaires accordés à l'Union européenne.

Après deux ans de négociation, le calendrier de démantèlement et les quantités initialement prévus ont été modifiés, conformément aux conditions des protocoles 2 et protocoles de l'accord. Le nouveau schéma de démantèlement tarifaire est devenu opérationnel depuis le 1er janvier 2012 jusqu'en 2020<sup>127</sup>.

Il concerne la révision de trente-six contingents tarifaire<sup>128</sup>; trente-quatre pour les produits agricoles et deux sous-positions pour les produits agricoles transformés, dont la suppression de 25 contingents accordés à l'Union européenne ainsi que la réouverture de 9 et la modification de 2 contingents tarifaires préférentiels de produits agricoles accordés à l'union européenne.

- L'annulation des préférences tarifaires de 2 produits agro-alimentaires pour les exportations de l'UE vers l'Algérie, en contrepartie d'une compensation accordée à l'union européenne pour la perte des droits de douanes.

La révision de la concession agricole avait comme objectif la réussite de la politique du renouveau agricole et rural et le soutien accordé aux agriculteurs locaux. Les décideurs visaient le maintien d'une protection à la production nationale en rétablissant et en gelant des taux de droits de douane pour plusieurs lignes tarifaires.

Jusqu'au mois de mai 2018, l'Algérie a tenu de nombreuses sessions de négociation avec l'union européenne où les deux parties avaient signé une convention de financement d'un programme d'appui au secteur. Cette coopération visait à soutenir l'industrie agro-alimentaire ainsi que la gestion de l'eau et la lutte contre la pollution.

Selon les experts agronomes, les exportations agricoles vers l'Europe ne doivent pas rentrer en concurrence directe avec les producteurs locaux, où ils seront fortement taxés. L'exportation sera avantageuse pour l'Algérie entre le mois de novembre et de mars, la période durant laquelle les produits algériens seront les seuls sur le marché étant donné que le climat algérien permet la production sur toute l'année et ne subit pas la gelé qui nécessite des coûts supplémentaires de production.

Par ailleurs, les produits agricoles algériens doivent être promus par un système de qualité et de renforcer la conformité aux standards sanitaires et phytosanitaires. Dans ce sens, l'organisme

---

<sup>127</sup> Journal officiel de l'Union européenne L 16/141 du 18.1.2019, « Actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux, Décision n° 1/2018 du comité d'association UE- Algérie du 27 décembre 2018».

<sup>128</sup> www.caci.dz, « Nouveau schéma de démantèlement tarifaire; produits soumis à l'autorisation de franchise de droits de douane - liste révisée pour les produits agricoles », Chambre algérienne du commerce et de l'industrie, 2012.

algérien d'accréditation ALGERAC a été créé en 2005 dont la fonction principale est d'accréditer les organismes d'évaluation de la conformité. Il a été reconnu par l'organisme européen pour l'accréditation - EA- et par la coopération internationale entre accréditeurs de laboratoires et d'organisme d'inspection - ILAC-.

Nous relevons que l'accord d'association avec l'UE et l'accord avec les pays arabes sont plutôt concentrés sur la facilitation des échanges et sur l'accès aux marchés des produits agricoles originaires des deux parties.

En revanche, l'accord d'association n'exclue pas l'introduction des termes de l'accord sur l'agriculture et les règles de l'OMC. En matière d'accès aux marchés et dans l'éventualité où l'Algérie adhère à l'OMC, les droits de douane à l'importation de l'Algérie équivaldront aux droits de douane consolidés à l'OMC ou aux taux réduits.

L'accord de l'OMC est appliqué entre l'Algérie et la communauté européenne dans le cas des subventions, de l'antidumping, les mesures de sauvegarde et les mesures compensatoires qui sont des dispositions communes malgré que l'Algérie ne soit pas membre de cette organisation.

Dans ce sens, l'Algérie s'est engagée dans le processus d'intégration au système commercial multilatéral. Son accession est en cours de négociation qui est conditionnée par des concessions relatives à l'agriculture et sa politique agricole et commerciale comme le stipule la réglementation de l'OMC.

### **3.2.3 Les négociations du volet agricole de l'Algérie avec l'OMC**

Le cycle de l'Uruguay est le premier cycle de négociation multilatérale sur les politiques agricoles nationales qui fournit un cadre de négociation dans lequel ces politiques doivent être insérées pour éviter les conflits et les sanctions. Les règles de l'OMC et les engagements des pays membres orientent leurs politiques agricoles et commerciales dans une direction qui faussent moins les échanges. Les pays abandonnent une partie de leur liberté dans la gestion de leurs secteurs.

Les phases de négociation de l'accession de l'Algérie au GATT-OMC depuis 1987 à 1996 étaient qualifiées comme dormantes. C'est à partir de juillet 1996, lors de la présentation de l'Algérie de son aide-mémoire du commerce extérieur que les négociations ont été engagées en 1998 et qui durent jusqu'à aujourd'hui.

Les consultations et les négociations concernant les soutiens agricoles et les subventions à l'exportation ont lieu de façon plurilatérale au sens où le résultat de la négociation ne s'applique qu'aux pays qui y ont participé. En revanche les négociations sur l'accès au marché ont lieu dans un cadre bilatéral.

Dans son mémorandum l'Algérie a défini sa politique agricole, sa politique de protection accordée au secteur agricole durant cette période, les aides à l'investissement ainsi que la politique fiscalité, la politique des prix et les mesures budgétaires.

Le groupe de travail étudiant la politique économique et le régime commercial de l'Algérie avait procédé aux questions sur ces points. Les discussions se portaient sur les quotas aux importations, sur la politique de soutien interne à l'agriculture et sur le foncier agricole.

En 2002 et en 2013, la délégation algérienne a défendu la politique agricole adoptée en argumentant les interventions des pouvoirs publics.

Après plusieurs cycles de négociations, les préoccupations majeures<sup>129</sup> concernaient le soutien interne et les subventions aux exportations. Les pays membres s'interrogeaient sur la stratégie que le pays adopterait pour développer les produits de large consommation notamment le lait, les céréales, la pomme de terre et les légumes secs, dans le PNDA.

La délégation algérienne démontra que le plan reposait sur l'intensification de deux produits - les blés et le lait- afin d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire. Le gouvernement soutient l'application de l'itinéraire technique (semences certifiées, produits phytosanitaires à usage agricole et les engrais) pour un meilleur rendement. Quant à la production du lait, elle bénéficie du soutien aux équipements de la ferme et ses investissements notamment pour la traite, la collecte du lait et de sa conservation.

Les négociations se sont poursuivies et se sont accompagnées en 2013 par la signature de plusieurs accords avec le Venezuela, la Suisse, Cuba, le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. Début juillet de la même année, à Genève une réunion multilatérale a été organisée pour que l'Algérie puisse répondre aux questions relatives aux dispositifs de soutien de l'agriculture et du commerce des produits agricoles. Les négociateurs algériens ont défendu la politique du renouveau agricole et rural RAR en expliquant que la politique agricole en matière de soutien et d'accompagnement des agriculteurs n'influe pas sur le commerce mondial.

Selon la classification de l'OMC des soutiens, les diverses interventions budgétaires nationales peuvent être classées dans deux boîtes ; verte et orange.

La boîte verte contient :

---

<sup>129</sup> [www.commerce.gov.dz](http://www.commerce.gov.dz), « Le traitement de la question agricole à l'OMC , Soutien interne, subventions aux exportations et accès au marché », Communication de M. DJELLAB Saïd Directeur au Ministère du Commerce Membre de la cellule OMC.

- Les dépenses de fonctionnement des administrations agricoles et les instituts qui appuient la production agricole telle que la recherche, la formation, l'appui technique et la vulgarisation.
- Le financement des services d'infrastructure (les équipements, la mise en valeur des terres et la préservation des ressources naturelles).
- Les aides en cas de catastrophes naturelles
- Les soutiens aux investissements aux fermes dont 60 % du soutien pour l'utilisation rationnelle des ressources hydriques.

La boîte orange comprend :

- Les interventions budgétaires qui vont aux soutiens des prix à la production sous forme de primes à la collecte des blés et du lait cru.
- Les bonifications des intérêts des crédits octroyés aux agriculteurs.

Quant à la mesure d'accès au marché, L'OMC a dressé le profil tarifaire de l'Algérie qui démontre que la moyenne des droits de la nation la plus favorisée appliqués en 2021 pour les produits agricoles est 23,6 % dépassant le tarif moyen appliqué pour les produits non agricole qui est de 18,2%.

L'Algérie applique un droit normal maximal non discriminatoire de 60% sur les importations de certains groupes de produits pour protéger les produits nationaux en fruits, légumes et plantes, ainsi que pour les céréales et autres préparations. Par contre l'importation de la matière première, le coton, est frappée par un taux de 5% en 2021.<sup>130</sup>

Le processus de l'accession à l'OMC renvoi l'Algérie progressivement et inévitablement vers l'ajustement de ses politiques aux conditions et aux normes de fonctionnement du régime commercial multilatéral. Le pays fournit des bases tangibles sur l'accès aux marchés pour les biens et services, réduit le niveau de protection de son économie et définit les changements qu'il sera amené à entreprendre pour avoir un système de régulation économique compatible avec les dispositions des accords de l'OMC.

En adoptant les mesures relatives à l'accès aux marchés et en réduisant les droits de douane, les pays étrangers exportateurs de produits agricoles auront l'opportunité de conquérir le marché national et de concurrencer les produits locaux.

---

<sup>130</sup> [www.wto.org](http://www.wto.org), l'accession de l'Algérie, le profil tarifaire de l'Algérie, 2021.

La prospérité de l'agriculture algérienne et le développement de la qualité et des quantités exportables offre la possibilité aux produits locaux de pénétrer les marchés extérieurs en exportant les produits dont elle détient des potentialités, notamment pour les fruits et légumes.

Dans ce sens, il est primordial d'identifier les produits agricoles à offrir sur le marché mondial en analysant l'évolution des exportations des produits issus de ces cultures.

### **3.3 Aperçu de l'évolution et la structure des exportations agricoles de l'Algérie entre 2000 et 2021**

Le commerce mondial des produits alimentaires qui se distingue des autres secteurs, est considéré comme un enjeu économique, un enjeu géopolitique et de sécurité alimentaire.

Dans une situation mondiale déterminée par une concurrence croissante des exportations agricoles, les échanges réalisés par les pays les plus importants, dominés par l'UE, les Etats Unis et la Chine, témoignent d'un éclatement du commerce international. Ils sont marqués par une dispersion des échanges au niveau mondial ainsi qu'une diversification géographique de leurs courants.

Le centre de gravité de ces échanges bascule graduellement des pays développés vers les pays en développement avec la montée des pays émergents et le déclin relatif de l'Europe et du Japon accompagné d'une stagnation des pays les moins avancés.

La valeur des exportations des produits agricoles des dix premiers exportateurs<sup>131</sup> a augmenté de 1146 milliards d'USD en 2005 à 1258 milliards d'USD en 2016 pour atteindre 1500 milliards en 2018 avec l'augmentation des exportations des pays en développement et les pays émergents, selon le rapport sur la situation des marchés des produits agricoles 2020.

La part des exportations de l'UE a diminué de 14,7 %, où elle est passée de 44,2% en 2005 à 37,7% en 2016, tandis que celles du Brésil et de la Chine ont augmenté de 19,5 % et 41,2 % successivement en 2016<sup>132</sup>. Par ailleurs, l'union européenne reste le premier pays exportateur en 2019 avec 553 milliards de dollars américains, suivie des Etats unis, le Brésil, la Chine, le Canada, l'Argentine, le Mexique, la Thaïlande, l'Inde et l'Indonésie.

Leurs exportations de produits alimentaires ont diminué en 2019 de 1 % par rapport à 2018, causé par la diminution des prix de ces produits de 3 %, selon l'OMC.

---

<sup>131</sup> Selon l'OMC (2016a) « Examen statistique du commerce mondial », 73 % des exportations mondiales en produits agricoles pour l'année 2016 sont réalisés par les dix premiers pays exportateurs qui sont : l'UE, USA, Brésil, Chine, Canada, Indonésie, Argentine, Thaïlande, Australie et l'Inde.

<sup>132</sup> Ibid. p20



Selon la FAO le bon fonctionnement des marchés agricoles est indispensable au processus de développement et la stimulation de la croissance économique. Selon les perspectives agricoles de la FAO et de l'OCDE 2022-2031, la production mondiale des produits agricoles augmentera de 1,1 % chaque année au cours de la décennie à venir, et ce sont les pays à revenu intermédiaire et à revenu faible qui vont contribuer à cette croissance.

En ce qui concerne la production des biens agricoles de l'Algérie, elle a enregistré des évolutions positives notamment des fruits et légumes durant l'application des plans de développement agricoles.

Outre l'alimentation du marché national, les pouvoirs publics visent, dans les deux derniers plans agricoles, le développement des exportations agricoles.

Par conséquent, nous analyserons la nature des exportations agricoles de l'Algérie vers le reste du monde pour la période de 2000 à 2021 afin de déceler ces capacités d'exportation.

### **3.3.1 Evolution des exportations des fruits et légumes de l'Algérie**

Comptant sur les exportations des hydrocarbures, l'Algérie s'est fixé l'objectif d'augmenter ses exportations hors hydrocarbure de 40 % en 2022 par rapport à 2021, pour atteindre les 7 milliards USD. Selon les experts, avec tous les efforts consentis, le pays pourra atteindre cet objectif sous certaines conditions.

Au terme de l'année 2022 (1er semestre), selon les statistiques douanières algériennes, le solde de la balance commerciale est positif et l'excédent a atteint les 5,68 milliards USD.

Quant aux exportations hors hydrocarbure, elles ont atteint les 3,51 milliards USD pour la même période soit une augmentation de 71 % par rapport au premier semestre 2021.

Concernant la valeur des exportations des biens alimentaires elle représente 407,86 millions USD en 2019 en enregistrant une augmentation de 9,12 % par rapport à l'année 2018. La valeur des importations de ces biens ont atteint 8,07 milliards USD, soit une baisse de 5,85% par rapport à 2018.<sup>133</sup>

L'analyse des données sur les échanges agricoles de l'Algérie entre 2000 et 2021, nous démontre que le pays est un grand importateur de produits agricoles, spécifiquement les céréales, les fruits et légumes, les fruits tropicaux, le café et thé ainsi que le cacao. Ses exportations sont réduites à quelques produits à savoir fruits, légumes et fruits oléagineux, ce qui réduit notre analyse des

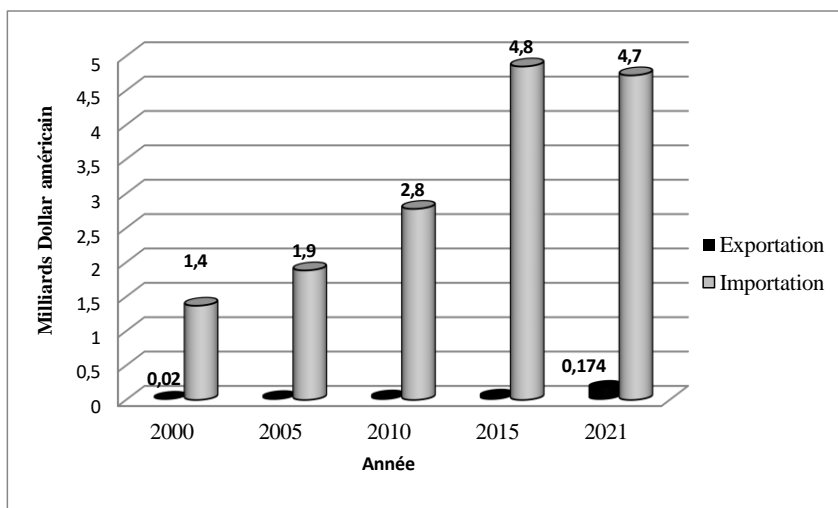
---

<sup>133</sup> www.douane.dz, « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Période Année 2019 », Direction des études et de la prospective, Algérie, 2020, p 7

exportations nationales à deux catégories de produit : fruits comestibles et fruits oléagineux ainsi que les légumes, plantes racines tubercules alimentaires.

Au préalable, il est impératif de présenter l'évolution de la valeur des flux commerciaux des produits agricoles de l'Algérie entre 2000 et 2021.

**Graphique 18: Echanges des produits agricoles 2000-2021 Algérie-monde**



Source: Graphique constitué à partir des données sur [www.trademap.org](http://www.trademap.org).(consulté le 11/09/2022 11:45)

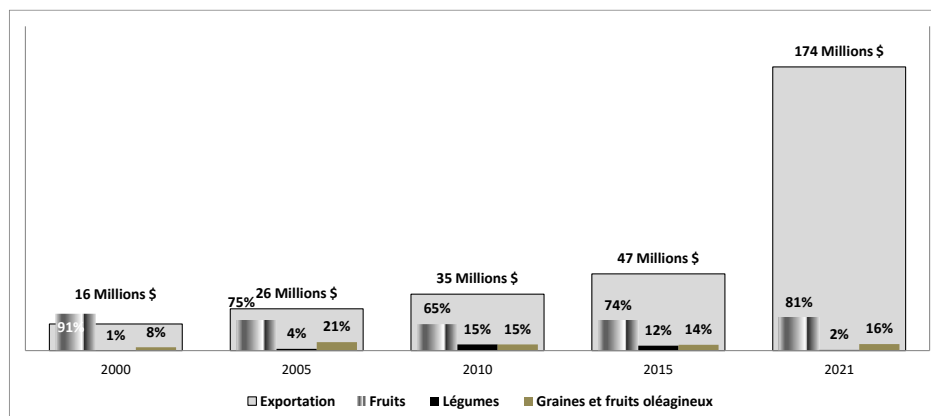
Selon les statistiques agrégées des exportations et importations agricoles, on relève nettement le déficit de la balance commerciale qu'a enregistré l'Algérie pour les produits sur toute la période. Les données montrent une forte augmentation des importations des produits en 2000 à 2021 où elle a atteint le 4,7 milliards USD en 2021, soit une progression de 236 % par rapport à 2000. Ces importations sont composées en grande partie des importations des céréales qui couvrent les besoins en ce produit sur le marché national.

Par ailleurs, les exportations ne couvrent les importations que de 1,2 % en 2000, tandis que le taux de couverture s'est amélioré en 2021 avec 3,7 %.

Quant aux exportations des céréales, les statistiques révèlent que la valeur est très marginale et le pays est considéré comme un importateur net de blé. Ses exportations sur vingt-deux ans (2000-2021) ont atteint seulement 1,9 million de dollar américain, où l'Orge représente 88% de la valeur des exportations dont 1,57 million d'USD en 2010 destiné à la Tunisie. Le pays a également exporté du gingembre et épices d'une valeur de 715,4 mille dollars en vingt-deux ans.

De ce fait, les exportations agricoles de l'Algérie sont composées majoritairement de trois produits agricoles non transformés, dont la filière fruits, la filière légumes, et la filière graines et fruits oléagineux, qu'on démontre à travers le graphique 19.

**Graphique 19: Exportations des Fruits et légumes Algérie-monde 2000-2021**



Source : Graphique constitué sur la base des données [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 11/09/2022 10 :22)

Le graphique compare et décompose la valeur des exportations agricoles pour cinq années. On constate les points suivants :

- Un accroissement de la valeur des exportations de 2000 à 2021 où elles ont augmenté de 50 % en 2010 pour rapport à 2000, et ont continué de progresser jusqu'à 2021 pour atteindre 174 millions USD.
- Les fruits sont les produits les plus exportés par l'Algérie durant toutes les périodes où ils représentent en moyenne 77% des exportations totales, tandis que les exportations des Graines et fruits oléagineux, et les exportations des légumes représentent, successivement, en moyenne 15 % et 7% des valeurs totales.
- Le graphique fait apparaître un recul des exportations en pourcentage des fruits de 2000 à 2021 au profit des exportations des deux autres filières qui ont enregistré une légère augmentation puis un recul pour la même période avec un taux de 15% en 2010 pour chaque filière.

Le graphique 19 présente l'évolution totale des exportations agricoles et de ses composantes sans pour autant connaître les variétés exportées dans chaque catégorie.

Afin d'apporter plus d'éclaircissement dans la composition des exportations de l'Algérie par produits et par destination, une analyse plus détaillée des exportations pour la période 2000 à 2021 est primordiale.

L'analyse portera sur les exportations des produits du règne végétal, section 2 du tarif douanier algérien et du tarif harmonisé, particulièrement le chapitre 7 qui inclut les légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, le chapitre 8 qui se compose des Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons et le chapitre 12 contenant les graines et les fruits oléagineux.

La description des données mettra en exergue les principaux pays et produits exportés par l'Algérie depuis 2000 jusqu'à 2021 ; depuis les réformes agricoles entamées par les pouvoirs publics en vue de dynamiser les exportations agricoles tout en ciblant des cultures stratégiques, notamment les fruits et les légumes.

### **3.3.2 Analyse des exportations des Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires**

Parmi les objectifs des deux derniers plans agricoles figure le développement des exportations des légumes à travers l'amélioration de la productivité et le soutien à la production et aux exportations notamment pour la pomme de terre.

Par ailleurs la production des produits maraichers avait augmenté depuis la campagne agricole 1999/00 jusqu'à 2018/.

Quant aux quantités de légumes exportées en 2001 elles s'évaluaient à 350 000 quintaux où cette année est considérée comme une année exceptionnelle vu qu'en 2002 le pays n'a exporté que 11 100 quintaux. Par contre à partir de 2003 à 2019 les quantités exportées se caractérisent par une stabilité relative où la moyenne des quantités exportées s'élevait à 41430 quintaux. Les quantités exportées en 2019 représentent 0,56% de la production totale.<sup>134</sup>

En valeur monétaire les exportations avaient atteint un maximum de 20,8 millions USD en 2013 et 16 millions USD en 2009. Globalement les exportations suivaient une tendance variable de 2000 à 2019 ce qui ne favorise pas la continuité et le maintien des contrats d'exportation.

Cependant, les analyses des exportations par produits et par pays apporteront plus de précision sur l'évolution des principales variétés exportées.

#### **3.3.2.1 Exportation par produit**

Les exportations algériennes des légumes vers les différents pays sont variées et touchent presque les quatorze variétés de cette catégorie. En revanche les exportations de trois principaux produits

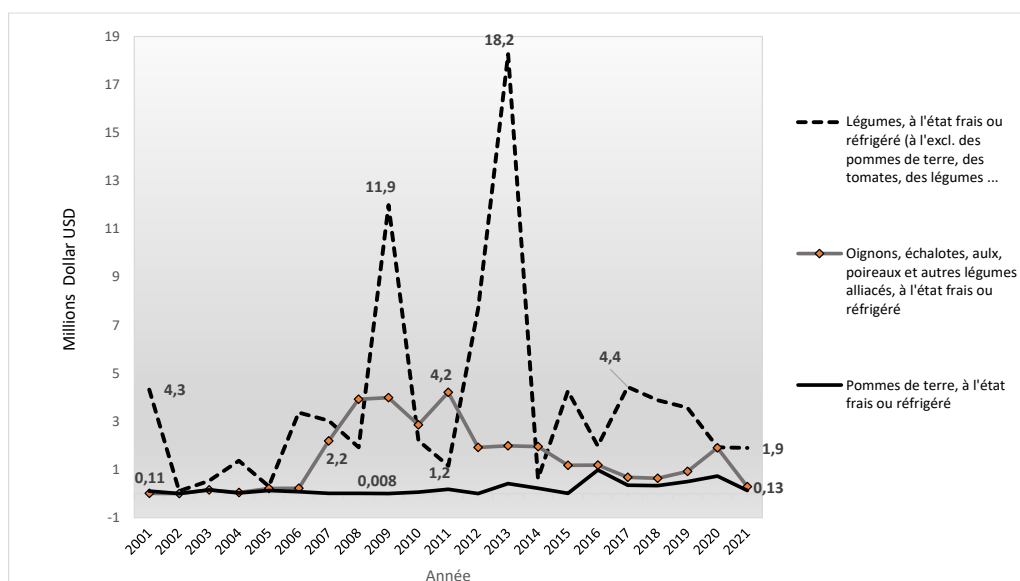
---

<sup>134</sup> [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 11/09/2022 18 :47)

ont progressé pendant toutes les années par rapport aux autres produits qui se caractérisent par un faible volume d'exportation ou des exportations occasionnelles.

Les trois variétés exportées se composent majoritairement des légumes frais ou réfrigérés, des oignons et de la pomme de terre comme illustrées par le graphique 20.

**Graphique 20: Exportation des principaux Légumes, plantes, racine et tubercules Algérie/Monde 2001-2021**



Source : courbes tracées à partir des données sur [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 09/09/2022 14 :30)

#### a. Légumes, à l'état frais ou réfrigérés à l'exception des pommes de terre et tomate

Selon les statistiques, les légumes frais ou réfrigérés sont globalement la catégorie de légumes la plus exportée comparée aux légumes alliacés et à la pomme de terre. La valeur maximale des exportations des légumes a atteint 18,2 millions de dollar en 2013 pour la catégorie des légumes frais ou réfrigérés où le champignon comestible à l'état frais ou réfrigéré représentait 99% des exportations totales. Ce produit est destiné particulièrement au pays du golf notamment vers le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

Dans la même catégorie, le 1 % des exportations totales sont des tentatives d'exportation d'autres légumes tels que les aubergines, les piments, les olives et les artichauts.

Par ailleurs, la balance commerciale a enregistré des excédents pendant treize années depuis 2001 (4,2 millions USD) à 2013 (16 millions USD), en revanche depuis 2015 les importations ont augmenté de tel à déséquilibrer la balance commerciale jusqu'à 2018.

En revanche les trois dernières années on constate un accroissement des exportations des légumes qui ont permis à la balance commerciale d'enregistrer des soldes positifs.

### **b. Oignons, échalotes et autres légumes alliacés à l'état frais ou réfrigéré**

Les légumes alliacés sont une variété de légumes herbacés comestibles à bulbes tels que le poireau, l'oignon, les échalotes et l'ail.

Concernant les exportations des légumes alliacés par l'Algérie, elles ont évolué à partir de 2007 jusqu'à 2011 où la valeur des exportations a baissé de 4,2 millions USD en 2011 à 680 000 USD en 2017 et cette tendance perdure jusqu'à 2021.

Les exportations des oignons et échalotes à l'état frais ou réfrigérés représentent 100% des exportations algériennes dans cette catégorie, à l'exception des quatre dernières années où l'Algérie avait exporté une moyenne de 1% de l'ail. Ces produits s'exportaient majoritairement vers la Tunisie.

### **c. Pomme de terre, à l'état frais ou réfrigéré**

Ce produit de large consommation en Algérie qui est produit pour alimenter le marché national n'est que faiblement exporté depuis 2000 comparé aux deux premières catégories de légumes les plus exportées.

0,981 million de dollar est la valeur maximale des exportations de ce produit totalisant 4,4 millions de dollar d'exportation sur vingt-deux ans, orientés principalement vers la France et l'Espagne.

La production des cultures maraichère en Algérie s'est développée durant l'application des plans de développement agricole dans lesquels les incitations des pouvoirs publics portaient sur le développement de la production de la tomate, notamment industrielle et les autres légumes.

En conséquence, l'Algérie avait développé les exportations de certains produits qui demeurent faibles, entre autres les légumes à cosse (les pois, les haricots), les carottes et navets, la tomate fraîche, le chou-fleur ainsi que le développement des légumes conservés provisoirement (champignons conservés, olives, concombre, cornichons et mélange de légumes).

Pareillement à la catégorie des fruits, la balance commerciale des légumes reste globalement déficitaire depuis 2000 jusqu'à 2021, à l'exception de la catégorie légumes à l'état frais ou réfrigéré

à l'exclusion de la pomme de terre, où le déséquilibre commercial diffère d'un pays ou d'une région à une autre.

### 3.3.2.2 Exportation par pays

Le développement et l'amélioration des exportations agricoles de l'Algérie pendant les vingt dernières années ont été accompagnés par la recherche et la pénétration de nouveaux marchés par les exportateurs algériens.

En 2001, le nombre de clients de l'Algérie était très restreint et elle exportait vers uniquement cinq pays. La France absorbait 96,6 % des exportations des légumes suivie de l'Espagne avec 0,1 %. L'Espagne qui est le premier fournisseur de l'Europe en fruits et légumes avec ses innombrables serres en plastiques « mer en plastique » et une culture très intensive qui couvre 35 000 hectares dans le sud dans la province d'Almeria.

Quant aux pays arabes, l'Algérie a exporté vers trois pays, le Koweït, l'Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite avec, successivement, 0,3%, 0,1 % et 0,1% des exportations totales.

Quinze ans après, la liste des clients de l'Algérie s'est allongée et le pays diversifiait ses exportations vers de nouveaux pays de telle sorte que la France n'a importé de l'Algérie en 2017 que 1,4% contre 96.6% en 2001. Alors que 83% des exportations de légumes ont été destinées aux pays du golf ; au Koweït, au Qatar, aux Emirats arabes unis et vers l'Arabie saoudite.

Depuis 2001, l'Algérie avait entamé des réformes économique et commerciale afin de s'adapter et à participer au libéralisme dans lequel tous les pays ont adhéré. Dans ce sens, l'Algérie a tissé de nouvelles relations commerciales avec de nouveaux pays dans le cadre des accords commerciaux signés avec différents pays où le pays a pu exporter ses produits agricoles vers d'autres pays.

Par conséquent, les exportations des légumes vers les marchés économiques développés ont baissé de 99,5 % en 2001 à 5,1 en 2017 dont la France est le principal client, en revanche les exportations vers les marchés économiques en développement ont augmenté de 0,5 % en 2001 à 94,8 % en 2017, dont 84,5 des exportations sont destinés au pays du moyen orient en 2017, dont les pays du Maghreb et les pays du moyen orient. On déduit que des échanges ont été créés entre l'Algérie et les pays du moyen orient qui font partie de la GZALE et où les échanges ont augmenté de 475% en 2010 par rapport à 2009(1,2%).

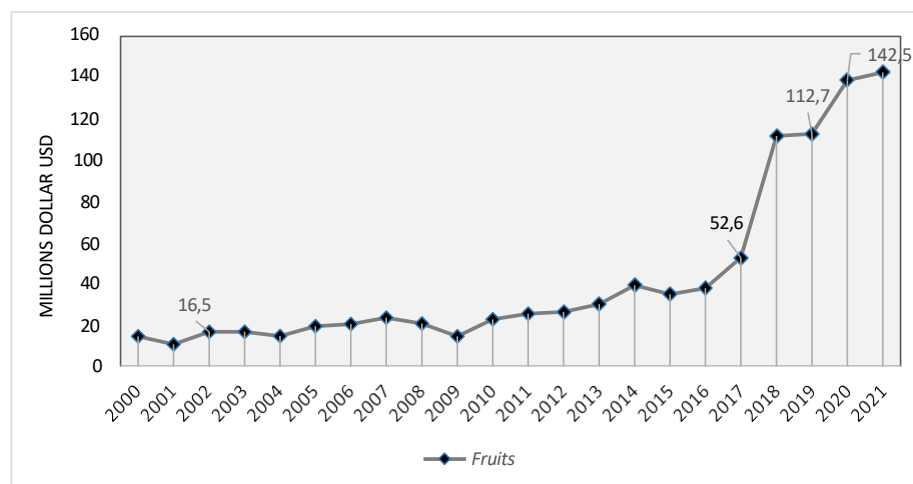
Quant aux exportations des fruits vers ces pays, on constate qu'ils ont connu la même évolution soit elles ont marqué un recul de 94,2 % en 2001 à 62,7 % en 2017 vers les pays développés et les exportations vers les pays en développement ont augmenté de 5,8 % à 37,3 %.

Par ailleurs, les exportations vers les pays du Maghreb se sont développées mais reste dérisoires. Qu'en est-il pour les exportations des fruits ?

### 3.3.3 Analyse des exportations algériennes des Fruits comestibles, écorces d'agrume ou de melon

Les exportations de l'Algérie dans la filière Fruits comestibles ont évolué positivement depuis 2000 à 2019, où elles ont dépassé la valeur de 142 millions USD en 2000, pour augmenter graduellement jusqu'à 2021 en affichant la valeur des exportations de 142,5 en 2021. (Graphique 21).

**Graphique 21: Exportations des Fruits comestibles, écorces d'agrume ou de melon 2000-2021 Algérie -Monde**



Source : Courbe constituée sur la base des données sur [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 10/09/2022 17 :58)

L'augmentation des exportations peut être interprétée par l'augmentation des quantités exportées dans cette catégorie ; 112 mille quintaux en 2002 à 1,6 million de quintaux en 2021 (soit 14 fois la quantité exportée en 2000). Cet accroissement de l'offre nationale sur le marché mondial peut être expliqué par l'augmentation de la demande étrangère sur les produits algériens.

Une analyse des exportations par pays et par produit démontrera l'évolution du nombre de partenaires de l'Algérie ainsi que les variétés des produits les plus exportés.

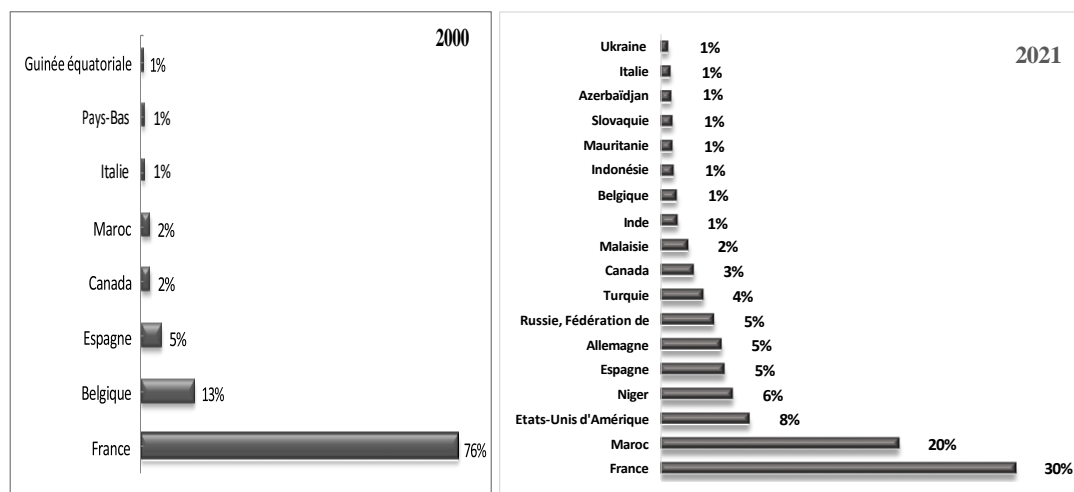
#### 3.3.3.1 Exportation par pays

Durant vingt-deux ans, l'Algérie a pu conquérir de nouveaux marchés internationaux générés par la signature de plusieurs accords commerciaux bilatéraux ou régionaux avec la GZALE, l'UE, la Tunisie et autres.



Selon les données du TIC, le nombre de ses clients est passé de douze pays en 2000 à une soixantaine de pays en 2021. Le graphique 22, classe et compare les principales destinations du produit fruits pour deux années 2000 et 2021.

**Graphique 22: Pays importateurs des Fruits comestibles, écorces d'agrume ou de melon exportés par l'Algérie en 2000 et 2021 (valeur en %)**



**Source:** Graphiques constitués à partir des données sur [www.trademap.org](http://www.trademap.org).

Par leur proximité géographique avec l'Algérie, la France, la Belgique, l'Espagne et le Maroc comptent parmi ses cinq premiers clients en 2000. Tandis qu'en 2021, la France reste d'ailleurs le premier client de l'Algérie suivi par le Maroc et les États-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, la valeur des exportations en pourcentage vers la France a diminué de 61 % en 2021 par rapport à 2000 en faveur des autres pays. En revanche la valeur de ces exportations a augmenté de 11 à 43 millions de dollar américain pour la même période. Cela se traduit par l'augmentation de l'offre vers le pays et le renforcement de leur relation économique privilégiée.

On remarque aussi que le pays a réorienté son offre des fruits vers toutes les régions à travers le monde : vers des pays très éloignés tels que la Russie, des pays asiatiques et africain.

Les exportations sont orientées vers d'autres pays qui n'apparaissent pas sur les graphiques étant donné qu'elles représentent moins de 0,5 % des exportations totales.

Ces faibles taux démontrent que la distance entre les pays partenaires joue un rôle dans la détermination des flux commerciaux, notamment les exportations dans cette catégorie de produits qui nécessite une logistique et des moyens de transports adéquats.

### 3.3.3.2 Exportation par produits

L'analyse détaillée des exportations de l'Algérie révèle que le pays exporte deux produits ; les dattes et les fruits à coques frais ou secs.

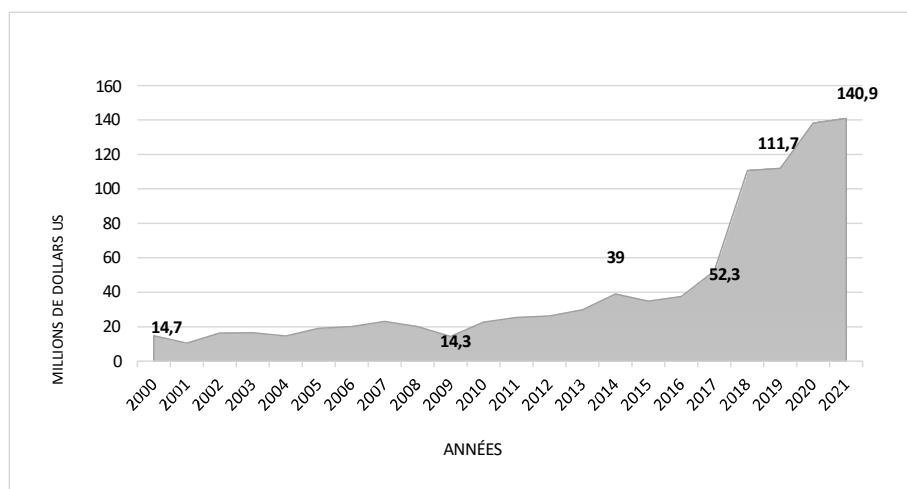
La situation géographique du pays, avec un climat méditerranéen et un climat chaud dans le sud, lui permet de développer davantage ces deux cultures et d'acquérir un avantage comparatif et améliorer sa compétitivité.

#### a. Les dattes fraîches ou sèches

Comme mentionné précédemment, la production des dattes en Algérie a connu une augmentation considérable dans le cadre de l'application des différents plans de développement agricole au niveau du sud de l'Algérie.

Cette évolution positive a généré un accroissement des exportations de 14,7 millions d'USD en 2000 à 140 millions USD en 2021, en enregistrant un repli en 2009, comme démontré dans le graphique 23.

**Graphique 23: Exportations des Dattes fraîches ou sèches de l'Algérie vers le Monde 2000-2021**



Source : Graphique élaboré sur la base des données sur [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 09/09/2022 13 :30)

Le pays exporte trois variétés de dattes : plus de 90% de la variété Deglet Nour et 10 % des dattes fraîches et les dattes sèches.

La variation des valeurs des exportations concorde avec la variation les quantités exportées.

1,6 million de quintal ont été exportés en 2021 contre 107 835 quintaux exportés en 2000, sachant que la production des dattes en Algérie dépassait les 4 millions de quintaux en 2000 et avoisine

les 12 millions de quintaux en 2021. Cela démontre que le pays a exporté uniquement 2,7 % en 2000 et 13 % en 2021 de la production nationale.

Quant à la part en valeur en pourcentage du marché mondial, elle était relativement stable pendant les quinze premières années (entre 0,03 % et 0,07 %), tandis que durant les dernières années, elle a augmenté jusqu'à 0,61 % en 2020.

Par ailleurs sur le marché international, l'Algérie est concurrencée, au niveau du Maghreb, par la Tunisie qui a exporté en 2020 pour une valeur de 256 millions USD, pratiquement deux fois les exportations algériennes. Sa part de marché mondial représentait 1,9 % en 2020.

En augmentant son offre de dattes, l'Algérie a orienté ses exportations vers de nouveaux marchés importateurs, notamment la Russie, l'Afrique et vers l'Asie (Bangladesh, Indonésie, Malaisie, etc.).

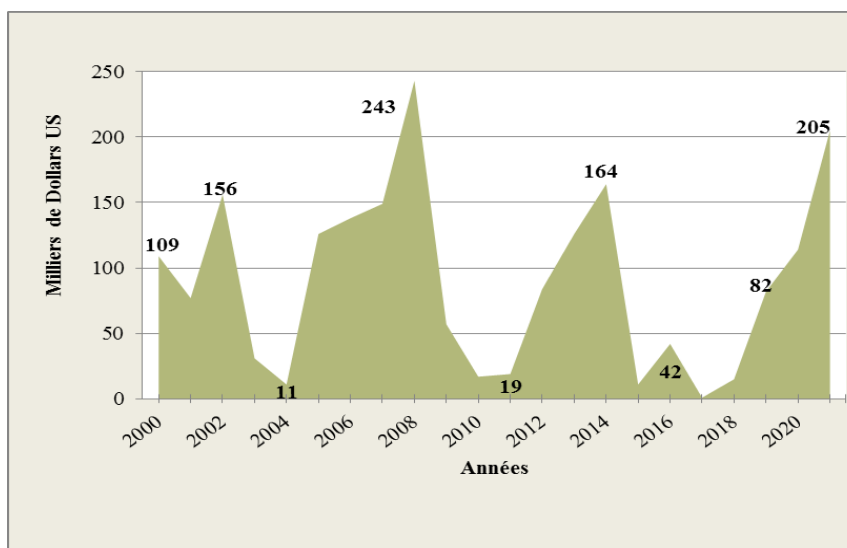
Les potentialités de l'Algérie dans cette culture sont énormes comparées à la Tunisie, en termes de variété, de climat, de superficies à cultiver dans le sud et en termes de ressources hydriques. Il serait avantageux pour l'Algérie de valoriser les diverses variétés de dattes algériennes, d'améliorer la qualité, la logistique, ainsi que de développer les exportations du produit conditionné et les produits transformés, tels que le sucre de datte, les sirops, le miel et les confitures afin de capter de nouveaux clients.

#### **b. Les fruits à coques, frais ou secs**

Le deuxième groupe de bien exporté par l'Algérie après les dattes est *les fruits à coques, frais ou secs même sans leur coque ou décortiqués*.

D'après le graphique, on constate que les exportations sont irrégulières et très variables pendant toute la période. La valeur des exportations affiche un maximum en 2008 avec 243 mille de dollar américain et un minimum de 1000 dollars pour 2017.

**Graphique 24: Exportation des Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués à l'exclusion de la noix de coco et la noix de cajou 2000-2021**



Source : Courbe constituée à partir des données sur le site [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 09/09/2022 13 :42)

Ce rythme d'exportation ne permet pas à l'Algérie de contracter avec de nouveaux partenaires commerciaux étant donné qu'elle ne peut pas fournir des quantités assez importantes.

Dans cette catégorie, le pays exporte les amandes fraîches ou sèches sans coque ainsi que les châtaignes et marrons. Principalement vers l'Italie et l'Espagne pour la première catégorie et vers la Tunisie pour la deuxième.

D'après la même source des statistiques, l'Algérie exporte divers fruits cultivés localement, par contre ses exportations ne sont pas constantes et elles se caractérisent par des exportations périodiques.

Comparées aux exportations des dattes, la valeur des exportations des fruits à coques est très dérisoire qui a atteint un total de 1,6 million de dollar sur vingt-deux ans.

Le pays a développé à partir de 2002 les exportations des melons qui ont atteint les 602 mille dollars en 2021 contre 17 mille de dollar en 2002. Les opérateurs ont fait des tentatives d'exportation des fraises et framboises, des pommes, abricots, pêches et les raisins pendant toute la période. Les capacités d'exportation dans cette catégorie sont réduites tout en sachant que le volume de production augmente. Par contre l'objectif des pouvoirs publics est d'alimenter le marché national et d'assurer la disponibilité des produits.

Par conséquent, le pays importe des variantes différentes de fruits cultivés au niveau national notamment les raisins, les pommes et les poires, et importe des produits non cultivés localement tels, que les bananes, les noix de coco et les noix de cajou.

Globalement, la balance commerciale de l'Algérie des fruits est déficitaire excepté pour les dattes qui est continuellement excédentaire. Concernant celles des pommes, les fraises, les agrumes et le melon, elles enregistrent des évolutions positives à partir de 2018.

La baisse de ces importations est le résultat des mesures prises par le gouvernement en 2017 qui interdisent les importations des fruits dans leurs saisons afin de protéger la production nationale où il a été instauré des licences d'importation ou de contingents quantitatifs au début de l'année 2017 qui concernent les produits agricoles et produits agricoles transformés <sup>135</sup>.

L'importation de l'orge, du maïs, du tourteau de Soja et le concentré de tomate sont également concernés par les restrictions quantitatives introduites en 2017.

Dans la catégorie des fruits, les exportations sont principalement composées de 99 % de dattes fraîches ou sèches en exportées principalement vers l'Europe. On déduit que les pays est mono-exportateur dans cette catégorie et on remarque un manque de diversification des produits exportés dans cette catégorie.

Par ailleurs une autre variété de fruit est exportée par l'Algérie. Notamment la Caroube qui appartient à la catégorie Graines et fruits oléagineux.

### **c. Exportation des Graines et Fruits oléagineux**

Dans cette catégorie, l'Algérie exporte néanmoins la courbe et ses dérivés. Toutes les balances commerciales des autres fruits oléagineux sont négatives excepté celle de la caroube qui est positive.

La production de la caroube s'épanouie dans le bassin méditerranéen qui se cultive dans les zones arides et semi-arides. C'est un produit qui est utilisé dans les industries agroalimentaires, dont l'extrait de graines de caroube, la gomme de caroube, la farine de caroube et la poudre de caroube qui se substitue à la poudre de cacao qui coûte chère sur les marchés internationaux.

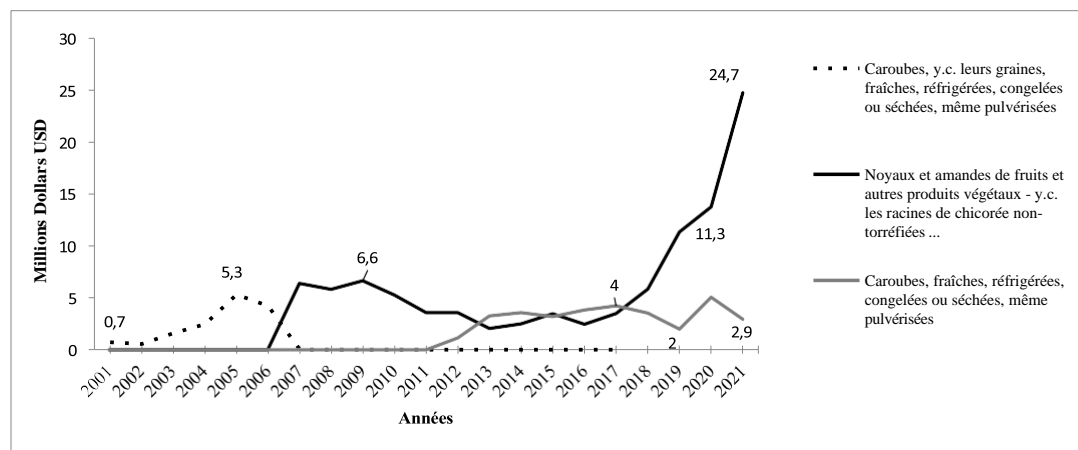
---

<sup>135</sup> [www.commerce.org.dz](http://www.commerce.org.dz), « Avis n° 01/2017 portant ouverture des contingents quantitatifs pour l'importation des produits et des marchandises au titre des licences d'importation pour l'année 2017 ». Ça concerne le citron frais, les pommes, les bananes. Le contingent des produits agricoles et agroalimentaires originaires de l'union européenne concerne le Groseilles, le kaki, les pruneaux et autres.

L'Algérie s'est orientée vers l'exportation de la caroube depuis 2001 sous forme de trois sous-produits ; caroube fraîche, réfrigérée, ..., les graines de caroube et, Noyaux et amandes des produits végétaux, y compris les racines de la chicorée.

La valeur des exportations des trois produits de la catégorie caroube et fruits oléagineux évoluent positivement et dépasse les 27 millions USD en 2021.

**Graphique 25: Exportations des Graines et fruits oléagineux ; graines, semences et produits divers Algérie-monde 2001-2021**



Source : Courbes constituées à partir des données sur le site [www.trademap.org](http://www.trademap.org) (consulté le 10/09/2022 10 :15)

Le graphique illustre trois courbes qui se succèdent :

- La première courbe représente les exportations des graines de caroubes qui s'étalent sur 6 ans, pour une valeur maximale de 5,3 millions de dollar américain en 2005, totalisant une valeur de 14,8 millions de dollar d'exportation sur six ans, vers l'Espagne comme premier client, le Maroc et le Portugal.
- A partir de 2006, la deuxième remplace la première, correspondant aux exportations des noyaux et amandes des fruits et les racines de chicorée non torréfiées vers l'Espagne, le Maroc, l'Italie et vers l'Emirats arabes unis, est. Des exportations valorisantes qui dépassent les 24 millions de dollars en 2021.
- Les exportateurs ont arrêté la vente des graines de caroube sur le marché mondial pour se lancer dans l'exportation de la caroube sous toutes ces formes à partir de 2012 jusqu'à 2021, vers particulièrement la Thaïlande, la Russie, l'Espagne et le Viet Nam. La valeur des exportations totalise 33 millions USD en dix ans.

Les pouvoirs publics en collaboration avec les industriels locaux projettent de développer la production de la poudre de Caroube pour répondre à la demande nationale de ce produit principalement les industriels de l'alimentation. Le projet de plantation d'un million de caroubier est lancé dans la wilaya de Tlemcen pour 2023. Entre autres, la production de la caroube s'estime entre 28 et 46 milles hectare de 2000 à 2019.<sup>136</sup>

A la lumière des différentes analyses des exportations algériennes des produits du règne végétal, on constate que la capacité des exportations des fruits y compris la caroube excède largement les exportations des fruits à coque et les légumes pour la période allant de 2000 à 2021.

Les analyses précédentes nous démontrent que, d'une part la production s'est intensifiée pour les cultures herbacées et arboriculture par l'extension des cultures des terres agricoles et à travers l'appui continu de l'Etat, et d'autre part les exportations se cantonnent à quelques produits bien identifiés bien que les capacités de production et d'exportation subsistent.

Par ailleurs la lecture détaillée des données, renvoie à ce que l'Algérie participe graduellement et lentement dans les échanges agricoles tout en faisant l'expérience d'exportation dans ce domaine qui reste très concurrentiel entre les pays développés ainsi qu'entre les pays en développement.

Durant deux décennies, l'Algérie a déployé d'importants moyens et ressources financières pour faire agir les agriculteurs et les opérateurs économiques exportateurs de produits agricoles. Leurs agissements prennent en compte des facteurs internes et des facteurs externes qui influent sur le volume ainsi que sur les variétés à produire et à exporter.

Cependant ces exportations sont conditionnées par plusieurs processus liés entre eux ayant un point commun qui est l'intervention de l'Etat.

Dans un premier temps les agriculteurs doivent réaliser des excédents dans la production de certains produits dont le pays détient un avantage comparatif. Pour ce faire, l'Etat appuie et soutien la production par des mesures adéquates.

Par ailleurs l'opération d'exportation nécessite un accompagnement de la part de l'Etat à travers la mise en place d'une stratégie de développement des exportations et une politique de subventions à l'exportation agricole.

---

<sup>136</sup> [www.FAO.org](http://www.FAO.org)

Le développement des exportations requiert l'accès à plusieurs marchés afin de permettre aux exportateurs d'étendre leur compétitivité externe. Cet accès aux marchés est facilité par la réduction de toute entrave aux échanges rendue possible par les accords commerciaux entre les pays.

Le commerce international des produits agroalimentaires est déterminé par de nombreux facteurs, à savoir la croissance des populations et des revenus, le progrès technologique, la baisse des coûts de transport, les politiques commerciales et la baisse des tarifs moyens d'importation.

Au gré de ces constatations et de ce résultat, on procède à l'approchement les données de la production agricole de l'Algérie et ses exportations agricoles pour pouvoir faire ressortir et mesurer les déterminants des exportations agricoles de l'Algérie pour la période 2000-2021 par l'application du modèle de gravité.

#### **Section 4. Déterminants des exportations des produits agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021**

Les politiques gouvernementales sont des déterminants importants du commerce des produits agricoles. Elles influencent les prix et la structure des échanges par le biais des subventions à l'exportation ainsi que par les barrières à l'importation.

Les échanges agricoles sont protégés fortement par les pays développés à travers ces mêmes mesures et d'autres formes de distorsions des échanges. Ces pays visent à encourager la production et les exportations des biens agricoles tout en freinant les importations ce qui caractérisent le courant mercantiliste.

En conséquence, le commerce agricole n'est pas un domaine de libre concurrence, son marché est plein d'imperfections ce qui implique que la pertinence de la théorie traditionnelle du commerce international est moins prononcée.

Théoriquement, les pays en voie de développement, tels que les pays d'Afrique, qui ont une abondance de main d'œuvre sont considérés comme des pays ayant des avantages comparatifs agricoles, par ailleurs la faible productivité agricole et l'insuffisance de technologie sont autant de raisons pour lesquelles ces pays ne figurent pas parmi les pays exportateurs de produits agricoles. Ces derniers introduisent de l'innovation dans la conception de nouvelles espèces et utilisent le capital humain ainsi que les nouvelles connaissances pour innover le processus de production ou pour améliorer la qualité des produits



Dans ce sens, les théories modernes s'appliquent aux échanges des produits agricoles qui soutiennent la concurrence imparfaite, la différenciation des produits, la différenciation de la technologie et les économies d'échelles.

Les deux modèles théoriques expliquent la structure des échanges agricoles et définissent les déterminants du commerce international.

L'Algérie participe aux échanges internationaux des produits agricoles avec une agriculture, globalement, traditionnelle qui sur le plan technologique ne peut concurrencer les pays développés.

L'étude de la nature et la structure des exportations algériennes des produits ont révélé une croissance de la valeur des exportations des fruits et légumes de 2000 à 2021 et l'analyse a mis en exergue la concentration des transactions avec l'union européenne et l'élargissement des marchés importateurs de ces produits vers l'Asie et l'Amérique.

L'application du modèle de gravité aux exportations agricoles de l'Algérie permet de déterminer les facteurs qui expliquent ses exportations réelles, notamment les mesures qui découlent de l'intervention de l'Etat de la politique commerciale et de la politique intérieure.

Après une spécification des origines et les caractéristiques du modèle de gravité, il sera présenté une revue de la littérature théorique et empirique dominante du modèle de gravité, car elle se caractérise par une littérature énorme et toujours croissante.

L'application de modèle de gravité dans le cas de l'Algérie sur les produits agricoles nous permettra de déterminer l'impact des facteurs de production agricole et de politique commerciale sur les exportations agricoles de la période entre 2000 et 2021

#### **4.1 Origine de l'application du modèle de gravité**

Le modèle de gravité est formulé par analogie avec la loi de Newton (1687) de la gravitation universelle qui stipule que des particules dans l'univers attirent d'autres particules grâce à une force directement proportionnelle au produit de leurs masses et inversement proportionnelle au carré de la distance qui les sépare. Cette relation est exprimée par l'équation suivante :

$$F_{ij} = G \frac{M_A M_B}{D_{AB}^2} \quad (1)$$

La force d'attraction  $F_{ij}$  exercée entre les deux objets A et B est proportionnelle au produit des deux masses  $M_A$  et  $M_B$  et inversement proportionnelle au carré de la distance qui sépare les

centres des masses des deux objets. La constante gravitationnelle  $G$  est une valeur empiriquement déterminée.

Le principe de gravité de Newton a été appliqué par H.C.Carey en 1860 dans les sciences sociales. Appliquée au commerce international, la loi de la gravité explique que les pays commercent proportionnellement à leur taille respective et à leur proximité. Plus les deux économies sont grandes en termes de taille économique, plus elles sont riches, plus le commerce devra se dérouler entre eux. Et plus les pays sont éloignés l'un de l'autre, moins ils commercent entre eux.

La modélisation par la gravité est l'une des méthodes empiriques les plus appliquées pour expliquer les relations internationales. Le modèle est considéré comme l'une des relations les plus stables en économie pour estimer le volume et la nature des flux commerciaux et dont la robustesse a été prouvée par les différents auteurs dans le domaine.

La loi de gravité de Newton fut transposée et appliquée dans le cadre des recherches empiriques sur les flux commerciaux par J.Tinbergen en 1962 et P.Pöyhönen en 1963, et prolongé par l'étude de Linnemann en 1966.

Les économistes concluent que le volume des échanges bilatéraux peut être expliqué par le modèle gravitaire qui détermine l'intensité des échanges entre deux pays. L'idée se résume à ce que les flux commerciaux pouvaient varier avec les poids et les activités économiques des pays partenaires et avec la distance entre ces derniers.

L'application du modèle par Tinbergen est calculée selon une formule standard (équation (2)) dérivée de la physique :

$$X_{ij} = A \cdot \frac{Y_i^\alpha Y_j^\beta}{D_{ij}^\gamma} \quad (2)$$

Où,  $A$  est une constante pertinente pour les flux commerciaux.

La formule prédit que la valeur des exportations  $X_{ij}$  du pays  $i$  vers  $j$  est mesurée par le produit des masses économiques (PIB) des deux pays  $i$  et  $j$ , divisé par la distance géographique  $D$  entre les pôles économiques ou entre les capitales des deux pays.

Le PIB agit comme attracteur du commerce entre les partenaires commerciaux, par contre la distance sert comme le plus important facteur de résistance et influe négativement sur le commerce.

Tinbergen a justifié l'intégration des masses économiques des deux pays en déclarant que la valeur des exportations que le pays  $i$  est capable de fournir, dépend en premier lieu de sa taille économique qui représente sa capacité de production. L'augmentation de son PIB se traduit par

une augmentation de la richesse et de la compétitivité du pays influant ainsi positivement sur le niveau des échanges. De même, la quantité de biens vendus au pays importateur dépend aussi de son pouvoir d'achat qui indique son potentiel du marché ; sa demande d'importation accroît avec l'augmentation de son PIB.

J. Tinbergen note que la proportionnalité directe entre les variables explicatives et la variable à expliquer n'est pas nécessairement impliqués. Les exposants  $\alpha$ ,  $\beta$  et  $\gamma$  de l'équation (2) peuvent prendre des valeurs différentes de 1. L'exposant  $\alpha$  se réfère à l'élasticité du PIB du pays exportateur  $i$ ,  $\beta$  renvoie à l'élasticité de l'importation du PIB importateur  $j$  et  $\gamma$  mesure l'élasticité de la distance  $D_{ij}$ .

Les coefficients peuvent être interprétés comme suit : lorsque le revenu  $Y_i$  (ou  $PIB_i$ ) du pays exportateur augmentent de 1%, les exportations augmenteront de  $\alpha\%$  toute chose égale par ailleurs. Ainsi, si la distance entre les pays augmente de 1%, les échanges commerciaux diminueront de  $\gamma\%$ .

Les exposants sont estimés sous la forme log-linéaire afin d'interpréter les coefficients comme des élasticités de flux de commerce par rapport aux variables explicatives.

Dans le cas où  $\alpha = \beta = 1$  et  $\gamma = 2$ , l'équation correspond à celle de la gravité universelle de Newton.

En prenant une forme logarithmique naturel et en ajoutant un terme d'erreur à l'équation (2), on obtient la relation linéaire (3) :

$$\ln X_{ij} = \ln A + \alpha \ln Y_i + \beta \ln Y_j - \gamma \ln D_{ij} + \varepsilon_{ij} \quad (3)$$

Le développement des fondements théoriques du modèle modifie la forme originale de l'équation pour être compatible avec une structure économique plausible.

L'équation peut être augmentée par des variables de contrôles qui rendent compte des spécificités de la relation bilatérale. Ils sont susceptibles d'affecter d'une manière significative les échanges des biens, tel que le partage d'une langue commune, d'une frontière commune ou l'existence d'un lien colonial commun, la population, le PIB par habitant et le taux de change. L'équation s'écrit sous la forme :

$$\ln X_{ij} = \ln A + \alpha \ln Y_i + \beta \ln Y_j - \gamma \ln D_{ij} + eC_{ij} + \varepsilon_{ij} \quad (4)$$

Où  $C_{ij}$  est une variable de contrôle qui est souvent une variable muette ou « dummy ». C'est une variable qui peut prendre deux valeurs, soit la valeur 1 dans le cas où elle remplit une caractéristique donnée ou la valeur 0 dans le cas contraire.

Typiquement la forme stochastique de gravité a la forme (5) où  $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \alpha_3$ , sont des paramètres

inconnus :

$$X_{ij} = \alpha_0 Y_i^{\alpha_1} Y_j^{\alpha_2} \text{Dist}_{ij}^{\alpha_3} \varepsilon_{ij} \quad (5)$$

La fonction (5) sous forme log-naturel augmentée d'autres variables devient :

$$\ln X_{ij} = \underbrace{\alpha_0}_{\text{Constante}} + \underbrace{\alpha_1 \ln Y_i + \alpha_2 \ln Y_j}_{\text{facteurs économiques}} + \underbrace{\alpha_3 \ln \text{dist}_{ij} + \alpha_4 \ln N_{ij}}_{\text{coûts du commerce}} + \underbrace{\alpha_5 \ln V_{ij}}_{\text{politique commerciale}} + \underbrace{\varepsilon_{ij}}_{\text{terme d'erreur}} \quad (6)$$

En générale, l'équation (6) regroupe les variables qui déterminent les exportations du pays. Les pays sont supposés avoir un commerce plus intense que ce que la distance seule prévoirait, d'autres coûts commerciaux interviennent dans la détermination des flux commerciaux, notamment la langue commune et la contiguïté sont indiquées par la variable muette  $N_{ij}$ . En outre, l'équation est augmentée de facteurs de politiques commerciales par la variable muette  $V_{ij}$  qui indique que les biens échangés ont reçu un traitement préférentiel s'ils appartenaient à un système unilatéral ou préférentiel.

Parallèlement au succès du modèle en application empirique, plusieurs approches théoriques ont permis d'identifier les théories sous-jacentes qui expliqueraient le succès de l'équation de gravité.

La plupart des fondements traditionnels et modernes de l'équation de gravité sont des variantes du modèle axé sur la demande qui a été décrit pour la première fois par Anderson (1979) sur les fondements théoriques du modèle. L'incorporation des fondements théoriques au modèle dans la pratique récente a conduit à une estimation et une interprétation plus riche et plus précise des relations spatiales décrites par la gravité.

Si le modèle de base explique les deux tiers des échanges internationaux, le tiers restant est expliqué par les théories du commerce international où les équations sont dérivées de ces dernières comme démontré succinctement dans le point suivant.

## 4.2 Les théories explicatives du modèle de gravité

Bien que le modèle soit reconnu d'être un outil important pour calculer et estimer le commerce *normal* entre deux pays qui ne figure pas dans les statistiques, certains économistes, notamment Hummels, Levinson, Evenett, Keller dans les années 80, lui reprochaient de ne pas s'appuyer sur des théories économiques pour les estimations des équations et de l'interprétation de la réalité des échanges.

J. Tinbergen et P. Pöyhönen ont élaboré les premières études économétriques des flux fondées sur l'équation de base pour laquelle ils ont donné des justifications intuitives. Linnemann (1966) a

ajouté plusieurs variables en allant vers une justification théorique en termes de système d'équilibre général de Walras. Le modèle de Linnemann explique les échanges bilatéraux par plusieurs variables ; l'offre d'exportation du pays  $i$ , la demande d'importation du pays  $j$  et par un facteur de résistance aux échanges. Dans son modèle, les trois variables sont remplacées par les revenus nationaux, la population, la distance géographique et l'existence d'un accord commercial préférentiel.

Les fondements théoriques du modèle ont par la suite évolué progressivement dans le cadre de plusieurs travaux de divers auteurs, notamment J.E.Anderson, J.H.Bergstrand et A.V.Deardorff.

Ces économistes ont dérivé l'équation du modèle en se basent sur le développement de la théorie du commerce international ; de la contribution d'Anderson (1979), des extensions de Bergstrand (1989, 1990) et Deardorff (1998), enrichi par les travaux Eaton et Kortum (2002) jusqu'aux travaux de Helpman et al. (2008) et Chaney en 2008.

Ces différentes approches sont développées brièvement selon leur reproduction et suivant les théories sélectionnées : sur la base de l'hypothèse d'Armington, du modèle de la concurrence monopolistique et de la différenciation de la technologie ainsi que d'autres développements théoriques du modèle.

#### **4.2.1 Les modèles basés sur la différenciation des produits par le lieu d'origine**

Les premières justifications théoriques au modèle ont été apportées par les travaux de J.E.Anderson (1979) et J.H. Bergstrand (1985).

Anderson (1979) fut le premier à offrir la base économique théorique pour dériver l'équation de gravité sous deux principales hypothèses ; la première de P.Armington (1969) axée sur la différenciation des produits par pays d'origine tout en supposant que les deux biens sont des substituts imparfaits de la demande, la seconde hypothèse est celle des préférences identiques des consommateurs sur l'ensemble des produits échangeables.

J.Anderson a fourni les explications formelles de l'équation de gravité appliquée au produit en proposant une forme générale de l'équation. Il présente une étude progressive de la dérivation théorique du modèle déduit d'un système linéaire de dépense.

Selon Anderson le modèle est limité aux pays où les structures de préférences des biens échangeables sont identiques et similaires, ou bien dans les pays qui ont des taxes commerciales et la structure des coûts de transports similaires.

L'équation qui est habituellement utilisée dans l'estimation des échanges est sous forme multiplicative <sup>137</sup> :

$$M_{ijk} = \alpha_k Y_i^{\beta k} Y_j^{\tau k} N_i^{\xi k} N_j^{\epsilon k} d_{ij}^{\eta k} U_{ijk} \quad (7)$$

Où  $M_{ijk}$  est le flux en monnaie des marchandises ou des facteurs  $k$  du pays  $i$  vers le pays  $j$ ,  $Y_i$  et  $Y_j$  sont des revenus en  $i$  et  $j$ ,  $N_i$  et  $N_j$  sont des populations en  $i$  et  $j$ , et  $d_{ij}$  est la distance entre les deux pays.  $L'_{uijk}$  est un terme d'erreur.

## 4.2.2 Les modèles basés sur la concurrence monopolistique

Les travaux de E.H.Camberlin en 1933 sont à l'origine de la concurrence monopolistique qui est considérée comme le fondement théorique le plus solide sur lequel se base le modèle gravitationnel.

Les différentes approches se basent sur la spécialisation des pays, sur l'homogénéité des préférences entre les pays et sur l'existence des coûts de transaction liés à la distance. Deux approches sont présentées, celle de J.H.Bergstrand et de Krugman-Helpman.

### 4.2.2.1 L'approche de J.H.Bergstrand

L'auteur développe les fondements microéconomiques de l'équation de gravité en présentant un modèle d'équilibre général dérivé du comportement de la maximisation de l'utilité et du profit dans les pays.

L'approche se base sur le modèle de concurrence monopolistique avec des produits différenciés et des économies d'échelle.

Selon Bergstrand (1979), les flux commerciaux agrégés bruts bilatéraux sont généralement expliqués en utilisant la spécification (8)<sup>138</sup> utilisée par différents économistes comme Tinbergen (1962), Poyhonen et Pulliainen :

$$PX_{ij} = \alpha_0 Y_i^{\alpha_1} Y_j^{\alpha_2} D_{ij}^{\alpha_3} A_{ij}^{\alpha_4} e_{ij} \quad (8)$$

Les flux des échanges peuvent être expliqués par l'équation (9)<sup>139</sup> augmentée de la population :

$$PX_{ij} = \alpha_0 Y_i^{\alpha_1} \left(\frac{Y_i}{L_i}\right)^{\alpha_2} Y_j^{\alpha_3} \left(\frac{Y_j}{L_j}\right)^{\alpha_4} D_{ij}^{\alpha_5} A_{ij}^{\alpha_6} e_{ij} \quad (9)$$

<sup>137</sup> ANDERSON. J.E. (1979) « A Theoretical Foundation for the Gravity Equation », the American Economic Review, vol 69, N°1, Mar., p 106.

<sup>138</sup> Idem. p 474.

<sup>139</sup> BERGSTRAND.J.H. (1989), «The generalization gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade », The Review of Economics and Statistics, Vol.71N°1, Feb., p143.

Où  $PX_{ij}$  se réfère à la valeur des exportations du pays  $i$  vers le pays  $j$ ,  $Y_i$  et  $Y_j$  sont les PIB des deux pays qui sont les proxys des niveaux de production,  $L_i$ ,  $L_j$  représentent les populations des pays où le ratio  $(Y/L)$  représente le revenu par tête reflétant les dotations factorielles dans chaque pays.

$D_{ij}$  est la variable distance qui sépare les centres économiques des pays. Quant à la variable  $A_{ij}$ , elle renvoie à tout autre facteur qui influe sur les échanges entre les pays et enfin  $e_{ij}$  est un terme d'erreur.

$\alpha_0$  est une constante et les différents coefficients des différentes variables de  $\alpha_1$  à  $\alpha_6$  sont par hypothèse positifs hormis celui de la distance qui est supposé négatif.

Dans son approche, Bergstrand intègre à la fois les dotations de facteurs se référant également à la théorie de H.O ainsi que les préférences de CES reflétant l'hypothèse de Linder des pays similaires.

Dans une autre contribution de Bergstrand (1989), le modèle a été élargi à d'autres variables pour aboutir à l'équation générale (10) qui peut être estimée au niveau sectoriel. Il a introduit des tarifs qui indiquent la présence d'arrangement commerciaux préférentiels ( $Z_{ij}$  variable fictive), les indices des prix  $P_i$ ,  $P_j$  et le taux de change  $E_{ij}$ .

$$X_{ij} = \alpha_0 y_i^{\alpha_1} y_j^{\alpha_2} Y_i^{\alpha_3} Y_j^{\alpha_4} D_{ij}^{\alpha_5} Z_{ij}^{\alpha_6} E_{ij}^{\alpha_7} P_i^{\alpha_8} P_j^{\alpha_9} e_{ij}^{\alpha_{10}} \quad (1)$$

L'équation a enregistré un succès empirique dans son application, en revanche certaines hypothèses ont été réfutées par d'autres études empiriques notamment la substituabilité dans la consommation et la production entre les pays.

#### 4.2.2.2 L'approche de Helpman et Krugman

L'approche des deux économistes repose sur l'explication des échanges commerciaux intra-branche sous l'hypothèse de la concurrence imparfaite et le rendement d'échelle croissant contrairement à la théorie traditionnelle qui met l'accent sur les échanges interbranche.

Pour son modèle, Krugman (1979-1980) se base sur la concurrence monopolistique de Chamberlin en supposant un modèle à un seul facteur de production dont le travail pour la même technologie. Son but est d'écarter les différences de dotation et de la technologie tout en supposant que les préférences sont homothétiques et les prix des produits sont égaux.

P. Krugman dérive une équation de demande proche de l'équation de gravité en introduisant les coûts de transport dans le modèle de concurrence monopolistique assimilant ainsi offre de variété et taille de pays.

Quant à Helpman pour justifier le modèle gravitaire, il introduit la différenciation horizontale des produits avec des rendements d'échelle croissants. Dans son étude, il conclut que la part des échanges intra-branche diminue lorsque les niveaux des revenus par habitant sont différents. Il valide le modèle de concurrence monopolistique à travers le modèle gravitaire.

Helpman, Krugman en se basant sur la théorie moderne du commerce international, ne considéraient pas que le modèle d'Heckscher-Ohlin (H.O) pouvait fournir un fondement théorique pour dériver le modèle gravitaire. En revanche A.V. Deardorff (1982) approuva la validité générale du théorème de H.O, mais ce n'est que plus tard qu'il emploie la théorie pour dériver une équation de gravité théoriquement fondée.

### **4.2.3 Le modèle basé sur la théorie traditionnelle du commerce international**

La théorie classique et néoclassique du commerce international explique les échanges internationaux et la spécialisation des pays dans un cadre de structure de marché en concurrence pure et parfaite.

Pour divers chercheurs, le modèle classique du commerce international serait compatible avec le modèle de base et reproduit le principe de gravité.

#### **4.2.3.1 L'approche basée sur la théorie des dotations factorielles**

Selon la loi de H.O sur les proportions des facteurs de production, chaque pays se spécialise dans la production et l'exportation du bien qui incorpore intensivement le facteur relativement abondant et importe le produit qui nécessite le recours au facteur relativement rare dans le pays. La spécialisation des pays est partielle avec des rendements constants et une irréversibilité de l'intensité des facteurs de production.

L'économiste A.V.Deardorff (1998) avait avancé l'idée que l'équation de gravité peut être fondée sur une logique de type H.O sur la base de deux cas d'équilibre : Le premier avec un commerce sans friction commerciale et le deuxième un commerce avec des entraves, considérées comme positives sur les échanges.

Deardorff suppose une spécialisation complète selon l'hypothèse d'Armington où chaque pays produit et exporte des biens différenciés. Dans le modèle H.O, la spécialisation est complète lorsqu'il y a une grande différenciation de dotations factorielles.

Les pays se spécialisent, selon Deardorff, dans l'hypothèse où le nombre des produits est plus important que celui des facteurs de production et selon le facteur abondant.



En s'appuyant sur la théorie factorielle, l'auteur obtient des équations sans aucun rôle des économies d'échelle ni de différenciation de produits dans le cas d'un échange sans friction avec des préférences identiques et homothétiques.

Deardorff, conclut que les théories classiques du commerce international expliquent le mieux les forces de gravité où les flux d'échanges suivront le principe de gravité lorsque les préférences sont identiques, choisissant ainsi la variété d'une façon aléatoire. Et que l'égalisation des prix des facteurs n'est pas réalisée parce qu'il existe en pratique des frictions dans le commerce international.

Contrairement à Deardorff qui suppose la spécialisation complète, Evenett et Keller (2002)<sup>140</sup>, sous l'hypothèse 2x2x2, intègrent la spécialisation imparfaite où chaque pays produit les deux biens.

Plusieurs hypothèses à l'esprit, ils vérifient empiriquement quelle théorie est la plus cohérente avec les données. Quatre modèles spécifiques ont été testés : une configuration de Heckscher-Ohlin, une autre de Helpman-Krugman et dans chaque configuration ils ont pris en compte la spécialisation parfaite et imparfaite.

Evenett et Keller (1998) constatent que les modèles gravitaires utilisant la théorie H.O comme base théorique n'expliquent que les échanges inter-industriels. En revanche les échanges intra-industriels sont expliqués par la théorie des rendements croissants qui permettent la spécialisation parfaite de production et que l'équation de gravité ne peut s'appliquer que pour les pays développés.

Le modèle est critiqué par Haveman et Hummels en 2004 dans le sens où les travaux ne peuvent pas être appliqués aux échanges entre plusieurs pays.

#### **4.2.3.2 La différence dans la technologie dans le modèle de gravité**

Les auteurs Eaton et Kortum (2002) développent un modèle de gravité qui se base sur la théorie de l'avantage comparatif de D.Ricardo qui repose sur une hétérogénéité de la technologie entre les pays partenaires impliquant une différence de la productivité. En concurrence parfaite, la spécialisation chez D.Ricardo se base sur la différence des coûts relatifs de la production du même bien dans les deux pays.

---

<sup>140</sup> Evenett et Keller (2002) utilisent des données transversales entre 58 pays pour l'année 1985. Les données comprennent des pays avec PIB supérieur à 1 milliard \$ US et à laquelle une estimation comparable du capital par travailleur est disponible.

Les auteurs supposent que le travail est le seul facteur de production qui est immobile au niveau international et l'existence des barrières géographiques auxquelles s'expose le commerce bilatéral. Avec des rendements constants de production et des coûts de transport de type iceberg, les consommateurs achèteront les produits les moins chers en maximisant leurs utilités. Les deux auteurs spécifient une équation de gravité basée sur des biens homogènes du côté de la demande qui met en relation les secteurs hétérogènes pour expliquer les échanges entre plusieurs pays spécialisés.

Le modèle de gravité qui se base sur le modèle ricardien, se concentre sur l'avantage comparatif et sur l'hétérogénéité de la technologie, par ailleurs les modèles qui se basent sur la théorie H.O et de la concurrence monopolistique de Helpman- Krugman, se concentrent, respectivement, sur la dotation factorielle et l'amour de la variété.

Par ailleurs d'autres économistes ont développé le modèle de gravité en soulevant d'autres déterminants des échanges internationaux.

De nouveaux développements dans les approches théoriques ont été apportés, notamment l'introduction des termes de résistances multilatérales par J.E.Anderson et Van Wincoop 2003-2004 en réponse à la contribution de Mc Callum en 1995 qui met l'accent sur l'effet frontière sur les échanges entre le Canada et les Etats Unis.

Développée par McCallum, l'analyse de *l'effet frontière* dans les échanges internationaux bilatéraux fut un élément essentiel dans le développement du modèle gravitaire. A travers son étude, il démontre que la distance géographique n'est pas la seule variable qui limite le commerce, mais les barrières institutionnelles et les obstacles liés à la législation et autres barrières sont également restrictives. L'ensemble de ces obstacles quantitatifs et qualitatifs constituent les effets frontières.

Cette découverte empirique la plus provocatrice et la plus utile de la littérature gravitationnelle traditionnelle représentait des motivations initiales pour Anderson et Van Wincoop à l'élaboration du modèle de gravité structurelle pour résoudre les effets frontières.

Le principal avantage du modèle de gravité structurelle, c'est qu'il offre un cadre souple pour analyser des politiques commerciales dans un environnement multi-pays.

Dans le cadre de notre étude empirique, nous optons pour le modèle classique pour analyser les effets des divers facteurs, autres que les politiques commerciales, sur la valeur des exportations de l'Algérie.

Les différents modèles théoriques servent de base théorique au modèle gravitaire qui ont abouti à la conclusion qu'il y a une relation cohérente entre les modèles théoriques du commerce international et les équations gravitationnelles.

Les plus importantes théories présentées se basent sur diverses hypothèses et concluent que le modèle pouvait expliquer les échanges entre des pays similaires et entre les pays hétérogènes selon le fondement théorique.

Parallèlement, plusieurs applications du modèle ont été faites dans divers domaines pour déterminer les flux commerciaux bilatéraux. Son utilisation fréquente a concouru à l'amélioration de son pouvoir explicatif par l'addition de diverses variables.

Bergstrand (1985-1989) a introduit les prix et les taux de change dans l'équation remettant en cause ainsi la parité du pouvoir d'achat tout soulignant la substitution imparfaite des biens.

Bayoumi et Eichengreen (1995) ont introduit le taux de change réel comme proxy de la compétitivité qui est considéré comme facteur non négligeable dans l'analyse des échanges commerciaux. Les facteurs culturels et historiques sont mis en avant dans le modèle de Fontagné et al (1998).

L'appartenance à une zone de libre-échange a également été intégrée dans le modèle gravitaire sous forme de variable muette qui marque ou pas son existence. Cette variable a été intégrée dans les travaux de plusieurs auteurs Périody (1992), Bayoumi et Einchengreen (1995) et Wei et Frankel(1995). D'autres applications de modèles ont permis la mesure de l'influence des politiques commerciales en introduisant des variables de barrières tarifaires et non tarifaires. Ça concerne les travaux de Fontagné et Périody (1995) et de Castillo( 1999).

Robert C. Feenstra, James A. Markusen, et Andrew K. Rose, soutiennent dans leur travail que le fondement théorique de l'équation de gravité émane de théories alternatives qui prédisent des différences subtiles dans les valeurs de paramètres clés qui devraient apparaître dans une équation de gravité estimée selon que les biens sont homogènes ou différenciés et qu'il existe ou non des barrières à l'entrée. Les différentes théories sont compatibles à une équation de type gravitationnelle.

Dans le domaine agricole, le modèle de gravité a été appliqué pour analyser et décrire les flux commerciaux bilatéraux agricoles dans divers travaux. Ekrem Erdem et Saban Nazlioglu (2008) ont analysé les déterminants des exportations agricoles turques vers l'union européenne et ils ont constaté que la taille de l'économie, la population importatrice, la population turque vivant en Europe influent positivement sur les exportations, en revanche les terres arables agricoles des pays de l'UE et la distance sont des facteurs de résistance au commerce entre les pays.

D'autres applications du modèle ont été faites pour les exportations agricoles de l'Egypte, de l'Albanie ainsi que l'analyse des politiques commerciales relatives à la viande en Pologne.

Les différentes études impliquent diverses variables explicatives des exportations agricoles qui représentent des variables de résistance ou des variables d'attractivités selon les cas.

Dans cette étude, le modèle est appliqué aux exportations des produits agricoles de l'Algérie vers ses partenaires commerciaux.

### 4.3 Les déterminants des exportations agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021

Pour promouvoir les échanges des produits agricoles, les pays trouvent davantage de facilitation dans les accords de libre-échange.

Les flux commerciaux de produits de base sont généralement déterminés sur la base du principe de l'avantage comparatif dans un système de marché libre.

L'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs qui affectent la valeur et la direction des exportations agricoles de l'Algérie vers 60 principaux partenaires commerciaux en estimant le modèle de gravité pour la période entre 2000 à 2021.

Selon les bases théoriques formelles des modèles fournis par Anderson (1979) et Bergstrand (1985, 1989), la formule du modèle de gravité pour les exportations agricoles ( $X_{ij}$ ) est spécifiée comme suit :

$$X_{ij} = \alpha_0 Y_i^{\alpha_1} Y_j^{\alpha_2} D_{ij}^{\alpha_3} Z_{ij}^{\alpha_4} E_{ij}^{\alpha_5} e_{ij}^{uy} \quad (2)$$

$Y_i$   $Y_j$  sont les revenus des deux pays.

$D_{ij}$  est la distance entre les deux partenaires.

$Z_{ij}$  représente tout facteur aidant ou résistant au commerce entre les pays.

$E_{ij}$  est le taux de change bilatéral.

Sous la forme linéaire et logarithmique, la fonction (12) prend la forme :

$$\ln X_{ij} = \alpha_0 + \alpha_1 \ln Y_i + \alpha_2 \ln Y_j + \alpha_3 \ln D_{ij} + \alpha_4 \ln Z_{ij} + \alpha_5 \ln E_{ij} + \varepsilon_{ij} \quad (12)$$

Le choix de l'estimateur d'équation de gravité a souvent été débattu parmi les spécialistes de la performance du modèle de gravité. La prévalence de l'hétéroscédasticité et l'absence de flux commerciaux bilatéraux dans les méthodes empiriques standard ont été au centre des critiques de Helpman et al. 2008, de Westerlund et Wilhelmsson, 2009 et de Silva et Tenreyro, 2006).

Malgré l'existence de commerces nuls dans les ensembles de données sur le commerce, l'équation de gravité a été presque invariablement estimée à l'aide d'ensembles de données sur le commerce converties en log.

Par ailleurs, diverses approches ont été développées pour traiter les flux commerciaux nuls. Certains auteurs suggèrent de supprimer les flux zéro de l'échantillon (Linneman, 1966) ou d'ajouter une constante à tous les flux commerciaux pour estimer l'équation log-linéaire (Rose, 2004), où le modèle Tobit (Martin et Pham, 2008). Des études antérieures ont révélé qu'il était difficile de prétendre qu'une technique d'estimation unique était la plus performante.

Par conséquent, Silva et Tenreyro (2006) estiment que l'utilisation de l'estimateur log-linéaire standard souffre de la présence d'hétéroscédasticité, et soutiennent que les modèles à élasticité constante, compris le modèle de gravité, devraient être estimés sous leur forme multiplicative et proposent la technique d'estimation du pseudo-maximum de vraisemblance PPML (poisson pseudo-maximum likelihood). En revanche cette méthode est appliquée sur les modèles à effet fixe.

#### **4.3.1 Spécification du modèle**

L'estimation du modèle de gravité sur des données annuelles de panel comprend les exportations des produits de règne végétal et des produits agricoles transformés de l'Algérie vers les 60 principaux pays partenaires importateurs durant les vingt-deux dernières années. Les exportations vers ces pays représentent 96 % des échanges avec le monde, principalement avec les pays de l'UE-28, les pays arabes membres de la GZALE, les pays d'Afrique ainsi que de l'Asie et les pays du continent américain.

Pendant ces 22 années l'Algérie a connu d'importantes réformes du secteur agricole et de son commerce initié par le pays. La sélection de la période d'étude prend en compte aussi la disponibilité des données.

À l'exception des variables conventionnelles qui expliquent le commerce bilatéral, dont les revenus des deux pays et la distance, l'étude observe les effets de plusieurs variables sur la valeur des exportations agricoles afin de déterminer si elles sont pertinentes pour expliquer ces flux, particulièrement les variables relatives à l'agriculture.

Le modèle est estimé sous forme logarithmique pour les exportations agricoles de l'Algérie pour la période  $t$  est :

$$\begin{aligned}
 \ln X_{ijt} = & \alpha_0 + \alpha_1 \ln \text{PIB}_{it} + \alpha_2 \ln \text{PIB}_{jt} + \alpha_3 \ln \text{VAAG}_{it} + \alpha_4 \ln \text{VAAG}_{jt} + \alpha_5 \ln \text{DIST}_{ij} + \alpha_6 \text{CONTIG}_{ij} + \alpha_7 \\
 & \text{ACRUE}_{ijt} + \alpha_8 \text{GZALE}_{ijt} + \alpha_9 \ln \text{Machine}_{it} + \alpha_{10} \ln \text{Machine}_{jt} + \alpha_{11} \ln \text{IOA}_{it} + \alpha_{12} \ln \text{IOA}_{jt} + \alpha_{13} \\
 & \text{LangueOFF2} + \alpha_{14} \ln \text{TXCHG}_{ijt} + \alpha_{15} \ln \text{PORPOT}_{it} + \alpha_{16} \ln \text{PORPOT}_{jt} + \alpha_{17} \text{littoral} + \varepsilon_{ij}
 \end{aligned}$$

Où

La variable dépendante  $X_{ijt}$ , exprime la valeur monétaire des exportations agricoles de l'Algérie vers ses partenaires exprimée en milliers de dollar américain courant (USD) en temps t. Les données sont extraites du site Trade Map du centre international du commerce –ITC- et UN Comtrade Database où les échanges sont ventilés selon la classification type pour le commerce international.

Les  $\text{PIB}_{it}$  et  $\text{PIB}_{jt}$  exprimés en dollar américain courant, représentent les tailles économiques des pays partenaires en t année; le  $\text{PIB}_i$  désigne la capacité de production de l'exportateur et le  $\text{PIB}_j$  indique les dépenses du pays importateur. Les exportations sont proportionnelles aux PIB des deux pays ; les signes attendus de l'estimation devraient être positifs selon la théorie.

La  $\text{VAAG}_{it}$  et  $\text{VAAG}_{jt}$  désignent la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB de l'Algérie et du pays importateur pour la période t. Elles représentent la contribution de l'agriculture dans les économies des pays. L'augmentation de la valeur ajoutée agricole influera positivement sur les exportations de l'Algérie.

Le coefficient associé à la première variable devrait être corrélé à la valeur des échanges bilatéraux. Par ailleurs le signe attendu de la deuxième variable peut être négatif ou positif; le signe négatif renvoi à l'autosuffisance du pays en ces produits qui n'encourage pas l'importation par contre le signe positif indique que le pays bien que sa capacité de production soit importante, il importe des variétés différentes de produits agricoles ou des produits hors saisons. La base de données des PIB et des valeurs ajoutées agricoles a été obtenue du site de la banque mondiale.

La  $\text{DIST}_{ij}$ , est la variable de la distance géographique absolue en kilomètre entre les capitales. Dans leurs travaux, Linneman et Bergstrand l'ont utilisé comme indicateur des coûts de transport que génère le commerce.

C'est un facteur de résistance qui affecte négativement les flux du commerce bilatéral. La distance croissante entre les partenaires commerciaux traduit une hausse des coûts de transport réduisant ainsi les flux d'exportation. Par conséquent le modèle prédit un coefficient négatif pour cette variable.

La base de données GéoDist du CEPPII (centre d'études prospectives et d'informations internationales) rapporte les données sur les variables de gravité.

Le modèle est complété par des variables dummies pour capturer les coûts commerciaux et d'information des variables variantes et invariantes dans le temps. Elles représentent les frontières communes, la langue officielle, l'enclavement des pays et les divers accords commerciaux.

La *CONTIG<sub>ij</sub>* reflète la frontière commune entre les partenaires commerciaux qui favorise les échanges. C'est une variable qui prend la valeur 1 lorsque l'Algérie et le pays importateur ont une frontière commune, autrement elle prendra la valeur 0.

La variable *LangueOFF2* – deuxième langue officielle commune – est introduite dans le modèle étant donné que les échanges se font avec les pays qui ont comme langue officielle le français. La variable prend la valeur 1 si les deux pays partagent la langue française, dans le cas contraire elle prend la valeur 0. Cette variable est utilisée dans la littérature pour capturer les coûts d'information.

Le coefficient positif montre combien de fois les pays qui partagent la même langue et la même frontière échangent entre eux par rapport aux autres pays avec qui l'Algérie n'a rien en commun.

Le *littoral*: les échanges entre les pays enclavés entraînent des coûts commerciaux plus élevés, de sorte qu'un coefficient positif indique une faciliter dans les échanges. D'autre part, des coûts de transport et de transaction moins élevés sont associés aux pays voisins.

*ACR<sub>ijt</sub>* est la variable qui inclut les accords d'intégration commerciale qui sont favorables au développement des échanges commerciaux.

Les effets de la libéralisation des échanges de l'Algérie sont observés en incorporant deux variables qui contrôlent l'impact de l'accord d'association signé avec l'union européenne et entré en vigueur en 2005 (*ACRUE<sub>ijt</sub>*), ainsi que l'accord de libre-échange signé avec les pays arabes entré en vigueur en 2009 (*GZALE<sub>ijt</sub>*). Les deux variables prennent chacune la valeur 1 lorsque l'Algérie et son partenaire ont signé les accords de libre-échange et elles prennent la valeur 0 dans le cas contraire. Les coefficients permettent d'identifier l'impact des accords sur le commerce entre les différents pays partenaires. Les coefficients devraient être positifs pour ces variables.

Trois autres variables sont intégrées dans le modèle impliquant les facteurs de production agricole, dont la mécanisation, le capital ainsi que la population rurale.

Les variables *Machine<sub>it</sub>* et *Machine<sub>jt</sub>* mesurent les quantités du parc total de machines agricoles en Algérie et dans les pays partenaires. La puissance des machines sont mesurées en 1000 chevaux

métriques, soit 735.5 kilowatt<sup>141</sup>. La motorisation de l'activité agricole remplace la main d'œuvre agricole et participe activement à l'augmentation de la production dans les zones rurales et contribue à produire des biens à faible coût qui permettra de concurrencer les produits étrangers. Les signes attendus des coefficients, positif pour le pays exportateur et négatif ou positif (échange intra-branche) pour les pays importateurs.

La variable **IOA<sub>it</sub>** et **IOA<sub>jt</sub>** sont les indices d'orientation agricole des dépenses publiques qui désignent les aides publiques au secteur agricole. L'indice est calculé comme le rapport entre la part de l'agriculture dans les dépenses publiques et la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB brut.

L'indice supérieur à 1 exprime la supériorité des dépenses publiques agricoles par rapport à sa contribution à la valeur ajoutée globale. Un indice inférieur à 1 indique une faible orientation vers l'agriculture. La valeur de l'indice tient compte de trois variables, la taille économique du pays, la valeur ajoutée agricole et les dépenses publiques.

L'augmentation de l'IOA influe positivement (pays exportateur) et négativement (importateur) sur les échanges.

La **PORPOT<sub>it</sub>** et **PORPOT<sub>jt</sub>** représentent les populations rurales dans les deux pays rapportés à la population totale, recensées et publiées par la FAO. Elles sont introduites dans le modèle pour démontrer la relation entre l'activité agricole dans le milieu rural et les flux d'exportation agricole de l'Algérie. Le développement de la production agricole est rattaché aux conditions de vie dans le milieu rural.

Un coefficient estimé de la population rurale de l'exportateur peut avoir un signe positif selon que le pays exporte davantage lorsque la production est excédentaire. Du côté de l'importateur, le signe peut être positif (lorsque l'augmentation de la population induit l'accroissement de la demande agricole) ou un signe négatif (le surcroît de la population agricole favorise l'augmentation de l'emploi agricole ainsi que la production faisant ainsi réduire les importations).

Le taux de change bilatéral annuel **TXCHG<sub>ijt</sub>** est défini comme le nombre d'unité de monnaie étrangère nécessaire pour acquérir une unité de monnaie nationale. Les effets de la volatilité des taux de change sont souvent intégrés aux analyses de la compétitivité des prix sur les marchés

---

<sup>141</sup> Données extraites (Machine en agriculture et IOA) de Economic Research Service U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE ; <https://www.ers.usda.gov> > AgTFPIInternational2019, consulté le 01/08/2022 à 16:23



internationaux. L'appréciation de la monnaie nationale par rapport à d'autre monnaie réduit les exportations du pays et augmente ses importations, par contre la dépréciation de la monnaie nationale stimule les exportations du pays. Les effets de la volatilité des taux de change sont intégrés par Koo et al., 1994; Frankel et Wei, 1998; Hatab et al. 2010. Le coefficient du taux de change bilatéral est supposé négatif.

Quant aux sources de ces données, la base des données de la CNUCED (UNCTAD STAT) fournit la matrice du taux de change annuel du dinar par rapport aux autres monnaies.

### 4.3.2 Méthode d'estimation et résultat empirique

Pour cette étude, est utilisée l'approche économétrique utilisant le modèle de gravité estimé par la méthode des moindres carrés par le logiciel STATA 16.0.

Comme indiqué précédemment, le modèle utilise les données de panel pour  $t = 22$  années pour la période qui s'étend entre 2000 et 2021 et  $N = 60$  pays importateurs ([Annexe 05](#)).

**Tableau 10: Statistiques descriptives des variables**

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
Xijt	1,320	2826.849	7778.543	0	78284
PIBit	1,320	1.42e+11	5.07e+10	5.47e+10	2.14e+11
PIBjt	1,320	8.31e+11	2.41e+12	4.87e+08	2.30e+13
VAAGit	1,320	1.43e+10	6.13e+09	4.65e+09	2.20e+10
VAAGjt	1,320	3.04e+10	1.02e+11	4.97e+07	1.29e+12
DISTij	1,320	4012.017	3195.159	642.7219	16998.09
CONTIGij	1,320	.1	.3001137	0	1
ACRUEijt	1,320	.2106061	.4078936	0	1
GZALEijt	1,320	.2030303	.4024073	0	1
Machineit	1,320	4650.136	418.6137	4023	5177
Machinejt	1,320	35092.1	157546.7	.01	1519077
IOAit	1,320	.340294	.052185	.283011	.450629
IOAjt	1,320	.8798337	.9440526	.001	10.12056
LangueOFF2	1,320	.2325758	.4226341	0	1
TXCHGijt	1,320	5.038296	18.51937	.0024155	150.1787
PORPOTit	1,320	.3241682	.0437287	.25739	.40081
PORPOTjt	1,320	.3322996	.191568	1.33e-08	.8381401
littoral	1,320	.9166667	.2764902	0	1

Source : Calculé avec Stata16

Pour cette étude, nous avons un échantillon de 60 pays importateurs de produits agricoles d'origine algérienne sur 22 années, ce qui implique 1320 observations. Les résultats montrent

que la valeur moyenne des exportations de l'Algérie vers ses partenaires est de près de 2,8 millions de dollar américain avec une valeur maximale de 78,2 millions USD. Pour le PIBit, la moyenne est de 142 milliards USD avec une valeur maximale de 50,7 milliards USD et une valeur maximale de 214 milliards USD, par contre la valeur moyenne du PIBjt est presque 6 fois la moyenne du PIBit.

Concernant la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB de l'Algérie, en moyenne elle atteint 14,3 milliards USD en réalisant une production maximale sur 22 années de 22 milliards USD et une valeur minimale de 4 milliards USD.

La moyenne de l'indice d'orientation agricole qui est de 0,34 démontre que l'agriculture reçoit faiblement des aides publiques, par ailleurs la population rurale représente en moyenne 32 % de la population totale, avec un maximum de 40%, environ la moitié de la part de la population rurale des pays importateurs.

### Les différents tests effectués

*Des tests de corrélation et de causalité* ont été effectués sur les variables de l'étude afin de savoir s'il existe une relation entre la variable à expliquer et les variables explicatives

Il ressort de l'analyse que la majorité des variables explicatives sont corrélées positivement avec les flux des exportations agricoles, dont le PIBit, le PIBjt, la part des valeurs ajoutées agricoles des pays, ainsi que le partage de langue et frontière commune. Les variables relatives à l'ACR avec l'UE et avec les pays arabes sont positivement corrélées aux exportations ([Annexe 06](#)). Ce qui concorde avec la théorie.

Aussi nous constatons l'existence de deux corrélations négatives entre, d'un côté, la distance est les exportations, d'un autre côté entre le taux de change et ces mêmes exportations.

Par ailleurs, les résultats du test de Granger pour déterminer le sens de causalité des variables ([Annexe 07](#)), montrent que les PIB de l'exportateur et des pays importateurs causent les exportations et que la causalité est dans un seul sens. Par ailleurs, les variables  $\ln VAAG_{it}$  et  $\ln VAAG_{it}$  causent les exportations et réciproquement.

Les autres variables, dont le taux de change, l'indice d'orientation agricole, la mécanisation et la population rurale ont un effet sur les exportations agricoles de l'Algérie.

Avant l'estimation des paramètres, un test d'homogénéité a été effectué pour déterminer la structure du Panel. Le test de spécification de Hsiao (1986) a été effectué sur les données du modèle et nous révèle que le panel a une structure à effets individuels.

Par conséquent, le test de Hausman ([Annexe 10](#)) a été appliqué afin de vérifier si le modèle à effet fixe ([Annexe 08](#)) est plus efficace que le modèle à effet aléatoire ([Annexe 09](#)). La Pvalue du test de Hausman (0.59) suggère que l'hypothèse nulle ne peut être rejetée au seuil de 5%. En conséquence, le modèle à effets aléatoires est plus approprié et devrait être utilisé dans cette analyse.

La validité des résultats obtenus par cette estimation nécessite d'effectuer des tests supplémentaires.

Le test de Breush et Pagan Lagrangian d'homoscédasticité ([Annexe 11](#)) pour le modèle à effet aléatoire indique que les variances des termes d'erreur sont variantes dans le temps : l'hypothèse  $H_0$  est rejetée en concluant que le modèle est hétéroscédastique.

Par ailleurs, le test de Wooldridge ([Annexe 12](#)) confirme l'existence de l'autocorrélation des termes d'erreur avec une pvalue inférieure à 5%.

En présence de l'hétéroscédasticité et de l'autocorrélation des erreurs, l'estimation par les moindres carrés ordinaires n'est pas adaptée aux données de notre modèle. En revanche, la technique d'estimation des moindres carrés généralisés est recommandée lorsque les hypothèses sur la structure de la matrice variance-covariance des erreurs sont relâchées.

### 4.3.3 Résultats de l'estimation

Les résultats de l'estimation de l'équation de gravité ([Annexe 14](#)) sont récapitulés et présentés dans le tableau 11.

```
xtgls IXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTij CONTIGij ACRUEijt GZALEijt
lnMachineit lnMachinejt lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit
lnPORPOTjt littoral , panels(hetero) corr(ar1)
```

**Tableau 11: Résultat de l'estimation du modèle de gravité des exportations agricoles de l'Algérie 2000-2021**

VARIABLES	IXijt
lnPIBit	2.016*** (2.804)
lnPIBjt	1.035*** (15.54)
lnVAAGit	4.510*** (3.849)
lnVAAGjt	0.713*** (7.640)
lnDISTij	-1.654*** (-16.06)
CONTIGij	0.713** (2.334)
ACRUEijt	0.402* (1.736)
GZALEijt	1.492*** (6.269)
lnMachineit	10.81*** (3.314)
lnMachinejt	-0.223*** (-5.458)
lnIOAit	3.416** (2.014)
lnIOAjt	-0.232*** (-3.652)
LangueOFF2	1.518*** (8.591)
lnTXCHGijt	-0.137*** (-4.360)
lnPORPOTit	5.390*** (2.690)
lnPORPOTjt	0.0478 (1.451)
littoral	1.892*** (7.192)
Constant	-130.4*** (-5.852)
Observations	1,320
Number of pair_id	60

t-statistics in parentheses  
\*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Source : Estimations réalisées par l'auteur avec le logiciel Stata 16.0

L'estimation du modèle de gravité pour les exportations agricoles de l'Algérie, démontre que la plupart des paramètres estimés ont les signes attendus et sont statistiquement significatifs.

✓ **Effet des revenus et valeurs ajoutées:** les coefficients estimés des produits intérieurs bruts des pays sont positifs et significatifs au seuil de 5%. Ce qui signifie qu'ils ont un impact positif sur les exportations agricoles de l'Algérie.

L'augmentation de 1% du PIB de l'Algérie se traduit par une augmentation de son offre de produits en exportant 2 % vers ses partenaires. Par ailleurs la demande de ces derniers est inférieure à l'offre algérienne et se mesure à 1% lorsque leur PIB augmente de 1%. Les tailles économiques des pays influent positivement sur la valeur des exportations agricoles de l'Algérie qui augmentent avec l'augmentation des PIB.

Par ailleurs, la valeur ajoutée agricole représente la richesse créée par le secteur agricole dans une économie. Les coefficients associés à ces variables sont tous deux positifs et significatifs à moins de 5 %.

La part de l'agriculture en Algérie représente 12 % du PIB en 2021 enregistrant une baisse par rapport à 2020 (14%). L'augmentation de sa contribution dans le PIB de 1% permet une amélioration des exportations 4,5%.

Tandis que l'augmentation de la contribution de la valeur ajoutée agricole dans le PIB du pays importateur se traduit par une amélioration de sa production en produits agricoles. En conséquence, cet accroissement cause une augmentation de sa demande en produits algériens à raison de 0,7%, toutes choses égales par ailleurs.

L'augmentation de ces importations peut être expliquée par la théorie des échanges croisés où les pays échangent des biens agricoles différenciés, des produits en pleine saison ou en hors saison. Sont concernés également les exportations des produits spécifiques au climat algérien dont la datte et la caroube.

✓ **Effet de la mécanisation et des dépenses publiques sur les exportations agricoles :**

Le renforcement de la productivité agricole nécessite la disponibilité des facteurs de production et la facilité d'accès aux intrants essentiels à l'activité agricole tels que la mécanisation et le financement.

Selon la FAO, la mécanisation contribue au développement durable du système alimentaire mondial, améliore la vie des familles rurales tout en créant de l'emploi dans les zones rurales.

Les coefficients estimés de la variable machine en agriculture et de l'IOA sont respectivement positifs, négatifs et différents de zéro au niveau de 5%.

La force motrice contribue dans notre analyse à l'augmentation des exportations agricoles de l'Algérie de 10 % tandis que le machinisme en agriculture dans les pays importateurs ne favorise pas leurs demandes de ces mêmes produits (-0,22%). Cela démontre que l'orientation des flux commerciaux est largement influencée par la modernisation et la mécanisation des techniques de production.

L'élasticité des dépenses publiques en agriculture est positive pour l'Algérie elle démontre que l'accroissement des dépenses publiques en agriculture permet une amélioration de la capacité exportatrice de l'Algérie de 4% lorsque l'indice d'orientation agricole augmente de 1%. Par contre l'augmentation de cet indice dans les pays importateurs, réduit leurs importations de 0,23 %.

#### ✓ Effet de la population rurale

Le travail agricole reste la caractéristique majeure de la population rurale principalement dans les pays en développement. Cette dernière tire son revenu et sa nourriture de l'agriculture paysanne et familiale tout en produisant les denrées alimentaires pour le pays.

L'investissement dans les zones rurales et le projet d'amélioration des conditions de vie de cette population a été l'un des objectifs à atteindre dans les plans de développement rural et agricole.

Ils permettent le transfert du savoir-faire agricole d'une génération à une autre et l'émergence d'une main d'œuvre agricole tout en retardant le départ en retraite des agriculteurs qui pourra provoquer la diminution de la population agricole.

L'augmentation de la part de population rurale dans la population totale en Algérie, qui représente 25 % de la population totale en 2021 et 40% en 2000, permet selon le modèle estimé d'augmenter les échanges agricoles de 5,4 %.

Quant à la proportion de la population rurale dans la population totale du pays importateur, son évolution de 1 % implique une augmentation de la consommation des produits agricoles de l'Algérie de l'ordre de 0,05%, cependant cet impact n'est pas statistiquement significatif qui indique que cette variable n'est pas déterminante du flux commercial.

#### ✓ Effets des coûts de transport, du taux de change et des ACR

- La proximité géographique, la contiguïté et le partage d'une langue commune sont des variables qui favorisent les échanges entre les pays.

Le coefficient estimé pour la distance et les variables muettes correspondent aux signes attendus et sont significatif au seuil de 1%.

Les *coûts de transport* sont pertinents pour la distance et les échanges commerciaux diminuent avec la distance physique. L'éloignement des pays de l'Algérie de 1% réduit les échanges de 1,8%. Cette estimation suggère que la distance a un rôle dans la détermination de la structure des échanges, notamment agricoles.

- Le partage d'une frontière et d'une langue commune réduisent les coûts des transactions commerciales impliquant une augmentation de la demande étrangère. Les élasticités des deux variables sont positives et significatives démontrant ainsi que l'Algérie échange davantage avec les pays qui ont la langue française comme langue officielle (France, Canada, Belgique...) qu'avec les pays limitrophes (Maroc, Tunisie, Mali, Libye et la Mauritanie).
- *L'enclavement* des pays engendre des coûts de transport supplémentaires traduisant une diminution du volume des échanges. Les exportations se développent avec les pays qui ont un littoral davantage qu'avec les pays enclavés.
- L'intégration de l'Algérie dans une zone de libre-échange arabe et européenne a stimulé modérément les exportations de l'Algérie illustrées par des semi-élasticités positives et significatives. Des résultats qui révèlent que l'impact des ACR est positif et significatif, et que de l'échange avec les pays arabes au sein de la GZALE est plus avantageux que les échanges avec l'union européenne dont le coefficient est significatif au seuil de 10%.
- Quant à l'impact du *taux de change* sur la compétitivité des produits agricoles algériens sur le marché mondial, les estimations affichent un impact négatif sur les exportations comme supposé. L'appréciation de la monnaie nationale de 1% rend les produits agricoles plus chers sur le marché du pays importateur et entraîne une baisse des exportations vers ces pays de 0,14%.

Reconnaissant l'importance de développer les exportations des produits agricoles dans l'économie algérienne ces dernières années, l'étude a tenté d'analyser empiriquement les tendances des exportations agricoles et d'identifier les facteurs qui influent sur ces derniers sur les principaux marchés d'importation.

Le modèle de gravité a été utilisé pour son efficacité à expliquer le commerce bilatéral entre l'Algérie et ses principaux partenaires couvrant la période 2000-2021 afin d'identifier les facteurs les plus pertinents. Une attention particulière a été accordée à l'impact des variables associées à l'agriculture et en rapport avec l'intervention étatique dans ce secteur.

L'application du modèle de gravité, démontre que les signes des coefficients estimés des variables explicatives correspondent aux signes attendus, ce qui implique que les échanges ont augmenté proportionnellement aux PIB et ont diminué proportionnellement à la distance parcourue.

L'étude révèle que des élasticités positives sont associées aux variables qui favorisent les échanges, tandis que les variables qui résistent au commerce ont une élasticité négative.

Par ailleurs des facteurs majeurs qui influent positivement les exportations sont le machinisme, la population rurale, la valeur ajoutée agricole et l'IOA.

Afin de favoriser les exportations agricoles, le soutien de l'Etat algérien est primordial pour moderniser l'agriculture et le financement des projets pour l'amélioration des conditions de vie de la population rural.

Les résultats indiquent que le commerce est stimulé par la frontière et la langue commune, et sont facilités par l'accessibilité des marchandises par la mer. Tandis que la distance s'impose comme un facteur de résistance aux échanges et influe négativement sur les exportations agricoles. On déduit que la logistique a un rôle important dans le processus d'exportation ce qui pourrait être renforcé par l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

Les ACR semblent déterminer les exportations agricoles de l'Algérie vers les pays arabes et les pays de l'Europe. Les résultats démontrent que les échanges intra-arabes sont plus importants que ceux avec l'UE. Ce qui peut être expliqué par la similarité des goûts, le partage d'une même langue (l'arabe) ainsi que par les facilitations des échanges au sein de la GZALE, des facteurs qui favorisent les exportations.

Nous constatons que les résultats de l'application du modèle de gravité sont conformes à la théorie, que les échanges sont déterminés par les facteurs de production, par la différenciation des produits agricoles selon les théories du commerce international ainsi que par l'intégration commerciale.

## **Conclusion**

Dans ce chapitre, il a été traité de l'agriculture à l'échelle internationale à travers l'analyse des clauses d'intervention des Etats au niveau multilatéral et régional qui visent à harmoniser les règles internationales relatives au commerce des produits agricoles.

Cette libéralisation s'inscrit dans le schéma de la spécialisation internationale où l'amélioration du bien-être économique provient de l'allocation optimale des facteurs de production au niveau mondial.



L'intégration de l'agriculture dans le champ des négociations internationales correspond à l'application de nouvelles règles qui visent à mettre les instruments de la politique agricole et commerciale en conformité de la finalité de la libéralisation du commerce agricole tout en orientant le modèle de développement agricole des pays.

Les politiques protectionnistes et de soutiens excessifs de l'agriculture interfèrent avec le commerce et causent des distorsions sur le marché mondial des produits agricoles.

Selon les idées du courant réaliste, ces interventions singulières constituaient une anarchie dans les relations internationales. Afin de préserver celles-ci, l'OMC concourue à travers les réformes successives des mesures d'interventions publiques à atténuer les distorsions sur les marchés internationaux.

Les négociations multilatérales à l'OMC se font en même temps que les pays africains façonnent leurs politiques nationale et régionale, ce qui fragilise leur position.

Les politiques régionales en Afrique, sont construites sur la base d'un référentiel régionalisme ouvert sur le marché international peu protégé et peu de soutien à la production et infrastructures agricoles. Une ouverture brutale sans compensation, de faible préparation pour défendre un modèle régional spécifique de politique agricole. Or la convergence des intérêts entre les zones de production facilitera les négociations internationales.

Par conséquent, l'OMC examine les politiques interventionnistes de ses membres, vérifie et cadre, à travers les notifications annuelles, leurs engagements de réduction des soutiens et des droits de douane sur les produits agricoles contre la concurrence étrangère.

Les dernières décennies ont été caractérisées par l'approfondissement des relations commerciales de l'Algérie avec ces partenaires et l'élimination des barrières commerciales. L'Algérie avait adapté sa politique d'intervention dans le domaine agricole au contexte international et de son ouverture économique ainsi que sa future adhésion à l'OMC. Cette reconsidération de sa politique intérieure a été précédée par la négociation de sa politique commerciale au niveau régional avec l'Union européenne et les pays arabes.

L'ouverture commerciale de l'Algérie dans ce domaine s'est accompagnée par l'application d'une politique d'incitation aux exportations agricoles et par la réservation des terres pour la production consacrée à l'exportation.

Les accords commerciaux de l'Algérie avec l'Europe et les pays arabes ont permis d'établir des échanges entre eux dans les limites de la capacité productive de l'Algérie en ces produits.

Une capacité retreinte en nature et en valeur des exportations qui rend difficile l'entrée sur les marchés occidentaux. En revanche ses exportations peuvent être intensifiées, entre autres, par la croissance de la valeur ajoutée agricole, par le relèvement du niveau technique du processus productif et par le renforcement du financement public agricole.

Nous concluons que la croissance de la part de valeur ajoutée agricole du produit intérieur brut de 1 % contribue à l'augmentation des exportations agricoles de 4,5%, que l'augmentation du facteur capital (indice d'orientation agricole), l'augmentation de la population rurale de 1% permet une amélioration des exportations agricoles, successivement, de 3,4 % et 5,5 %.

Quant au soutien des équipements de production agricole et le passage d'un système de production traditionnel à un système motorisé, il intensifie les exportations de 10,8 %.

Ces éventuelles améliorations requièrent l'accompagnement de l'Etat algérien dans le renforcement des capacités productives et l'amélioration de la compétitivité de produits agricoles sur le marché mondial.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

## CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche a traité le sujet des politiques agricoles des pays en développement face au régionalisme et au multilatéralisme. Dans notre étude nous avons développé le cas algérien et avons formulé la problématique suivante :

*Dans un contexte de mondialisation, dans quelle mesure la réforme de politique agricole de l'Algérie contribue-t-elle au développement de ses exportations agricoles?*

A partir de cette question centrale, nous avons mobilisé des approches théorique et empirique pour vérifier les hypothèses de recherches énoncées.

Comme première hypothèse, la diversité des mesures d'intervention publique employées dans le cadre des plans agricoles stimule la production des principales cultures en Algérie entre 2000 et 2019.

Quant à la deuxième hypothèse, elle s'articule comme suit ; l'amélioration de la valeur ajoutée agricole nationale entraîne l'augmentation des exportations agricoles en Algérie entre 2000 et 2021.

Aux fins d'apporter des éléments de réponse, nous avons axé notre recherche sur l'analyse de l'agriculture d'abord au niveau national en démontrant la considération apportée à l'agriculture par les pays pour développer leur économie, ensuite une analyse au niveau international pour illustrer la part croissante de l'agriculture dans les débats relatifs aux échanges internationaux qui aboutit à un cadre règlementaire international qui régule l'intervention des pays . Nous avons organisé le travail en trois chapitres:

Un premier chapitre théorique, qui a présenté les différentes approches de la politique publique, agricole et les théories des relations économiques internationales.

L'analyse a permis de démontrer la légitimité et la nécessité de l'intervention des Etats dans la vie économique. Au niveau sectoriel, l'intervention dans le secteur agricole implique toutes les actions publiques menées dans les structures publiques centralisées ainsi que celles qui visent à coordonner et orienter le comportement des acteurs privés en amont et en aval du processus productif.

Les techniques d'action dans le domaine agricole se sont diversifiées pour atteindre des objectifs économiques et sociaux.

On retient que les pays en adoptant une politique agricole, doivent faire un choix des modalités et les mesures de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs de croissance du PIB agricole, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Dans un contexte de libéralisme, la politique agricole ne se raisonne pas dans le cadre strict d'un Etat, elle est définie pour qu'elle ne crée pas de nuisance vis-à-vis des pays tiers et ne perturbe pas les marchés mondiaux.

Les politiques doivent être en conformité au regard des engagements et accords internationaux, où les relations internationales sont institutionnalisées. Dans ce sens les paradigmes de l'interdépendance et de l'institutionnalisme démontrent que la coopération entre les pays et l'existence d'une institution qui élabore les règles internationales font partie de la vie économique des pays.

Pour la pertinence et l'efficacité de son intervention, il est fondamental d'analyser et évaluer la politique quant à la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés. Les conclusions de l'évaluation justifient la correction, le changement ou la généralisation de cette politique.

Le deuxième chapitre a été consacré à l'analyse de la politique agricole de l'Algérie en démontrant les orientations stratégiques qui ont été suivies dans le cadre de politique de développement agricole et rural depuis 2000 et leurs effets sur le plan macroéconomique.

L'analyse qui s'est portée sur le mode opératoire des pouvoirs publics révèle qu'au cours des 22 dernières années, l'Etat était le principal acteur dans le développement agricole en étant le guichet unique à travers ses institutions publiques.

La définition des caractéristiques des plans agricoles met en exergue la multiplicité et la diversité des instruments et mesures mis à la disposition des producteurs agricoles locaux pour accomplir dans les meilleures conditions leurs tâches de production.

Durant ces deux décennies, les changements de politiques agricoles, dans les objectifs, instruments et dans le cadre institutionnel d'intervention publique, se caractérise par un changement graduel selon l'approche incrémentaliste qui résulte d'un processus lent d'adaptation et de changement de l'intervention publique pour l'améliorer sans la remettre en question. Le changement est continu dans le temps en visant une amélioration dans son action tout en se basant sur des décisions antérieures selon l'approche path dépendance.

Il a été constaté la création et la mise en place de nouveaux instruments et le changement de mode d'exploitation du foncier agricole, ainsi que la modification de ses objectifs et la création des

cadres institutionnels pour structurer l'intervention publique tout en s'adaptant au nouveau contexte.

Les effets de ces changements sur la capacité productive de l'Algérie sont modérés pour les cultures du règne végétal et un effet moindre pour la culture céréalière. Par ailleurs seule l'intervention de l'Etat ne peut parvenir à répondre de manière optimale aux divers problèmes posés par le dysfonctionnement du marché.

Le troisième chapitre a abordé les négociations multilatérales des mesures d'intervention des Etats en agriculture. Côté empirique, nous avons porté notre analyse sur les exportations agricoles de l'Algérie et sur l'influence de sa valeur ajoutée agricole sur ces derniers à travers l'application du modèle de gravité.

L'Accord sur l'agriculture issu des négociations au sein de l'OMC constitue le point de passage d'un modèle agricole à un autre ; d'une agriculture régulée vers une agriculture libéralisée qui minimise l'intervention publique à travers des règles aménagées par l'institution.

Des règles qui doivent être respectées et appliquées par les pays au détriment de leurs politiques nationales, tout en favorisant la coopération et l'interdépendance au lieu de la confrontation entre les Etats, selon l'approche fonctionnaliste.

La montée du multilatéralisme dans le paradigme de l'institutionnalisme permet aux pays de réguler leur interdépendance à travers l'application des lois, des normes et des règles émanant de cette organisation.

Des politiques agricoles et alimentaires spécifiques sont adoptées par les pays pour rentrer dans le jeu de la compétition internationale économique. Les politiques doivent être compatibles avec les règles internationales de l'OMC ainsi que les contraintes imposées par les politiques régionales.

Parallèlement, les pays en développement ont favorisé les politiques protectionnistes adoptées par les acteurs déjà présents notamment l'Europe. L'expérience des politiques agricoles communes des pays africains établit que le régionalisme agricole permet la consolidation des actions et permet de former une force dans les négociations internationales. Par ailleurs les pays en développement rencontrent des obstacles au développement de leur agriculture, notamment les conditions naturelles difficiles, la faible productivité, une commercialisation déficiente, dépendance alimentaire et la domination des marchés sur des produits dont les pays en développement sont spécialisés. Par voie de conséquences, les pays ne parviennent pas à couvrir leurs besoins alimentaires.

Le processus de l'ouverture de l'Algérie implique une amélioration de sa compétitivité dans un marché mondial qui constitue un espace de rivalité commerciale. Les résultats de notre étude sur l'analyse des exportations agricoles de l'Algérie révèlent d'une part la faiblesse de celles-ci et d'autre part le cantonnement des exportations à quelques produits.

Il a été démontré par le modèle de gravité, que l'amélioration des exportations agricoles de l'Algérie faisait appel à réaliser l'acte de production en améliorant la valeur ajoutée agricole, à améliorer les conditions de vie de la population agricole, à maintenir les dépenses publiques en agriculture et à motoriser son agriculture.

A travers les résultats des études empiriques obtenus par le test d'hypothèse des échantillons appariés et le modèle de gravité, les deux hypothèses de cette recherche sont confirmées ; d'un côté, les mesures et instruments destinés à intensifier la production agricole ont permis sa croissance en moyenne entre 2000 et 2019. D'un autre côté, la croissance de la valeur ajoutée agricole, l'augmentation de financement et la modernisation de l'agriculture participent à l'amélioration des exportations agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021.

Les améliorations des exportations agricoles de l'Algérie émanent de sa politique agricole qui vise initialement la croissance de la production agricole qui permettra une amélioration de son offre dans certaines mesures.

Notre étude se limite à ces variables et ne peut envisager la pertinence d'autres mesures de politique agricole sur les exportations, notamment les subventions à l'exportation et les soutiens aux producteurs agricoles qui jouent un rôle dans la variabilité des prix des produits sur le marché mondial ainsi que la compétitivité des produits agricoles locaux.

La lecture globale des principales interventions gouvernementales de l'Algérie pour l'encadrement du secteur agricole et le soutien des exportateurs, a mis en exergue le concours et le rôle considérable de l'Etat dans l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs pour augmenter la production nationale et influencer sur l'offre globale agricole qu'elle soit destinée au marché national et au marché international.

L'impact de ces interventions dans notre étude se limitait sur le volume de la production agricole qui se base sur une analyse quantitative. Par ailleurs deux études peuvent constituer une complémentarité à notre étude ; d'une part, une étude microéconomique sur l'impact de changement de politique agricole sur les revenus des agriculteurs, sur les prix des produits ainsi que sur les facteurs de production. D'autre part une étude qualitative qui déterminera les contraintes du développement de la production et des exportations agricoles de l'Algérie.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABU HATAB, A., ROMSTAD, E., & HUO, X. (2010). Determinants of Egyptian Agricultural Exports: A Gravity Model Approach. pp. 134-143. doi:doi:10.4236/me.2010.13015
- Ag TFP - USDAERS. (2019, 08 01). *AgTFPInternational2019*. Récupéré sur <https://www.ers.usda.gov>
- ALGEX. (2018, 07). *Manuel de l'exportation des produits agricoles* . Consulté le 08 21, 2022, sur [www.algex.dz](http://www.algex.dz)
- ANDERSON, J. E. (1979). A Theoretical Foundation for the Gravity Equation. *the American Economic Review*, 69(1,Mar), pp. 106-116. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1802501>
- ANDERSON, J. E., & VAN WINCOOP, E. (2003). Gravity And Gravitas: A Solution To The Border Puzzle. *American Economic Review*, v93(1,Mar), pp. 170-192. Récupéré sur <https://www.nber.org/papers/w8079>
- ANDERSON, K. (2017). *Finishing Global Farm trade Reform: implications for developing countries*. Australia: University of ADELAIDE PRESS. doi: <https://doi.org/10.20851/agtrade>
- ANDI. (2015). *L'investissement dans le secteur agricole* . Récupéré sur [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- ANDI. (2018). Bilan des déclarations d'investissement 2002-2015, par secteur d'activité . Récupéré sur [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- ATICI, C., & GULOGLU, B. (2006). Gravity Model of Turkey's Fresh and Processed Fruit and Vegetable Export to the EU. *Journal of International Food & Agribusiness Marketing*, pp. 7-21. doi:10.1300/J047v18n03\_02
- BADOUIN, R. (1972). *Economie rurale*. Paris: Librairie Armand Colin.
- BAIER, S. L., & BERGSTRAND, J. H. (2007). Do free trade agreements actually increase members' international trade?». *Journal of International Economics ELSEVIER*, 71(1,8 March), pp. 72-95. doi:<https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2006.02.005>
- BAIROCH, P. (1972). le rôle de l'agriculture dans le développement. *CIHEAM , Options méditerranéennes*(11), pp. 20-29. Récupéré sur <http://om.ciheam.org/om/pdf/r11CI010720.pdf>



- BALDWIN, R. E. (1993). A Domino Theory of Regionalism. *National Bureau of Economic Research, Working Papers, n°4465, Cambridge.*
- BALIÉ, J., & FOUILLEUX, E. (2008). Enjeux et défis des politiques agricoles communes en Afrique: une mise en perspective avec l'expérience européenne. *Revue Autrepart*(46), pp. 157-171. doi:<https://doi.org/10.3917/autr.046.0157>
- BAYOUMI, T & EICHENGREEN, B.J (1995). Is Regionalism Simply a Diversion? Evidence from the Evolution of the EC and EFTA, *IMF Working Papers*, 95(109).
- BEDRANI, S., & CHERIET, F. (2012). Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales. *les cahiers du Cread*, 100, pp. 137-162. doi:<https://www.ajol.info/index.php/cread/article/view/124923>
- BENISSAD, H. (1994). *Algérie : Restructurations et réformes économiques (1979-1993)*. Algérie: OPU.
- BERGSTRAND, J. H. (1985). The Gravity Equation in International Trade: Some Microeconomic Foundations and Empirical Evidence. *Review of Economics and Statistics*, 67(3, August), pp. 474-481. doi:<https://doi.org/10.2307/1925976>
- BERGSTRAND, J. H. (1989). The generalization gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade. *The Review of Economics and Statistics*, 71(1), pp. 143-153. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1928061>
- BERTHELIER, P., & LIPCHITZ, A. (2005). Quel rôle joue l'agriculture dans la croissance et le développement ? *Revue Tiers Monde*(183, Mars), pp. 603- 624.
- BERTHELOT, J. (2001). *L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation: clés pour un accord solidaire à l'OMC*. France: L'Harmattan.
- BESSAOUD, O. (1994). L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992). *Jouve A.-M. (ed.). Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée. Montpellier : CIHEAM*((Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches n° 8)), pp. 89-103. Récupéré sur <http://om.ciheam.org/om/pdf/b08/CI950540.pdf>
- BESSAOUD, O. (2004). *L'agriculture et la paysannerie en Algérie : les grands handicaps* . CRASC-Oran: Communication au Symposium - Etat des savoirs en sciences sociales et humaines, 20-22 septembre.
- BESSAOUD, O. (2019). «*Agriculture et paysannerie en Algérie : de la période coloniales aux politiques agricoles et rurales d'aujourd'hui (1962-2019)*. Alger: Les Éditions Qalifa, Editions Apic.

- BISCHOP, C., & TOUSSAINT, D. (1958). *Introduction à la théorie économique agricole*. Intercontinental Editions, New York, les éditions d'organisation Paris.
- BOUKELLA, M. (2008). Politique agricole, dépendance et sécurité alimentaire. *L'Algérie de demain ,Relever les défis pour gagner l'avenir, Fondation Friedrich-Ebert*. doi:<https://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06410.pdf> ()
- BOURI, C. (2011). Les politiques de développement agricole. Le cas de l'Algérie. Impact de PNDA/PNDAR sur le développement économique». *Thèse de doctorat en science commerciales, Université Oran2*.
- BOUSSARD, J.-M., GERARD, F., & PIKETTY, M.-G. (2005). *Libéraliser l'agriculture mondiale ? : théories, modèles et réalités*. Montpellier: CIRAD.
- BOUZID, A., & HACHEROUF, H. (2008). OU EN SOMMES-NOUS AVEC L'OMC SUR LE PLAN AGRICOLE ? . *Economie & Société*, 5(5), pp. 99-121. Récupéré sur [www.asjp.cerist.dz](http://www.asjp.cerist.dz)
- BOZIO, A. (2014). L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et institutions. *Revue française d'économie*, XXIX, April, pp. 59-85.
- BOZIO, A., & GRENET, J. (2010). *Economie des politiques publiques*. Paris: Collection REPERES, Éditions La Découverte.
- CACI. (2012). *Nouveau schéma de démantèlement tarifaire; produits soumis à l'autorisation de franchise de droits de douane - liste révisée pour les produits agricoles* », . (C. a. l'industrie, Éd.) Consulté le 10 23, 2019, sur [www.caci.dz](http://www.caci.dz)
- CNES. (2003). Stratégie de développement de l'Agriculture. Algérie. Consulté le 10 06, 2017, sur [www.cnes.dz](http://www.cnes.dz)
- COMMISSION EUROPÉENNE. (2018, 04 06). *Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV rénovée - Mars 2018- », Document de travail conjoint des services, Commission européenne, Bruxelles*. Consulté le 11 25, 2021, sur [eeas.europa.eu](http://eeas.europa.eu)
- D'ARCY, A., KRIEGER, F., & MARILL, A. (1965). *Essais sur l'Economie de l'Algérie nouvelle*. (.. Travaux et recherches de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris Série AFRIQUE n°1, Éd.) Paris: PUF.
- DAGENAIS, C. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programme*. Montréal: Presses de l'université de Montréal.

- DEARDORFF, A. V. (1998). Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a Neoclassical World? (J. A., Éd.) *The regionalization of the world economy*, University of Chicago Press, pp. 7-22.
- DENIS, H. (1999). *Histoire de la pensée économique* (éd. 1ère). France: Quadrige PUF. Direction Générale des Douanes. (2020). *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie. Période Année 2019*», Direction des études et de la prospective, Algérie. Récupéré sur [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)
- DJELLAB, S. (2015). *Le traitement de la question agricole à l'OMC , Soutien interne, subventions aux exportations et accès au marché*. Consulté le 02 10, 2019, sur Directeur au Ministère du Commerce Membre de la cellule OMC: [www.commerce.gov.dz/media/guide/source/doc-dgce/omc/omc6.pdf](http://www.commerce.gov.dz/media/guide/source/doc-dgce/omc/omc6.pdf)
- DJENANE, A.M. (2001). *Les projets de proximité de développement rural intégré : objectifs, contenu et méthodes*. Sétif, Algérie: Mars.
- EATON, J. & KORTUM, S. (2002). Technology, geography and trade. (*Econometrica*, Éd.) 70(5, September), pp. 1741-1779. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/3082019>
- EKREM, E., & SABAN, N. (2008). Gravity Model of Turkish Agricultural Exports to the European Union. *International Trade and Finance Association, Article 21*, pp. 1-19. Récupéré sur <http://services.bepress.com/itfa/18th/art21>.
- ERDEM, E., & NAZLIOGLU, S. (2008). Gravity Model of Turkish Agricultural Exports to the European Union. *International Trade and Finance Association Conference Papers, International Trade and Finance Association*(1126), pp. 1-9. Récupéré sur <https://ideas.repec.org/p/bep/itfapp/1126.html>
- EVENETT, S. J., & KELLER, W. (2002). «On theories explaining the success of the gravity equation»,. *Journal of Political Economy*, 110,2 April, pp. 281-316. doi: 10.3386/w6529
- FAO. (2001). *Les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture - Manuel de référence - II - L'Accord sur l'Agriculture*. FAO, Rome. Récupéré sur [www.fao.org](http://www.fao.org)
- FAO. (2001). *Les négociations multilatérales sur l'agriculture – Manuel de référence I- Introduction et sujets généraux*. Rome: FAO. Récupéré sur [www.fao.org](http://www.fao.org)
- FAO. (2002). *L'accord sur l'agriculture (OMC) : bilan de sa mise en œuvre , Etudes de cas sur les pays en développement*. Rome: FAO. Récupéré sur [www.fao.org](http://www.fao.org)
- FAO. (2014, 04 23). *Les différentes zones agro écologiques et leurs systèmes de cultures en Algérie*. Consulté le 2018, sur [www.fao.org](http://www.fao.org)

- FAO. (2017). *2017 Afrique, Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix* ». Récupéré sur [www.fao.org](http://www.fao.org)
- FAO. (2017). *Stratégie 2018-21 FAO en Afrique du Nord*». Tunisie: le bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, FAO.
- FERROUKHI, S. A. (2021). Les effets sur la Sécurité Alimentaire des Politiques de Soutien à l'Agriculture et à l'Alimentation : Situation et Prospective en Algérie ». *thèse de doctorat en sciences agronomiques 2021, ENSA – Ecole Nationale Science Agronomique*.
- FERROUKHI, S. A., BOUMGHAR, M. Y., & CHEHAT, F. (2021). Analyse des effets des subventions sur la croissance agricole : un essai de mesure pour la période 2000-2018». *Les Cahiers du Cread*, 37(02), pp. 35-65.
- FRANKEL, J., STEIN, E. & WEI, S.J. (1995). Trading Blocs and the Americas: The Natural, the Unnatural, and the Super Natural. *Journal of Development Economics*, 47, 61-95. [https://doi.org/10.1016/0304-3878\(95\)00005-4](https://doi.org/10.1016/0304-3878(95)00005-4)
- GAMMADIGBE, V. (2017). Intégration Régionale et Commerce Agricole Bilatéral en Afrique de L'ouest. *Revue africaine de développement*, 29(IssueS2 Special Issue on the 2016 African Economic Conference on “ Feeding Africa : Towards Agro-Allied Industrialization for Inclusive Growth” ,28-06), pp. 147-162.
- GAZANO, A. (2017). *L'essentiel des relations internationales. Théories, Acteurs, Règles, Enjeux, Défis actuels 2017-2018* (éd. 9ème édition). France: Gualino Lextenso.
- GENEAU DE LAMARLIERE, I., & STASZAK, J-F. (2000). *Principe de géographie économique : cours, documents, travaux dirigés* . Paris: Édition Bréal.
- GHERSI, G. (2005). *NOURRIR 9 000 000 000 d'hommes*. Septembre ,Paris: association pour la diffusion de la pensée française, ministère des affaires étrangères, .
- GiDE, C., & RIST, C. (2000). *Histoires des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (éd. 6ème édition). Paris: Editions DALLOZ.
- GUIGOU, J. L. (1982). *La rente foncière. Histoire des théories de la rente foncière*. Paris : Economica.
- HASSENTEUFEL, P. (2011). *Sociologie politique: l'action publique* (éd. 2 ème). Paris: Armand Colin.

- HEALY, S., PEARCE, R., & STOCKBRIDGE, M. (1998). *Les conséquences de l'accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement*. Rome: un manuel de formation, FAO.
- HEMDANI, A. (2016, 06 02). Promotion de l'investissement par la mise en valeur des terres par la concession . Récupéré sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz),
- HOEFFLER, C., LEDOUX, C., & PRAT, P. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques* (éd. 4ème précédée d'un nouvel avant-propos.). France: Presse se sciences Po.
- Inter-réseaux Développement rural. (2016, mars). Quel bilan pour la politique agricole ouest-africaine, dix ans après son adoption ? *Inter-réseau, Développement rural et de SOS Faim, Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire*, pp. 1-8. Récupéré sur [https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/bds19\\_ecowap\\_mars2016.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/bds19_ecowap_mars2016.pdf)
- IRA-AEDES. (2000). *La sécurité alimentaire et politiques agricoles des pays en développement: enjeux des négociations internationales*. Paris: Groupement IREA-AEDES. Récupéré sur <https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=193.pdf>
- JACOB, S., & ROTHMAYR, C. (2012). L'analyse des politiques publiques. *Approches et pratiques en évaluation de programme*, Presses de l'université de Montréal, Montréal, pp. 71-88 . doi:10.4000/books.pum.5959
- KNOEPFEL, P., LARRUE, C., VARONE, F., & SAVARD, J.-F. (2006). *Analyse et pilotage des politiques publiques* (éd. 2ème ). Suisse: Verlag Rüegger, Zürich.
- KORINEK, J., & MELATOS, M. (2009, 04 03). *Effets de certains accords commerciaux régionaux sur les échanges agricoles*. (OCDE, Éd.) Paris. doi:<http://dx.doi.org/10.1787/5kmk0bj78q31-fr>
- LECAILLON, J. (1987). *Politiques économiques et performances agricoles dans les pays à faible revenu*. Paris: OCEDE.
- LEWIS, W. A. (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labor. *The Manchester School*, vol 22, Issue 2, pp. 115-138. Récupéré sur <https://onlinelibrary.wiley.com/toc/14679957/1954/22/2>
- LIBOG, C. (2016). Pourquoi il faut relancer l'agriculture africaine . Récupéré sur [www.afrique.lepoint.fr](http://www.afrique.lepoint.fr)
- LINNEMANN, H. (1966). *An Econometric Study of International Trade Flows*. Amsterdam: North-Holland: North-Holland Publishing Company.

- MADR. (2006). *Rapport sur la situation du secteur agricole en 2006*. Consulté le 06 22, 2017, sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2010, 11). *Présentation de la politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014*. Récupéré sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2011). Circulaire interministérielle MADR/MICL n° 108 du 23 février 2011, portant création de nouvelles exploitations et d'élevage. Consulté le 05 13, 2015, sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2011). *Dispositif de soutien*. Récupéré sur [www.miniagri.dz](http://www.miniagri.dz)
- MADR. (2016, 06 02). *Plan d'action felaha 2019 , réunion sectorielle, 1ère partie*. Récupéré sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2018, 12 21). *Bilan d'APFA ; opération de mise en valeur des terres*. Consulté le 12 01, 2019, sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2020). *Série statistiques Série B2019*. Consulté le 05 25, 2021, sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MADR. (2022). *Statistiques Agricoles, SERIE-B-2019*. Algérie. Consulté le 07 13, 2022, sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- MALTHUS, T. R. (2001). *Essai sur le principe de population* », version numérique produite par Jean-Marie TREMBLAY,. Québec: Édition complétée le 8/09/ 2001 à Chicoutimi. Récupéré sur [https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/principe\\_de\\_population.pdf](https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/principe_de_population.pdf)
- McCALLUM, J. (1995). National Borders Matter: Canada–U.S. Regional Trade Patterns. *American Economic Review*, 85(3, Juin), pp. 616-623.
- MENY, Y. & THENIG J.C. (1989). *Politiques publiques*, Paris : Presses universitaires de France
- MERINO, M. (2011). L'intégration régionale « par le bas », force de l'East africain Community (EAC). *Géoéconomie*(58), pp. 133-147. doi:<https://doi.org/10.3917/geoec.058.0133>
- Minagri. (2012, 05). *Le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives, Algérie*. Consulté le 06 08, 2017, sur [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)
- Ministère de l'Industrie Direction Générale de la Veille Stratégique, d. E. (2021). *Bulletin d'information Statistique de la PME, donnée de l'année 2020*. Algérie. Récupéré sur [www.mipmepi.gov.dz](http://www.mipmepi.gov.dz)
- Ministère des finances Algérie. (2016). *Note n°/DGD/SP/DO13/16 du 17/03/2016, Alger 2016, ministère des finances, direction des douanes*. Consulté le 11 02, 2019, sur [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

- Ministère des Finances UE. (2019, 01 18). Actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux, Décision n° 1/2018 du comité d'association UE- Algérie du 27 décembre 2018. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 16/141-L 16/145. Récupéré sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22019D0074&from=HU>
- Ministère du commerce. (2017). *Avis n° 01/2017 portant ouverture des contingents quantitatifs pour l'importation des produits et des marchandises au titre des licences d'importation pour l'année 2017*. Consulté le 10 11, 2018, sur [www.commerce.org.dz](http://www.commerce.org.dz)
- MINISTERE du Commerce, & DGDouane. (2012). *Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne : Nouveau schéma du démantèlement tarifaire des produits industriels et les concessions tarifaires révisées des produits agricoles et agro produits agricoles et agro-alimenta*. Récupéré sur [www.globtrans.eu](http://www.globtrans.eu)
- MULLER, P. (1985). Un schéma d'analyse des politiques sectorielles. *Revue française de science politique*, 35<sup>e</sup> année(02), pp. 165-189.
- MULLER, P. (2009). *Les politiques publiques* (éd. Dixième édition mise à jour, 36e mille). France: PUF,Que-sais-je.
- NORTON, R. D. (2005). *Politique de développement agricole : concepts et expériences* . Rome: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, .
- OCDE. (2001). *L'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay, une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE* . OCDE.
- OMARI, C. (2016, 06 02). *Objectifs de développement des filières stratégiques de l'Agriculture*. Récupéré sur MADRP, Algérie: [www.miniagr.dz](http://www.miniagr.dz)
- OMARI, C., MOISSERON, J., & ALPHA, A. (2012). L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires: Trajectoire historique et perspectives. *Revue Tiers Monde*, 210, pp. 123-141. doi:<https://doi.org/10.3917/rtm.210.0123>
- OMC. (2005). *Accord sur l'agriculture, Annexe 2 - Soutien interne: base de l'exemption des engagements de réduction*. Consulté le 2 10, 2020, sur [www.wto.org](http://www.wto.org)
- OMC. (2006). *Rapport sur le commerce mondial 2006, analyse des liens entre les subventions, le commerce et l'OMC*. Genève: OMC.
- OMC. (2015, 09 14). *Respect des obligations de notification» document G/AG/GEN/86/Rev.32, Comité de l'agriculture*. Récupéré sur [www.wto.org](http://www.wto.org)
- OMC. (2016a). *Examen statistique du commerce mondial 2016*. Consulté le 10 01, 2018, sur [www.wto.org](http://www.wto.org)

- OMC. (2016b). *Série des accords de l'OMC, Agriculture*. Genève, suisse: troisième édition. Consulté le 10 01, 2019, sur [www.wto.org](http://www.wto.org)
- OMC. (2019). *Les engagements de réductions concernant la MGS*. Consulté le 10 18, 2022, sur [www.tao.wto.org](http://www.tao.wto.org)
- OMC. (2019). *L'accession de l'Algérie, le profil tarifaire de l'Algérie, 2018*. Consulté le 08 14, 2020, sur [www.wto.org](http://www.wto.org)
- ONS. (1998/2018). *Annuaire statistique de l'Algérie n°20-35 », Résultats 1998/2017*. Algérie. Récupéré sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- ONS. (2012). *Comptes Economiques, rétrospectives statistiques 1962-2011 »*. Récupéré sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- ONS. (2014). *Annuaire statistique de l'Algérie n° 30 », Résultats 2010/2012*. Algérie. Consulté le 05 01, 2020, sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- ONS. (2018). *L'Algérie en quelques chiffres», Résultats 2015-2017, n° 48*. Récupéré sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- ONS. (2019). *La campagne agricole 2016/17 et 2017/18», Bulletin n°881*. Consulté le 04 18, 2021, sur [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- ONTA. (2012). *Instruction n° 219 du 14 mars 2011 portant conditions et modalités de mise en œuvre de partenariats en vue de la gestion et de l'exploitation des fermes pilotes érigées en entreprises publiques économiques SPA*. Consulté le 12 12, 2017, sur [www.onta.dz](http://www.onta.dz)
- Parti du Front de Libération Nationale . (1971). *La révolution Agraire -, Ordonnance n°71-73 du 8 novembre 1971*. Algérie: département orientation et information du parti.
- PETITEVILLE, F., & SMITH, A. (2006). *Analyser les politiques publiques internationales»*. Presses de sciences Po, Revue f.
- PISHBAHAR, E., & HUCHET, M. (s.d.). European Union's preferential trade agreements in agricultural sector: a gravity approach. (U. w. auto-saisine., Éd.) p. 40. doi:<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01462428>
- POUCH, T. (2002). L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est-ce qu'une politique agricole? *Economie Appliquée, Tome LV(1)*.
- RIBIER, V. (2008). Regards sur les politiques agricoles. *Revue Grain de sel, décembre 2007– mai 2008, partie I( 41-42)*, pp. 7-8.
- RICARDO, D. (1977). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt 1817 , Traduction de P.Constancio ET A.Fonteyraud*. PARIS: FLAMMARION.



- ROCHES, J.-J. (2001). *Théorie des relations internationales* (éd. 4e ). Montchrestien, France.: Clefs-Politiques.
- ROSTOW, W. W. (1960). *Les étapes de la croissance économique*. Paris, France: Éditions du Seuil.
- SAMUELSON, A. (1993). *Les grands courants de la pensée économique*. Algérie: OPU.
- SANTOS SILVA, C. M., & TENREYRO, S. (2006, November). The log of gravity. *The Review of Economics and Statistics*, 88(4), pp. 641-658. Récupéré sur <https://ideas.repec.org/a/tpr/restat/v88y2006i4p641-658.html>
- SGGAlgérie. (1962, 10 26). Décret numéro 62-2 du 22 octobre 1962 instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes. *Journal officiel*(n°1). Récupéré sur [www.joradp.dz/](http://www.joradp.dz/)
- SGGAlgérie. (1963, 03 29). Décret numéro 63-95 du 22 mars 1963 portant organisation et gestion des entreprises industrielles, minières et artisanales ainsi que des exploitations agricoles vacantes. n°17 du 29 mars 1963. *Journal officiel*(n°17). Récupéré sur [www.joradp.dz/](http://www.joradp.dz/)
- SGGAlgérie. (1969, 02 15). Ordonnance n°68-653 du 30/12/1968 relative à l'autogestion dans l'agriculture. *Journal officiel*(n°15), 110-111. Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (1983, 08 16). Loi 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole « APFA». *Journal officiel*(n°34). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (1987, 12 09). Loi n° 87-19 du 8 décembre 1987 détermine le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national. *Journal officiel*(n°50). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (1990, 11 18). loi n°90-25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière. *Journal officiel*(n°49), 1332-1339. Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2000, 08 27). Arrêté interministériel du 25/06/2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciales n°302-071 intitulé « Fonds de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire ». *Journal officiel*(n°53). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2002, 10 13). Arrêté interministériel du 21 août 2002 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-109 intitulé "Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe. *Journal officiel*(n°67). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

- SGGAlgérie. (2003, 06 08). Arrêté interministériel du 15 avril 2003 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-111 intitulé "Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession" (FDRMVTC). *Journal officiel*(n°36). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2004, 08 08). Décret présidentiel n° 04-223 du 16 Joumada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004 portant ratification de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27 février 1981. *Journal officiel*(n°49). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2005, 11 02). Décret exécutif n° 05-413 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-067 intitulé "Fonds national de développement de l'investissement agricole", J.O. n°72 du 2/11/2005, p10. *Journal officiel*(n°72). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2005, 11 02). Décret exécutif n° 05-415 du 25 octobre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-121 intitulé " Fonds national de régulation de la production agricole". *Journal officiel*(n°72). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2008, 08 10). Loi n° 08-16 du Aouel Chabane 1429 correspondant au 3 août 2008 portant orientation agricole. *Journal officiel*, 3-13. Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2008, 07 27). Ordonnance n°08-02 de la 24/07/2008 portant loi de finance complémentaire pour 2008, Art52. *Journal officiel*(n°42). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2010, 08 18). Loi n°10-03 du 15 août fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. *Journal officiel*(n°46), 4-7. Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2013, 02 27). Loi n° 13-04 du 9 Rabie Ethani 1434 correspondant au 20 février 2013 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2010. *Journal officiel*(n°2). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2016, 12 29). Loi de finance 2017. *Journal officiel*(n°77). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2018, 12 30). Loi de finances 2019. *Journal officiel*(n°79). Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- SGGAlgérie. (2018, 07 15). Loi n° 18-13 du 27 Chaoual 1439 correspondant au 11 juillet 2018 portant loi de finances complémentaire pour 2018. *Journal officiel*(n°42), 7-13. Récupéré sur [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

- SMITH, A. (2000). *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations Livres I et II, Nouvelle traduction par Philippe JAUDEL et Jean-Michel SERVET*. Paris: Economica.
- TIFOURI, M. (2016, 02 06). *Pôles agricoles Algérie*. Récupéré sur [www.madr.gov.dz](http://www.madr.gov.dz)
- TONDEL, F. ( 2017). *Understanding the political economy of the EAC in the agricultural sector: Private sector ambitions facing political headwinds* ». Pays-Bas: Ecdpm.
- W. KOO, W., KAREMERA, D., & TAYLOR, R. (1994). A gravity model analysis of meat trade policies. *ELSEVIER Science B.V., Agricultural Economics*(10), pp. 81-88.

## **ANNEXES**

## Annexe 01 : Liste des produits agricoles inclus dans le test d'échantillons appariés.

### Produits

Abricots	Dattes	Piments doux et épicé
Ail	Fèves sèches	Piments forts. piments doux frais
Amandes non décortiquées	Figues	Poires
Artichauts	Haricots secs	Pois chiches
Aubergines	Lentilles	Pois secs
Avoine	Maïs	Pommes
Blé	Oignons secs	Pommes de terre
Carottes et navets	Oignons. Echalotes. frais	Prunes et prunelles
Caroubes	Olives	Prunes et prunelles
Cerises	Oranges	Raisins
Choux-fleur et brocolis	Orge	Sorgho
Citrons et limes	Pamplemousses et pomelos	Tabac. feuilles
Citrouilles. courges et potirons	Pastèques	Tomates. fraîches
Concombres. cornichons	Pêches et nectarines	

## Annexe 02 : Test homogénéité des variances

```
. sctest m8099 == m0019
```

Variance ratio test

Variable	Obs	Mean	Std. Err.	Std. Dev.	[95% Conf. Interval]	
m8099	41	1431022	424182.6	2716094	573717.4	2288327
m0019	41	3626419	1027115	6576742	1550543	5702295
combined	82	2528721	565498.2	5120804	1403557	3653885

```
ratio = sd(m8099) / sd(m0019)          f = 0.1706
Ho: ratio = 1                          degrees of freedom = 40, 40
```

```
Ha: ratio < 1          Ha: ratio != 1          Ha: ratio > 1
Pr(F < f) = 0.0000    2*Pr(F < f) = 0.0000    Pr(F > f) = 1.0000
```

### Annexe 03 : Test de normalité

```
. swilk m8099 m0019
```

Shapiro-Wilk W test for normal data

Variable	Obs	W	V	z	Prob>z
m8099	41	0.57250	17.223	5.999	0.00000
m0019	41	0.58356	16.777	5.943	0.00000

### Annexe 04 : Test non paramétrique de wilcoxon

```
. signrank m8099 = m0019
```

Wilcoxon signed-rank test

sign	obs	sum ranks	expected
positive	1	5	430.5
negative	40	856	430.5
zero	0	0	0
all	41	861	861

```
unadjusted variance    5955.25
adjustment for ties     -0.13
adjustment for zeros     0.00
-----
adjusted variance      5955.13
```

```
Ho: m8099 = m0019
      z = -5.514
      Prob > |z| = 0.0000
```

## **Annexe 05 : Liste des pays importateurs des produits agricoles de l'Algérie entre 2000 /2021**

\* date de signature de l'ACR entre l'Algérie et les États membres de l'UE,  
\*\* date de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE et la signature de l'ACR avec les pays arabes membres)

### **AFRIQUE**

Afrique du Sud  
Angola  
Bénin  
Cameroun  
Côte d'Ivoire  
Egypte (2009)\*\*  
Gambie  
Ghana  
Guinée  
Guinée équatoriale  
Libye, Etat de (2009)\*\*  
Mali  
Maroc (2009)\*\*  
Mauritanie  
Niger  
Nigéria  
Sénégal  
Tunisie (2009)\*\*

### **AMERIQUE**

Canada  
Etats-Unis d'Amérique  
Guatemala

### **ASIE**

Chine  
Corée, République de  
Hong Kong, Chine  
Inde  
Indonésie  
Malaisie  
Russie, Fédération de  
Thaïlande  
Turquie  
**MOYEN-ORIENT**  
Arabie saoudite(2009)\*\*  
Bahreïn(2009)\*\*  
Emirats arabes unis (2009)\*\*  
Iraq (2009)\*\*  
Jordanie (2009)\*\*  
Koweït (2009)\*\*  
Liban (2009)\*\*  
Qatar (2009)\*\*  
République arabe syrienne (2009)\*\*

### **AUTRES**

Australie  
Cabo Verde

### **EUROPE**

Albanie  
Allemagne (2005)\*  
Belgique (2005)\*  
Chypre (2005)\*  
Croatie (2013)\*  
Espagne (2005)\*  
France (2005)\*  
Grèce (2005)\*  
Italie (2005)\*  
Luxembourg  
Malte (2005)\*  
Pays-Bas (2005)\*  
Pologne (2005)\*  
Portugal (2005)\*  
République tchèque (2005)\*  
Royaume-Uni (2005)\*  
Suède (2005)\*  
Suisse  
Ukraine

## Annexe 06 : Test de corrélation :

```
. corr lXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTijt CONTIGij ACRUEijt GZALEijt lnMachineit
> lnMachinejt lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit lnPORPOTjt littoral
(obs=1,320)
```

	lXijt	lnPIBit	lnPIBjt	lnVAAGit	lnVAAGjt	lnDISTijt	CONTIGij	ACRUEijt	GZALEijt	lnMac~it	lnMac~jt	lnIOAit
lXijt	1.0000											
lnPIBit	0.4002	1.0000										
lnPIBjt	0.2905	0.1850	1.0000									
lnVAAGit	0.2536	0.1887	0.0645	1.0000								
lnVAAGjt	-0.0963	-0.0695	-0.4273	0.0032	1.0000							
lnDISTijt	-0.2905	0.0000	0.1178	-0.0000	0.0676	1.0000						
CONTIGij	0.2007	-0.0000	-0.2817	0.0000	0.2824	-0.3116	1.0000					
ACRUEijt	0.1691	0.2159	0.2663	0.0306	-0.3593	-0.4797	-0.1722	1.0000				
GZALEijt	0.2691	0.2010	-0.1473	0.0326	-0.0725	-0.0977	0.4030	-0.2607	1.0000			
lnMachineit	0.4366	0.8585	0.1714	0.6191	-0.0502	0.0000	0.0000	0.1705	0.1593	1.0000		
lnMachinejt	0.1550	0.0055	0.6353	0.0050	0.1663	-0.0624	-0.1401	0.2673	-0.2611	0.0064	1.0000	
lnIOAit	-0.4246	-0.8341	-0.1702	-0.6392	0.0510	0.0000	0.0000	-0.1705	-0.1624	-0.9580	-0.0061	1.0000
lnIOAjt	0.0847	0.0268	0.2622	0.0216	0.1044	-0.2986	-0.0975	0.3829	-0.2610	0.0328	0.5659	-0.0278
LangueOFF2	0.1336	-0.0010	-0.2674	-0.0022	0.1673	-0.1906	0.2110	-0.0469	0.0476	-0.0017	-0.0664	0.0016
lnTXCHGijt	-0.2169	-0.0188	-0.3965	-0.0284	0.6095	0.3185	0.0738	-0.4232	-0.0544	-0.0281	-0.1233	0.0272
lnPORPOTit	-0.4073	-0.7945	-0.1696	-0.7014	0.0492	-0.0000	0.0000	-0.1695	-0.1599	-0.9512	-0.0074	0.9292
lnPORPOTjt	-0.0243	-0.0355	-0.0879	-0.0232	0.5732	-0.1451	0.1125	0.0141	-0.1333	-0.0374	0.4490	0.0380
littoral	0.0853	-0.0000	0.1220	-0.0000	0.0230	0.2033	-0.3015	-0.0863	0.0295	0.0000	0.1414	0.0000

	lnIOAjt	Langue~2	lnTXCH~t	lnPOR~it	lnPOR~jt	littoral
lnIOAjt	1.0000					
LangueOFF2	0.0844	1.0000				
lnTXCHGijt	-0.2108	0.2484	1.0000			
lnPORPOTit	-0.0336	0.0029	0.0323	1.0000		
lnPORPOTjt	0.4258	0.0980	0.2506	0.0393	1.0000	
littoral	-0.0870	0.0232	-0.0652	0.0000	-0.0717	1.0000

## Annexe 07 : Tests de causalité

### a. Test de causalité lXijt et lnPIBit

```
. xtgcause lXijt lnPIBit
```

Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:

-----  
Lag order: 1

W-bar = 2.9000

Z-bar = 10.4068 (p-value = 0.0000)

Z-bar tilde = 7.8424 (p-value = 0.0000)  
-----

H0: lnPIBit does not Granger-cause lXijt.

H1: lnPIBit does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair\_id).



## b. Test de causalité $\ln X_{ijt}$ et $\ln \text{PIB}_{it}$

```
. xtgcause lnPIBit lXijt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1
```

```
W-bar =          0.7916  
Z-bar =         -1.1414   (p-value = 0.2537)  
Z-bar tilde =    -1.4730   (p-value = 0.1408)
```

```
-----  
H0: lXijt does not Granger-cause lnPIBit.
```

```
H1: lXijt does Granger-cause lnPIBit for at least one panelvar (pair_id).
```

```
. xtgranger lnPIBit lXijt
```

## c. Test de causalité $\ln X_{ijt}$ et $\ln \text{PIB}_{jt}$

```
. xtgcause lXijt lnPIBjt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1
```

```
W-bar =          2.9173  
Z-bar =         10.5016   (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =     7.9189   (p-value = 0.0000)
```

```
-----  
H0: lnPIBjt does not Granger-cause lXijt.
```

```
H1: lnPIBjt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## d. Test de causalité $\ln \text{PIB}_{jt}$ et $\ln X_{ijt}$

```
. xtgcause lnPIBjt lXijt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1
```

```
W-bar =          1.2017  
Z-bar =          1.1047   (p-value = 0.2693)  
Z-bar tilde =     0.3388   (p-value = 0.7347)
```

```
-----  
H0: lXijt does not Granger-cause lnPIBjt.
```

```
H1: lXijt does Granger-cause lnPIBjt for at least one panelvar (pair_id).
```

## e. Test de causalité $\ln X_{ijt}$ et $\ln \text{VAAG}_{it}$

```
. xtgcause lXijt lnVAAGit
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1
```

```
W-bar =          2.0761  
Z-bar =          5.8941   (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =     4.2023   (p-value = 0.0000)
```

```
-----  
H0: lnVAAGit does not Granger-cause lXijt.
```

```
H1: lnVAAGit does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## f. Test de causalité lnVAAGit et lXijt

```
. xtgcause lnVAAGit lXijt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1  
W-bar =          1.9288  
Z-bar =          5.0874 (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =    3.5515 (p-value = 0.0004)  
-----
```

```
H0: lXijt does not Granger-cause lnVAAGit.
```

```
H1: lXijt does Granger-cause lnVAAGit for at least one panelvar (pair_id).
```

## g. Test de causalité lXijt et lnVAAGjt

```
. xtgcause lXijt lnVAAGjt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1  
W-bar =          1.9225  
Z-bar =          5.0525 (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =    3.5234 (p-value = 0.0004)  
-----
```

```
H0: lnVAAGjt does not Granger-cause lXijt.
```

```
H1: lnVAAGjt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## h. Test de causalité lXijt et lnVAAGjt

```
. xtgcause lnVAAGjt lXijt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1  
W-bar =          2.1601  
Z-bar =          6.3543 (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =    4.5735 (p-value = 0.0000)  
-----
```

```
H0: lXijt does not Granger-cause lnVAAGjt.
```

```
H1: lXijt does Granger-cause lnVAAGjt for at least one panelvar (pair_id).
```

```
.
```

## i. Test de causalité lXijt et lnIOAit

```
. xtgcause lXijt lnIOAit
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----  
Lag order: 1  
W-bar =          3.8048  
Z-bar =          15.3627 (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde =    11.8401 (p-value = 0.0000)  
-----
```

```
H0: lnIOAit does not Granger-cause lXijt.
```

```
H1: lnIOAit does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## j. Test de causalité lnIOAit et lXijt

```
. xtgcause lnIOAit lXijt
```

Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:

-----  
Lag order: 1

W-bar = 1.1577  
Z-bar = 0.8640 (p-value = 0.3876)  
Z-bar tilde = 0.1447 (p-value = 0.8850)

-----  
H0: lXijt does not Granger-cause lnIOAit.

H1: lXijt does Granger-cause lnIOAit for at least one panelvar (pair\_id).

## k. Test de causalité lXijt et lnIOAjt

```
. xtgranger lXijt lnIOAjt
```

Juodis, Karavias and Sarafidis (2021) Granger non-causality test results:

-----  
Number of units= 60 T = 21  
Number of lags = 1 BIC = 1479.7488

-----  
HPJ Wald test : 5.5332319 pvalue\_HPJ : 0.0187

H0: lnIOAjt does not Granger-cause lXijt.

H1: lnIOAjt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar.

-----  
**Results for the Half-Panel Jackknife estimator**

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnIOAjt						
L1.	-.4758346	.2022863	-2.35	0.019	-.8723085	-.0793606

## l. Test de causalité lXijt et lnMachineit

```
. xtgcause lXijt lnMachineit
```

Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:

-----  
Lag order: 1

W-bar = 4.8382  
Z-bar = 21.0225 (p-value = 0.0000)  
Z-bar tilde = 16.4056 (p-value = 0.0000)

-----  
H0: lnMachineit does not Granger-cause lXijt.

H1: lnMachineit does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair\_id).

### m. Test de causalité lXijt et lnMachinejt

```
. xtgranger lXijt lnMachinejt
Juodis, Karavias and Sarafidis (2021) Granger non-causality test results:
```

```
-----
Number of units= 60                T          = 21
Number of lags = 1                BIC       = 1455.926
-----
HPJ Wald test : 5.729716          pvalue_HPJ : 0.0167
```

```
H0: lnMachinejt does not Granger-cause lXijt.
H1: lnMachinejt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar.
```

#### Results for the Half-Panel Jackknife estimator

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
lnMachinejt					
l1.	.9311454	.3890012	2.39	0.017	.168717 1.693574

### n. Test de causalité lXijt lnPORPOTit

```
. xtgcause lXijt lnPORPOTit
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----
Lag order: 1
W-bar = 4.2880
Z-bar = 18.0090 (p-value = 0.0000)
Z-bar tilde = 13.9748 (p-value = 0.0000)
-----
```

```
H0: lnPORPOTit does not Granger-cause lXijt.
H1: lnPORPOTit does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

### o. Test de causalité lnPORPOTit lXijt

```
. xtgcause lnPORPOTit lXijt
```

```
Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
```

```
-----
Lag order: 1
W-bar = 5.3255
Z-bar = 23.6919 (p-value = 0.0000)
Z-bar tilde = 18.5589 (p-value = 0.0000)
-----
```

```
H0: lXijt does not Granger-cause lnPORPOTit.
H1: lXijt does Granger-cause lnPORPOTit for at least one panelvar (pair_id).
```

## p. Test de causalité lXijt lnPORPOTjt

```
. xtgcause lXijt lnPORPOTjt

Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
-----
Lag order: 1
W-bar =          4.1381
Z-bar =          17.1881 (p-value = 0.0000)
Z-bar tilde =    13.3126 (p-value = 0.0000)
-----
H0: lnPORPOTjt does not Granger-cause lXijt.
H1: lnPORPOTjt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## q. Test de causalité lXijt et lnTXCHGijt

```
. xtgcause lXijt lnTXCHGijt

Dumitrescu & Hurlin (2012) Granger non-causality test results:
-----
Lag order: 1
W-bar =          2.6271
Z-bar =          8.9117 (p-value = 0.0000)
Z-bar tilde =    6.6364 (p-value = 0.0000)
-----
H0: lnTXCHGijt does not Granger-cause lXijt.
H1: lnTXCHGijt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar (pair_id).
```

## r. Test de causalité lXijt et ACRUEijt

```
. xtgranger lXijt ACRUEijt
Juodis, Karavias and Sarafidis (2021) Granger non-causality test results:
-----
Number of units= 60          T          = 21
Number of lags = 1          BIC          = 1569.0353
-----
HPJ Wald test : 79.716868          pvalue_HPJ : 0.0000

H0: ACRUEijt does not Granger-cause lXijt.
H1: ACRUEijt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar.
```

### Results for the Half-Panel Jackknife estimator

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
ACRUEijt						
L1.	2.672068	.2992764	8.93	0.000	2.085497	3.258639

## s. Test de causalité lXijt et GZALEijt

```
. xtgranger lXijt GZALEijt
Juodis, Karavias and Sarafidis (2021) Granger non-causality test results:
-----
Number of units= 60          T          = 21
Number of lags = 1          BIC          = 1561.3169
-----
HPJ Wald test : 89.490451          pvalue_HPJ : 0.0000

H0: GZALEijt does not Granger-cause lXijt.
H1: GZALEijt does Granger-cause lXijt for at least one panelvar.
```

### Results for the Half-Panel Jackknife estimator

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
GZALEijt						
L1.	-3.189529	.3371617	-9.46	0.000	-3.850354	-2.528704

## Annexe 08 : Estimation du modèle à Effet fixe

```
. xtreg lXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTij CONTIGij ACRUEijt GZALEijt lnMachineit lnMachinejt
> lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit lnPORPOTjt littoral,fe
note: lnDISTij omitted because of collinearity
note: CONTIGij omitted because of collinearity
note: littoral omitted because of collinearity
```

```
Fixed-effects (within) regression      Number of obs   =    1,320
Group variable: pair_id                Number of groups =     60
```

```
R-sq:                                  Obs per group:
  within = 0.3684                       min =         22
  between = 0.1660                      avg =        22.0
  overall = 0.2279                      max =         22
```

```
corr(u_i, Xb) = -0.4808                 F(14,1246)     =    51.91
                                          Prob > F       =    0.0000
```

lXijt	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnPIBit	2.330934	.7415977	3.14	0.002	.8760164	3.785852
lnPIBjt	1.367288	.2647049	5.17	0.000	.8479711	1.886604
lnVAAGit	4.570431	1.165246	3.92	0.000	2.284371	6.856491
lnVAAGjt	1.052752	.3043539	3.46	0.001	.4556494	1.649855
lnDISTij	0	(omitted)				
CONTIGij	0	(omitted)				
ACRUEijt	-.0337069	.3632942	-0.09	0.926	-.7464428	.6790289
GZALEijt	1.221994	.3646967	3.35	0.001	.5065067	1.937482
lnMachineit	11.8635	3.297116	3.60	0.000	5.39499	18.33202
lnMachinejt	-.1220998	.3208265	-0.38	0.704	-.7515195	.5073199
lnIOAit	2.184407	1.690958	1.29	0.197	-1.133033	5.501847
lnIOAjt	-.139315	.2143168	-0.65	0.516	-.5597767	.2811466
LangueOFF2	2.866293	2.237077	1.28	0.200	-1.522559	7.255146
lnTXCHGijt	.0185748	.2404757	0.08	0.938	-.4532072	.4903567
lnPORPOTit	9.062613	2.052605	4.42	0.000	5.035669	13.08956
lnPORPOTjt	.1595657	.141612	1.13	0.260	-.1182586	.4373901
littoral	0	(omitted)				
_cons	-163.6257	22.61106	-7.24	0.000	-207.9856	-119.2658
sigma_u	2.5511802					
sigma_e	2.1686742					
rho	.58051312	(fraction of variance due to u_i)				

```
F test that all u_i=0: F(59, 1246) = 13.67      Prob > F = 0.0000
```

.

## Annexe 09 : Estimation du modèle à Effet aléatoire

```
. xtreg lXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTij CONTIGij ACRUEijt GZALEijt lnMachineit lnMachinejt
> lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit lnPORPOTjt littoral
```

```
Random-effects GLS regression           Number of obs   =    1,320
Group variable: pair_id                 Number of groups =     60
```

```
R-sq:                                     Obs per group:
  within = 0.3661                          min =         22
  between = 0.5777                         avg =        22.0
  overall = 0.4545                          max =         22
```

```
Wald chi2(17) = 790.08
corr(u_i, X) = 0 (assumed)                Prob > chi2    = 0.0000
```

lXijt	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnPIBit	2.525666	.7253881	3.48	0.000	1.103931	3.9474
lnPIBjt	1.020375	.1642064	6.21	0.000	.6985364	1.342214
lnVAAGit	4.631327	1.160205	3.99	0.000	2.357367	6.905286
lnVAAGjt	.6697616	.2066901	3.24	0.001	.2646565	1.074867
lnDISTij	-1.594181	.3585229	-4.45	0.000	-2.296873	-.8914888
CONTIGij	1.109651	.8560491	1.30	0.195	-.5681742	2.787477
ACRUEijt	-.1538115	.3305266	-0.47	0.642	-.8016317	.4940087
GZALEijt	1.214685	.3262501	3.72	0.000	.5752465	1.854123
lnMachineit	11.75826	3.260331	3.61	0.000	5.368132	18.1484
lnMachinejt	-.2356753	.1058884	-2.23	0.026	-.4432127	-.0281379
lnIOAit	2.158988	1.679588	1.29	0.199	-1.132945	5.450921
lnIOAjt	-.1699298	.1520951	-1.12	0.264	-.4680307	.1281711
LangueOFF2	1.506547	.5381725	2.80	0.005	.4517485	2.561346
lnTXCHGijt	-.1288357	.1000721	-1.29	0.198	-.3249734	.067302
lnPORPOTit	8.978277	1.995757	4.50	0.000	5.066666	12.88989
lnPORPOTjt	.0215932	.0810949	0.27	0.790	-.1373498	.1805363
littoral	1.402984	.845953	1.66	0.097	-.2550536	3.061021
_cons	-148.1156	22.27334	-6.65	0.000	-191.7706	-104.4607
sigma_u	1.5610386					
sigma_e	2.1686742					
rho	.34129485	(fraction of variance due to u_i)				

## Annexe 10 : Test de Hausman

. hausman Fixedeffect Randomeffect

	Coefficients		(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
	(b) Fixedeffect	(B) Randomeffect		
lnPIBit	2.330934	2.525666	-.1947313	.154205
lnPIBjt	1.367288	1.020375	.3469125	.2076173
lnVAAGit	4.570431	4.631327	-.0608958	.1082677
lnVAAGjt	1.052752	.6697616	.3829905	.2234066
ACRUEijt	-.0337069	-.1538115	.1201045	.1507808
GZALEijt	1.221994	1.214685	.0073092	.1629864
lnMachineit	11.8635	11.75826	.1052396	.4911382
lnMachinejt	-.1220998	-.2356753	.1135755	.3028486
lnIOAit	2.184407	2.158988	.0254187	.1957618
lnIOAjt	-.139315	-.1699298	.0306148	.1509926
LangueOFF2	2.866293	1.506547	1.359746	2.171378
lnTXCHGijt	.0185748	-.1288357	.1474105	.2186644
lnPORPOTit	9.062613	8.978277	.0843355	.4797319
lnPORPOTjt	.1595657	.0215932	.1379725	.116093

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\begin{aligned} \text{chi2}(14) &= (b-B)'[(V_b-V_B)^{-1}](b-B) \\ &= 6.49 \\ \text{Prob} > \text{chi2} &= 0.9525 \end{aligned}$$

## Annexe 11 : Test d'homoscédasticité

. hettest

Breusch-Pagan / Cook-Weisberg test for heteroskedasticity

Ho: Constant variance

Variables: fitted values of Résidus2

$$\begin{aligned} \text{chi2}(1) &= 214.78 \\ \text{Prob} > \text{chi2} &= 0.0000 \end{aligned}$$

. xttest0

Breusch and Pagan Lagrangian multiplier test for random effects

$$lX_{ijt}[\text{pair\_id},t] = Xb + u[\text{pair\_id}] + e[\text{pair\_id},t]$$

Estimated results:

	Var	sd = sqrt(Var)
lXijt	12.13203	3.483106
e	4.703148	2.168674
u	2.436842	1.561039

Test: Var(u) = 0

$$\begin{aligned} \text{chibar2}(01) &= 1125.91 \\ \text{Prob} > \text{chibar2} &= 0.0000 \end{aligned}$$



## Annexe 12 : Test d'autocorrélation des erreurs

```
. xtserial lXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTijt CONTIGij ACRUEijt GZALEijt lnMachineit
> lnMachinejt lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit lnPORPOTjt littoral
```

```
Wooldridge test for autocorrelation in panel data
H0: no first-order autocorrelation
F( 1, 59) = 30.459
Prob > F = 0.0000
```

## Annexe 13 : Test d'indépendance des erreurs

```
. xtcsd, pesaran
```

```
Pesaran's test of cross sectional independence = 2.774, Pr = 0.0055
```

## Annexe 14 : Estimation de l'équation de gravité GLS

```
. xtgls lXijt lnPIBit lnPIBjt lnVAAGit lnVAAGjt lnDISTijt CONTIGij ACRUEijt GZALEijt lnMachineit
> lnMachinejt lnIOAit lnIOAjt LangueOFF2 lnTXCHGijt lnPORPOTit lnPORPOTjt littoral , panels(hetero) corr(ar1)
```

Cross-sectional time-series FGLS regression

```
Coefficients: generalized least squares
Panels: heteroskedastic
Correlation: common AR(1) coefficient for all panels (0.6392)
```

```
Estimated covariances = 60 Number of obs = 1,320
Estimated autocorrelations = 1 Number of groups = 60
Estimated coefficients = 18 Time periods = 22
Wald chi2(17) = 730.70
Prob > chi2 = 0.0000
```

lXijt	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
lnPIBit	2.01598	.7190564	2.80	0.005	.6066558 3.425305
lnPIBjt	1.034796	.066595	15.54	0.000	.9042723 1.16532
lnVAAGit	4.510105	1.171726	3.85	0.000	2.213565 6.806645
lnVAAGjt	.7131845	.0933487	7.64	0.000	.5302244 .8961445
lnDISTijt	-1.654461	.103009	-16.06	0.000	-1.856355 -1.452567
CONTIGij	.7134804	.3057386	2.33	0.020	.1142438 1.312717
ACRUEijt	.4015463	.2313546	1.74	0.083	-.0519004 .8549931
GZALEijt	1.49157	.2379417	6.27	0.000	1.025213 1.957927
lnMachineit	10.8143	3.263145	3.31	0.001	4.418658 17.20995
lnMachinejt	-.2234905	.0409468	-5.46	0.000	-.3037447 -.1432363
lnIOAit	3.41578	1.69616	2.01	0.044	.091368 6.740191
lnIOAjt	-.2317932	.0634732	-3.65	0.000	-.3561983 -.107388
LangueOFF2	1.517822	.17667	8.59	0.000	1.171555 1.864089
lnTXCHGijt	-.1372608	.031484	-4.36	0.000	-.1989682 -.0755533
lnPORPOTit	5.389833	2.003846	2.69	0.007	1.462368 9.317298
lnPORPOTjt	.0478455	.0329678	1.45	0.147	-.0167702 .1124612
littoral	1.892022	.2630623	7.19	0.000	1.376429 2.407614
_cons	-130.3739	22.27828	-5.85	0.000	-174.0385 -86.70923

## Annexe 15: Test de stationnarité

### a. Test de stationnarité de la variable dépendante $\ln X_{ijt}$

```
. xtunitroot llc lXijt
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lXijt

Ho: Panels contain unit roots                      Number of panels =     60  
Ha: Panels are stationary                            Number of periods =    22

AR parameter: Common                              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-11.4587	
Adjusted t*	-2.8986	0.0019

### b. Test de stationnarité de la variable $\ln PIB_{ijt}$

```
. xtunitroot llc lnPIBit
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnPIBit

Ho: Panels contain unit roots                      Number of panels =     60  
Ha: Panels are stationary                            Number of periods =    22

AR parameter: Common                              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-20.8970	
Adjusted t*	-13.8295	0.0000

### c. Test de stationnarité de la Variable ln PIBjt

```
. xtunitroot llc lnPIBjt
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnPIBjt
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag  
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-16.5013	
Adjusted t*	-12.5485	0.0000

### d. Test de stationnarité de la variable lnVAAGit

```
. xtunitroot llc lnVAAGit, trend
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnVAAGit
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Included
```

```
ADF regressions: 1 lag  
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-16.0444	
Adjusted t*	-2.5002	0.0062

### e. Test de stationnarité de la variable lnVAAGjt

```
. xtunitroot llc lnVAAGjt
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnVAAGjt
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag  
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-14.6009	
Adjusted t*	-7.0480	0.0000

## f. Test de stationnarité de la variable lnMachineit

```
. xtunitroot llc lnMachineit
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnMachineit
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag
```

```
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-10.4388	
Adjusted t*	-6.4249	0.0000

## g. Test de stationnarité de la variable lnMachinejt

```
. xtunitroot llc lnMachinejt
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnMachinejt
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag
```

```
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-9.2306	
Adjusted t*	-5.9784	0.0000

## h. Test de stationnarité de la variable lnIOAit

```
. xtunitroot llc lnIOAit
```

```
Levin-Lin-Chu unit-root test for lnIOAit
```

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels = 60  
Ha: Panels are stationary          Number of periods = 22
```

```
AR parameter: Common              Asymptotics: N/T -> 0  
Panel means: Included  
Time trend: Not included
```

```
ADF regressions: 1 lag
```

```
LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)
```

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-11.0862	
Adjusted t*	-6.3117	0.0000

### i. Test de stationnarité de la variable lnIOAj

```
. xtunitroot llc lnIOAjt
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnIOAjt

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels =    60
Ha: Panels are stationary           Number of periods =   22
```

```
AR parameter: Common                Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:  Included
Time trend:   Not included
```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-12.2968	
Adjusted t*	-4.8744	0.0000

### j. Test de stationnarité de la variable lnPORPOTit

```
. xtunitroot llc lnPORPOTit
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnPORPOTit

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels =    60
Ha: Panels are stationary           Number of periods =   22
```

```
AR parameter: Common                Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:  Included
Time trend:   Not included
```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-76.5838	
Adjusted t*	-83.1651	0.0000

### k. Test de stationnarité de la variable lnPORPOTjt

```
. xtunitroot llc lnPORPOTjt,trend
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnPORPOTjt

```
Ho: Panels contain unit roots      Number of panels =    60
Ha: Panels are stationary           Number of periods =   22
```

```
AR parameter: Common                Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:  Included
Time trend:   Included
```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-4.0835	
Adjusted t*	-3.6115	0.0002

## I. Test de stationnarité de la variable lnTXCHGij

```
. xtunitroot llc lnTXCHGijt
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnTXCHGijt

---

Ho: Panels contain unit roots	Number of panels =	60
Ha: Panels are stationary	Number of periods =	22

AR parameter: Common	Asymptotics: N/T -> 0
Panel means: Included	
Time trend: Not included	

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

---

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-7.3149	
Adjusted t*	-2.6869	0.0036

---

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
DEDICACES.....	ii
LISTE DES ACRONYMES.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
SOMMAIRE.....	viii
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>POLITIQUE PUBLIQUE, RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES</b>	
<b>ET AGRICULTURE.....</b>	<b>17</b>
Introduction.....	18
<b>Section 1. Les politiques publiques et relations économiques internationales.....</b>	<b>20</b>
<b>1.1. Les politiques publiques.....</b>	<b>21</b>
1.1.1 Le concept de politique publique.....	21
1.1.1.1 Le paradigme de politique publique.....	24
1.1.1.2 Le référentiel de politique publique.....	24
1.1.2 Analyse et évaluation des politiques publiques.....	26
1.1.2.1 Evaluation des politiques publiques.....	27
1.1.2.2 Analyse des politiques publiques.....	29
1.1.2.3 L'analyse du changement de l'action publique.....	31
<b>1.2 Théories des relations économiques internationales.....</b>	<b>33</b>
1.2.1 Approche réaliste ou conflictuelle.....	34
1.2.2 Approche solidariste ou transnationale.....	35
1.2.2.1 Le paradigme de l'interdépendance.....	36
1.2.2.2 Le concept de l'institutionnalisation.....	37
1.2.2.3 Le marxisme.....	40
<b>Section 2. L'agriculture dans la pensée économique.....</b>	<b>43</b>
<b>2.1 L'agriculture source de richesse chez les physiocrates.....</b>	<b>44</b>
<b>2.2 Aperçu de la théorie de la rente foncière.....</b>	<b>46</b>
2.2.1 La rente de monopole du sol chez Adam SMITH.....	47
2.2.2 Population et subsistance agricole chez Thomas-Robert MALTHUS.....	49
2.2.3 La rente foncière chez Ricardo et le capitalisme en agriculture chez K.Marx.....	50

2.2.3.1	La rente différentielle de David RICARDO.....	51
2.2.3.2	La rente foncière et agriculture capitaliste de Karl Marx.....	53
2.2.4	Autres théories de la rente.....	55
2.2.4.1	La rente foncière de localisation de Von Thünen.....	55
2.2.4.2	Rente de situation et la quasi-rente chez Alfred MARSHALL.....	57
<b>Section 3.</b>	<b>Le rôle de l'Agriculture dans le développement économique.....</b>	<b>58</b>
<b>3.1</b>	<b>Relation de l'agriculture avec l'économie au cours du processus du développement ....</b>	<b>59</b>
3.1.1	L'agriculture et l'avènement au développement.....	59
3.1.1.1	L'agriculture et les préalables au développement.....	60
3.1.1.2	L'agriculture et l'accession au développement.....	63
3.1.2	L'agriculture et le financement du développement.....	69
3.1.2.1	Par l'augmentation des flux agricoles.....	69
3.1.2.2	Par le détournement des flux agricoles.....	70
<b>3.2</b>	<b>L'agriculture et le fonctionnement de l'économie.....</b>	<b>71</b>
3.2.1	L'organisation de la production agricole.....	71
3.2.2	Répercussion du choix des produits sur le revenu.....	74
<b>Section 4.</b>	<b>Etude de la politique sectorielle dans une économie : La Politique Agricole.....</b>	<b>76</b>
<b>4.1</b>	<b>Le concept de la politique agricole et ses objectifs.....</b>	<b>78</b>
4.1.1	La notion de la politique agricole.....	78
4.1.2	Les objectifs de la politique agricole.....	83
4.1.2.1	Les objectifs stratégiques.....	84
4.1.2.2	Les objectifs opérationnels.....	86
<b>4.2</b>	<b>Les principaux instruments de la politique agricole.....</b>	<b>87</b>
4.2.1	Les instruments en amont de la production.....	88
4.2.1.1	La politique du foncier agricole et de gestion des ressources naturelles.....	88
4.2.1.2	La politique de crédit et de soutien aux investissements agricoles.....	89
4.2.1.3	La politique de compensation des risques naturels, de santé animale et phytosanitaire.....	90
4.2.2	Les instruments en aval de la production.....	91
4.2.2.1	La valorisation de la production pour les agriculteurs.....	91
4.2.2.2	La politique visant la transformation et la distribution des produits agricoles.....	93
4.2.3	La politique agricole et cadre macro-économique.....	94
4.2.3.1	La politique commerciale et la politique agricole.....	95
Conclusion.....		100
<b>CHAPITRE II</b>		
<b>ANALYSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'ALGERIE ET SON IMPACT SUR LA</b>		
<b>PRODUCTION AGRICOLE.....</b>		
		<b>103</b>
Introduction.....		104



<b>Section 1. Modèle de développement agricole au lendemain de l'indépendance.....</b>	<b>105</b>
4.2.3.2 Le découplage .....	98
<b>1.1 Organisation de l'activité agricole avant 2000 .....</b>	<b>106</b>
1.1.1 L'Autogestion et la révolution agraire (62 -79).....	106
1.1.1.1 La mise en valeur des terres agricoles et l'organisation du système productif.....	106
1.1.1.2 La révolution agraire ; agriculture socialiste.....	108
<b>1.2 Le processus de libéralisation du secteur agricole dans les années 80.....</b>	<b>110</b>
1.2.1 Réflexion sur le mode de gestion agricole entre 1979 et 1987 .....	110
1.2.2 Les actions correctrices.....	111
1.2.3 La libéralisation de l'économie et la dénationalisation des terres étatiques dans la décennie 1990 .....	114
<b>Section 2. Les plans de développement agricole de 2000 à 2014 .....</b>	<b>115</b>
<b>2.1 Le PNDA et le soutien aux exploitations agricoles .....</b>	<b>115</b>
2.1.1 L'élargissement du PNDA .....	117
2.1.1.1 Le PPDRI: les projets de proximité de développement rural intégré .....	118
2.1.2 La loi d'orientation agricole.....	118
<b>2.2 La politique du renouveau agricole et rural -PRAR-.....</b>	<b>119</b>
2.2.1 Les programmes du RAR.....	121
2.2.1.1 Le Renouveau Agricole.....	121
2.2.1.2 Le Renouveau rural.....	122
2.2.1.3 Le programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique - PRCHAT- ....	123
2.2.2 Les objectifs de la politique RAR .....	124
2.2.3 Les instruments de la politique RAR.....	125
2.2.3.1 Instruments pour une meilleure gouvernance .....	125
2.2.3.2 Instruments pour une croissance agricole .....	128
<b>Section 3. La politique FELAHA et le Plan d'action agricole (2015-2024).....</b>	<b>145</b>
<b>3.1 La Politique FELAHA 2019 et ses objectifs.....</b>	<b>145</b>
3.1.1 Objectifs à atteindre .....	145
3.1.2 Les actions à mettre en œuvre .....	147
3.1.2.1 Le renforcement et la réalisation de nouvelles infrastructures .....	147
3.1.2.2 Un recentrage sur les filières et la valorisation des produits .....	148
<b>3.2 Plan d'action gouvernemental agricole 2020-2024 .....</b>	<b>149</b>
3.2.1 Le programme prioritaire .....	149
3.2.1.1 Les prévisions du programme à court terme.....	150
3.2.2 Le programme transversal à caractère continu .....	152
3.2.2.1 Les prévisions du programme.....	153
<b>3.3 Les investissements agricoles.....</b>	<b>155</b>
3.3.1 Les projets agricoles.....	156

3.3.1.1	Agriculture par rapport aux autres secteurs .....	156
3.3.1.2	Par région .....	157
3.3.2	Incitation aux investissements agricoles .....	158
3.3.2.1	Promotion de l'investissement par la mise en valeur des terres agricoles par la concession .....	158
3.3.2.2	L'accession à la propriété foncière APFA .....	159
3.3.2.3	Création des pôles agricoles .....	160
<b>3.4</b>	<b>Etat des lieux du secteur agricole en l'Algérie .....</b>	<b>162</b>
3.4.1	La place de l'agriculture dans l'économie nationale .....	163
3.4.2	Emploi agricole et répartition des exploitations agricoles .....	165
3.4.3	L'irrigation agricole .....	168
<b>Section 4. L'impact des plans agricoles sur la production des principales cultures</b>		
<b>2000-2019.....</b>	.....	<b>170</b>
<b>4.1</b>	<b>Effets sur les superficies agricoles et sur les rendements.....</b>	<b>171</b>
4.1.1	Evolution des superficies agricoles .....	171
4.1.2	Effet sur le rendement.....	173
<b>4.2</b>	<b>Effet sur la production végétale par culture et par produit .....</b>	<b>175</b>
4.2.1	Les cultures herbacées .....	176
4.2.1.1	La culture maraichère .....	177
4.2.1.2	La Céréaliculture.....	178
4.2.1.3	La culture fourragère .....	180
4.2.1.4	La culture industrielle .....	182
4.2.1.5	Les légumes secs .....	183
4.2.2	L'Arboriculture fruitière.....	184
4.2.2.1	Les fruits (à noyaux et à pépin) .....	186
4.2.2.2	Les agrumes .....	187
4.2.2.3	La phœniciculture .....	188
4.2.2.4	La viticulture .....	189
4.2.2.5	L'oléiculture.....	190
<b>4.3</b>	<b>Effet des plans agricoles sur la production par le test des échantillons appariés.....</b>	<b>192</b>
Conclusion...	.....	193
<b>CHAPITRE III</b>		
<b>LES NEGOCIATIONS MULTILATERALES DES MESURES D'INTERVENTION EN</b>		
<b>AGRICULTURE ET LES DETERMINANTS DES EXPORTATIONS AGRICOLES DE</b>		
<b>L'ALGÉRIE..</b> .....		
		<b>196</b>
Introduction.....	.....	197
<b>Section 1. Régulation internationale des échanges agricoles</b> .....		<b>199</b>
<b>1.1 Les négociations multilatérales en agriculture au sein de l'OMC.....</b>		<b>199</b>

1.1.1	Le traitement de l'agriculture dans le cadre du GATT .....	200
1.1.2	Les négociations sur l'agriculture au sein de l'OMC.....	202
<b>1.2</b>	<b>Les réformes multilatérales des mesures de protection et de soutien public de l'agriculture au sein de l'OMC.....</b>	<b>204</b>
1.2.1	Le soutien interne à l'agriculture.....	204
1.2.1.1	La catégorie verte .....	205
1.2.1.2	La catégorie orange .....	206
1.2.1.3	La catégorie bleue.....	208
1.2.1.4	Les négociations multilatérales des soutiens internes .....	208
1.2.2	Les subventions à l'exportation.....	209
1.2.2.1	Les engagements de réduction des subventions à l'exportation .....	210
1.2.3	L'accès aux marchés .....	214
1.2.3.1	La protection tarifaire en agriculture .....	215
1.2.3.2	Les négociations multilatérales sur les droits de douane.....	216
<b>Section 2.</b>	<b>Les politiques agricoles des pays en développement au niveau régional.....</b>	<b>218</b>
<b>2.1</b>	<b>Statut des pays en développement dans les négociations internationales et l'impact de l'accord sur ces pays.....</b>	<b>219</b>
<b>2.2</b>	<b>Les politiques agricoles des pays en développement de l'Afrique subsaharienne.....</b>	<b>223</b>
2.2.1	Politiques agricoles régionales des pays de l'Afrique de l'ouest .....	225
2.2.1.1	L'ECOWAP : La Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest CEDEAO/ ECOWAS Economic Community of West African states .....	226
2.2.1.2	La PAU : la politique agricole de l'union - l'UEMOA- .....	229
2.2.2	La PAC : Politiques agricoles communes de l'Afrique centrale - de la CEMAC et de la CEEAC -.....	231
2.2.2.1	La Stratégie agricole commune .....	231
2.2.2.2	La politique agricole commune .....	233
2.2.3	Politiques agricoles communes de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe .....	234
2.2.3.1	La PADR : la politique agricole de développement rural de la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) .....	234
2.2.3.2	La PAR : Politique agricole régionale de l'Afrique australe CDAA .....	236
2.2.4	Les exportations des pays en voie de développement subsahariens .....	238
<b>Section 3.</b>	<b>Accords commerciaux de l'Algérie en agriculture et l'évolution de ses exportations entre 2000 et 2021 .....</b>	<b>241</b>
<b>3.1</b>	<b>Le soutien des exportations agricoles en Algérie.....</b>	<b>242</b>
<b>3.2</b>	<b>Les négociations multilatérales et régionales du volet agricole de l'Algérie.....</b>	<b>244</b>
3.2.1	Les négociations agricoles dans le cadre de la GZALE .....	245
3.2.2	Les négociations agricoles avec l'UE .....	246

3.2.3	Les négociations du volet agricole de l'Algérie avec l'OMC.....	249
<b>3.3</b>	<b>Aperçu de l'évolution et la structure des exportations agricoles de l'Algérie entre 2000 et 2021 .....</b>	<b>252</b>
3.3.1	Evolution des exportations des fruits et légumes de l'Algérie .....	253
3.3.2	Analyse des exportations des Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires .....	256
3.3.2.1	Exportation par produit.....	256
3.3.2.2	Exportation par pays.....	259
3.3.3	Analyse des exportations algériennes des Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melon.....	260
3.3.3.1	Exportation par pays.....	260
3.3.3.2	Exportation par produits .....	262
<b>Section 4.</b>	<b>Déterminants des exportations des produits agricoles de l'Algérie 2000 -2021 .</b>	<b>268</b>
<b>4.1</b>	<b>Origine de l'application du modèle de gravité.....</b>	<b>269</b>
<b>4.2</b>	<b>Les théories explicatives du modèle de gravité .....</b>	<b>272</b>
4.2.1	Les modèles basés sur la différenciation des produits par le lieu d'origine.....	273
4.2.2	Les modèles basés sur la concurrence monopolistique .....	274
4.2.2.1	L'approche de J.H.Bergstrand.....	274
4.2.2.2	L'approche de Helpman et Krugman .....	275
4.2.3	Le modèle basé sur la théorie traditionnelle du commerce international .....	276
4.2.3.1	L'approche basée sur la théorie des dotations factorielles.....	276
4.2.3.2	La différence dans la technologie dans le modèle de gravité.....	277
<b>4.3</b>	<b>Les déterminants des exportations agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021 .....</b>	<b>280</b>
4.3.1	Spécification du modèle.....	281
4.3.2	Méthode d'estimation et résultat empirique.....	285
4.3.3	Résultats de l'estimation .....	287
	<b>Conclusion.....</b>	<b>292</b>
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>295</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>300</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>312</b>
	Annexe 01 : Liste des produits agricoles inclus dans le test d'échantillons appariés.....	313
	Annexe 02 : Test d'homogénéité des variances .....	313
	Annexe 03 : Test de normalité.....	314
	Annexe 04 : Test non paramétrique de Wilcoxon .....	314
	Annexe 05 : Liste des pays importateurs des produits agricoles de l'Algérie entre 2000 /2021 ...	315
	Annexe 06 : Test de corrélation : .....	316
	Annexe 07 : Tests de causalité.....	316
	Annexe 08 : Estimation du modèle à Effet fixe.....	322

Annexe 09 : Estimation du modèle à Effet aléatoire .....	323
Annexe 10 : Test de Hausman .....	324
Annexe 11 : Test d'homoscédasticité .....	324
Annexe 12 : Test d'autocorrélation des erreurs .....	325
Annexe 13 : Test d'indépendance des erreurs .....	325
Annexe 14 : Estimation de l'équation de gravité GLS .....	325
Annexe 15: Test de stationnarité.....	326
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>331</b>

## « Politiques agricoles des pays en développement face au régionalisme et au multilatéralisme »

### Résumé :

Les politiques agricoles ont un rôle important en matière de sécurité alimentaire et de souveraineté particulièrement dans les pays en développement. Elles correspondent à des problématiques, acteurs, instruments et des dispositifs institutionnels différents. Dans un contexte de mondialisation, les accords régionaux et mondiaux établissent des règles déterminantes qui définissent la marge de manœuvre dont disposent les pays en matière de politiques agricoles. Il est par conséquent essentiel de concilier la réalisation des objectifs de la politique intérieure et les obligations découlant des accords commerciaux. Depuis 2000, l'Algérie mène des réformes agricoles afin de renforcer sa sécurité alimentaire et de développer ses exportations. Cette étude a pour but de déterminer dans quelle mesure ces réformes affectent les exportations agricoles algériennes. Suivant une démarche hypothético-déductive et une analyse quantitative, un test d'échantillons appariés est effectué montrant que les plans agricoles ont favorisé la production agricole entre 2000 à 2019. L'application du modèle gravitaire sur des données de panel des exportations agricoles de l'Algérie de 2000 à 2021 révèle que l'amélioration de la valeur ajoutée agricole, l'accroissement du financement public ainsi que la mécanisation en agriculture améliorent les exportations agricoles.

**Mots clés :** Politique agricole, Accord sur l'agriculture, Relations économiques internationales, Modèle gravitaire, Exportations agricoles

### « Agricultural policies of developing countries in the face of regionalism and multilateralism »

#### Abstract :

Agricultural policies have an important role in terms of food security and sovereignty, particularly in developing countries. They correspond to different issues, actors, instruments and institutional arrangements. In a context of globalization, regional and global agreements establish decisive rules that define the leeway available to countries in terms of agricultural policies. It is therefore essential to reconcile the achievement of domestic policy objectives with the obligations arising from trade agreements. Since 2000, Algeria has been carrying out agricultural reforms in order to strengthen its food security and develop its exports. This study aims to determine to what extent these reforms affect Algerian agricultural exports. Following a hypothetico-deductive approach and a quantitative analysis, a matched sample test is carried out showing that the agricultural plans have favored agricultural production between 2000 and 2019. The application of the gravity model on panel data of agricultural exports from the Algeria from 2000 to 2021 reveals that the improvement of the agricultural added value, the increase in public financing as well as the mechanization in agriculture improve agricultural exports.

**Key words:** Agricultural policy, Agreement on Agriculture, International economic relations, Gravity model, Agricultural exports

### " السياسات الزراعية في البلدان النامية في مواجهة الإقليمية والتعددية "

#### الملخص:

تلعب السياسة الزراعية دورًا مهمًا في تحقيق الأمن والسيادة الغذائية، خاصة في البلدان النامية. تتوافق السياسات الزراعية مع مختلف القضايا والفاعلين والأدوات والترتيبات المؤسسية المختلفة. في سياق العولمة، وضعت الاتفاقيات الإقليمية والعالمية قواعد مهمة وتحدد درجات الحرية للبلدان فيما يتعلق بسياساتها الزراعية. لذلك من الضروري التوفيق بين تحقيق أهداف السياسة المحلية والالتزامات الناشئة عن الاتفاقيات التجارية.

تقوم الجزائر منذ عام 2000 بإصلاحات زراعية من أجل تعزيز أمنها الغذائي وتنمية صادراتها. تهدف هذه الدراسة إلى تحديد مدى تأثير هذه الإصلاحات على الصادرات الزراعية الجزائرية. باتباع نهج استنتاجي افتراضي ودراسة تحليلية كمية، تم إجراء اختبار عينات مطابقة يوضح أن الخطط الزراعية أثرت إيجابياً على الإنتاج الزراعي بين عامي 2000 و2019. تطبيق نموذج الجاذبية على بيانات بانل للصادرات الزراعية الجزائرية من عام 2000 إلى 2021 يكشف أن تحسين القيمة المضافة الزراعية وزيادة التمويل العام وكذلك الميكنة في الزراعة تعمل على تحسين الصادرات الزراعية.

**كلمات مفتاحية:** السياسة الزراعية، اتفاقية الزراعة، العلاقات الاقتصادية الدولية، نموذج الجاذبية، الصادرات الزراعية